

Bundesversammlung

Assemblée fédérale

Assembla federale

Assamblea federala



III/2016

2297-0681

Résumé des délibérations

Première partie

Session d'automne 2016

5e session de la 50e législature
du lundi 12 au vendredi 30 septembre 2016

Séances du Conseil national:
12, 13, 14 (II), 15, 19, 20, 21 (II), 22, 26, 27, 28 (II), 29 (II) et 30 septembre (17 séances)

Séances du Conseil des Etats:
12, 13, 14, 15, 19, 20, 21, 22, 26, 27, 28, 29 et 30 septembre (13 séances)

Séance de l'Assemblée fédérale (Chambres réunies):
28 septembre

Le résumé des délibérations est publié après chaque session. Il renseigne sur l'état des affaires en cours de traitement dans les conseils législatifs ou liquidées pendant la session. Ce périodique comprend deux parties. La première contient un aperçu général de tous les objets ainsi que des informations détaillées sur les objets du Conseil fédéral. La deuxième partie contient une liste alphabétique des interventions parlementaires, des informations détaillées sur ces interventions (texte, proposition du Conseil fédéral et décision) ainsi qu'une liste des questions avec mention de leur liquidation.

Table des matières

Aperçu général	3
Objets du Parlement	60
Objets du Conseil fédéral	60
Initiatives des cantons	75
Initiatives parlementaires	89
Pétitions	140
Initiatives populaires pendantes	145
Initiatives populaires annoncées	146
Commissions parlementaires	147
Dates des sessions 2016	150
Dates des sessions 2017	151

Abréviations

CE	Conseil des Etats
CN	Conseil national
Ip.	Interpellation
Ip.u.	Interpellation urgente
Mo.	Motion
Po.	Postulat
Q	Question
QU	Question urgente

CIP	Commission des institutions politiques
CPE	Commission de politique extérieure
CPS	Commission de la politique de sécurité
CSEC	Commission de la science, de l'éducation et de la culture
CSSS	Commission de la sécurité sociale et de la santé publique
CTT	Commission des transports et des télécommunications

Groupes

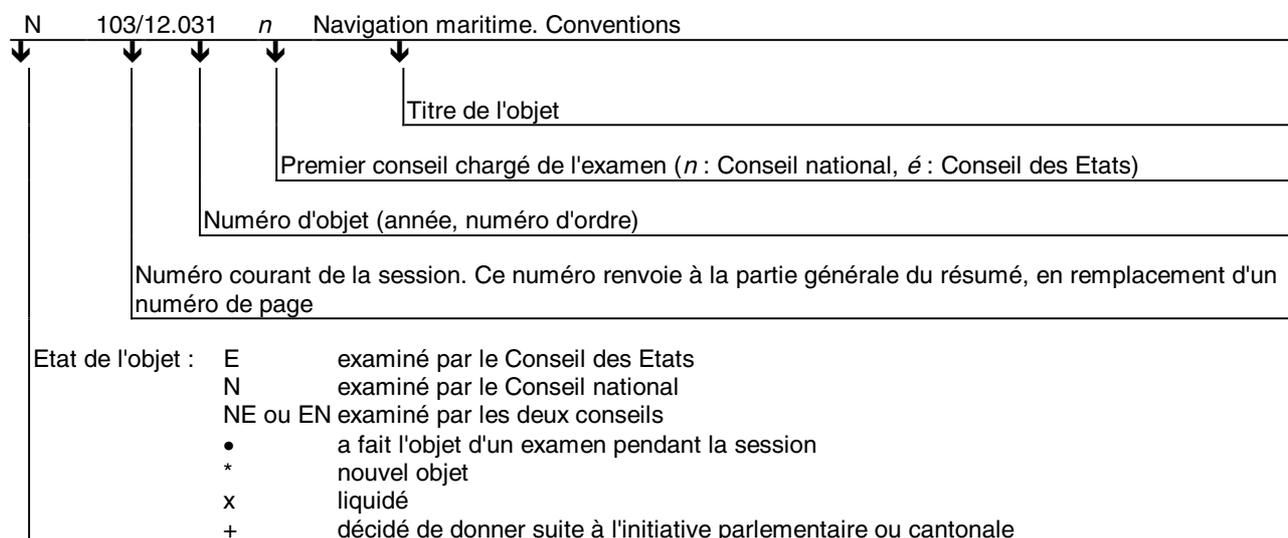
BD	Groupe BD
C	Groupe PDC
G	Groupe écologiste
GL	Groupe vert/libéral
RL	Groupe libéral- radical
S	Groupe socialiste
V	Groupe de l'Union démocratique du Centre

Commissions

CAJ	Commission des affaires juridiques
CdF	Commission des finances
CdG	Commission de gestion
CEATE	Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie
CER	Commission de l'économie et des redevances
CI	Commission de l'immunité

Délégations et commissions communes

AELE/PE	Délégation AELE / Parlement européen
APF	Délégation auprès de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie
CGra	Commission des grâces
CJ	Commission judiciaire
CRed	Commission de rédaction
DA	Délégation administrative
DéICdG	Délégation des commissions de gestion
DF	Délégation des finances
DCE	Délégation auprès du Conseil de l'Europe
DSN	Délégation de surveillance des NLFA
OSCE	Délégation auprès de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE
OTAN	Délégation auprès de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN (membre associé)
UIP	Délégation auprès de l'Union interparlementaire

Présentation du titre des objets

Les informations qui se trouvent dans le *Résumé des délibérations* sont également disponibles sur Internet (www.parlament.ch), dans la banque de données "Curia Vista".

Les textes des interventions qui étaient imprimés dans la deuxième partie jusqu'à la session d'hiver 2006 y figurent aussi.

Editeur : Services du Parlement
3003 Berne
Tél. 058/322 97 04

Aperçu général

Objets du parlement

Divers

- * **1/16.190 n**
Immunité du Conseiller national Walter Wobmann.
Demande de levée
- * **2/16.191 n**
Immunité du Conseiller national Pirmin Schwander.
Demande de levée

Chambres réunies

- x **3/16.205 cr**
Tribunal fédéral. Election de deux juges ordinaires
- x **4/16.207 cr**
Tribunal fédéral. Election d'un juge suppléant
- * **5/16.208 cr**
Tribunal militaire de cassation. Election du président ou de la présidente
- * **6/16.209 cr**
Autorité de surveillance du Ministère public de la Confédération. Election d'un membre

Objets du Conseil fédéral

Département des affaires étrangères

- E **7/15.085 é**
Protocole facultatif de 2011 à la Convention relative aux droits de l'enfant. Approbation
- x **8/16.022 n**
Coopération internationale 2017-2020. Continuation
- x **9/16.024 n**
FIPOI. Aides financières pour l'ONUG, l'OMS et l'OIT
- N **10/16.030 n**
Protocole du traité sur l'Antarctique relatif à la protection de l'environnement et ses annexes I à V. Approbation
- E **11/16.036 é**
FIPOI. Aide financière au CICR à Genève
- x **12/16.047 né**
Traités internationaux conclus en 2015. Rapport
- * **13/16.060 é**
La Suisse et les conventions du Conseil de l'Europe.
Onzième rapport

Département de l'intérieur

- EN **14/11.030 é**
6e révision de l'Al. Deuxième volet
- *E **15/14.088 é**
N Prévoyance vieillesse 2020. Réforme
- 16/14.098 n**
LPC. Montants maximaux pris en compte au titre du loyer
- E **17/15.075 é**
Loi sur les produits du tabac
- x **18/15.077 é**
Loi sur les professions de la santé

- x **19/15.078 é**
LAMal. Dispositions à caractère international
- E **20/15.083 é**
LAMal. Renforcement de la qualité et de l'économicité
- E **21/15.084 é**
Protection contre les dangers liés au rayonnement non ionisant et au son (LRNIS). Loi
- 22/15.087 n**
Loi sur les fonds de compensation
- x **23/16.018 é**
Sécurité sociale. Convention avec la République populaire de Chine
- * **24/16.055 é**
Aides financières à l'accueil extra-familial pour enfants. Modification
- * **25/16.065**
LPC. Modification (Réforme des PC)

Département de justice et police

- EN **26/08.011 é**
CO. Droit de la société anonyme et droit comptable
- *N **27/12.057 n**
E Développement de l'acquis de Schengen. Reprise du règlement portant création d'une agence pour des systèmes d'information
- N **28/13.018 n**
Sécurité intérieure. Clarification des compétences. Rapport du Conseil fédéral
- EN **29/13.030 é**
Loi sur les étrangers. Modification. Intégration
- EN **30/13.075 é**
Loi sur le Tribunal fédéral. Extension du pouvoir d'examen aux recours en matière pénale
- EN **31/13.094 é**
CO. Protection en cas de signalement d'irrégularités par le travailleur
- NE **32/13.100 n**
CO. Droit de la prescription
- N **33/14.034 n**
CC. Enregistrement de l'état civil et registre foncier
- NE **34/15.033 n**
CC. Protection de l'enfant
- E **35/15.034 é**
CO. Droit du registre du commerce
- x **36/15.052 é**
Loi sur la surveillance de la révision. Modification
- E **37/15.069 é**
Loi sur les jeux d'argent
- x **38/15.082 n**
Réparation de l'injustice faite aux enfants placés de force et aux victimes de mesures de coercition prises à des fins d'assistance (Initiative sur la réparation). Initiative populaire et contre-projet indirect
- N **39/16.027 n**
Loi sur les étrangers. Gestion de l'immigration et amélioration de la mise en oeuvre des accords sur la libre circulation des personnes

- x **40/16.034 éⁿ**
Constitutions des cantons de Bâle-Ville, Bâle-Campagne et des Grisons. Garantie
- N **41/16.037 n**
Convention des Nations Unies sur la transparence
- 42/16.048 é**
CP et CPM. Mise en oeuvre de l'art. 123c Cst.
- E **43/16.049 é**
Développement de l'acquis de Schengen. Création du Fonds pour la sécurité intérieure
- * **44/16.059 é**
Charte européenne de l'autonomie locale. Protocole additionnel
- * **45/16.063 n**
Plateforme système de saisie des données biométriques. Renouvellement

Département de la défense, de la protection de la population et des sports

- N **46/13.019 n**
Stratégie de la protection de la population et de la protection civile 2015+
- x **47/16.026 é**
Message sur l'armée 2016 (plafond des dépenses de l'armée pour 2017-2020, programme d'armement 2016, programme immobilier du DDPS 2016)
- N **48/16.044 n**
Préservation de la valeur de Polycom. Crédit d'ensemble
- * **49/16.061 é**
Politique de sécurité de la Suisse. Rapport

Département des finances

- NE **50/11.047 n**
Loi sur l'impôt anticipé. Modification (stimulation du marché suisse des capitaux)
- NE **51/11.057 n**
Loi sur le contrat d'assurance. Révision totale
- 52/13.028 n**
Centralisation des fournisseurs de prestations IT. Rapport du Conseil fédéral sur le classement de la motion 07.3452
- 53/14.054 é**
Assurance tremblement de terre obligatoire. Classement de la motion no 11.3511
- NE **54/14.093 n**
Révision de l'imposition à la source du revenu de l'activité lucrative. Loi
- x **55/15.025 n**
Loi sur la TVA. Révision partielle
- EN **56/15.049 é**
Loi sur la réforme de l'imposition des entreprises III
- 57/15.057 n**
Oui à la protection de la sphère privée. Initiative populaire
- 58/15.072 n**
Système incitatif en matière climatique et énergétique

59/15.073 é
Loi sur les services financiers (LSFin) et loi sur les établissements financiers (LEFin)

- N **60/16.031 n**
Imposition des immeubles agricoles et sylvicoles. Loi
- N **61/16.032 n**
Echange de renseignements en matière fiscale. Accord avec le Brésil
- x **62/16.033 n**
Loi sur l'alcool. Révision partielle
- N **63/16.039 n**
Mesures douanières. Accord avec la Norvège
- * **64/16.041 né**
Budget 2017 assorti du plan intégré des tâches et des finances 2018-2020
- * **65/16.042 né**
Budget 2016. Supplément II
- E **66/16.045 é**
Programme de stabilisation 2017-2019
- E **67/16.046 é**
Message 2016 sur les immeubles du DFF
- 68/16.050 n**
Loi sur l'assistance administrative fiscale. Modification
- 69/16.051 n**
Loi sur l'imposition du tabac. Modification
- 70/16.052 n**
LHID. Modification
- * **71/16.053 n**
Nouveau régime financier 2021
- *N **72/16.057 n**
Introduction de l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers avec l'Islande, la Norvège, Guernesey, Jersey, l'île de Man, le Japon, le Canada et la République de Corée
- * **73/16.064 é**
Loi sur le Contrôle des finances. Révision partielle
- * **74/16.066**
FMI. Octroi d'une garantie pour un prêt au fonds fiduciaire
- * **75/16.067**
Loi sur l'aide monétaire. Révision

Département de l'économie, de la formation et de la recherche

- x **76/15.044 n**
CO. Droit du bail
- N **77/15.050 n**
Pour la sécurité alimentaire. Initiative populaire
- x **78/15.054 n**
Loi sur les travailleurs détachés. Modification
- N **79/15.088 n**
Mesures en matière de lutte contre le travail au noir. Loi
- x **80/16.023 n**
Société interaméricaine d'investissement. Participation de la Suisse à l'augmentation de capital
- NE **81/16.025 n**
Encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation pendant les années 2017 à 2020

- x **82/16.029 n**
CO. Prorogation des contrats-types de travail fixant des salaires minimaux
- N **83/16.038 n**
Moyens financiers destinés à l'agriculture pour les années 2018-2021
- * **84/16.058 n**
Organisation internationale du Travail. Protocole à la convention no 29 concernant le travail forcé

Département de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication

- NE **85/05.028 n**
Réforme des chemins de fer 2
- NE **86/13.068 n**
Loi sur le transport de voyageurs (transport de supporters). Modification
- x **87/13.074 n**
Stratégie énergétique 2050, premier volet. Pour la sortie programmée de l'énergie nucléaire (Initiative Sortir du nucléaire). Initiative populaire
- x **88/14.026 n**
Pour un approvisionnement en électricité sûr et économique (Initiative efficacité électrique). Initiative populaire
- x **89/15.023 é**
Fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FORTA). Comblement du déficit et mise en oeuvre du programme de développement stratégique des routes nationales
- 90/16.035 é**
Transformation et extension des réseaux électriques. Loi
- E **91/16.040 é**
Financement de l'infrastructure ferroviaire suisse pour les années 2017-2020
- E **92/16.043 é**
Rapport Service-Public
- * **93/16.054 é**
Loi fédérale sur la navigation intérieure. Révision partielle
- * **94/16.056 n**
Loi sur le génie génétique. Modification
- * **95/16.062 n**
Loi sur l'aviation. Révision partielle 1+

Chancellerie fédérale

- x **96/16.006 né**
Motions et postulats des conseils législatifs 2015. Rapport

Initiatives des cantons

- 97/08.331 é**
Argovie. Promouvoir l'assainissement énergétique des vieux immeubles par des incitations fiscales
- + **98/15.301 é**
Bâle-Campagne. Nouvelle augmentation des effectifs du Corps des gardes-frontière et répartition adéquate des ressources entre les régions

- 99/15.315 é**
Bâle-Campagne. Extension de la surveillance électronique (bracelet électronique)
- 100/15.316 é**
Bâle-Campagne. Simplification du système fiscal en matière d'impôts directs
- 101/15.324 é**
Bâle-Campagne. Modification urgente du Code de procédure pénale suisse
- EN **102/08.318 é**
Bâle-Ville. Passage à l'imposition individuelle
- E **103/15.310 é**
Bâle-Ville. Introduction d'une assurance fédérale contre les séismes
- x **104/15.311 é**
Bâle-Ville. Renforcer les effectifs du Corps des gardes-frontière
- EN **105/07.305 é**
Berne. Passer du système d'imposition du couple et de la famille à un système d'imposition individuelle, indépendant de l'état civil
- EN **106/08.316 é**
Berne. Interdiction des jeux vidéo violents
- + **107/10.322 n**
Berne. Pour l'introduction d'un congé rémunéré pour les parents d'enfants gravement malades
- E **108/12.318 é**
Berne. Calcul de l'unité de main-d'oeuvre standard dans l'agriculture. Modification
- x **109/14.314 é**
Berne. Nouvelles tâches dans le domaine de la protection de la nature
- E **110/15.312 é**
Berne. Evaluation des distorsions de la concurrence contraires à la LAMal
- 111/15.319 é**
Berne. Augmentation des subventions fédérales en faveur de la protection contre les crues
- 112/16.302 é**
Berne. Pour le développement du modèle des audiences de conciliation
- 113/16.303 é**
Berne. Prolongation du moratoire sur les OGM
- EN **114/09.332 é**
Fribourg. Interdiction des jeux vidéo violents
- E **115/13.310 n**
Fribourg. Interruption immédiate des négociations avec l'Union européenne au sujet d'un accord de libre-échange dans le secteur agroalimentaire
- * **116/16.311 é**
Fribourg. Amnistie fiscale générale
- 117/12.306 n**
Genève. Durcissement des sanctions pour les infractions commises contre les autorités et les fonctionnaires
- 118/14.311 é**
Genève. Résolution pour une modification des articles 189 et 190 du Code pénal et une redéfinition de la notion juridique de viol

- x **119/15.303 é**
Genève. Non à la criminalisation automatique des employés de banque - et des autres entreprises suisses!
- 120/15.304 é**
Genève. Stop au transport de chlore pour protéger la population et permettre la construction de logements
- x **121/15.305 é**
Genève. Création d'un fonds fédéral chargé de gérer les réserves imposées aux assureurs-maladie dans le cadre de la LAMal
- 122/15.313 é**
Genève. Sauvons les barrages et l'énergie hydraulique suisses
- 123/15.322 é**
Genève. Pour des expériences pilotes de péages urbains
- x **124/15.325 é**
Genève. Stop au secret des négociations de l'accord sur le commerce des services
- 125/09.304 é**
Grisons. Encourager l'assainissement énergétique des bâtiments
- N **126/13.312 é**
Grisons. Maintenir la valeur de la force hydraulique suisse
- 127/16.308 é**
Grisons. Adaptation de la loi sur l'aménagement du territoire
- x **128/13.306 é**
Jura. Amélioration de la rétribution à prix coûtant du courant injecté
- 129/16.309 é**
Jura. Crise laitière et gestion des volumes
- E **130/15.314 é**
Lucerne. Asile et statut de réfugié
- 131/15.317 é**
Neuchâtel. Fiscalité des familles. Adaptation de la législation à l'évolution des structures parentales
- x **132/15.318 é**
Neuchâtel. Reconnaissance et financement des routes nationales
- 133/15.323 é**
Nidwald. Révision partielle de la loi fédérale sur les prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI
- 134/15.309 é**
Schaffhouse. Code civil. Droit de recours de la corporation publique tenue de prendre en charge les coûts contre des mesures de protection des enfants et des adultes arrêtées par les APEA
- 135/16.301 é**
Schaffhouse. Lutte contre les prix élevés en Suisse
- EN **136/08.334 é**
St-Gall. Révision du Code pénal
- EN **137/09.313 é**
St-Gall. Mieux protéger les enfants et les jeunes contre la violence dans les jeux vidéo et les médias
- E **138/11.313 é**
St-Gall. Rentes AVS. En finir avec la discrimination des couples mariés
- E **139/16.300 é**
St-Gall. Garantir la sécurité malgré les flux de réfugiés
- 140/16.307 é**
St-Gall. Modification de la loi sur les étrangers. Renforcement des contraintes et de l'application de la législation en vigueur concernant l'intégration, l'aide sociale, la scolarité obligatoire et les sanctions pénales
- * **141/16.313 é**
St-Gall. Bâtiments situés hors des zones à bâtir. Simplifier les procédures d'autorisation
- EN **142/09.314 é**
Tessin. Révision de l'article 135 CP
- + **143/14.301 é**
Tessin. Réexaminer les peines prévues aux articles 285 et 286 du Code pénal suisse
- x **144/14.315 é**
Tessin. Réduction des primes d'assurance-maladie des bénéficiaires de prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI. Adaptation des montants
- 145/15.320 é**
Tessin. Possibilité de demander systématiquement un extrait du casier judiciaire d'un citoyen de l'Union européenne déposant une demande de permis de séjour (1)
- 146/15.321 é**
Tessin. Possibilité de demander systématiquement un extrait du casier judiciaire d'un citoyen de l'Union européenne déposant une demande de permis de séjour (2)
- E **147/16.304 é**
Tessin. Ouverture de nouveaux cabinets médicaux. Confirmer le moratoire actuel
- 148/16.305 é**
Tessin. Pour un réseau des routes nationales dense et complet
- 149/16.306 é**
Tessin. Garantir une offre étendue de services à bande ultralarge sur tout le territoire national
- x **150/14.317 é**
Thurgovie. Modification de l'article 25a LAMal en relation avec le financement des soins
- EN **151/15.300 é**
Thurgovie. Modification de la loi sur la chasse. Versement d'indemnités pour les dégâts causés aux infrastructures par les castors
- 152/16.312 é**
Thurgovie. Exécution de l'obligation de payer les primes. Modification de l'article 64a de la loi fédérale sur l'assurance-maladie
- + **153/14.316 é**
Uri. Souveraineté en matière de procédure électorale
- 154/11.312 é**
Vaud. Pétition de la Fédération suisse des fonctionnaires de police
- x **155/12.300 n**
Vaud. Accord de libre-échange dans le secteur agroalimentaire. Rupture

- 156/13.308 é**
Vaud. Ouvrir le service civil aux femmes sur une base volontaire
- EN **157/14.320 é**
Valais. Loup. La récréation est terminée!
- E **158/15.302 é**
Valais. Adapter le droit fédéral aux nouvelles offres en matière d'hébergement
- 159/16.310 é**
Valais. LAT. Mayens et raccards. Soutenons l'idée du canton des Grisons!
- * **160/16.315 é**
Valais. LAT. Pour un assouplissement des dispositions fédérales, dans le respect du fédéralisme
- EN **161/10.302 é**
Zoug. Interdiction des jeux vidéo violents
- + **162/14.307 é**
Zoug. Rétablissement de la souveraineté des cantons en matière de procédure électorale. Modification de la Constitution fédérale
- * **163/16.314 é**
Zoug. Modification de la loi fédérale sur l'unité monétaire et les moyens de paiement
- EN **164/06.302 é**
Zurich. Passer au système de l'imposition individuelle

Initiatives parlementaires

Conseil national

Initiatives des groupes

- NE **165/13.419 n**
Groupe BD. Egalité du partenariat enregistré et du mariage devant la procédure de naturalisation
- 166/13.473 n**
Groupe BD. Etablir un lien automatique entre l'âge de la retraite et l'espérance de vie
- 167/15.420 n**
Groupe BD. Accorder des financements de départ en vue de la mise en place d'écoles à horaire continu, en se concentrant sur les modèles adaptés aux régions, y compris sur les solutions pour les vacances scolaires, pour qu'il soit plus facile de concilier vie de famille et vie professionnelle
- 168/15.426 n**
Groupe BD. Rendre punissables la réalisation, l'achat, la diffusion et l'échange d'images d'enfants nus pour des motifs sexuels
- 169/15.484 n**
Groupe BD. Le système de prévoyance-temps. Une réponse à un défi démographique majeur
- 170/16.443 n**
Groupe BD. Protection des droits populaires. Prenons soin de notre démocratie directe
- 171/11.404 n**
Groupe G. Création d'une commission indépendante chargée de réaliser l'égalité salariale

- NE **172/13.420 n**
Groupe G. Egalité du partenariat enregistré et du mariage devant la procédure de naturalisation
- 173/15.464 n**
Groupe G. Transparence du lobbying. Publier la liste des bénéficiaires d'une autorisation journalistique d'accès au Palais du Parlement
- NE **174/13.418 n**
Groupe GL. Egalité du partenariat enregistré et du mariage devant la procédure de naturalisation
- 175/13.468 n**
Groupe GL. Mariage civil pour tous
- NE **176/09.503 n**
Groupe RL. Supprimer les droits de timbre par étapes et créer des emplois
- 177/15.402 n**
Groupe RL. Assurance-maladie. Rétablir la paix des tarifs
- 178/15.407 n**
Groupe RL. Adoption d'une disposition pénale réprimant le terrorisme
- 179/16.402 n**
Groupe RL. Programme de la législature. Suppression des coûts inutiles liés aux activités parlementaires
- NE **180/13.421 n**
Groupe S. Egalité du partenariat enregistré et du mariage devant la procédure de naturalisation
- 181/15.439 n**
Groupe V. Inscrire dans la Constitution une véritable politique de l'asile
- 182/16.404 n**
Groupe V. Assermentation des juges fédéraux par l'Assemblée fédérale (Chambres réunies)
- 183/16.415 n**
Groupe V. Habilitier communes et autorités à recourir contre les décisions des APEA
- 184/16.444 n**
Groupe V. APEA. Donner la préférence à la famille
- * **185/16.465 n**
Groupe V. Interdiction des accords-cadres et des liens institutionnels avec des communautés juridiques supranationales et des Etats tiers

Initiatives des commissions

- x **186/14.459 n**
CSEC-CN. Apprentissage d'une deuxième langue nationale dès l'école primaire
- 187/16.427 n**
CSEC-CN. Assurer un déroulement efficace des débats parlementaires en adaptant la révision de la loi sur le Parlement
- NE **188/13.467 n**
CEATE-CN. Energie d'ajustement. Obligation de prendre en charge les coûts pour un approvisionnement sûr en électricité
- x **189/13.443 n**
CIP-CN. Représentation équitable des communautés linguistiques au Conseil fédéral avec neuf membres

- 190/14.457 n**
CIP-CN. Initiatives populaires. Prorogation du délai de traitement
- *+ **191/16.457 n**
CIP-CN. Modifications diverses du droit parlementaire
- + **192/12.426 n**
CAJ-CN. Loi sur l'organisation des autorités pénales. Modification des articles 36 et 56
- N** **193/13.466 n**
CAJ-CN. Compensation des frais de justice avec les indemnités pour tort moral allouées en raison de mesures de contrainte illicites
- + **194/16.400 n**
CAJ-CN. Traitement des juges ordinaires du Tribunal pénal fédéral et du Tribunal fédéral des brevets et des juges du Tribunal administratif fédéral. Adaptations individuelles exceptionnelles et réexamen du système salarial
- + **195/15.425 n**
CdI-CN. Immunité. Traitement des demandes par les présidents des deux commissions
- 196/16.425 n**
16.016-CN. Programme de la législature. Modification de la procédure
- 197/16.426 n**
16.016-CN. Mention des projets qui sont en cours de traitement au Parlement dans le programme de la législature
- Initiatives des députés**
- + **198/03.424 n**
Abate. Actes d'ordre sexuel avec des enfants. Allongement de la peine prévue par l'article 187 CP
- NE **199/09.530 n**
Abate. Annulation des commandements de payer injustifiés
- 200/15.500 n**
Addor. Via sicura. Non à une triple peine!
- * **201/16.477 n**
Addor. Renforcer la lutte contre les réseaux de passeurs
- 202/15.445 n**
Aebischer Matthias. Mettre un collaborateur personnel à la disposition des parlementaires
- + **203/09.449 n**
Aeschbacher Ruedi. Punir plus sévèrement les chauffards
- + **204/14.422 n**
Aeschi Thomas. Droit de veto du Parlement sur les ordonnances du Conseil fédéral
- N **205/14.433 n**
Aeschi Thomas. Recommandations et décisions de l'OCDE et de ses organismes spécialisés. Obligation d'informer et de consulter la commission législative compétente
- 206/15.494 n**
Amaudruz. Internement à vie
- 207/16.445 n**
Amaudruz. Pas de levée de l'obligation de visa sans accord de réadmission
- 208/15.466 n**
Amherd. Création d'un centre destiné à promouvoir les compétences médiatiques des enfants et des jeunes
- 209/15.486 n**
Amstutz. Tirs en campagne et tirs historiques. Préservons notre patrimoine culturel au-delà de 2020
- 210/15.447 n**
Badran Jacqueline. Loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes. Illettrisme et raisons de santé comme nouveaux motifs de révision
- 211/16.424 n**
Badran Jacqueline. Imposition privilégiée des participations de collaborateur remises par une start-up
- x **212/15.469 n**
Barazzone. Favoriser la régularisation du passé en matière fiscale
- 213/15.465 n**
Bäumle. Mettre en place une taxe sur l'électricité grise pour protéger l'énergie hydraulique
- 214/16.453 n**
Bertschy. Congé de 14 semaines pour chacun des parents à condition que tous deux travaillent
- + **215/15.468 n**
(Borer) Brand. LAMal. Renforcer la responsabilité individuelle
- 216/12.414 n**
(Bortoluzzi) de Courten. Les paramètres techniques n'ont pas leur place dans la LPP
- 217/15.479 n**
Bourgeois. Stop au bradage ruineux du sucre! Pour la sauvegarde de l'économie sucrière indigène
- 218/15.424 n**
Bulliard. Reconnaître aux proches aidants un droit systématique à des bonifications pour tâches d'assistance en cas d'impotence reconnue de la personne prise en charge
- 219/15.499 n**
Buttet. Importation de viande halal provenant d'abattages sans étourdissement
- x **220/15.432 n**
Candinas. Ne pas percevoir de TVA sur la redevance de radio et de télévision
- 221/16.447 n**
Carobbio Guscetti. Pour un service universel
- * **222/16.472 n**
Carobbio Guscetti. La concurrence ne doit pas se traduire par une baisse de la qualité des soins hospitaliers et une augmentation des coûts
- + **223/15.433 n**
(Caroni) Moret. Mandats des lobbyistes ayant accès au Palais du Parlement. Pour plus de transparence
- + **224/15.418 n**
Chevalley. On ne brûle pas des déchets alimentaires, c'est idiot!

- + **225/15.410 n**
de Buman. Ancrer durablement le taux spécial de TVA applicable à l'hébergement
- 226/16.420 n**
de Buman. Pour un prix des revues plus raisonnable en Suisse
- * **227/16.473 n**
de Buman. Petite révision de la loi sur les cartels
- 228/15.428 n**
de Courten. Le droit de cité doit être fonction du nom que l'on porte
- + **229/14.434 n**
Derder. Protéger l'identité numérique des citoyens
- 230/16.449 n**
Derder. Création d'une commission parlementaire des affaires numériques
- 231/16.442 n**
Dobler. Les employés de start-up détenant des participations dans l'entreprise doivent être libérés de l'obligation de saisir leur temps de travail
- 232/15.455 n**
Egloff. Empêcher les sous-locations abusives
- 233/16.451 n**
Egloff. Bonne foi dans le droit du bail. Contestation du loyer initial limitée aux cas dans lesquels le locataire a conclu le bail par nécessité
- * **234/16.462 n**
Eymann. Les collectivités responsables d'une haute école qui sont déterminantes doivent être représentées au sein du Conseil des hautes écoles
- 235/15.427 n**
Fässler Daniel. Inciter les propriétaires forestiers publics subventionnés en vertu de la loi sur les forêts à construire avec du bois suisse
- * **236/16.459 n**
Feller. Droit du bail. Autoriser la signature reproduite par un moyen mécanique
- NE **237/13.422 n**
Fiala. Egalité du partenariat enregistré et du mariage devant la procédure de naturalisation
- + **238/14.440 n**
Flach. Article 8 LCD. Conditions commerciales abusives
- 239/16.430 n**
Flach. Lèse-majesté. Abroger l'article 296 CP
- 240/15.480 n**
Frehner. Pour une assurance-maladie qui ne soit pas hors de prix. Renforcer le rôle du Parlement
- x **241/15.481 n**
Frehner. Nouvelle clé de répartition pour l'attribution des requérants d'asile
- 242/15.485 n**
Frehner. Transparence sur les coûts des hôpitaux
- * **243/16.464 n**
Galladé. Armes. Preuve du besoin
- x **244/13.479 n**
Gasche. Impôt anticipé. Clarification de la procédure de déclaration
- 245/15.436 n**
Geissbühler. Conseil des Etats. Etablissement d'une liste nominative pour chaque vote
- 246/12.483 n**
Giezendanner. Créer un FAIR (financement et aménagement de l'infrastructure routière)
- * **247/16.467 n**
Giezendanner. Supprimer l'obligation de s'assurer pour les personnes en séjour illégal
- * **248/16.468 n**
Giezendanner. Contenir les coûts dans la LAMal en introduisant des possibilités efficaces d'actions récursoires en cas d'erreur de traitement
- + **249/14.453 n**
Gössi. Achat de nouveaux logements. Pour des règles contraignantes en matière de responsabilité
- 250/15.497 n**
Graf-Litscher. Accorder un soutien public aux médias d'information en ligne
- 251/16.432 n**
Graf-Litscher. Principe de la transparence dans l'administration. Faire prévaloir la gratuité de l'accès aux documents officiels
- 252/15.491 n**
Grunder. Sauver le système de milice en prolongeant la durée du mandat des parlementaires
- 253/15.492 n**
Grunder. Sauver le système de milice en limitant la durée de fonction des parlementaires
- x **254/15.490 n**
Gschwind. Constitution de réserves de crise aussi pour les petites entreprises
- 255/16.416 n**
Guhl. Autoriser le placement en détention de sûreté des récidivistes sexuels
- x **256/05.464 n**
Guisan. Dépistage du cancer
- * **257/16.469 n**
Gysi. Les coûts induits par les primes d'assurance-maladie doivent se refléter dans l'indice suisse des prix à la consommation
- 258/15.442 n**
Heer. Déplacements des parlementaires effectués aux frais du contribuable. Obligation d'informer
- * **259/16.466 n**
Heer. Soumettre à nouveau la FINMA au politique
- x **260/05.465 n**
Heim. Dépistage du cancer
- 261/07.486 n**
Heim. Organisation nationale pour l'assurance-qualité et la sécurité des patients
- 262/15.489 n**
Heim. Exploiter et développer intelligemment le potentiel qu'offrent les salariés âgés sur le marché du travail
- 263/15.406 n**
Herzog. Assurance-maladie. Rétablir la paix des tarifs

- 264/16.431 n**
Herzog. Préciser les exceptions en faveur de la recherche prévues par la loi sur les stupéfiants
- 265/16.405 n**
Hess Erich. Mise en réseau de tous les registres des poursuites
- * **266/16.463 n**
Hess Erich. Circulation routière. Amendes d'ordre à la place de mesures administratives en cas d'inattention ou de distraction
- 267/15.404 n**
Hess Lorenz. Assurance-maladie. Rétablir la paix des tarifs
- 268/15.498 n**
Hess Lorenz. Raviver la démocratie directe en rendant le vote obligatoire
- 269/16.422 n**
Hiltbold. Garantir la diversité médiatique en Suisse
- 270/16.450 n**
Hiltbold. Optimisation technique des mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes. Elargissement des dispositions d'une CCT pouvant faire l'objet d'une extension facilitée
- + **271/09.528 n**
Humbel. Financement moniste des prestations de soins
- + **272/10.407 n**
Humbel. Exonérer les enfants du paiement des primes d'assurance-maladie
- 273/14.448 n**
Humbel. Soins de transition. Adapter les règles de financement à la pratique
- + **274/15.419 n**
Humbel. Garantir la qualité et imposer la transparence dans l'offre de soins
- 275/16.418 n**
Humbel. Renforcer le principe de la primauté des contrats dans la LAMal
- 276/16.419 n**
Humbel. Dispositifs médicaux figurant sur la liste des moyens et appareils. Instaurer la concurrence sur les prix
- + **277/12.502 n**
Hutter Markus. Droit du contrat d'entreprise. Pour des délais de réclamation équitables
- 278/15.493 n**
Jans. Pas de subventions en faveur des publicités pour la viande
- N **279/11.449 n**
Joder. Publication des mesures de protection des adultes
- + **280/12.470 n**
Joder. Meilleur soutien pour les enfants gravement malades ou lourdement handicapés qui sont soignés à la maison
- 281/14.468 n**
(Joder) Herzog. Egalité juridique entre les organisations d'aide à domicile publiques et privées
- + **282/15.451 n**
Joder. Renforcer les Commissions de gestion
- + **283/12.495 n**
Jositsch. Détention provisoire en cas de risque de récidive qualifié
- + **284/12.497 n**
Jositsch. Décisions de mise en détention. Personnes habilitées à recourir
- + **285/15.437 n**
Keller Peter. Registre des intérêts. Distinguer les activités bénévoles des activités rémunérées
- + **286/13.411 n**
Kessler. Remboursement des médicaments onéreux. Empêcher une sélection des risques
- + **287/15.434 n**
(Kessler) Weibel. Octroyer le congé de maternité au père en cas de décès de la mère
- x **288/07.424 n**
Kleiner. Médicaments de la médecine complémentaire. Réglementer concrètement la procédure d'autorisation simplifiée dans la loi sur les produits thérapeutiques
- + **289/11.489 n**
(Lang) Müller Geri. Abrogation de l'article 293 CP
- + **290/12.419 n**
Leutenegger Filippo. Whistleblowing. Admettre la licéité d'un acte délictueux commis au nom de la sauvegarde d'intérêts supérieurs
- N **291/13.412 n**
Leutenegger Oberholzer. Loi sur les moyens alloués aux parlementaires. Même traitement fiscal pour tous les citoyens
- + **292/14.444 n**
Leutenegger Oberholzer. Transfert de la charge des taxes de surveillance servant à financer la CHS PP. Compléter l'article 64c par un alinéa 4
- x **293/15.422 n**
Leutenegger Oberholzer. Franc fort. Publier les procès-verbaux de la BNS
- 294/16.409 n**
Leutenegger Oberholzer. Procédure de désignation du Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence
- 295/16.412 n**
Leutenegger Oberholzer. Moderniser le droit de la garantie
- 296/16.438 n**
Leutenegger Oberholzer. Entreprises fédérales et entreprises liées à la Confédération. Pour des rétributions appropriées et pour la fin des salaires excessifs
- 297/16.455 n**
Leutenegger Oberholzer. Imposition du logement. Changement de régime
- 298/12.409 n**
Lohr. Contribution d'assistance. Rémunération des prestations d'aide fournies par des proches
- + **299/14.471 n**
Lustenberger. Non aux clauses rétroactives dans les initiatives populaires
- 300/11.482 n**
Markwalder. Personnes travaillant à temps partiel. Des prestations LPP plutôt que l'aide sociale

- N **301/15.409 n**
Markwalder. Protection du secret professionnel des juristes d'entreprise
- x **302/08.432 n**
Marra. La Suisse doit reconnaître ses enfants
- 303/15.470 n**
Masshardt. Mieux concilier travail et famille. Droit à une réduction du taux d'occupation suite à une naissance
- 304/15.482 n**
Matter. Egalité de traitement entre les diffuseurs privés et les diffuseurs privés qui opèrent en ligne
- + **305/11.411 n**
Meier-Schatz. Créer une allocation d'assistance pour les personnes qui prennent soin d'un proche
- + **306/11.412 n**
Meier-Schatz. Permettre aux personnes qui s'occupent d'un proche de prendre un congé de repos
- x **307/15.448 n**
(Meier-Schatz) Lohr. Améliorer la qualité de l'activité d'intermédiaire dans le domaine des assurances
- x **308/05.467 n**
Meyer Thérèse. Dépistage du cancer et égalité de traitement
- + **309/04.456 n**
Müller Philipp. Harmonisation des notions et des méthodes de mesure dans les prescriptions de construction et d'exploitation
- + **310/08.406 n**
Müller Philipp. Autorisations de séjour à l'année pour les étrangers établis refusant de s'intégrer
- + **311/08.428 n**
Müller Philipp. Pas de regroupement familial en cas de versement de prestations complémentaires
- + **312/08.450 n**
Müller Philipp. Marge de manoeuvre accrue pour les autorités
- + **313/10.485 n**
Müller Philipp. Harmonisation des dispositions liées au regroupement familial
- 314/15.457 n**
Müller Thomas. Concession SSR. C'est désormais au Parlement de décider
- * **315/16.475 n**
Müller Walter. Intensification des relations parlementaires avec le Royaume-Uni
- 316/16.417 n**
Müller-Altermatt. Allocations de formation professionnelle. Leur versement doit débuter en même temps que la formation
- 317/16.406 n**
Nantermod. Garde partagée. Répartir la déduction pour les enfants mineurs entre les parents
- 318/12.491 n**
Neiryneck. Prolongation du délai d'ajournement de la rente AVS
- 319/16.421 n**
Nidegger. Affaire Perinçek contre Suisse. Rendre l'article 261bis CPS compatible avec les droits de l'homme
- * **320/16.461 n**
Nidegger. CEDH et casier judiciaire, réparation in integrum, adapter la loi sur le Tribunal fédéral
- 321/15.496 n**
Nussbaumer. Autoriser les collaborateurs personnels des élus fédéraux à accéder à l'Extranet de l'Assemblée fédérale
- 322/13.455 n**
Parmelin. Application de la loi sur la protection des eaux. Tenir compte de la réalité dans le terrain
- + **323/08.420 n**
Pfister Gerhard. Concrétisation légale de l'intégration
- + **324/12.463 n**
(Poggia) Golay. Partie plaignante dans la procédure pénale. Compléter une lacune de la loi
- + **325/12.492 n**
(Poggia) Golay. Accès au Tribunal fédéral. Abolir une inégalité de traitement injustifiée entre les victimes
- + **326/13.426 n**
(Poggia) Golay. Renouvellement tacite des contrats de services. Améliorer l'information et la protection des consommateurs et des consommatrices
- + **327/13.441 n**
(Poggia) Golay. Procédure civile. Mettre sur un pied d'égalité les actions relevant des assurances complémentaires à la LAA et à la LAMal
- 328/15.458 n**
Quadranti. Congé parental. Une solution globale pour compléter le congé de maternité existant
- * **329/16.476 n**
Quadri. Extension de la légitime défense
- x **330/15.435 n**
Regazzi. Pour une amnistie fiscale fédérale équilibrée et efficace. Encourager la réapparition de revenus et de capitaux grâce à la déclaration spontanée
- * **331/16.470 n**
Regazzi. Aligner l'intérêt moratoire appliqué par la Confédération sur les taux du marché
- 332/13.438 n**
Reimann Lukas. Créer un cadre légal pour la vente de snus
- + **333/15.408 n**
Reimann Lukas. Séquestre d'une part dans la liquidation d'une communauté de biens, appartenant à un débiteur qui n'est pas domicilié en Suisse
- + **334/15.456 n**
Reimann Maximilian. Relever l'examen de contrôle périodique effectué par un médecin-conseil de 70 à 75 ans pour les conducteurs âgés
- + **335/13.407 n**
Reynard. Lutter contre les discriminations basées sur l'orientation sexuelle
- + **336/13.430 n**
Rickli Natalie. Responsabilité en cas de mise en liberté conditionnelle et de décision d'allègement de l'exécution d'une peine
- 337/13.462 n**
Rickli Natalie. Internements. Dans le doute, pas de libération conditionnelle

- + **338/13.463 n**
Rickli Natalie. Interner les criminels récidivistes
- 339/16.407 n**
Rickli Natalie. Actes d'ordre sexuel avec des enfants de moins de 16 ans. Instaurer des peines planchers
- * **340/16.460 n**
Rickli Natalie. Suppression de l'aide transitoire prévue pour les membres des Chambres fédérales
- + **341/13.478 n**
Romano. Introduire des allocations en cas d'adoption d'un enfant
- N **342/14.474 n**
Romano. Sauvegarder les compétences du Parlement en matière de politique étrangère et de législation
- + **343/13.477 n**
Rossini. LAMal. Révision des catégories de primes enfants, jeunes et jeunes adultes
- 344/16.448 n**
Rösti. Garantir l'auto-provisionnement en électricité d'origine hydraulique pour faire face à l'actuelle baisse des prix de l'électricité
- 345/16.452 n**
Rösti. Développement de la production d'électricité d'origine hydraulique. Revoir la situation de référence des études d'impact
- 346/15.483 n**
Rutz Gregor. Pas de subventions de l'Etat pour les partis et les organisations politiques
- 347/15.495 n**
Rutz Gregor. Activités non prévues dans la concession. Ne les autoriser qu'en cas d'impérieuse nécessité
- 348/16.441 n**
Rutz Gregor. Votations. Respect du principe de la proportionnalité dans l'information des citoyens
- 349/16.454 n**
Rytz Regula. Associations ayant un chiffre d'affaires élevé et poursuivant un but économique. Réforme du droit applicable
- 350/14.455 n**
(Schibli) Rösti. Préserver les surfaces agricoles utiles et celles affectées à la production ainsi que les zones destinées à la construction ou à l'extension des constructions
- 351/15.472 n**
Schneeberger. Droit de la révision. Concrétiser le contrôle restreint pour protéger nos PME
- + **352/12.413 n**
Schwaab. Les citoyens ne doivent pas être nommés curateurs contre leur gré
- 353/16.433 n**
Sommaruga Carlo. Panama Papers. Pour une distinction claire entre les avocats judiciaires et les avocats d'affaires
- 354/16.434 n**
Sommaruga Carlo. Panama Papers. Pour l'exclusion des sociétés offshore de Suisse
- * **355/16.474 n**
Stamm. Loi fédérale sur l'impôt anticipé («procédure mixte»)
- N **356/12.453 n**
Steiert. Exonération fiscale de l'indemnité forfaitaire en matière d'aide et de soins à domicile
- + **357/14.472 n**
Streiff. Liens d'intérêts des parlementaires. Accroître la transparence
- 358/15.460 n**
Tornare. Lutter contre les discriminations raciales, anti-sémites et homophobes. Introduire un droit de recours pour les organisations de défense de minorités
- + **359/10.519 n**
Vischer Daniel. Modifier l'article 53 CP
- + **360/14.413 n**
Vischer Daniel. Droit fondamental à l'autodétermination en matière d'information
- 361/16.428 n**
Vogler. Article 420 du Code civil. Changer de paradigme
- 362/16.429 n**
Vogler. Adapter l'article 420 du Code civil
- * **363/16.458 n**
Vogler. Majoration échelonnée du loyer. Non aux formulaires inutiles
- 364/16.435 n**
Vogt. Stopper l'inflation normative. Supprimer un texte normatif pour chaque texte normatif nouvellement créé (principe du "un pour un")
- 365/16.436 n**
Vogt. Stopper l'inflation normative. Préserver la liberté de décision et la marge de manoeuvre des particuliers et des entreprises
- 366/16.437 n**
Vogt. Stopper l'inflation normative. Limiter la durée de validité des lois
- 367/16.440 n**
Vogt. Stopper l'inflation normative. Freiner l'internationalisation du droit, la reprise du droit européen et la tendance au "Swiss finish"
- N **368/10.500 n**
von Siebenthal. Combustion du bois non traité. Effets positifs pour l'environnement
- + **369/12.477 n**
von Siebenthal. Utilisation du bois suisse dans les constructions financées par des fonds publics
- * **370/16.471 n**
von Siebenthal. Mise en oeuvre de la politique forestière 2020. Conditions de défrichement facilitées
- N **371/14.467 n**
Wobmann. Interdiction de se dissimuler le visage

Conseil des Etats

Initiatives des commissions

- + **372/14.401 é**
CdG-CE. Prévoir des dispositions pénales efficaces pour poursuivre le crime organisé (révision de l'art. 260ter CP)
- + **373/15.430 é**
CEATE-CE. Suppression des priorités dans le réseau de transport transfrontalier

374/15.429 é

CIP-CE. Inscrire dans la loi les exigences relatives aux systèmes électoraux des cantons

+ **375/15.475 é**

CIP-CE. Application plus stricte ou définition plus précise des critères concernant l'examen du respect du principe de l'unité de la matière dans les initiatives populaires

+ **376/15.476 é**

CIP-CE. Délais des initiatives populaires visant à modifier une disposition constitutionnelle dont le délai de mise en oeuvre dans le cadre de la législation n'a pas encore expiré

+ **377/15.477 é**

CIP-CE. Examen préliminaire non contraignant et facultatif des initiatives populaires sur les plans formel et matériel

+ **378/15.478 é**

CIP-CE. Publication des contre-projets indirects dans les explications de vote du Conseil fédéral

* **379/16.456 é**

CIP-CE. Dénonciation et modification des traités internationaux. Répartition des compétences

+ **380/15.473 é**

CAJ-CE. Composition de l'Autorité de surveillance du Ministère public de la Confédération. Revoir les règles d'incompatibilité

390/16.408 é

Jositsch. Actes d'ordre sexuel avec des enfants de moins de 16 ans. Instaurer des peines planchers

391/16.423 é

Keller-Sutter. Libérer le personnel dirigeant et les spécialistes de l'obligation de saisie du temps de travail

392/16.439 é

Kuprecht. LPP. Renforcer l'autonomie des cantons dans la surveillance régionale des fondations de prévoyance

•x **393/15.487 é**

Lombardi. Optimisation des mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes. Introduction d'une procédure simplifiée pour le renouvellement des contrats-types de travail

394/14.470 é

Luginbühl. Renforcer l'attractivité de la Suisse pour les fondations

+ **395/15.444 é**

Minder. Commissions parlementaires. Prévoir la possibilité de rendre publics les documents secondaires

396/16.403 é

Müller Philipp. Regroupement familial. Même régime pour les personnes à protéger et les personnes admises à titre provisoire

397/16.410 é

Vonlanthen. LRTV. Coopérations non discriminatoires

Initiatives des députés

+ **381/12.450 é**

Abate. Modification de l'article 555 alinéa 1 CC. Héritiers inconnus et sommation publique

+ **382/14.449 é**

Altherr. Prix à l'importation surfaits. Supprimer l'obligation de s'approvisionner en Suisse

+ **383/15.438 é**

Berberat. Pour une réglementation destinée à instaurer de la transparence en matière de lobbyisme au Parlement fédéral

384/16.446 é

Caroni. Davantage de fédéralisme dans les messages du Conseil fédéral

+ **385/12.402 é**

Eder. Rôle de la Commission fédérale pour la protection de la nature et du paysage

386/16.411 é

Eder. Surveillance de l'assurance-maladie. Garantir la protection de la personnalité

387/16.413 é

Eder. Ne pas allouer de défraiement pour les nuitées qui n'ont pas été effectuées

•E **388/14.417 é**

Egerszegi-Obrist. Amender le régime de financement des soins

389/16.414 é

Graber Konrad. Introduire un régime de flexibilité partielle dans la loi sur le travail et maintenir des modèles de temps de travail éprouvés

Interventions personnelles

Conseil national

Motions adoptées par le Conseil des Etats

•x **15.4087 é Mo.**

Conseil des Etats. Modification des exigences légales en matière d'aménagement du territoire pour les bâtiments hôteliers situés en dehors des zones à bâtir(CEATE-CE)

•x **15.4092 é Mo.**

Conseil des Etats. Routes. Mesures de protection contre le bruit à partir de 2018(Lombardi)

•EN **15.4153 é Mo.**

Conseil des Etats. Clients injustement pénalisés par le régime douanier(Ettlin Erich)

E **16.3037 é Mo.**

Conseil des Etats. Secret de fonction et coopération entre les autorités. Révision de l'article 320 chiffre 2 CP(Janiak)

E **16.3038 é Mo.**

Conseil des Etats. Faciliter la construction et la modification de stations de transformation et d'autres installations électriques(Häberli-Koller)

E **16.3044 é Mo.**

Conseil des Etats. Eliminer la pénalisation fiscale due au mariage(Bischof)

E **16.3053 é Mo.**

Conseil des Etats. Dépistage des drogues au sein de l'armée(Jositsch)

- x **16.3142** é Mo.
Conseil des Etats. Droit pénal des mineurs. Comblent une lacune en matière de sécurité(Caroni)
- E **16.3146** é Mo.
Conseil des Etats. Garantir le programme "Jeunesse et Sport"(Föhn)
Voir objet 16.3149 Mo. Lohr
- x **16.3227** é Mo.
Conseil des Etats. Supprimer l'obligation des cours pour les détenteurs de chiens(Noser)

Interventions des groupes

- x **14.3944** n Mo.
Groupe BD. Charger un organe de coordination de préparer des mesures d'urgence contre la pénurie de main-d'oeuvre
- 15.3136** n Mo.
Groupe BD. Allocations d'initiation au travail en cas de retour à la vie active après une période consacrée à la famille
- 15.3156** n Mo.
Groupe BD. Effet des taux de change sur les adjudications
- 15.3225** n Mo.
Groupe BD. Etablir un taux de TVA unique
- 15.3226** n Mo.
Groupe BD. Pour une exonération temporaire de la TVA dans le tourisme et la restauration
- 15.3227** n Mo.
Groupe BD. TVA. Instaurer un taux unique pour le secteur de l'hôtellerie-restauration
- 15.3401** n Mo.
Groupe BD. Don de sang. Abolir les restrictions anachroniques et discriminatoires
- 15.3402** n Ip.
Groupe BD. Reconnaissance des prestations des associations militant pour l'égalité
- 15.3403** n Ip.
Groupe BD. Recensement statistique des crimes haineux fondés sur l'orientation sexuelle
- x **16.3287** n Ip.
Groupe BD. Certificats médicaux. Introduction d'une "fit note" en vue de favoriser la réadaptation professionnelle?
- 15.3103** n Mo.
Groupe C. Pas d'intérêts négatifs sur les avoirs du peuple
- x **15.3936** n Mo.
Groupe C. Coopération internationale. Tenir compte du problème des réfugiés
- 16.3103** n Mo.
Groupe C. Supprimer également la pénalisation du mariage dans l'AVS
- * **16.3694** n Ip.
Groupe C. Sommes-nous armés pour répondre aux exigences du monde du travail 4.0?
- x **14.3687** n Ip.
Groupe G. Non à la forteresse Europe. Accès à une procédure d'asile équitable, partage des charges et planification réaliste dans le domaine de l'asile
- x **14.3936** n Mo.
Groupe G. Initiative "contre l'immigration de masse". Soumettre au Parlement une solution de mise en oeuvre qui soit eurocompatible
- x **14.4078** n Mo.
Groupe G. Libre circulation des personnes. Le chemin pour sortir de l'impasse passe par la Croatie
- x **14.4253** n Mo.
Groupe G. Nouvel objectif en matière de protection du climat. Moins 60 pour cent d'émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030
- 14.4259** n Ip.
Groupe G. Rapport du Sénat américain sur les méthodes de torture de la CIA. Quelles conséquences?
- 15.3176** n Po.
Groupe G. Nouvelle loi-cadre sur la santé
- 15.3411** n Mo.
Groupe G. Suspension immédiate des ventes d'herbicides contenant du glyphosate
- 15.3452** n Po.
Groupe G. Reconsidérer la dangerosité du glyphosate et les autorisations dont il bénéficie
- 15.3459** n Mo.
Groupe G. Gel des renvois vers l'Italie jusqu'à l'introduction d'un système de répartition des réfugiés entre les Etats Dublin
- 15.3660** n Po.
Groupe G. Revoir le cadre légal des grandes associations sportives
- 15.3714** n Mo.
Groupe G. Financement des campagnes menées lors des élections et des votations. De la transparence
- 15.3715** n Mo.
Groupe G. Financement des partis. De la transparence
- x **15.3763** n Mo.
Groupe G. Création d'un service de contre-espionnage indépendant du Service de renseignement
- 15.3949** n Ip.
Groupe G. Falsification des valeurs relatives au bruit et aux gaz d'échappement des véhicules?
- 15.3980** n Po.
Groupe G. Evaluer les chances et les risques de l'Industrie 4.0
- 16.3276** n Po.
Groupe G. Garantir la mise en oeuvre effective du signalement des intérêts
- 16.3277** n Po.
Groupe G. Revoir la légalité des sociétés boîte aux lettres
- 16.3278** n Mo.
Groupe G. Comblent les lacunes de la loi et empêcher le blanchiment d'argent par les cabinets d'avocats
- 16.3279** n Mo.
Groupe G. Assécher le terreau qui nourrit les paradis fiscaux

- x **16.3393 n Ip.**
Groupe G. Etudier les conséquences potentielles du TTIP pour la Suisse, à la lumière des récentes révélations sur les contenus des négociations
- 16.3396 n Mo.**
Groupe G. Diminuer la durée maximale de la semaine de travail
- 16.3397 n Mo.**
Groupe G. Un employeur moderne. Faciliter la diminution du taux de travail du personnel de la Confédération
- 16.3580 n Ip.**
Groupe G. Après le oui à la loi sur l'asile. Promouvoir l'intégration, renforcer la coopération internationale pour ouvrir l'accès légal aux procédures d'asile, exploiter la marge de manoeuvre humanitaire
- x* **16.3653 n Ip.u.**
Groupe G. Monsieur le Conseiller fédéral Maurer, Madame la Conseillère fédérale Sommaruga. Que se passe-t-il à Chiasso?
- x **14.4070 n Mo.**
Groupe GL. Loi-cadre sur l'aide sociale
- 14.4195 n Mo.**
Groupe GL. Créer des conditions équitables pour les PME
- 16.3196 n Ip.**
Groupe GL. Politique énergétique. Privilégier les instruments de conception libérale au lieu de renforcer les subventions et de créer des sociétés de sauvegarde publiques
- 16.3197 n Ip.**
Groupe GL. Une stratégie d'exploitation à long terme ne s'impose-t-elle pas d'autant plus face au risque de faillite d'un propriétaire de centrale nucléaire ou à un possible changement de propriétaire?
- 16.3198 n Ip.**
Groupe GL. Risques financiers pour la Confédération lors de la désaffectation des centrales nucléaires
- 16.3200 n Po.**
Groupe GL. Centrale nucléaire de Beznau. Les propriétaires doivent verser sans tarder les moyens financiers nécessaires à la désaffectation et à la gestion
- 16.3290 n Ip.**
Groupe GL. Un "plan Wahlen" pour les terres rares?
- * **16.3741 n Ip.**
Groupe GL. Déchets nucléaires. La Nagra un trou sans fin!
- * **16.3742 n Po.**
Groupe GL. Il faut un plan B pour la gestion des déchets hautement radioactifs
- N **14.3690 n Mo.**
Groupe RL. Rapport sur le contrat entre les générations
- N **14.3691 n Mo.**
Groupe RL. Interdire le recours à l'aide sociale pour les étrangers qui arrivent en Suisse
- x **14.4024 n Mo.**
Groupe RL. Easy Swiss Tax. Simplification de la fiscalité applicable aux personnes physiques
- x **14.4136 n Po.**
Groupe RL. La croissance économique ne doit pas être un facteur pénalisant. Mettre au jour la progression à froid réelle
- 15.3098 n Po.**
Groupe RL. Faut-il légiférer sur les trusts?
- 15.3385 n Mo.**
Groupe RL. Système de santé. Equilibrer l'offre de soins en différenciant la valeur du point tarifaire au lieu de geler une nouvelle fois les admissions
- 15.3387 n Po.**
Groupe RL. Pour la libre concurrence. Contre les aides de l'Etat nuisant à la compétitivité
- 15.3447 n Po.**
Groupe RL. Accélérer les procédures pénales. Mesures réalisées
- N **15.3544 n Mo.**
Groupe RL. Pour une réduction de la charge administrative. Rendre facultative la participation au système d'échange de quotas d'émission
- N **15.3545 n Mo.**
Groupe RL. Pour une réduction de la charge administrative. Donner à toutes les entreprises la possibilité de se faire exempter de la taxe sur le CO2
- N **15.3802 n Mo.**
Groupe RL. Coopération au développement améliorée dans l'intérêt de la population érythréenne et de la Suisse
- 15.3803 n Mo.**
Groupe RL. Domaine de l'asile. Pas de voyages inopportuns à l'étranger pour les personnes admises en Suisse
- 15.3861 n Ip.**
Groupe RL. Comment justifier l'avalanche de plans d'action élaborés à la demande du Conseil fédéral?
- N **15.3900 n Mo.**
Groupe RL. La sécurité fait partie des tâches essentielles de l'Etat
- 15.3901 n Mo.**
Groupe RL. Accroissement de la productivité et de l'efficacité de l'Administration fédérale des douanes et du Corps des gardes-frontière
- 16.3110 n Mo.**
Groupe RL. Assurance-maladie. Adapter régulièrement le montant des franchises
- 16.3111 n Mo.**
Groupe RL. Assurance-maladie. Renforcer la liberté de choix et la responsabilité individuelle en augmentant la franchise maximale
- 16.3112 n Mo.**
Groupe RL. Assurance-maladie. Adapter enfin le montant de la franchise minimale
- 16.3360 n Mo.**
Groupe RL. Mettre en place un frein à la réglementation qui permette de limiter les coûts qu'elle induit
- x **16.3403 n Ip.**
Groupe RL. Etat des conventions d'intégration pour les migrants d'Etats tiers

- x **16.3404 n Ip.**
Groupe RL. Où en est-on avec le rapport sur le statut des étrangers admis à titre provisoire?
- 16.3451 n Mo.**
Groupe RL. Mettre fin à la compensation d'un renchérissement imaginaire
- * **16.3749 n Mo.**
Groupe RL. Avenir de la politique en matière d'énergie et de climat. Révision des systèmes existants
- * **16.3750 n Po.**
Groupe RL. Avenir de la politique en matière d'énergie et de climat. Un nouveau modèle de marché pour assurer la production de courant en Suisse
- * **16.3751 n Mo.**
Groupe RL. Avenir de la politique énergétique et de la politique climatique. Assouplissement de la nouvelle législation sur le CO2
- * **16.3752 n Mo.**
Groupe RL. Contre les doublets en matière de protection des données
- x **14.3688 n Ip.**
Groupe S. Tarifs de physiothérapie. Conséquences de l'arrêt du Tribunal administratif fédéral
- x **14.3780 n Mo.**
Groupe S. Lutte contre les prix élevés en Suisse. Présenter une version élaguée de la révision de la loi sur les cartels
- x **14.3781 n Ip.**
Groupe S. Relations militaro-industrielles entre la Suisse et Israël
- x **14.3784 n Mo.**
Groupe S. Droit international par la Suisse. Appliquer les règles adoptées pour la Crimée annexée aux territoires occupés de Palestine
- x **14.3929 n Mo.**
Groupe S. Examen des agréments fiscaux de l'Administration fédérale des contributions et de l'Intendance des impôts du canton de Berne par un organe indépendant
- 14.4022 n Ip.**
Groupe S. Manquements répétés chez UBS. Responsabilités
- x **14.4025 n Mo.**
Groupe S. La prévention de la violence domestique. Une mission de santé publique
- 15.3029 n Ip.**
Groupe S. Swissleaks. Comment expliquer la déficience de la surveillance? Comment y remédier?
- 15.3096 n Po.**
Groupe S. Rapport sur la naissance, le développement et les effets de la concurrence fiscale en Suisse
- 15.3511 n Ip.**
Groupe S. Mieux protéger les travailleurs âgés
- 15.3998 n Mo.**
Groupe S. Contribution de solidarité au profit des salariés âgés
- 15.4034 n Mo.**
Groupe S. Plan financier de la législature 2017-2019. Moratoire sur les baisses d'impôts pour une politique financière socialement et écologiquement durable et pour des finances fédérales, cantonales et communales équilibrées
- 15.4095 n Ip.**
Groupe S. La Banque nationale suisse est en butte à des pressions croissantes. Conséquences de sa politique monétaire pour l'économie réelle
- 15.4096 n Mo.**
Groupe S. Réduire les pertes fiscales dues aux délais de prescription
- 15.4228 n Mo.**
Groupe S. Banque nationale. Respecter les buts prescrits par la loi
- 15.4247 n Mo.**
Groupe S. Programme de stabilisation à repousser d'une année
- 16.3355 n Ip.**
Groupe S. Les finances fédérales passent au rouge vif
- 16.3356 n Ip.**
Groupe S. Redéployer enfin les moyens humains et financiers en faveur de la cybersécurité
- 16.3365 n Ip.**
Groupe S. Les tribunaux arbitraux prévus par les accords TISA et TTIP permettront-ils de court-circuiter la justice des Etats?
- 16.3498 n Mo.**
Groupe S. Plafonner les primes de l'assurance obligatoire des soins à 10 pour cent du budget des ménages
- 16.3587 n Mo.**
Groupe S. Séparation claire des intérêts. Incompatibilité entre un mandat parlementaire et un mandat exercé pour le compte d'une autorité dans le domaine de la santé
- 16.3617 n Po.**
Groupe S. Limiter les rémunérations des organes dirigeants des caisses-maladie
- * **16.3648 n Ip.**
Groupe S. Freinons l'explosion des primes
- * **16.3729 n Mo.**
Groupe S. Pénurie de main-d'œuvre. La Suisse doit former elle-même les spécialistes dont elle a besoin au lieu d'augmenter les contingents
- x **14.3689 n Ip.**
Groupe V. Asile. Il est grand temps de mettre fin au chaos!
- x **14.3754 n Mo.**
Groupe V. Adapter le système de la protection de l'adulte et de l'enfant
- x **14.3884 n Ip.**
Groupe V. Des groupes d'électricité envisagent de mettre en vente leur participation dans Swissgrid
- x **14.4086 n Mo.**
Groupe V. Assurer une aide alimentaire rapide en Syrie
- x **14.4219 n Mo.**
Groupe V. Renégocier et adapter l'accord sur la libre circulation

- 15.3525 n Ip.**
Groupe V. Pénurie de main-d'oeuvre spécialisée et pléthore de psychologues, d'ethnologues, de sociologues, d'historiens et autres spécialistes de l'art et de la culture
- x **15.3559 n Mo.**
Groupe V. Conseil de sécurité de l'ONU. Evolution de la situation en matière de sécurité
- 15.3577 n Ip.**
Groupe V. Financement des infrastructures routières et réforme fiscale écologique. Tout remettre à plat?
- 15.3843 n Mo.**
Groupe V. Libérer les entreprises et les citoyens de la charge statistique. Réduire les effectifs de l'Office fédéral de la statistique
- 15.3844 n Mo.**
Groupe V. Interdire les voyages à l'étranger aux requérants d'asile et aux personnes admises à titre provisoire
- 15.3964 n Mo.**
Groupe V. Denrées alimentaires. Stopper le flot des réglementations
- 16.3244 n Mo.**
Groupe V. Cibler l'aide extérieure sur les personnes fuyant la guerre
- 16.3367 n Ip.**
Groupe V. Evolution inquiétante de la statistique du chômage
- 16.3434 n Mo.**
Groupe V. APEA. Améliorer la transparence
- 16.3435 n Mo.**
Groupe V. APEA. Améliorer l'application du principe de subsidiarité
- 16.3436 n Mo.**
Groupe V. APEA. Garantie juridique
- x* **16.3652 n Ip.u.**
Groupe V. Titre suit
- * **16.3673 n Mo.**
Groupe V. Traitement des personnes qui présentent un danger pour l'Etat
- * **16.3790 n Po.**
Groupe V. Conséquences à long terme de l'intégration

Interventions des commissions

- * **16.3634 n Mo.**
CdF-CN. Pas de relâchement du frein à l'endettement
 Voir objet 16.3172 Mo. Müller Leo
- N **16.3350 n Mo.**
CSSS-CN. Dépolitiser les paramètres techniques de la LPP
 Voir objet 14.088 OCF
- x **16.3352 n Po.**
CSSS-CN. Financement à parts égales de l'augmentation des coûts des prestations de soins par tous les agents payeurs
 Voir objet 14.317 Iv.ct. Thurgovie
- * **16.3628 n Mo.**
CTT-CN. SSR. Maintien de l'interdiction de diffuser de la publicité en ligne

- * **16.3629 n Mo.**
CTT-CN. Concession octroyée à la SSR. Introduire une compétence duale
 Voir objet 15.457 Iv.pa. Müller Thomas
- * **16.3630 n Po.**
CTT-CN. Institution d'une autorité de surveillance de l'audiovisuel indépendante
- x **15.4086 n Po.**
CER-CN. Pour une place financière compétitive dans le domaine des nouvelles technologies financières
- *N **16.3621 n Mo.**
CER-CN. Donner aux cantons l'autonomie de procéder à une régularisation fiscale unique du passé
 Voir objet 15.435 Iv.pa. Regazzi
 Voir objet 15.469 Iv.pa. Barazzone
- * **16.3633 n Mo.**
CIP-CN. Maintenir le Forum politique de la Confédération
 Voir objet 16.3627 Mo. CIP-CE
- * **16.3626 n Mo.**
CAJ-CN. Un plan d'action concret pour la protection contre la discrimination

Interventions des députés

- 15.4248 n Mo.**
Addor. Pour un plan Vigipirate suisse
- x **16.3291 n Ip.**
Addor. Attractivité du Corps des gardes-frontière
- x **16.3292 n Ip.**
Addor. Hébergement des réfugiés musulmans. Pourquoi pas en Arabie saoudite?
- 16.3295 n Mo.**
Addor. Convention avec la France sur les successions. Le Conseil fédéral doit agir
- x **16.3444 n Ip.**
Addor. Interdire aux producteurs et aux distributeurs d'énergie d'intervenir sur le marché de l'installation?
- x **16.3445 n Ip.**
Addor. Quels obstacles empêchent-ils l'Europe de s'inspirer du modèle australien de politique migratoire?
- x **16.3446 n Ip.**
Addor. Combien de demandeurs d'asile déboutés refoulés reviennent-ils en Suisse?
- x **16.3447 n Ip.**
Addor. Une procédure de comparution immédiate en Suisse?
- x **16.3464 n Ip.**
Addor. Importation de viande d'animaux abattus en violation de la législation suisse
- x **16.3465 n Ip.**
Addor. Quelles perspectives pour des centrales avec des réacteurs au thorium?
- x **16.3609 n Ip.**
Addor. Disponibilité opérationnelle de la sécurité militaire
- 16.3610 n Mo.**
Addor. Compléter la liste des plantes envahissantes interdites

- 16.3612 n Mo.**
Addor. Interdiction du financement des lieux de culte musulman par des Etats étrangers soutenant des terroristes ou violant les droits de l'homme
- * **16.3727 n Ip.**
Addor. Délocalisation au Vietnam d'activités de la Poste. Seulement un début?
- * **16.3728 n Ip.**
Addor. Des criminels en liberté en raison d'une insuffisance de places dans nos prisons?
- * **16.3871 n Ip.**
Addor. Interdiction d'entrée pour un étranger incitant à violer la loi tessinoise sur la dissimulation du visage?
- * **16.3873 n Ip.**
Addor. Ressortissants allemands employés par l'administration fédérale
- x **13.3324 n Mo.**
Aebi Andreas. Adaptation de la législation sur la protection des eaux à la situation actuelle en matière d'élevage d'animaux de rente
- x **14.3838 n Po.**
Aebi Andreas. Collecte de données en vue d'uniformiser l'exécution de la politique agricole
- 15.3040 n Ip.**
Aebi Andreas. Situation désastreuse sur le marché du lait
- N **15.3688 n Mo.**
Aebi Andreas. Flux migratoire en mer Méditerranée. Combattre l'origine du problème
- x **14.3719 n Ip.**
Aebischer Matthias. Un trajet raisonnable et sûr pour les écoliers
- x **14.3775 n Ip.**
Aebischer Matthias. Politique énergétique extérieure. Stratégie de diversification
- 15.3036 n Mo.**
Aebischer Matthias. Promotion du film. Etablir une statistique par sexe
- 15.3157 n Mo.**
Aebischer Matthias. Classification des diplômes de la formation professionnelle dans le cadre national des certifications. Droit de recours
- 15.3832 n Mo.**
Aebischer Matthias. Interdire l'importation de produits provenant d'animaux ayant subi de mauvais traitements
- 15.3851 n Po.**
Aebischer Matthias. Politique cinématographique. Rapport sur les besoins en matière de réglementation
- 16.3011 n Ip.**
Aebischer Matthias. Adapter non seulement la loi sur la protection des données mais aussi les ressources
- x **14.3930 n Ip.**
Aeschi Thomas. Réforme de l'imposition des entreprises III. Mise en consultation
- x **14.3931 n Ip.**
Aeschi Thomas. Banques cantonales. Imposition différenciée en fonction de la forme juridique
- 14.4111 n Ip.**
Aeschi Thomas. RPT. Communications de données erronées des cantons à la Confédération
- 14.4112 n Ip.**
Aeschi Thomas. Avenir de la place financière suisse
- x **15.3558 n Mo.**
Aeschi Thomas. Société suisse de radiodiffusion et télévision. Augmentation de la transparence et exercice de la surveillance par le Contrôle fédéral des finances
- 15.3694 n Ip.**
Aeschi Thomas. Recrudescence des épidémies suite à la pression migratoire
- x **15.3537 n Mo.**
Allemann. Mesures d'accompagnement. Faire figurer la construction de logements bon marché dans le mandat de prestations 2016-2019 d'Armasuisse Immobilier
- * **16.3789 n Po.**
Allemann. Numérisation dans le secteur des transports publics. Le défi de la protection des données
- * **16.3791 n Ip.**
Allemann. Acquisition de véhicules par l'administration: pour l'application de critères de protection de l'air
- * **16.3832 n Mo.**
Allemann. Interdire l'admission des nouveaux véhicules roulant au diesel qui ne respectent pas les valeurs limites en vigueur en matière de gaz d'échappement
- 15.3281 n Mo.**
Amarelle. Renforcer la protection fédérale de cautionnement en faveur des PME face aux effets de la politique du franc fort de la Banque nationale suisse
- 15.3487 n Mo.**
Amarelle. Réfugiés. Ouverture de corridors humanitaires sûrs, légaux et coordonnés avec l'Union européenne et les pays tiers pour une intensification massive des contingents et des visas humanitaires
- 15.3700 n Mo.**
Amarelle. Intégration professionnelle des personnes relevant du domaine de l'asile. Cadre national de certification des diplômes et de validation d'acquis
- 15.3701 n Mo.**
Amarelle. Etablir des scénarios sur le développement de l'emploi pour une meilleure gestion de l'immigration et des pénuries d'emplois
- x **16.3220 n Po.**
Amarelle. Recherches et publication des informations sur les pays d'origine (COI) dans le domaine de l'asile. Pour plus de publicité et de cohérence
- 16.3221 n Po.**
Amarelle. Vols Frontex. Surveiller le domaine de l'exécution des renvois dans le cadre de la collaboration avec Frontex
- x **15.3488 n Po.**
Amaudruz. Swissmetro. Swiss People's Buyout
- 15.4133 n Mo.**
Amaudruz. Libre passage. Définir le départ de la Suisse comme mouvement
- x **14.3766 n Mo.**
Amherd. Encouragement du projet "Ecoles à Berne"

- x **14.3946 n Mo.**
Amherd. Pour une révision allégée de la loi sur les cartels
- x **14.3951 n Po.**
Amherd. Retombées économiques des activités de la Confédération dans les cantons. Plus de transparence
- x **14.4065 n Mo.**
Amherd. Intégration de l'axe Gampel-Lötschberg-Spiez dans le réseau des routes nationales
- x **14.4170 n Po.**
Amherd. Transport de marchandises dangereuses par le rail
- x **14.4171 n Po.**
Amherd. Chargement de voitures sur le train. Réexamen du prix du sillon
- x **14.4172 n Mo.**
Amherd. Gestion de l'eau en tant que ressource. Eviter les conflits d'intérêts
- x **15.3310 n Mo.**
Amherd. Couverture d'assurance-responsabilité civile plus élevée pour les véhicules étrangers transportant des marchandises dangereuses en Suisse
- x **15.3311 n Po.**
Amherd. Davantage de sécurité au col du Simplon. Renforcer les exigences techniques pour les poids lourds
- 15.3726 n Mo.**
Amherd. Registre électronique national pour les conventions parentales
- 15.3727 n Mo.**
Amherd. Déclaration d'autorité parentale conjointe. Harmoniser les émoluments
- 15.3728 n Mo.**
Amherd. Suisse et UE à armes égales. Pas de libre circulation à sens unique
- 15.4000 n Mo.**
Amherd. Violences domestiques. La procédure ne doit pouvoir être suspendue que si l'auteur n'a pas d'antécédents
- 15.4181 n Po.**
Amherd. Conséquences de l'absence de réglementation dans le passage du régime de l'AI au régime de la LAMal
- 16.3481 n Mo.**
Amherd. Service universel dans le domaine postal. Fixer des règles d'accessibilité différentes en fonction des régions
- 16.3482 n Mo.**
Amherd. Accroître la transparence dans la fourniture du service universel dans le domaine postal
- * **16.3833 n Ip.**
Amherd. La Confédération doit contribuer au renforcement de l'éducation à la citoyenneté
- 16.3183 n Ip.**
Ammann. La région dynamique de la vallée du Rhin coupée des lignes internationales de transport longue distance?
- 16.3250 n Mo.**
Ammann. Convention d'entretien contraignante pour les parents non mariés ensemble
- 15.3324 n Ip.**
Amstutz. Dépenses de la Confédération en matière de relations publiques
- 15.3440 n Ip.**
Amstutz. Publier enfin le coût total du domaine de l'asile
- 16.3339 n Ip.**
Arslan. Atteinte aux droits de l'homme et négoce de platine. L'entreprise BASF prend-elle ses responsabilités au sérieux?
- 16.3568 n Ip.**
Arslan. Encourager activement la naturalisation de la population étrangère qui remplit les critères légaux relatifs à la durée de résidence
- 16.3597 n Ip.**
Arslan. Cours de base gratuits pour que les étrangers nouvellement arrivés apprennent la langue officielle de leur lieu de résidence
- * **16.3897 n Po.**
Arslan. Évaluation de la révision du code civil du 15 juin 2012 (mariages forcés)
- x **14.3873 n Ip.**
Badran Jacqueline. Procédure de règlement des différends entre un investisseur et un Etat dans le cadre du TTIP
- 14.4126 n Ip.**
Badran Jacqueline. Conseil d'administration de la Banque des lettres de gage. Nomination inappropriée et pleine de risques
- 15.3138 n Mo.**
Badran Jacqueline. Promouvoir l'innovation dans les PME en leur permettant de constituer des provisions pour investir dans la recherche et le développement
- 15.3391 n Ip.**
Badran Jacqueline. Bénéfices obtenus par la création de monnaie à la BNS ou dans les banques
- 15.3420 n Ip.**
Badran Jacqueline. Pertes fiscales dues à l'exonération du capital ces vingt dernières années
- x **14.3715 n Po.**
Barazzone. Lutte coordonnée contre la prolifération des punaises de lit en Suisse
- x **14.3909 n Mo.**
Barazzone. Taxe au tonnage. Une nécessité fiscalement neutre
- 15.3956 n Po.**
Barazzone. Initiative populaire "contre l'immigration de masse". Déterminer le coût global pour les entreprises de l'application du nouvel article 121a de la Constitution
- 15.3957 n Po.**
Barazzone. Mesures contre le commerce illégal en ligne d'espèces menacées
- 16.3564 n Ip.**
Barrile. A-t-on pris les mesures requises dans le domaine de l'acquisition d'armements?

- * **16.3815 n Mo.**
Barrile. Accroître la protection juridique dans le cadre des achats du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS)
- x **16.3400 n Ip.**
Bauer. Libéralisation du marché de l'électricité. Pourquoi continuer de faire du protectionnisme et punir les petits consommateurs?
- x **16.3535 n Ip.**
Bauer. Gens du voyage étrangers et incivilités
- 16.4219 n Ip.**
Bäumle. Black-out. Swissgrid et les gestionnaires de réseau précédents se sont-ils endormis ces dernières années?
- 16.3556 n Ip.**
Bäumle. Changement climatique. Promotion durable des régions de montagne
- * **16.3771 n Ip.**
Bäumle. TTIP. Face aux polémiques, exposer les faits
- 16.3065 n Po.**
Béglé. Pour une retraite flexible de 58 ans jusqu'au delà de 70 ans sans impacts négatifs
- 16.3153 n Po.**
Béglé. Lutter contre l'âgeisme pour favoriser l'emploi des seniors
- 16.3260 n Po.**
Béglé. Mettre en place une gouvernance du numérique
- 16.3262 n Po.**
Béglé. Renforcer nos PME innovantes en les incitant à s'internationaliser
- 16.3348 n Po.**
Béglé. Création d'un conseil de cyberdéfense. Une priorité pour notre souveraineté et notre sécurité
- N **16.3379 n Mo.**
Béglé. Promouvoir la Suisse en tant que coffre-fort numérique universel
- 16.3380 n Mo.**
Béglé. Finance numérique. Coordonner son avènement
- 16.3381 n Po.**
Béglé. Industrie 4.0. Créer une coordination au niveau suisse
- 16.3382 n Po.**
Béglé. Sécurité de l'internet des objets. Encourager l'émergence d'un savoir-faire
- x **16.3383 n Po.**
Béglé. Données numériques. Informer les personnes lésées en cas de piratage
- x **16.3384 n Po.**
Béglé. Données numériques médicales. Assurer une collecte protégée, transparente et ciblée dans la révision de la loi sur la protection des données
- 16.3385 n Po.**
Béglé. Mieux valoriser nos barrages en vendant une assurance contre le black-out électrique
- x **16.3386 n Po.**
Béglé. Réappropriation des données personnelles. Favoriser l'autodétermination informationnelle
- 16.3414 n Mo.**
Béglé. Faciliter l'investissement des caisses de pension dans les sociétés non cotées en Bourse
- x **16.3415 n Po.**
Béglé. Favoriser l'avènement d'une "Fintech Valley"
- 16.3468 n Mo.**
Béglé. Préserver la "sphère privée" de nos multinationales. La Suisse doit s'engager à ne pas publier les données recueillies dans le cadre du BEPS
- x **16.3469 n Po.**
Béglé. Prévention retraite. Que chaque cotisant soit informé du montant de sa rente prévisible une fois par an
- 16.3484 n Mo.**
Béglé. Conforter la position dominante de la Suisse dans la technologie "blockchain"
- 16.3541 n Po.**
Béglé. Permettre à la coopération au développement d'exercer pleinement sa mission première
- 16.3602 n Ip.**
Béglé. Faire participer nos hautes écoles à la conception et à l'évaluation de certaines politiques publiques
- 16.3615 n Po.**
Béglé. Définir ce que sont les start-up pour mieux les appuyer
- x **16.3616 n Po.**
Béglé. Intensifier la lutte contre la criminalité des passeurs
- * **16.3658 n Po.**
Béglé. Soutenir la création d'une formation de fablab manager
- * **16.3674 n Ip.**
Béglé. Veiller à ce que nos initiatives populaires jouissent d'une majorité solide
- * **16.3691 n Po.**
Béglé. Soutien à l'internationalisation des PME Cleantech et autres par le maintien du budget accordé à S-GE tel que souhaité par le Parlement
- * **16.3692 n Po.**
Béglé. Mieux lutter contre la radicalisation en demandant aux cantons d'harmoniser leurs pratiques
- * **16.3743 n Ip.**
Béglé. Concrétiser durablement l'agenda 2030 pour le développement durable
- * **16.3744 n Po.**
Béglé. Comment mesurer l'efficacité des contributions de la Suisse aux objectifs de l'agenda 2030?
- * **16.3885 n Ip.**
Béglé. Créer une convention internationale des peuples
- * **16.3886 n Ip.**
Béglé. Quel rôle pour la Suisse après la Conférence des Nations-Unies sur les réfugiés?
- * **16.3887 n Po.**
Béglé. Soutenir la formation dans les camps de réfugiés
- * **16.3888 n Po.**
Béglé. Des parrains pour promouvoir une intégration réussie

- * **16.3889 n Po.**
Béglé. Des ambassadeurs pour promouvoir une intégration réussie
- x **14.3854 n Po.**
Bertschy. Analyser l'efficacité des mesures prises pour renforcer la sécurité de l'approvisionnement
- 15.3768 n Po.**
Bertschy. Analyse coûts/bénéfices des modèles de congé parental
- 16.3192 n Ip.**
Bertschy. Emissions d'ammoniac. Dépassement des valeurs limites critiques
- 16.3581 n Ip.**
Bertschy. Comment le privilège fiscal des agriculteurs par rapport aux autres indépendants se justifie-t-il?
- 16.3582 n Ip.**
Bertschy. Privilèges fiscaux dans l'agriculture. Mettre en place dans les cantons une pratique uniforme en matière d'imposition des revenus
- 16.3583 n Po.**
Bertschy. Réutiliser les matériaux de construction au lieu de les recycler
- x **16.3282 n Ip.**
Bigler. Situation en matière d'emplois après le non du peuple sur le projet de vignette le 24 novembre 2013
- x **16.3288 n Ip.**
Bigler. Assainissement de l'assurance-invalidité. Evaluation actuelle et plan B du Conseil fédéral?
- 16.3389 n Mo.**
Bigler. Transformer l'OFS en un véritable centre de compétence de la statistique
- 16.3399 n Mo.**
Bigler. Exploiter le savoir de l'administration fédérale Voir objet 16.3489 Mo. Föhn
- x **14.3973 n Po.**
Birrer-Heimo. Systèmes d'incitation. Encourager les gens à consommer des fruits et des légumes
- 16.3334 n Mo.**
Birrer-Heimo. Panama Papers. Prélever un impôt de garantie sur les flux financiers impliquant des sociétés offshore
- 16.3591 n Po.**
Birrer-Heimo. Droit comparé. Pour une meilleure protection contre les conditions commerciales abusives
- * **16.3798 n Ip.**
Birrer-Heimo. Salaire des fournisseurs de prestations dans l'assurance obligatoire des soins. Manque de transparence
- * **16.3872 n Ip.**
Birrer-Heimo. Extension ferroviaire 2030/2035: Lucerne se retrouve-t-elle sur la touche?
- x **14.3836 n Ip.**
(Böhni) Flach. Courant bon marché issu de la forte production d'électricité verte en Europe. Une réponse aux risques pesant sur les livraisons de gaz russe
- x **14.4128 n Mo.**
(Böhni) Bäumle. Carburants synthétiques neutres du point de vue du CO2. Prendre en considération les réductions d'émissions de CO2 relatives aux voitures de tourisme
- x **15.3304 n Po.**
(Borer) Burgherr. Troubles intérieurs et débordements en Europe
- N **14.3703 n Mo.**
(Bortoluzzi) de Courten. Prestations complémentaires. Lutter contre les abus
- 15.3127 n Mo.**
Bourgeois. Assurer l'encadrement et la formation des mineurs non accompagnés
- 15.3251 n Mo.**
Bourgeois. Marchés publics. Transparence des critères d'adjudication
- 15.3568 n Ip.**
Bourgeois. Lutte contre le dopage. Utilisation des moyens financiers de la Confédération
- x **15.3807 n Mo.**
Bourgeois. Conditions-cadres de marchés agricoles suisses eurocompatibles pour les fromages avec appellation d'origine
- 15.4113 n Po.**
Bourgeois. Optimisation du système actuel à la lumière de la nouvelle loi sur l'asile
- 16.3137 n Mo.**
Bourgeois. Fraude technologique et escroquerie sportive
- x **16.3285 n Ip.**
Bourgeois. Réorganisation d'Agroscope
- * **16.3667 n Ip.**
Bourgeois. Marchés publics et transparence au niveau de la sous-traitance
- x **14.3864 n Ip.**
Brand. Rapatriements vers le Sri Lanka
- 15.3075 n Mo.**
Brand. Abaisser le taux de TVA dans l'hôtellerie-restauration
- 15.3228 n Po.**
Brand. Rapport sur les perspectives de développement de l'arc alpin face à une conjoncture défavorable
- 15.4231 n Mo.**
Brand. Plan directeur 2030 pour une assurance-maladie aux coûts supportables
- 16.3255 n Mo.**
Brand. Assurance-maladie. Pour un échange efficient de données au lieu d'une bureaucratie onéreuse
- x **16.3527 n Ip.**
Brand. Pratique en matière de renvoi et d'expulsion vers le Sri Lanka
- * **16.3820 n Ip.**
Brand. Une clôture pour sécuriser la frontière nationale dans la région de Chiasso
- * **16.3821 n Ip.**
Brand. La pénurie de médecins est-elle un réel problème?

- * **16.3698 n Ip.**
Brélaz. Armasuisse contre la COP21 et les engagements du Conseil fédéral
- 15.3729 n Ip.**
Büchel Roland. Interpol. Bailleurs de fonds privés et indépendance
- 15.4029 n Mo.**
Büchel Roland. Tous les Suisses doivent pouvoir disposer d'un compte dans une banque d'importance systémique
- 16.3181 n Ip.**
Büchel Roland. Négociations de politique extérieure. Principe de donnant-donnant?
- * **16.3865 n Mo.**
Büchler Jakob. La fermeture d'offices de poste en Suisse va entraîner une dégradation du service universel
- * **16.3866 n Mo.**
Büchler Jakob. Fermeture de points de vente de billets CFF à la campagne
- * **16.3655 n Ip.**
Buffat. Mariages forcés dans notre pays
- x **16.3479 n Ip.**
Bühler. Révision de la structure tarifaire Tarmed
- x **16.3480 n Ip.**
Bühler. Structure tarifaire pour la physiothérapie
- * **16.3884 n Mo.**
Bühler. Soutien rapide aux entreprises formatrices dans le cadre des RHT
- x **14.3682 n Ip.**
Bulliard. Participation de la Confédération aux coûts des mesures d'éradication du capricorne asiatique. Les cantons ne peuvent pas attendre 2016!
- x **14.3758 n Mo.**
Bulliard. Ombudsman indépendant pour les droits de l'enfant
- x **14.3878 n Mo.**
Bulliard. Formation professionnelle supérieure en administration publique
- x **14.3904 n Mo.**
Bulliard. Renforcement du système de milice au niveau communal
- 14.4089 n Po.**
Bulliard. Mise en oeuvre de la réforme de Bologne dans les études de médecine. Améliorer la coordination entre les facultés et la reconnaissance des crédits ECTS
- 15.3074 n Ip.**
Bulliard. La Confédération doit faire toute la lumière sur le statut du site de la Gouglera
- 15.3334 n Ip.**
Bulliard. Industrie du graphisme en Suisse et franc fort. Nécessité d'une action "achetons suisse"
- 15.3471 n Ip.**
Bulliard. Faire en sorte que le Regio-Express Bulle–Romont–Fribourg–Berne s'arrête aussi à Guin
- 15.3472 n Ip.**
Bulliard. Projet pilote de financement des mesures destinées à l'égalité en entreprise. Encourager les femmes dans les faits
- 15.3922 n Ip.**
Bulliard. Communauté suisse d'intérêts autodéfense pour femmes et jeunes filles. Soutien de la Confédération?
- 16.3270 n Ip.**
Bulliard. Accords de parrainage dans les hautes écoles suisses. La Conférence suisse des hautes écoles doit fixer des règles
- 15.4100 n Ip.**
Burgherr. Asile et bureaucratie
- 16.3086 n Mo.**
Burgherr. Renforcer l'autonomie communale en matière d'asile
- 16.3316 n Po.**
Burgherr. Pour un budget équilibré à long terme
- 16.3592 n Mo.**
Burgherr. Durcir la pratique de l'asile à l'égard de l'Erythrée
- 16.3506 n Po.**
Burkart. Projets de construction de la Confédération. Axer les appels d'offres sur la qualité
- * **16.3792 n Ip.**
Burkart. Crédit-cadre pour les installations portuaires: où en est-on?
- x **14.3681 n Mo.**
Buttet. Ne plus taxer inutilement ceux qui nous sauvent
- 14.4104 n Ip.**
Buttet. Pourquoi désarmer les militaires de carrière?
- 15.3444 n Ip.**
Buttet. Le Conseil fédéral s'attaque-t-il à la promotion du sport chez les jeunes?
- 15.3649 n Mo.**
Buttet. Pour un retour à la démocratie directe décidée par les pères de la Suisse moderne
- 15.3774 n Ip.**
Buttet. Coupe de Suisse de football. Berne est-elle toujours la capitale de la Suisse?
- 15.4144 n Ip.**
Buttet. Sécurité d'approvisionnement en pétrole. N'a-t-on vraiment plus besoin de nos raffineries?
- 16.3063 n Mo.**
Buttet. Electromobilité. La Confédération doit être un modèle
- 16.3325 n Ip.**
Buttet. Ne pas laisser introduire un nouvel hymne national par la bande!
- 16.3419 n Ip.**
Buttet. Respecter la prairie du Grütli!
- x **16.3540 n Mo.**
Buttet. Radiations d'actes de défaut de biens. Faire cesser le chantage
- * **16.3689 n Mo.**
Buttet. Imposer le respect de la prairie du Grütli
- * **16.3769 n Ip.**
Buttet. parlement.ch Un site web utilisable pour le Parlement et la Population!
- * **16.3770 n Po.**
Buttet. Faire face à la menace sismique

- 16.3246 n Mo.**
Campell. Créer des conditions permettant une introduction généralisée du vote électronique
- x **14.3686 n Ip.**
Candinas. Protéger les enfants en leur faisant porter un casque à vélo
- x **14.3887 n Ip.**
Candinas. Lier les loyers à l'évolution du taux hypothécaire
- 15.4039 n Mo.**
Candinas. Transports publics sur les autoroutes et les semi-autoroutes. Ne pas discriminer les bus
- 15.4242 n Ip.**
Candinas. Faire en sorte que les entreprises liées à la Confédération et actives principalement sur le marché suisse n'acceptent que des offres libellées en francs suisses
- 16.3335 n Mo.**
Candinas. Mettre un terme aux abus des extraits du registre des poursuites
- 16.3336 n Mo.**
Candinas. Faire passer à 10 mégabits par seconde la vitesse minimale de connexion à Internet dans le cadre du service universel
- 16.3337 n Ip.**
Candinas. Fixation dynamique des débits minimaux en vertu de l'ordonnance sur les services de télécommunication
- * **16.3847 n Mo.**
Candinas. Halte à la délocalisation d'emplois à la Poste
- * **16.3848 n Mo.**
Candinas. Distribution du courrier sur l'ensemble du territoire au plus tard à la mi-journée
- * **16.3849 n Mo.**
Candinas. Diffuseurs radio des régions périphériques et de montagne. Dispense de l'obligation de rémunération sur la quote-part de la redevance pour la diffusion de musique, y compris durant la phase d'exploitation parallèle de la radiodiffusion analogique et de la radiodiffusion numérique
- x **14.3906 n Mo.**
Carobbio Guscetti. Dettes envers l'assurance-chômage. Que les chefs des entreprises en faillite passent à la caisse
- x **14.4053 n Mo.**
Carobbio Guscetti. Les coffres bancaires ne doivent plus servir de refuge à l'argent non déclaré ou blanchi
- 14.4059 n Mo.**
Carobbio Guscetti. Eviter les abus et les distorsions du marché dus à la location de services par l'intermédiaire d'agences de placement
- 14.4215 n Ip.**
Carobbio Guscetti. Ordres de paiement destinés à Cuba et sanctions des autorités américaines
- 15.3051 n Ip.**
Carobbio Guscetti. Politique monétaire et dette hypothécaire. Quels avantages pour les propriétaires de logement et les locataires?
- 15.3196 n Po.**
Carobbio Guscetti. Niveau des principales prestations cantonales depuis l'entrée en vigueur de la péréquation financière
- 15.3197 n Mo.**
Carobbio Guscetti. Interdire le versement des salaires en euros
- x **15.3553 n Po.**
Carobbio Guscetti. Conditions préalables pour une taxe d'incitation efficace sur l'énergie dans les habitations
- 15.3554 n Mo.**
Carobbio Guscetti. Formation professionnelle. Favoriser l'accès aux procédures de qualification des travailleurs à temps partiel
- 15.3772 n Po.**
Carobbio Guscetti. Baisse du taux hypothécaire de référence. Qu'elle profite aux locataires!
- 15.3914 n Mo.**
Carobbio Guscetti. Optimisation des mesures d'accompagnement dans les régions à risque
- x **16.3361 n Ip.**
Carobbio Guscetti. Affaire Banca della Svizzera italiana. Analyse et mesures afin que de tels faits ne se reproduisent plus et que les responsables paient
- * **16.3822 n Mo.**
Carobbio Guscetti. Pour des modèles alternatifs d'assurance-maladie sans conditions léonines
- x **14.3832 n Po.**
(Caroni) Feller. Cinquantième anniversaire de la propriété par étages. Etablissement d'une vue d'ensemble
- x **14.4038 n Mo.**
(Caroni) Fluri. Défense du fédéralisme. Juridiction constitutionnelle limitée en faveur des cantons
- 15.3398 n Po.**
(Caroni) Walti Beat. Accès aux marchés fermés de la Confédération. Procédure équitable
- 15.3399 n Mo.**
(Caroni) Walti Beat. Accès aux marchés fermés des cantons. Procédure équitable
- 15.3421 n Po.**
(Caroni) Walti Beat. Mettre en place un frein aux réglementations
- N **15.3706 n Mo.**
(Caroni) Eichenberger. Certificats de travail pour les militaires. Renforcer la conciliation entre profession et service militaire
- 15.3464 n Po.**
Cassis. Loi sur l'assurance-maladie. Feuille de route pour désenchevêtrer les rôles que jouent les cantons
- 15.3465 n Mo.**
Cassis. Réduction des primes de l'assurance-maladie. Halte aux cadeaux de l'Etat
- 15.3296 n Mo.**
Chevalley. Réglementation des espèces animales admises dans les cirques
- 15.3975 n Mo.**
Chevalley. Gaspillage alimentaire. N'arrêtons pas une campagne efficace!

- 15.4094 n Po.**
Chevalley. La Suisse doit tendre à se passer de pétrole
- x **15.4160 n Mo.**
Chevalley. Le vote blanc est un vote valable
- 16.3191 n Mo.**
Chevalley. Pour une meilleure protection des troupeaux en Suisse
- x **16.3420 n Ip.**
Chevalley. Utilité et avenir des commissions cantonales pour les expériences sur les animaux
- 16.3476 n Mo.**
Chevalley. Aide publique au développement et coûts de l'asile. Pour plus de transparence
- x **16.3537 n Ip.**
Chevalley. Réduction de l'impact écologique de la Suisse. Que prévoit le Conseil fédéral?
- * **16.3643 n Ip.**
Chevalley. Pourquoi la ville de Paris n'est-elle pas déconseillée aux voyageurs suisses?
- * **16.3701 n Ip.**
Chevalley. Les fauves n'ont rien à faire dans un cirque!
- 15.3095 n Mo.**
(Chopard-Acklin) Fridez. Interrompre les exportations d'armes et de biens militaires à partir de la Suisse vers la Russie et l'Ukraine jusqu'à la pacification des régions en conflit
- N **14.4075 n Mo.**
Clottu. La Poste. Distribution du courrier pour tout le monde!
- 15.3834 n Ip.**
Clottu. Loi sur les produits du tabac. Quelle taille pour les mises en garde sur les paquets de cigarettes?
- 16.3069 n Mo.**
Clottu. Evaluation annuelle de l'économicité des produits médicaux facturés à la charge de l'assurance obligatoire des soins
- * **16.3796 n Po.**
Clottu. Coût des requérants d'asile et sans-papiers en matière de santé
- N **15.3491 n Mo.**
(Darbellay) Buttet. Renoncer à limiter l'âge des pilotes d'hélicoptère à 60 ans
- 15.3777 n Mo.**
(Darbellay) Regazzi. Ordonnance sur la radio et la télévision. Pour une quote-part de 6 pour cent pour les radios et TV régionales
- 15.3365 n Mo.**
de Buman. Promouvoir la protection de réfugiés syriens par des mesures d'entrée individuelle
- x **16.3261 n Ip.**
de Buman. Va-t-on enfin attribuer davantage de travaux d'imprimerie à des entreprises suisses?
- x **16.3347 n Ip.**
de Buman. Où en est l'indication de l'origine des ingrédients alimentaires?
- x **16.3579 n Ip.**
de Buman. Qualité et équité dans les achats publics
- * **16.3685 n Mo.**
de Buman. Economie collaborative. Réduire la bureaucratie par un mode d'imputation national simplifié des taxes de séjour qui n'ont pu être perçues jusqu'à présent
- x **14.3996 n Mo.**
de Courten. Obstacles commerciaux unilatéraux imposés par l'UE aux exportateurs suisses. Une action résolue s'impose
- 15.3117 n Po.**
de Courten. Coûts de réglementation. Desserrer le carcan des contrôles pour les entreprises qui respectent les règles
- 15.3118 n Po.**
de Courten. Coûts de réglementation. Harmoniser les procédures, les délais et les intervalles de paiement dans le domaine de l'imposition des entreprises
- 15.3119 n Mo.**
de Courten. Coûts de réglementation. Accélérer l'informatisation des opérations douanières
- 15.3120 n Po.**
de Courten. Coûts de réglementation. Réduire les obligations des entreprises en matière de communication de données statistiques
- 15.3121 n Mo.**
de Courten. Coûts de réglementation. Supprimer l'obligation de déclarer en cours d'année les nouveaux employés à l'AVS et à l'AI
- 15.3122 n Po.**
de Courten. Coûts de réglementation. Réduire les obligations des entreprises en matière de documentation et d'archivage
- 15.3124 n Mo.**
de Courten. Coûts de réglementation. Coordonner l'action des différents organes chargés de contrôler les employeurs
- x **15.3241 n Mo.**
de Courten. Ordonnance sur le CO2. Mise en oeuvre non arbitraire de la réglementation des cas de rigueur
- N **15.3804 n Mo.**
de Courten. Renoncement à la ratification de la Charte sociale européenne
- 15.4164 n Mo.**
de Courten. Non aux importations abusives de produits phytosanitaires. Mesures légales contre les importations parallèles indirectes d'origine non identifiable
- 16.3474 n Po.**
de Courten. Système suisse de formation. Gain d'efficacité et de qualité
- x **14.3883 n Ip.**
Derder. Pour en finir avec l'aide à la presse et stimuler l'innovation dans les médias
- x **14.3955 n Mo.**
Derder. Faire passer à 24 000 francs le montant déductible au titre des frais de garde des enfants par des tiers
- x **14.3956 n Ip.**
Derder. Relèvement des déductions fiscales pour les frais de garde des enfants par des tiers. Effets à long terme sur l'économie nationale

- x **14.3988 n Ip.**
Derder. Solar Impulse. Quelles retombées du projet pour l'économie suisse, notamment en matière de drones solaires?
- x **14.4298 n Mo.**
Derder. Encourager l'innovation dans les médias
- 14.4299 n Ip.**
Derder. Veille transversale de la révolution numérique. Faut-il créer un secrétariat d'Etat de la société numérique?
- 14.4300 n Mo.**
Derder. Encourager le "crowdfunding" et simplifier les investissements dans les PME
- 15.3357 n Ip.**
Derder. Promotion de la place économique suisse. Comment coordonner et renforcer les outils à disposition?
- 15.3358 n Mo.**
Derder. Accélérer un programme d'investissement dans la société numérique
- 15.3485 n Mo.**
Derder. Définir un cadre législatif strict pour la communication, la transparence et la crédibilité du Contrôle fédéral des finances
Voir objet 15.3454 Mo. Parmelin
- 15.3779 n Po.**
Derder. Quelle politique fiscale pour l'innovation?
- 15.3780 n Mo.**
Derder. Une politique fiscale pour l'innovation
- 15.4072 n Ip.**
Derder. Médecine personnalisée. Associer et encourager les initiatives privées
- 15.4073 n Ip.**
Derder. L'armée est-elle réellement capable de protéger l'espace cybernétique helvétique?
- 15.4196 n Ip.**
Derder. La Suisse utilise-t-elle tous les moyens à disposition pour soutenir l'innovation dans le secteur aérien?
- 15.4251 n Po.**
Derder. Aller chercher les PME innovantes qui façonnent la Suisse de demain, et ne plus simplement les attendre
- 15.4252 n Mo.**
Derder. Associer les PME innovantes aux projets de recherche publics
- 15.4253 n Ip.**
Derder. Protéger les données pour mieux les partager. Une opportunité urgente
- x **16.3293 n Mo.**
Derder. Pour une imposition raisonnable des start-up et une harmonisation cantonale des méthodes de valorisation de l'entreprise sur un modèle objectif
- x **16.3296 n Ip.**
Derder. Du wi-fi partout, sauf dans les trains suisses?
- 16.3297 n Mo.**
Derder. Renforcer la gouvernance de la stratégie numérique suisse
- x **16.3342 n Ip.**
Derder. Harmoniser les méthodes de valorisation des start-up, pour éviter de chasser ces entreprises de Suisse
- 16.3604 n Mo.**
Derder. Enseigner l'informatique dès l'école primaire
- 16.3605 n Mo.**
Derder. Prolonger le report fiscal de pertes pour les entreprises fondées sur la science
- 16.3606 n Ip.**
Derder. Qui s'occupe de la cybersécurité suisse?
- 16.3607 n Ip.**
Derder. Le niveau record du compte de compensation doit permettre l'augmentation de dépenses budgétaires et d'investissements dans l'avenir
- 16.3608 n Mo.**
Derder. Stabiliser la dette et affecter les excédents aux dépenses budgétaires ou aux investissements d'avenir
- 16.3618 n Ip.**
Derder. Des "start-up visa" pour attirer les meilleurs talents en Suisse
- 16.3619 n Po.**
Derder. Une politique migratoire pour attirer les cerveaux en Suisse
- 16.3620 n Ip.**
Derder. Le législation de la place financière suisse est-elle adaptée à la révolution numérique et intègre-t-elle suffisamment les Fintech?
- * **16.3858 n Ip.**
Derder. Pourquoi le Conseil fédéral prive-t-il nos institutions culturelles de potentiels soutiens financiers privés?
- * **16.3859 n Mo.**
Derder. Augmenter le montant déductible au titre des frais de garde des enfants par des tiers
- * **16.3860 n Ip.**
Derder. Augmentation des frais de garde déductibles. Combien et quand?
- * **16.3861 n Ip.**
Derder. Création d'un comité consultatif Suisse numérique
- * **16.3862 n Ip.**
Derder. Quelles contributions le Conseil fédéral souhaite-t-il pour les entreprises ayant de longues phases de recherche et développement?
- * **16.3863 n Mo.**
Derder. Permettre une compensation des pertes illimitée dans le temps
- x **16.3359 n Ip.**
Dobler. Poursuites pénales en cas d'attaques DDoS (cyberattaques). Quel soutien la Confédération fournit-elle aux cantons, qui ne disposent pas toujours du savoir-faire requis?
- 15.3319 n Mo.**
Egloff. Réglementer plus strictement les conventions d'accès au système électronique d'informations foncières
- 15.3320 n Mo.**
Egloff. Contre la privatisation rampante du registre foncier

- 16.3058 n Po.**
Egloff. Abandon des raccordements téléphoniques analogiques. Incidences sur les téléphones installés dans les ascenseurs et sur les autres systèmes d'alarme Voir objet 16.3051 Po. Eder
- x **14.3809 n Ip.**
Estermann. Consommation de Ritaline en Suisse
- x **14.3810 n Ip.**
Estermann. Surveillance des psychotropes
- x **14.3811 n Ip.**
Estermann. Hymne national de la Suisse
- 14.4054 n Ip.**
Estermann. Dans quelle mesure un parlementaire a-t-il le droit de "mal" voter?
- 14.4243 n Ip.**
Estermann. Prévention du HPV. Campagne controversée de l'OFSP
- 14.4244 n Mo.**
Estermann. Il faut sauver le "Cantique suisse"!
- 15.3146 n Mo.**
Estermann. Consommation de Ritaline en Suisse. N'ignorons pas les avertissements de l'ONU!
- 15.3412 n Ip.**
Estermann. Pour un changement de paradigme en matière de politique d'asile (1)
- 15.3413 n Ip.**
Estermann. Pour un changement de paradigme en matière de politique d'asile (2)
- 16.3311 n Po.**
Estermann. Davantage de sécurité grâce à la police militaire (1)
- 16.3312 n Po.**
Estermann. Davantage de sécurité grâce à la police militaire (2)
- 15.3937 n Po.**
Fässler Daniel. Loi sur les produits de construction. Mise en oeuvre compatible avec les intérêts des PME
- x **16.3160 n Mo.**
Fässler Daniel. Cabinets vétérinaires. Plus de pragmatisme dans la mise en oeuvre du droit du travail
- 16.3243 n Po.**
Fässler Daniel. La Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle peut-elle empiéter sur la souveraineté des cantons en matière d'organisation?
- * **16.3864 n Mo.**
Fässler Daniel. Soumettre à autorisation la participation d'orateurs étrangers à des manifestations de nature politique
- * **16.3765 n Ip.**
Fehlmann Rielle. Une nouvelle menace sur la santé publique. Le sucre et son industrie
- x **14.3717 n Ip.**
(Fehr Jacqueline) Meyer Mattea. Fondation pour l'art, la culture et l'histoire. Rôle de l'autorité fédérale de surveillance des fondations
- 14.4084 n Ip.**
(Fehr Jacqueline) Tornare. Situation des droits de l'homme en Erythrée
- 14.4117 n Ip.**
(Fehr Jacqueline) Badran Jacqueline. Site de l'arsenal de Winterthur et construction de logements d'utilité publique. Contribution d'Armasuisse
- x **14.4235 n Mo.**
(Fehr Jacqueline) Guldemann. Extension à la Croatie de l'accord sur la libre circulation des personnes. Approbation rapide du protocole afin de garantir le maintien des réseaux dont bénéficient les chercheurs suisses
- x **14.3771 n Ip.**
Feller. Articulation entre le message sur le développement de l'armée et le concept de stationnement de l'armée
- x **14.4017 n Mo.**
Feller. Mise en oeuvre dès 2015 des mesures de soutien à la promotion des vins suisses prévues dans le cadre de la politique agricole 2018-2021
- 14.4141 n Ip.**
Feller. Rétablissement des modalités d'imposition des immeubles agricoles et sylvicoles en vigueur jusqu'au 2 décembre 2011. Procédures et délais
- 15.3019 n Mo.**
Feller. Rapport d'évaluation quadriennal du Conseil fédéral. Modification de la loi sur la péréquation financière
- 15.3149 n Mo.**
Feller. Alléger les conditions de versement de l'indemnité de chômage en cas de réduction de l'horaire de travail aux entreprises du secteur tertiaire
- 15.3397 n Po.**
Feller. Sanctionner la revente de billets d'entrée à une manifestation à des prix surfaits
- 15.3510 n Mo.**
Feller. Exécution par les Etats membres du Conseil de l'Europe des peines prononcées en Suisse. Comblent les lacunes actuelles
- 15.3531 n Mo.**
Feller. Renforcer les moyens de défense contre les squatters en assouplissant les conditions d'application de l'article 926 du Code civil
- 15.3587 n Ip.**
Feller. Pourquoi une partie de la fortune de l'AVS est-elle gérée aux Etats-Unis?
- 15.3969 n Mo.**
Feller. Communiquer au Parlement les montants des avoirs confiés aux différents gérants externes par les fonds AVS/AI/APG
- 15.3970 n Ip.**
Feller. Attribution de mandats par les fonds AVS/AI/APG à des gérants basés à Londres, New York, Newark, Boston, Pasadena et San Francisco
- 15.3971 n Ip.**
Feller. Voyages des responsables des fonds AVS/AI/APG aux Etats-Unis
- 15.4091 n Ip.**
Feller. Discrimination des médecins spécialistes en médecine interne générale titulaires d'un deuxième titre. Pourquoi l'OFSP s'est-il tu?

- 15.4123 n Mo.**
Feller. Confier les mandats externes de gestion des fonds AVS/AI/APG à des gérants basés en Suisse
- 15.4174 n Mo.**
Feller. Lutte contre le travail au noir. Inventorier les mesures prises ou envisagées par les caisses de compensation AVS et établir un catalogue de bonnes pratiques
- 16.3017 n Ip.**
Feller. Pourquoi le Conseil fédéral a-t-il de la peine à admettre qu'une part de la fortune de l'AVS est conservée à l'étranger?
- 16.3035 n Mo.**
Feller. Représentation des rentiers dans les organes de leur caisse de pension
- 16.3049 n Mo.**
Feller. Gestion de la fortune des fonds AVS/AI/APG. Pour une information complète et transparente du Parlement, des médias et de l'opinion publique
- 16.3378 n Ip.**
Feller. Relocalisation partielle des activités d'Agroscope pour permettre la construction d'une route de distribution urbaine dans le district de Nyon. Comment débloquer le projet?
- 16.3538 n Ip.**
Feller. Comment les rendements des fonds AVS/AI/APG ont-ils été calculés en 2015?
- 16.3539 n Ip.**
Feller. Est-ce que les rendements des fonds AVS/AI/APG sont vraiment conformes aux conditions du marché, comme l'exige la loi?
- * **16.3639 n Ip.**
Feller. Les besoins en liquidités prétendument élevés des Fonds AVS/AI/APG permettent-ils vraiment d'expliquer les faibles rendements obtenus?
- * **16.3640 n Ip.**
Feller. Liens personnels durables entretenus par la Banque Cramer & Cie SA avec la présidence des Fonds AVS/AI/APG
- * **16.3641 n Mo.**
Feller. Assujettissement des Fonds AVS/AI/APG à la loi fédérale sur la transparence
- * **16.3646 n Ip.**
Feller. Clinique équine du Haras national suisse d'Avenches. Pourquoi démanteler une institution unique en Suisse et reconnue sur le plan international?
- * **16.3678 n Ip.**
Feller. Comment améliorer l'application de la loi sur la transparence au sein de l'administration?
- * **16.3768 n Ip.**
Feller. Sélection des gérants externes par les Fonds AVS/AI/APG. Qui participe aux visites sur place, notamment aux Etats-Unis?
- x **14.3706 n Po.**
Feri Yvonne. Aide sociale matérielle. Respecter la Constitution
- 15.3064 n Mo.**
Feri Yvonne. Assurer l'égalité des sexes dans la promotion du film
- 15.3155 n Po.**
Feri Yvonne. Image de soi et image du corps des adolescents. Lancement de programmes
- 15.3190 n Po.**
Feri Yvonne. Evaluer la loi sur l'enlèvement d'enfants
- 15.3407 n Po.**
Feri Yvonne. Protéger les droits de la personnalité
- x **15.3517 n Po.**
Feri Yvonne. Augmentation du pourcentage de femmes inscrites sur les listes électorales
- 15.3731 n Mo.**
Feri Yvonne. Bilan du plan d'action de la Suisse pour l'égalité entre femmes et hommes. Mise en oeuvre
- 15.3939 n Mo.**
Feri Yvonne. Introduction d'allocations pour enfant sous condition de ressources
- 15.3940 n Po.**
Feri Yvonne. Enfants et aide sociale. Etude sur les effets à long terme
- x **16.3307 n Ip.**
Feri Yvonne. Modèles d'imposition de la famille. Pour une imposition équilibrée des parents vivant séparés
- 16.3407 n Po.**
Feri Yvonne. Analyse de la situation des réfugiés
- x **16.3408 n Ip.**
Feri Yvonne. Supprimer la situation discriminatoire des créanciers d'aliments dans le droit régissant l'entretien
- x **16.3409 n Ip.**
Feri Yvonne. Hébergement et encadrement des enfants et des familles dans les nouveaux centres de la Confédération
- x **16.3511 n Ip.**
Feri Yvonne. Exploitation du travail dans le contexte de la traite des êtres humains
- * **16.3695 n Po.**
Feri Yvonne. Incitation financière pour les centres d'accueil destinés aux victimes de violence domestique
- * **16.3806 n Ip.**
Feri Yvonne. Empêcher la répétition d'exams médicaux
- * **16.3807 n Ip.**
Feri Yvonne. Sanctionner les passeurs professionnels et les trafiquants d'êtres humains
- * **16.3808 n Ip.**
Feri Yvonne. Le second avis médical
- 15.3521 n Ip.**
Fiala. Personnes transgenres. Cohérence de la législation suisse et de la pratique dans le cas de la résolution 13742 du Conseil de l'Europe
- 15.4122 n Ip.**
Fiala. Dans quelle mesure l'attractivité de la Suisse comme site de production est-elle compromise? Des mesures contre la désindustrialisation s'imposent
- 16.3269 n Ip.**
Fiala. Lutte contre la radicalisation et le terrorisme, et financement des mosquées

- 16.3453 n Ip.**
Fiala. Financement des communautés religieuses. Manque de transparence et absence de surveillance
- * **16.3777 n Ip.**
Fiala. Actes de terrorisme potentiels, gestion des risques, sécurité intérieure et sécurité extérieure. Quelle est la situation de la Suisse?
- x **15.3709 n Mo.**
(Fischer Roland) Flach. Nouvelle stratégie pour les Forces aériennes
- 15.3710 n Po.**
Flach. Supports de données. Visibilité pour le consommateur de la redevance perçue sur les supports vierges
- 16.3158 n Ip.**
Flach. Valeurs limites des poussières de quartz arbitrairement basses. Veut-on empêcher la construction de tunnels?
- 16.3529 n Mo.**
Flach. Ne pas entraver la densification vers l'intérieur du milieu bâti par des méthodes de mesure des immissions de bruit qui manquent de souplesse
- x **14.3820 n Ip.**
Flückiger Sylvia. Candidature argovienne pour l'organisation de la prochaine exposition nationale
- N **14.3834 n Mo.**
Flückiger Sylvia. Simplifier la répartition et le contrôle des aides financières destinées aux associations de consommateurs
- x **14.3961 n Ip.**
Flückiger Sylvia. Thérapies sur un voilier. Est-ce vraiment utile?
- 14.4031 n Ip.**
Flückiger Sylvia. Swiss Tavolata. Distorsion de la concurrence encouragée par l'Etat
- 14.4032 n Ip.**
Flückiger Sylvia. Alimentation de la population suisse. Liberté de choix plutôt que mise sous tutelle
- x **14.4177 n Mo.**
Flückiger Sylvia. Mieux lutter contre les causes des accidents sur les passages pour piétons
- 14.4178 n Ip.**
Flückiger Sylvia. Pléthore de psychiatres en Suisse
- 14.4179 n Ip.**
Flückiger Sylvia. Le problème de l'asile est-il résolu sur le dos de la population?
- 15.3034 n Ip.**
Flückiger Sylvia. Franc fort. Les propriétaires forestiers et l'industrie du bois suisses frappés de plein fouet
- 15.3268 n Ip.**
Flückiger Sylvia. Délinquance transfrontalière. Combien de temps allons-nous nous laisser tondre sans réagir?
- 15.3416 n Mo.**
Flückiger Sylvia. Remboursement de la TVA perçue indûment sur la redevance radio et télévision
- 15.3417 n Ip.**
Flückiger Sylvia. Réduction des primes de l'assurance-maladie. Un puits sans fond
- 15.3691 n Mo.**
Flückiger Sylvia. Lutter plus énergiquement contre la criminalité
- 15.3692 n Ip.**
Flückiger Sylvia. Informatique au sein de l'administration fédérale. Un puits sans fond?
- 15.4046 n Ip.**
Flückiger Sylvia. Remboursement de la TVA perçue sur les redevances Billag
- 15.4220 n Po.**
Flückiger Sylvia. L'Etat ne doit pas se faire le concurrent du secteur privé
- 15.4221 n Ip.**
Flückiger Sylvia. Non à la concurrence faite par le secteur public au secteur privé
- 16.3546 n Mo.**
Flückiger Sylvia. Durcissement des peines pour les cas d'homicides et de lésions corporelles
- 16.3547 n Mo.**
Flückiger Sylvia. Durcissement des sanctions en cas de violences contre la police, les autorités et les fonctionnaires
- * **16.3874 n Ip.**
Flückiger Sylvia. Agents de sécurité civils et armés dans les transports publics
- x **14.4230 n Po.**
Fluri. Garantir le stockage de l'énergie
- 15.3673 n Mo.**
Fluri. Créer de la richesse dans le pays et protéger le paysage au lieu de dépenser 160 milliards de francs pour l'importation d'énergie
- 16.3134 n Po.**
Fluri. Précisions dans l'OBLF concernant les mesures d'assainissement total ou énergétique
- x **16.3317 n Po.**
Fluri. Protection de l'enfance. Assurer le flux d'informations, être davantage à l'écoute du client
- x **14.3799 n Mo.**
Frehner. Test de paternité sans le consentement de la mère
- 15.3711 n Mo.**
Frehner. Loi sur la surveillance de l'assurance-maladie. Pour une mise en oeuvre mesurée
- 15.3848 n Mo.**
Frehner. Halte à la prévention ad nauseam
- 15.4140 n Po.**
Frehner. Obligation d'entretien après le divorce
- 16.3410 n Mo.**
Frehner. Ne pas augmenter les primes pour financer des programmes de prévention
- N **14.3995 n Mo.**
(Freysinger) Geissbühler. Punir plus sévèrement les agressions dont sont victimes les fonctionnaires et les autorités
- 16.3184 n Mo.**
Fricke. Numérisation et formation à l'informatique. Développement commun d'un espace numérique de formation

- * **16.3899 n Mo.**
Fricker. Former suffisamment de spécialistes pour la post-exploitation et le démantèlement des centrales nucléaires
- x **14.3813 n Mo.**
Fridez. Médecins de famille. Clarté et simplification
- x **14.3816 n Po.**
Fridez. Eviter les conflits d'intérêts pour les experts médicaux
- x **14.3993 n Mo.**
Fridez. Uniformisation des paquets de cigarettes
- x **14.4013 n Mo.**
Fridez. LAMal. Reconnaissance des prestations des pédicures-podologues diplômés pour les soins prodigués sur prescription médicale
- 15.3423 n Mo.**
Fridez. Interdiction du glyphosate en Suisse
- 15.3624 n Ip.**
Fridez. Poste. Vers l'externalisation de ses moyens de transport?
- 15.3625 n Ip.**
Fridez. Poste. La contradiction entre les impératifs du service public et les risques d'accidents de la circulation
- 15.3973 n Po.**
Fridez. Manger sainement. Une prévention essentielle inaccessible pour les consommateurs les moins aisés
- x **16.3327 n Ip.**
Fridez. Anticiper les risques pour le Kosovo en rapport avec le retrait futur de la KFOR
- x **16.3613 n Ip.**
Fridez. Méthodes de détermination de l'âge des jeunes migrants
- * **16.3721 n Ip.**
Fridez. L'augmentation des frais au titre de la LAMal à charge des assurés (primes, franchises, participation) interfère-t-elle avec l'accès aux soins pour certaines catégories de personnes en Suisse?
- x **14.3732 n Ip.**
Friedl. Traité international pour améliorer l'état écologique du Rhin alpin
- 15.3824 n Ip.**
Friedl. Budget 2016. Va-t-on réduire les ressources affectées à la coopération internationale alors que la situation humanitaire est aussi dramatique?
- 15.4004 n Ip.**
Friedl. Engagement politique en faveur de l'objectif de 0,7 pour cent pour financer le développement
- N **15.4163 n Mo.**
Friedl. Mise en oeuvre de l'Agenda 2030 de l'ONU. Mesures institutionnelles
- 15.4216 n Ip.**
Friedl. De l'éthoxyquine dans les aliments destinés aux saumons d'élevage
- 16.3102 n Ip.**
Friedl. Exportations de matériel d'armement vers l'Arabie saoudite. Quelles pratiques?
- 16.3501 n Ip.**
Friedl. L'Arabie saoudite est-elle impliquée dans un conflit armé au Yémen?
- 16.3558 n Mo.**
Friedl. Mettre fin à l'augmentation de la consommation néfaste d'huile de palme
- * **16.3712 n Mo.**
Friedl. Autoriser l'utilisation d'insectes comme fourrage pour les poissons de consommation et autres animaux monogastriques
- * **16.3794 n Po.**
Friedl. Bilan et réduction de l'impact du secteur des matières premières sur l'environnement
- 15.3639 n Mo.**
Galladé. Suppression du châtiment corporel
- * **16.3813 n Ip.**
Gasche. Nouvel impôt cantonal sur les hôpitaux. Violation des principes fiscaux, hausses des primes et distorsions de la concurrence
- x **14.3898 n Po.**
Geissbühler. Centre de compétences en matière de sécurité aux frontières
- 15.3143 n Mo.**
Geissbühler. Campagne de prévention contre le cannabis. Une part importante de la promotion de la santé
- 15.3229 n Po.**
Geissbühler. Traitements avec prescription de produits de substitution et thérapies orientées vers l'abstinence. Comparaison des coûts
- 15.3932 n Mo.**
Geissbühler. Pas de mansuétude pour les auteurs d'actes de violence sous effet de l'alcool ou de la drogue
- 15.3933 n Mo.**
Geissbühler. Infractions graves. Obligation de prélever un échantillon et d'établir un profil d'ADN
- 15.4126 n Mo.**
Geissbühler. Activer un retour sans risque de persécution pour les Erythréens
- 16.3109 n Mo.**
Geissbühler. Conclure un accord de réadmission avec l'Algérie, la République dominicaine, le Maroc et la Tunisie
- 16.3338 n Mo.**
Geissbühler. Sevrage des toxicomanes. Une tâche nationale qu'il s'agit de mener à bien
- * **16.3747 n Mo.**
Geissbühler. Défenseurs d'office. Limiter la possibilité de remplacement
- x **14.3787 n Ip.**
Giezendanner. Taxe sur le CO2 pour les véhicules importés
- x **15.3312 n Mo.**
Giezendanner. Votations populaires. Interdire la publication de sondages d'opinion dans les médias
- x **15.3886 n Po.**
Giezendanner. Harmonisation de la durée des contrats de bail à l'aérodrome de Dübendorf
- 15.3929 n Mo.**
Giezendanner. Dénonciation dans le cadre de la circulation routière

- * **16.3773 n Po.**
Giezendanner. Véhicules utilitaires électriques. Compensation de la charge utile
- * **16.3778 n Ip.**
Giezendanner. Pratique de cabotage dans les bus longue distance circulant à l'intérieur de la Suisse
- * **16.3793 n Ip.**
Giezendanner. Eléments de construction destinés à des infrastructures suisses. Marchés adjugés à l'étranger
- * **16.3811 n Mo.**
Giezendanner. Exemption de l'impôt sur les huiles minérales pour les chalands suisses
- * **16.3812 n Mo.**
Giezendanner. Renoncer à la récolte superflue de données complexes auprès des institutions de libre passage
- 15.4109 n Ip.**
Girod. Protection du climat et risques pour la place financière. Comment la Suisse suit-elle les recommandations?
- 15.4243 n Ip.**
Girod. Scandale Volkswagen. Quelles sont les mesures à prendre?
- 16.3174 n Ip.**
Girod. Stratégie énergétique 2050. Efficacité du premier paquet de mesures
- x **16.3412 n Ip.**
Girod. Le chargement des vélos dans les trains par les usagers des CFF est-il menacé?
- x **14.3708 n Ip.**
Glanzmann. Frapper les djihadistes d'interdictions de retour ou de séjour
- N **14.3711 n Mo.**
Glanzmann. Frapper les djihadistes potentiels d'une interdiction de sortie du territoire
- x **14.3843 n Po.**
Glanzmann. Regrouper les organes de police de la Confédération au sein d'une même structure
- 15.3945 n Po.**
Glanzmann. Prévenir la violence sur les personnes âgées
- 15.3946 n Mo.**
Glanzmann. Lever les tabous qui pèsent sur la violence sur les personnes âgées
- 15.3947 n Ip.**
Glanzmann. Surveillance financière des organisations d'aide au suicide
- 16.3528 n Mo.**
Glanzmann. Compétence en matière de cyberdéfense
- * **16.3772 n Ip.**
Glanzmann. Paiement en espèces limité suite à la construction de nouveaux offices de poste
- 16.3390 n Ip.**
Glarner. Montant total de l'aide au développement fournie jusqu'ici par la Suisse
- 16.3433 n Mo.**
Glarner. Appliquer temporairement la procédure accélérée aux requérants d'asile venant de pays sûrs
- 16.3565 n Mo.**
Glarner. suspendre les procédures d'asile en cas de situation exceptionnelle
- x **14.3789 n Ip.**
Glättli. Ouverture de l'aérodrome de Dübendorf à l'aviation privée. Aspects financiers, conséquences pour Skyguide et aspects sécuritaires
- x **14.4294 n Po.**
Glättli. Index Web pour un Internet libre et ouvert. La Suisse ne figure qu'au 18e rang
- 15.3308 n Po.**
Glättli. Banque nationale suisse. Fixer comme nouvel objectif la stabilité des cours de change?
- 15.3436 n Ip.**
Glättli. Exploration électronique. Projet Achat et collaboration du SRC
- 15.3685 n Ip.**
Glättli. Comment assurer la publicité des jugements en Suisse?
- 15.3744 n Po.**
Glättli. Rapport sur les conséquences économiques de la non-répercussion de la baisse du taux de référence
- 15.3756 n Ip.**
Glättli. Systèmes de gestion de contenu de la Confédération. Concurrence et solution bon marché à source ouverte ou solution unique et coûteuse?
- 15.4036 n Po.**
Glättli. Procéder à un contrôle par ultrasons complet de toutes les centrales nucléaires
- 15.4064 n Po.**
Glättli. Débat sur le service public. Répondre aux défis de la société de l'information en prévenant la discrimination des médias novateurs
- 16.3203 n Mo.**
Glättli. Non aux exportations d'armements dans les pays impliqués dans la guerre au Yémen
- 16.3245 n Po.**
Glättli. Examiner la scission de Swisscom en une société de réseau publique et en une société de services privée
- 16.3585 n Ip.**
Glättli. Egalité de traitement fiscal pour l'économie du partage (capitalisme de plates-formes) et efforts internationaux contre les stratégies d'évitement fiscal
- 16.3586 n Mo.**
Glättli. Interdire les microplastiques pour protéger nos lacs et rivières, les mers et océans et notre santé
- * **16.3880 n Mo.**
Glättli. Améliorer l'accompagnement vers l'autonomie et l'intégration sociale des personnes en situation de handicap
- x **16.3477 n Ip.**
Glauser. Erasmus et vote sur l'immigration. Quelles réelles conséquences?
- * **16.3775 n Ip.**
Glauser. Aides financières octroyées en vertu de l'article 7 alinéa 2 de la loi sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse

- x **14.3879 n Mo.**
Gmür Alois. Coût des réglementations pour les entreprises. Supprimer les travaux inutiles dans le domaine de l'AVS
- N **15.4016 n Mo.**
Gmür Alois. Places de camping des organisations de jeunesse. Améliorer les conditions-cadres
- 15.4212 n Po.**
Gmür Alois. Formation d'assistant moniteur "Jeunesse et Sport"
- x **16.3473 n Mo.**
Gmür-Schönenberger. Collecter des données sur la réussite académique à des fins de qualité
- * **16.3700 n Mo.**
Gmür-Schönenberger. Intégration de la Suisse centrale au système de trafic ferroviaire (inter)national
- * **16.3895 n Mo.**
Gmür-Schönenberger. Publier les données disponibles sur la réussite académique
- 15.3025 n Mo.**
Golay. Préférence nationale pour l'emploi dans l'administration fédérale
- 16.3258 n Mo.**
Golay. Les cantons sont asphyxiés par le poids financier de l'accueil des migrants
- 16.3259 n Mo.**
Golay. Moratoire sur la vente des bâtiments douaniers et leurs annexes
- * **16.3881 n Mo.**
Golay. Améliorer l'accompagnement vers l'autonomie et l'intégration sociale des personnes en situation de handicap
- N **14.3880 n Mo.**
Gössli. Préciser les bases légales qui régissent l'allocation d'aides financières aux associations de consommateurs
- 15.3704 n Po.**
Gössli. Mettre en place un frein au personnel sur le modèle du frein aux dépenses
Voir objet 15.3786 Po. Föhn
- x **14.3934 n Ip.**
Graf Maya. Unité de main-d'oeuvre standard. Tenir compte de l'efficacité énergétique et de la pression exercée sur les ressources lors de l'adaptation au progrès technique
- x **14.3935 n Ip.**
Graf Maya. Hybrides CMS et autres techniques de sélection végétale potentiellement problématiques
- x **14.3938 n Po.**
Graf Maya. Initiative antipénurie de personnel qualifié. Encourager les compétences de base pour permettre l'accès à une formation de rattrapage
- x **14.3978 n Ip.**
Graf Maya. Médicaments contenant des excipients ou des composants alimentaires génétiquement modifiés
- 14.4225 n Ip.**
Graf Maya. L'Empa critique sévèrement les études réalisées sur la nanotoxicologie. Le Conseil fédéral prendra-t-il des mesures?
- 15.3343 n Po.**
Graf Maya. Marché du lait en difficulté. Prendre des mesures urgentes mais durables
- x **15.3478 n Po.**
Graf Maya. Renforcer l'engagement de la Suisse en faveur des forêts tropicales
- 15.3716 n Ip.**
Graf Maya. Huile de palme. Accords de libre-échange avec la Malaisie et l'Indonésie
- 15.3717 n Mo.**
Graf Maya. Asseoir la Politique agricole 2014-2017 et assurer le suivi
- 15.3860 n Mo.**
Graf Maya. Interdire l'importation de homards vivants destinés à la consommation
- 15.4047 n Ip.**
Graf Maya. Publication des quantités vendues et des domaines d'application des substances actives dans les produits phytosanitaires
- 15.4048 n Ip.**
Graf Maya. Le colza génétiquement modifié découvert à Bâle provient du blé importé du Canada
- 15.4049 n Po.**
Graf Maya. Nanomatériaux synthétiques. Comblent les lacunes dans la réglementation pour protéger les consommateurs
- 15.4200 n Ip.**
Graf Maya. Application aux animaux des nouvelles techniques de génie génétique. Insécurité du droit?
- 15.4241 n Mo.**
Graf Maya. Interdire les expériences sur les primates leur causant des contraintes
- 16.3047 n Ip.**
Graf Maya. Dissimulation d'un accident grave à la centrale nucléaire de Fessenheim. Protection de la population dans le nord-ouest de la Suisse
- 16.3048 n Mo.**
Graf Maya. Dissimulation d'un accident grave. Le Conseil fédéral doit exiger la fermeture immédiate de la centrale nucléaire de Fessenheim
- x **16.3299 n Ip.**
Graf Maya. Interrogations suite au rachat de Syngenta par Chem China
- 16.3300 n Ip.**
Graf Maya. Pesticides. Principe de précaution et principe de causalité
- 16.3530 n Ip.**
Graf Maya. Utilisation durable des ressources. Projet du canton de Berne sur les pesticides
- x **16.3593 n Ip.**
Graf Maya. Colloque partiel de l'EPFZ présenté sous la forme d'un dialogue sur les nouvelles technologies de génie génétique en matière de sélection végétale
- * **16.3839 n Ip.**
Graf Maya. Hausse du nombre d'expériences sur les animaux dans les hautes écoles: qu'en est-il de la pesée des intérêts?

- * **16.3840 n Ip.**
Graf Maya. Intégrer les arbres fruitiers à haute tige dans les programmes de recherche sur la *Drosophila suzukii*
- 14.4194 n Ip.**
Graf-Litscher. Mégadonnées (big data). Potentiel et perspectives de développement de l'économie de l'information en Suisse
- 15.3307 n Po.**
Graf-Litscher. Rapport sur la société Internet en Suisse à l'horizon 2030
- 15.4020 n Po.**
Graf-Litscher. Renforcer la légitimité de la SSR en instituant un comité consultatif
- x **16.3462 n Ip.**
Graf-Litscher. Garantir la sécurité des données électroniques des patients
- x **16.3497 n Ip.**
Graf-Litscher. Conséquences de la réforme de l'armée sur le personnel militaire et les effectifs des cadres
- * **16.3767 n Po.**
Graf-Litscher. Trop de marchés passés de gré à gré au DDPS
- * **16.3814 n Ip.**
Graf-Litscher. La future autorité de surveillance du SRC extérieure à l'administration fédérale disposera-t-elle du savoir-faire et des conditions techniques nécessaires à sa mission?
- x **14.3831 n Po.**
Grin. Indemnités des personnes s'investissant dans des tâches publiques. Modifications de la LHID et de la LIFD
- 15.3252 n Po.**
Grin. Favoriser le tourisme local en période de franc fort par une déduction fiscale pour des séjours en Suisse
- 15.3944 n Mo.**
Grin. Fiscalité agricole. Mise en oeuvre de la motion Müller Leo 12.3172
- 15.4191 n Mo.**
Grin. Crise laitière. Gestion des volumes par l'IP Lait
- 15.4192 n Mo.**
Grin. Sauver le sucre suisse du dumping par une taxe à l'importation adaptée en fonction des cours mondiaux
- x **16.3283 n Ip.**
Grin. La mise en vente de nos barrages, un danger pour la Suisse!
- x **16.3284 n Ip.**
Grin. Restructuration d'Agroscope. Quel est son avenir?
- 16.3332 n Mo.**
Grin. Négociations avec la Malaisie, sans l'huile de palme!
- 16.3542 n Ip.**
Grin. Agriculture. Mettre en place des conditions-cadres pour pallier la diminution des paiements directs
- * **16.3739 n Ip.**
Grin. Ports francs, le projet de fermeture du poste de douane de Vevey va pénaliser toute une région!
- * **16.3877 n Mo.**
Grin. Péréquation financière, examen du rapport d'évaluation quadriennal par le Parlement en début et non en fin de la législature
- x **14.3943 n Ip.**
Grossen Jürg. La loi pénalise-t-elle les véhicules utilitaires électriques?
- x **15.3298 n Mo.**
Grossen Jürg. Renforcer rapidement, et pas seulement à partir de 2030, la sécurité du tunnel routier du Saint-Gothard
- x **15.3600 n Mo.**
Grossen Jürg. Service public dans les médias. Le faire entrer dans le XXIe siècle
- x **15.4055 n Mo.**
Grossen Jürg. Publication des liens d'intérêts avant les élections
- 16.3045 n Mo.**
Grossen Jürg. Péage pour emprunter le tunnel du Saint-Gothard et les autres passages alpins dont les infrastructures sont onéreuses
- 16.3195 n Po.**
Grossen Jürg. Protection anachronique contre le bruit
- 16.3199 n Ip.**
Grossen Jürg. Harmonisation des registres des poursuites
- 16.3201 n Ip.**
Grossen Jürg. Accès direct aux prestations de physiothérapie
- 16.3308 n Mo.**
Grossen Jürg. Marque "Suisse". Ne pas étouffer l'industrie suisse sous la bureaucratie
- 16.3575 n Po.**
Grossen Jürg. Ne pas freiner les nouvelles formes de mobilité. Garantir une concurrence loyale
- 16.3576 n Ip.**
Grossen Jürg. Renforcer la sécurité des piétons. Mieux combiner les possibilités de traverser la chaussée
- * **16.3890 n Po.**
Grossen Jürg. Consommation d'électricité. Quelle quantité annuelle d'électricité les appareils pilotés par les fournisseurs d'électricité tels que les chauffe-eaux électriques, les chauffages à accumulation, les pompes à chaleur, les installations de pompage-turbinage, etc. consomment-ils en Suisse?
- * **16.3891 n Ip.**
Grossen Jürg. Marché de la météo. Pour assurer une concurrence loyale, les données météorologiques financées par l'État doivent être librement accessibles à tous
- * **16.3892 n Ip.**
Grossen Jürg. Du contenu libre pour une plus grande diversité des médias?
- 15.3142 n Mo.**
Grunder. APEA. Droit d'être entendu obligatoire et droit d'action renforcé en faveur des grands-parents, des frères et soeurs et des parents proches
- 15.3234 n Mo.**
Grunder. Franc fort. Renforcer l'encouragement de l'innovation
- 16.3525 n Mo.**
Grunder. Mettre fin au gaspillage alimentaire et mieux valoriser la viande de cheval indigène

- 15.4104 n Mo.**
Grüter. Intégrer les chômeurs en fin de droits dans la statistique du chômage
- 15.4185 n Mo.**
Grüter. FAIF. Charges administratives excessives pour les propriétaires de véhicules d'entreprise
- 16.3358 n Mo.**
Grüter. Ouvrir le pilier 3a aux actifs de plus de 70 ans
- x **16.3472 n Mo.**
Grüter. Définir la notion de dépôt et en limiter la portée en fonction du risque
- * **16.3657 n Mo.**
Grüter. Marchés publics. S'assurer de l'égalité salariale au sein des entreprises soumissionnaires – oui, mais équitablement
- N **15.3125 n Mo.**
Gschwind. Via sicura. Rétablir la proportionnalité des sanctions pénales et administratives
- 15.3648 n Mo.**
Gschwind. Réseau de télécommunication. Instauration d'une alimentation à haut débit dans toutes les régions périphériques de Suisse
- 16.3223 n Po.**
Gschwind. Stopper la hausse des coûts de la santé
- x **16.3470 n Ip.**
Gschwind. Garantir la pérennité et la diversité de la presse écrite indépendante et régionale grâce à des aides directes et indirectes des pouvoirs publics
- x **16.3505 n Ip.**
Gschwind. Le couteau suisse sera-t-il considéré comme une arme?
- * **16.3828 n Ip.**
Gschwind. La Suisse serait-elle devenue un eldorado pour les médecins de l'Union Européenne?
- x **14.4124 n Po.**
Guhl. Cybersanté de demain. Mieux préparer les réseaux
- 15.3455 n Po.**
Guhl. Système de santé. Garantir la remise de la facture ou d'une copie de celle-ci au patient pour baisser les coûts
- 15.3962 n Mo.**
Guhl. Modification de stations de transformation et renforcement du réseau. Accélérer et simplifier les procédures d'approbation des plans
- x **16.3313 n Po.**
Guhl. Examiner la mise en oeuvre de mesures contre les voyeurs qui gênent les interventions ou violent les droits de la personnalité
- * **16.3831 n Po.**
Guhl. Améliorer la protection juridique des forces d'intervention lorsqu'elles font usage de leurs armes à feu
- * **16.3841 n Ip.**
Guhl. Mesures préventives en matière de séismes et processus et structures de gestion des séismes. État des lieux
- x **15.4139 n Mo.**
Guldemann. Introduction du vote électronique pour tous les Suisses de l'étranger d'ici à 2019 au plus tard
- 16.3232 n Ip.**
Guldemann. Réaffirmer la pleine validité de la Convention de Genève sur les réfugiés
- x **14.3807 n Ip.**
Gysi. Trafic aérien. Allocation de contributions injustifiées en faveur d'un système d'arrêt d'urgence
- 14.4180 n Ip.**
Gysi. Mesures pour un désarmement nucléaire effectif
- 15.3113 n Mo.**
Gysi. Une marge de fluctuation pour plus d'équité fiscale
- 15.3755 n Ip.**
Gysi. A quand une convention relative aux assurances sociales avec le Kosovo?
- 16.3303 n Ip.**
Gysi. L'excellence de la recherche agricole suisse est-elle condamnée?
- 16.3370 n Ip.**
Gysi. Commémorer le souvenir des "enfants de la grand-route"
- * **16.3799 n Ip.**
Gysi. Démarchage téléphonique agressif des centres d'appel et des caisses-maladie
- x **14.3825 n Mo.**
Hadorn. Faire de la protection des minorités religieuses et autres un objectif important de la politique extérieure suisse
- 15.3109 n Mo.**
Hadorn. RPT. Complément au rapport sur l'évaluation de l'efficacité
- 15.3183 n Po.**
Hadorn. Bénéfices de la Banque nationale suisse. Utilisation et répercussions
- 15.3184 n Mo.**
Hadorn. Franc fort. Conséquences sur le frein à l'endettement
- 15.3264 n Ip.**
Hadorn. Production d'énergie solaire et mesures d'économie d'énergie des entreprises de transport
- 15.3321 n Ip.**
Hadorn. Commande auprès de Bombardier. Risque pour les CFF et le contribuable?
- 15.3662 n Po.**
Hadorn. Gros risques financiers liés aux centrales nucléaires. Organe de surveillance
- 15.3663 n Mo.**
Hadorn. Fonds de désaffectation et fonds de gestion. Couverture des risques financiers dus aux centrales nucléaires
- 16.3333 n Mo.**
Hadorn. Panama Papers. Collaboration avec les autorités de surveillance financière et le Ministère public américains
- * **16.3825 n Mo.**
Hadorn. CFF. Il faut stopper le «McKinsey-Express»

- * **16.3826 n Mo.**
Hadorn. «Ligne de faite du tunnel du Gothard»: accompagner pour mieux sécuriser
- * **16.3827 n Mo.**
Hadorn. Réduction des émissions d'oxyde d'azote
- x **14.3720 n Ip.**
Hardegger. Suppression de passages pour piétons
- x **14.3763 n Ip.**
Hardegger. Remboursement des prestations de l'assurance-maladie. Lacunes dans les systèmes du tiers payant et du tiers garant
- 14.4174 n Ip.**
Hardegger. Intégrer les bâtiments à énergie positive dans le programme de réduction des émissions de CO2
- 15.3062 n Po.**
Hardegger. Transfert de patients. Pratiques contraires à l'éthique
- 15.3110 n Ip.**
Hardegger. Les loyers doivent se fonder sur les coûts et non pas viser des rendements excessifs
- x **15.3650 n Mo.**
Hardegger. Gestion du trafic via un GPS. Créer une base légale sur le même modèle que pour les indicateurs de direction
- 15.3651 n Mo.**
Hardegger. Encourager la construction de logements d'utilité publique ou à prix modéré. Droit de préemption des communes
- 15.3652 n Mo.**
Hardegger. Interdire la vente et la poursuite de contrats d'assurance inutiles
- 16.3401 n Mo.**
Hardegger. Garantie de la qualité des soins dans le système de santé. Mettre en oeuvre de manière contraignante les connaissances scientifiques
- 15.4015 n Mo.**
Häsler. Fin des transferts Dublin vers la Hongrie
- x **16.3423 n Ip.**
Häsler. Conciliation entre vie familiale et vie professionnelle. Sensibiliser les entreprises
- x **16.3424 n Po.**
Häsler. Valoriser le bénévolat
- * **16.3802 n Ip.**
Häsler. Personnes admises à titre provisoire. Critères régissant le regroupement familial et droit au respect de la vie privée et familiale
- * **16.3803 n Ip.**
Häsler. Personnes admises à titre provisoire. Les critères régissant un regroupement familial ont-ils un caractère incitatif ou sont-ils générateurs de coûts?
- 15.3540 n Mo.**
Hausammann. Liberté d'action dans la coopération interentreprises des exploitations agricoles
- 15.4125 n Ip.**
Hausammann. Huile de palme et santé. Répercussions d'un accord sur la consommation d'acides gras d'origine végétale
- 15.4172 n Mo.**
Hausammann. Ne pas encourager le tourisme commercial par des cadeaux fiscaux
- 16.3319 n Ip.**
Hausammann. Dernières nouvelles d'Agroscope
- 16.3495 n Mo.**
Hausammann. Adapter le programme pour la production de lait et de viande basée sur les herbages
- x **14.3680 n Ip.**
Heer. Pas de sanctions contre la Russie
- 14.4051 n Ip.**
Heer. Liste noire de l'OCDE. Une invention du Conseil fédéral?
- 15.3506 n Ip.**
Heer. Antisémitisme et révisionnisme subventionnés par l'Etat
- 15.3524 n Ip.**
Heer. FIFA. Enquêtes du Ministère public de la Confédération et des Etats-Unis
- 16.3059 n Mo.**
Heer. Modification des délais de prescription de l'action pénale
- * **16.3776 n Ip.**
Heer. Quand le Conseil fédéral prendra-t-il fait et cause au sein de l'OCDE pour les intérêts de la Suisse?
- x **14.4192 n Po.**
Heim. Sortir les médecins-conseils du dilemme
- 15.3060 n Po.**
Heim. Réduire les prix des médicaments
- 15.3061 n Po.**
Heim. Mettre fin au commerce des patients
- 15.3193 n Po.**
Heim. Stratégie nationale destinée à améliorer les chances des personnes d'un certain âge de retrouver un emploi et de se réinsérer sur le marché de l'emploi
- 15.3194 n Po.**
Heim. Pour une Etoile sociale nationale, ou comment lutter contre la discrimination liée à l'âge sur le marché de l'emploi
- 15.3474 n Mo.**
Heim. Garantir la rente de vieillesse en cas de chômage à un âge avancé
- 15.3578 n Po.**
Heim. Stratégie à l'échelle nationale pour lutter contre la violence touchant les personnes âgées
- 15.3742 n Po.**
Heim. AI. Economise-t-on sur le dos des plus faibles?
- x **15.3987 n Mo.**
Heim. Réduction des émissions de CO2. Fixer des objectifs mesurables pour l'administration fédérale
- x **15.3988 n Mo.**
Heim. Parc de véhicules de la Confédération. Réduire les émissions de CO2 grâce à de nouvelles acquisitions
- 16.3166 n Mo.**
Heim. Liste des moyens et des appareils. Faire baisser les prix

- 16.3167 n Ip.**
Heim. Approvisionnement électrique de la Suisse. Sécurité et responsabilité
- 16.3169 n Mo.**
Heim. Faire obligation aux caisses-maladie de rembourser les moyens et appareils médicaux achetés à l'étranger
- 16.3170 n Mo.**
Heim. Ne bradons pas l'énergie hydraulique suisse. Utilisons plutôt 100 pour cent de notre hydraulique et des nouvelles énergies renouvelables pour les transports publics
- 16.3340 n Po.**
Heim. Garde d'animaux de rente et production agricole. Promotion durable de la santé des animaux
- x **16.3413 n Ip.**
Heim. Cyberisques et installations nucléaires
- 16.3531 n Ip.**
Heim. Pénurie de vaccins pour les bébés. Faut-il prendre des mesures d'urgence?
- 16.3532 n Po.**
Heim. Renforcer l'attrait de la formation de niveau diplôme en soins infirmiers
- * **16.3690 n Po.**
Heim. Moyens auxiliaires médicaux hors de prix. Quand les assurés pourront-ils compter sur des baisses de prix?
- * **16.3800 n Ip.**
Heim. Coûts de la santé. Exploiter le grand potentiel d'économies d'un financement uniforme des prestations ambulatoires et hospitalières
- * **16.3836 n Ip.**
Heim. Loi fédérale sur l'imposition du tabac. Que vaut la protection de la jeunesse?
- 15.3346 n Mo.**
Herzog. Pour une interdiction de la foire du chanvre Cannatrade
- 15.3348 n Mo.**
Herzog. APEA. Associer les proches et les communes à la prise de décision
- 15.3679 n Po.**
Herzog. Simplifier et moderniser le droit du travail pour améliorer la compétitivité des entreprises de services
- 15.3866 n Mo.**
Herzog. Aides financières versées aux organisations de jeunesse. Mettre fin à l'arbitraire
- 15.4229 n Mo.**
Herzog. Les troubles déficitaires de l'attention avec hyperactivité ne sont pas une maladie! Rechercher les vraies causes du problème
- x **16.3450 n Ip.**
Herzog. Assurance-chômage. Versement de prestations à l'étranger
- 16.3500 n Po.**
Herzog. Conséquences de l'universitarisation des professions des soins
- * **16.3738 n Ip.**
Herzog. Requérants d'asile passés à la clandestinité
- * **16.3842 n Mo.**
Herzog. Financement hospitalier. Assurer la transparence en rendant obligatoires les appels d'offres pour les prestations d'intérêt général
- * **16.3843 n Mo.**
Herzog. Dissolution des structures nationales de collaboration interinstitutionnelle (CII)
- 15.4142 n Mo.**
Hess Erich. Abolir la double nationalité lors des naturalisations futures
- x **14.3928 n Mo.**
Hess Lorenz. Adaptation du financement de la formation médicale spécialisée et des professions médicales universitaires
- 14.4269 n Mo.**
Hess Lorenz. Mettre sur un pied d'égalité les prestataires traditionnels et les personnes proposant des services en ligne
- 14.4270 n Po.**
Hess Lorenz. Encourager la production de fourrures suisses
- 15.3984 n Mo.**
Hess Lorenz. Pas de contribution pour la préservation de la race qui subventionne la production de la viande
- 16.3193 n Mo.**
Hess Lorenz. Tarifs dans la LAMal. Promouvoir l'innovation et la transparence
- x **16.3286 n Ip.**
Hess Lorenz. Aider les requérants d'asile à mieux structurer leur quotidien afin d'éviter les comportements inappropriés
- x **14.3762 n Mo.**
Hiltpold. Promotion civile et promotion militaire de la paix ainsi que renforcement des droits de l'homme. Un message et deux crédits-cadres
- 14.4246 n Ip.**
Hiltpold. Suppression de la prise en compte du taux hypothécaire de référence dans le cadre du calcul du rendement admissible
- x **14.3861 n Mo.**
Humbel. Pour une assurance d'indemnités journalières efficace en cas de maladie
- x **14.3862 n Po.**
Humbel. Prévention et pilotage des prestations dans l'assurance-maladie
- 14.4291 n Mo.**
Humbel. Domaine ambulatoire de l'assurance obligatoire des soins. Garantir la qualité des soins et imposer la transparence
- 14.4292 n Mo.**
Humbel. Prise en charge des prestations fournies par les EMS. Un peu de bon sens
- 15.3283 n Mo.**
Humbel. Pour plus d'efficacité et de transparence dans le système d'assurances sociales suisse
- 15.3687 n Mo.**
Humbel. Un test d'aptitudes sous forme de stage pour entrer en faculté de médecine

- 15.4223 n Mo.**
Humbel. Créer un cadre bien réglementé pour le démarchage de la clientèle
- x **16.3274 n Ip.**
Humbel. Faire la lumière sur le financement des mosquées et des associations musulmanes
- 16.3534 n Ip.**
Humbel. Tarmed. Que compte faire le Conseil fédéral?
- 15.3749 n Mo.**
Hurter Thomas. Redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations. Moratoire
- * **16.3876 n Ip.**
Hurter Thomas. Administration fédérale des contributions et Administration fédérale des douanes: coûts de e-LP
- 16.3289 n Mo.**
Imark. Couper court au détournement des deniers publics à des fins de racisme, d'antisémitisme et d'incitation à la haine
- 16.3483 n Mo.**
Imark. Non à la pénalisation inutile des entreprises d'électricité
- * **16.3829 n Ip.**
Imark. Réseau Internet invisible et service de la Confédération chargé de la cybersécurité
- x **14.3833 n Ip.**
Ingold. Agenda du développement post-2015. Mettre en place de véritables critères de mesure
- 15.3287 n Ip.**
Ingold. Quelle place la biodiversité occupe-t-elle?
- 16.3028 n Ip.**
Ingold. Dépenses en matière d'asile. Imputation démesurée à la coopération au développement?
- 16.3314 n Po.**
Ingold. Tirer parti du rôle clef que jouent les imams modérés contre la radicalisation des jeunes musulmans
- * **16.3708 n Ip.**
Ingold. Fonds publics versés à des institutions de financement du développement. Responsabilité
- * **16.3709 n Mo.**
Ingold. Réduire les coûts de la santé en encourageant les groupes d'entraide
- x **14.3966 n Ip.**
Jans. Gare badoise de Bâle. Des risques inacceptables en raison de transports de marchandises dangereuses?
- x **15.3318 n Mo.**
Jans. Statistiques fiables des prix de l'électricité payés par les moyens et grands consommateurs
- 15.4059 n Mo.**
Jans. Financement du démantèlement des installations radioactives et de l'élimination des déchets radioactifs
- 15.4210 n Mo.**
Jans. Protection des centrales nucléaires contre les attaques terroristes
- 16.3251 n Mo.**
Jans. Créer une task-force pour empêcher la faillite des entreprises d'électricité
- 16.3252 n Ip.**
Jans. Centrales nucléaires déficitaires
- x **16.3306 n Ip.**
Jans. Vérifier que les contrôles de sûreté dans les centrales nucléaires suisses ont bel et bien été effectués
- x **16.3548 n Ip.**
Jans. Encourager les dommages causés à l'environnement par l'agriculture au moyen d'allègements fiscaux?
- * **16.3882 n Mo.**
Jans. Sécurité de l'approvisionnement. Adapter les contributions
- * **16.3883 n Ip.**
Jans. Nouvelle directive de l'UE sur la lutte contre l'évasion fiscale. Conséquences pour les entreprises
- 16.3010 n Mo.**
Jauslin. Péage au Saint-Gothard et mesures d'accompagnement pour les autres passages alpins sur le réseau des routes nationales
- 16.3055 n Mo.**
Jauslin. Harmoniser les intérêts perçus ou crédités au titre des impôts fédéraux
- x **16.3429 n Ip.**
Jauslin. L'aviation générale pénalisée par le perfectionnisme suisse
- 15.3884 n Mo.**
(Joder) Hurter Thomas. Renoncer à la révision de l'ordonnance sur les émoluments de l'Office fédéral de l'aviation civile
- x **14.3734 n Mo.**
Keller Peter. Pas de double nationalité pour les diplomates suisses
- * **16.3696 n Mo.**
Keller Peter. Obligation pour les employés de la Confédération de lui remettre leur revenu. Reversement intégral à la caisse fédérale des indemnités qui découlent du rapport de travail
- x **16.3516 n Ip.**
Keller-Inhelder. Responsabilité pour les dommages causés par les décisions erronées de l'APEA
- 15.3873 n Mo.**
(Kessler) Weibel. Pour une protection post-mortem de la personnalité adaptée à notre temps. Droit de consulter les dossiers médicaux des défunts
- x **14.3967 n Mo.**
Kiener Nellen. Instituer la possibilité de déduire chaque mois l'impôt exigible du salaire
- 15.3331 n Ip.**
Kiener Nellen. Où en est la mise en oeuvre des recommandations de la mission d'évaluation électorale du BIDDH de l'OSCE dans la perspective des élections fédérales de 2015?
- 15.3352 n Ip.**
Kiener Nellen. Impôts. Que paient les grandes sociétés Internet en Suisse?
- 15.3738 n Ip.**
Kiener Nellen. Améliorer le statut des 100 000 sans-papiers et mieux utiliser leur potentiel

- 15.3739 n Ip.**
Kiener Nellen. Comment faire avancer l'égalité salariale et selon quel calendrier?
- 15.3740 n Mo.**
Kiener Nellen. Garantir la prévoyance vieillesse même en cas de fraude
- 15.4040 n Mo.**
Kiener Nellen. Zone exempte d'armes nucléaires en Europe
- 15.4041 n Po.**
Kiener Nellen. Feux à décompte pour renforcer la sécurité du trafic
- 15.4214 n Mo.**
Kiener Nellen. Evaluation des effets du rayonnement non ionisant sur les personnes électrosensibles. Lancer un projet de recherche en Suisse
- 16.3114 n Ip.**
Kiener Nellen. Engouement pour les billets de 1000 francs. La réputation de la Suisse est-elle en danger?
- 16.3321 n Po.**
Kiener Nellen. Panama Papers. 177 milliards de francs d'investissements directs dans les paradis fiscaux extra-territoriaux et quasiment aucun emploi?
- 16.3577 n Ip.**
Kiener Nellen. La Suisse protège-t-elle les opérations des fraudeurs du fisc aux Etats-Unis?
- 16.3578 n Ip.**
Kiener Nellen. Des milliards de francs d'avoirs dissimulés par des particuliers et des entreprises imposables en Suisse. Une histoire sans fin?
- * **16.3857 n Ip.**
Kiener Nellen. Réforme de l'imposition des entreprises III. Un danger pour la collectivité à l'échelle mondiale?
- 15.3458 n Mo.**
Knecht. Halte aux projets de qualité du paysage
- 15.3737 n Mo.**
Knecht. Halte à la double taxation
- 16.3176 n Mo.**
Knecht. Stratégie de retrait du contingent suisse au Kosovo
- x **16.3304 n Ip.**
Knecht. Développement de la réglementation
- * **16.3759 n Ip.**
Knecht. Flotte suisse de haute mer et piraterie
- 15.3580 n Mo.**
Landolt. Moins de bureaucratie dans le domaine de la TVA. Reconnaître les factures électroniques
- 16.3084 n Mo.**
Landolt. Assurance-maladie. Adapter le montant de la franchise ordinaire
- 15.3572 n Po.**
(Lehmann) Lohr. Culte de la perfection corporelle. Anabolisants et lancement de programmes de prévention
- 15.4027 n Mo.**
(Lehmann) Regazzi. LAMal. Rendre les primes de l'assurance de base déductibles des impôts
- x **14.3974 n Mo.**
Leutenegger Oberholzer. Modifier l'article 32 alinéa 1 de l'ordonnance relative à l'admission, au séjour et à l'exercice d'une activité lucrative
- x **14.3975 n Mo.**
Leutenegger Oberholzer. Portefeuilles hypothécaires. Couvrir le risque sismique
- x **14.4167 n Mo.**
Leutenegger Oberholzer. Quotas hommes/femmes. Pourquoi la Confédération ne montre-t-elle pas l'exemple?
- x **14.4168 n Mo.**
Leutenegger Oberholzer. Coordonner sur le plan international la suppression des privilèges fiscaux accordés aux personnes physiques de nationalité étrangère
- x **14.4242 n Mo.**
Leutenegger Oberholzer. Imposition d'après la dépense. Harmoniser les règles, renforcer les contrôles
- 14.4290 n Ip.**
Leutenegger Oberholzer. Gestion immobilière des CFF
- 15.3354 n Mo.**
Leutenegger Oberholzer. Des taux de change stables pour l'économie suisse
- 15.3604 n Mo.**
Leutenegger Oberholzer. Loi sur la surveillance et le contrôle des organisations internationales, et en particulier des fédérations sportives
- 15.3713 n Mo.**
Leutenegger Oberholzer. Rapports sur le développement durable des entreprises cotées en Bourse
- 15.3902 n Po.**
Leutenegger Oberholzer. Production cinématographique et promotion de la place suisse
- 15.4033 n Ip.**
Leutenegger Oberholzer. Franc fort et économie réelle
- 15.4035 n Mo.**
Leutenegger Oberholzer. Harmoniser le droit de la construction pour améliorer l'efficacité et diminuer les coûts
- 15.4202 n Mo.**
Leutenegger Oberholzer. Promouvoir l'intégration linguistique des réfugiés
- 15.4217 n Ip.**
Leutenegger Oberholzer. Projet Espace Sud-Est du FABEC. Conséquences pour la population suisse, notamment les riverains de l'Euro-Airport de Bâle-Mulhouse
- 16.3301 n Ip.**
Leutenegger Oberholzer. Les Panama Papers et la Suisse
- 16.3310 n Mo.**
Leutenegger Oberholzer. Drones. Protéger la population contre les dangers potentiels
- 16.3315 n Po.**
Leutenegger Oberholzer. Etablir un registre des ayants droit économiques de personnes morales et autres trusts

- 16.3544 n Ip.**
Leutenegger Oberholzer. Loi chocolatière. Compensation du prix des matières premières pour le secteur touristique
- 16.3545 n Po.**
Leutenegger Oberholzer. Organisation et réglementation du service public. Rapport
- 16.3555 n Ip.**
Leutenegger Oberholzer. Conduite autonome. Conditions-cadres et conséquences
- * **16.3809 n Mo.**
Leutenegger Oberholzer. Revoir temporairement à la hausse les contingents pour les ressortissants d'États tiers
- * **16.3810 n Mo.**
Leutenegger Oberholzer. Prévoyance vieillesse et prévoyance professionnelle. Comblent le manque d'informations des assurés
- 16.3149 n Mo.**
Lohr. Garantir le programme "Jeunesse et Sport"
Voir objet 16.3146 Mo. Föhn
- 16.3177 n Mo.**
Lohr. Modification de l'ordonnance sur la poste
- 16.3302 n Ip.**
Lohr. Tourisme de la mort en Suisse
- x **16.3438 n Ip.**
Lohr. Prévention. Privilégier la santé des personnes âgées et la santé psychique
- * **16.3713 n Ip.**
Lohr. Constructions de la Confédération. Supprimer les obstacles à la mobilité
- * **16.3757 n Ip.**
Lohr. Assurance obligatoire des soins. Accroissement du volume des prestations
- * **16.3758 n Ip.**
Lohr. Instruments de saisie des soins requis par les patients dans les EMS
- 15.4030 n Mo.**
(Lustenberger) Fässler Daniel. Loi sur les produits de construction. Mise en oeuvre compatible avec les intérêts des PME
- x **15.3395 n Mo.**
(Mahrer) Mazzone. Transports à risques. Des mesures maintenant!
- 15.3593 n Ip.**
(Mahrer) Mazzone. Aéroport de Genève. Des bases solides pour planifier le développement aéronautique
- 15.3747 n Mo.**
(Maier Thomas) Bäumle. LRTV. Plafonnement des redevances de réception
- 15.3996 n Mo.**
(Maier Thomas) Bäumle. Halte aux cycles de conduite et aux indications de la consommation qui ne correspondent pas à la réalité
- 14.4090 n Ip.**
Maire Jacques-André. Développement de parcs éoliens bloqués par Skyguide. Meilleure coordination au sein du DETEC
- N **14.4091 n Mo.**
Maire Jacques-André. La Poste. Distribution du courrier pour tout le monde!
- 15.3100 n Mo.**
Maire Jacques-André. Transparence fiscale pour les hauts salaires des managers
- 15.3102 n Mo.**
Maire Jacques-André. Heures supplémentaires. Égalité de traitement entre travail à temps partiel et travail à plein temps
- 15.3168 n Ip.**
Maire Jacques-André. Taux d'intérêts négatifs pour les institutions de prévoyance
- 15.3594 n Ip.**
Maire Jacques-André. Réduire le chômage des jeunes et renforcer la main-d'oeuvre qualifiée. Soutien fédéral ferme et rapide aux offres de formations transitoires
- 15.3925 n Ip.**
Maire Jacques-André. La Poste. Externalisations sans limites?
- 16.3091 n Ip.**
Maire Jacques-André. Favoriser l'accès au travail pour les personnes au bénéfice du statut de réfugié et d'une admission provisoire par la validation des acquis
- 16.3092 n Ip.**
Maire Jacques-André. A quand de véritables mesures contre le harcèlement téléphonique?
- 15.4198 n Mo.**
Marchand. Maintien de la loi sur les guides de montagne et les organisateurs d'autres activités à risque, une vraie nécessité
- * **16.3852 n Po.**
Marchand. Protection individuelle. Procédure d'enregistrement d'une marque à clarifier
- N **14.3801 n Mo.**
Markwalder. Loi fédérale sur les voyages à forfait. Déficit d'exécution
- 15.3263 n Mo.**
Markwalder. Réviser la loi sur les travailleurs détachés
- x **14.3783 n Ip.**
Marra. Connaissance des religions comme mesure de lutte contre le racisme et la xénophobie
- x **14.4127 n Po.**
Marra. Lutte contre l'islamophobie et l'antisémitisme par des mesures actives de prévention en complément des sanctions pour xénophobie ou racisme
- 14.4210 n Po.**
Marra. Accueil de nuit d'urgence. Mesures prises ou à envisager
- 15.3047 n Ip.**
Marra. Swissleaks. Quels instruments pour renforcer la surveillance?
- 15.3238 n Mo.**
Marra. Taxe sur les achats spéculatifs de francs suisses
- 15.3490 n Ip.**
Marra. Réfugiés. Cesser les renvois vers l'Italie
- 15.3575 n Mo.**
Marra. Réinsertion des chômeurs de longue durée dans le cadre de la valorisation des ressources internes

- 16.3345 n Po.**
Marra. Publication du rapport de la FINMA sur les Panamas Papers
- 16.3320 n Po.**
Marti. Etablir un rapport sur les risques et les opportunités liés à l'intelligence artificielle et à la robotique
- * **16.3730 n Mo.**
Marti. Initiative visant à combattre la pénurie de personnel qualifié. Augmenter la part de femmes dans les métiers de l'informatique
- 16.3543 n Mo.**
Martullo. Instaurer le principe "one in, two out" dans la législation fédérale
- 14.4267 n Po.**
Masshardt. Renforcement de l'éducation à la citoyenneté
- 15.4023 n Po.**
Masshardt. L'éducation à la citoyenneté est une prestation d'intérêt public
- x **16.3551 n Ip.**
Masshardt. Mettre sur le même pied le transport ferroviaire international et l'avion. Halte aux avantages fiscaux en faveur du transport aérien!
- x **16.3552 n Ip.**
Masshardt. La Confédération finance-t-elle les accès autoroutiers de la Haute-Argovie et de l'Emmental comme mesures d'accompagnement en lien avec l'élargissement à six pistes de l'A1?
- * **16.3636 n Ip.**
Matter. Le fisc suisse à la rescousse des autorités françaises pour établir des demandes d'assistance administrative
- 16.3598 n Ip.**
Mazzone. Détermination de l'âge des demandeurs d'asile. Les études médicales sont-elles scientifiquement fiables et juridiquement acceptables?
- 16.3599 n Mo.**
Mazzone. Droit à l'égalité sur le marché du travail pour les personnes en situation de handicap
- * **16.3686 n Ip.**
Mazzone. L'air ne s'arrête pas à la frontière. Sommes-nous cohérents en matière de protection de l'air et du climat?
- * **16.3745 n Ip.**
Mazzone. Les moyens engagés sont-ils suffisants pour poursuivre les criminels de guerre en Suisse et assurer que justice soit faite?
- * **16.3746 n Po.**
Mazzone. Profiter du plafonnement existant de la vitesse des véhicules motorisés pour réduire nos émissions de CO2
- * **16.3762 n Po.**
Mazzone. Attention danger. Déodorants contenant des sels d'aluminium
- * **16.3834 n Ip.**
Mazzone. Interruption volontaire de grossesse. Les personnes affiliées à Pro Life sont-elles bien informées?
- * **16.3851 n Po.**
Mazzone. La sécurité d'abord. Diminuons les risques liés aux armes à feu
- 15.3509 n Ip.**
Merlini. Le Parquet de Milan a-t-il ordonné des écoutes illégales sur des numéros du réseau fixe suisse?
- 15.3907 n Mo.**
Merlini. Renforcer la cohésion nationale en améliorant les rapports entre la Confédération et le canton du Tessin
- x **16.3594 n Ip.**
Meyer Mattea. Caisses de pension liées à la Confédération. Investissements dans l'industrie de l'armement
- x **16.3596 n Ip.**
Meyer Mattea. Lipoedème. Prise en charge des coûts par l'assurance de base
- x **14.3760 n Ip.**
Moret. Mise en oeuvre de la déclaration de prise en charge pour les frais non couverts en cas d'octroi de visa
- x **14.3982 n Ip.**
Moret. Comment le Conseil fédéral compte-t-il s'assurer que les citoyens disposent d'une information objective et convaincante sur l'AOS?
- x **14.3983 n Ip.**
Moret. Désinformation dans le cadre de la campagne sur la caisse maladie unique et explications sur les primes différentes par région
- x **14.3984 n Ip.**
Moret. Exclusion de médecins de la liste des médecins de premier recours dans le cadre du modèle du médecin de famille
- 14.4303 n Ip.**
Moret. Audition des requérants d'asile mineurs non accompagnés par le SEM
- 14.4305 n Ip.**
Moret. Tromperie sur le site Internet de certains assureurs-maladie
- 14.4306 n Ip.**
Moret. Primes d'assurance maladie différentes par région
- 15.3294 n Ip.**
Moret. Loi sur l'asile. Système de la protection provisoire et application en particulier aux Syriens?
- 16.3485 n Ip.**
Moret. Directives européennes sur les dispositifs médicaux
- 16.3614 n Ip.**
Moret. Un véritable apprentissage professionnel de trois à quatre ans pour les réfugiés
- * **16.3647 n Ip.**
Moret. Forte augmentation des demandes d'asile de Gambie
- 15.3682 n Ip.**
Moser. Biodiversité mondiale. Obligations de la Suisse
- 16.3573 n Ip.**
Moser. Homologation des pesticides. Pour des émoluments couvrant les coûts
- 16.3574 n Ip.**
Moser. Le loup sera-t-il de nouveau éradiqué?

- 15.3457 n Mo.**
(Müller Geri) Schelbert. Exécution des peines. Accroître l'efficacité
- x **14.3857 n Ip.**
Müller Leo. Maintien de la qualité des routes rurales
- 15.3224 n Mo.**
Müller Leo. Limiter l'accroissement des dépenses de personnel
- 15.3330 n Mo.**
Müller Leo. Initiative visant à combattre la pénurie de personnel qualifié et mesures relatives au marché du travail. Utilisation des synergies et optimisation des moyens
- 15.3536 n Ip.**
Müller Leo. Dépenses de la Confédération à l'étranger. De quelle manière le Conseil fédéral prend-il en compte l'appréciation du franc?
- 15.3997 n Mo.**
Müller Leo. Les agriculteurs détenteurs d'animaux doivent pouvoir dormir auprès de leurs bêtes
- 15.4206 n Po.**
Müller Leo. Non à la modification proposée de la CCT de la branche du travail temporaire
- 16.3040 n Mo.**
Müller Leo. Tunnel du Saint-Gothard. Introduction d'un péage
- 16.3171 n Mo.**
Müller Leo. Remplacer Mühleberg par des bâtiments commerciaux, agricoles ou résidentiels
- 16.3172 n Mo.**
Müller Leo. Davantage de latitude dans l'affectation des excédents
Voir objet 16.3634 Mo. CdF-CN
- 16.3557 n Mo.**
Müller Leo. Renforcer les mesures en faveur des engraisseurs de veaux
- * **16.3707 n Mo.**
Müller Leo. Restaurer l'autorité publique
- * **16.3748 n Mo.**
Müller Walter. Intensifier les relations parlementaires avec le Royaume-Uni
- x **14.3962 n Po.**
Müller-Altarmatt. Améliorer l'assistance administrative internationale en cas d'infractions contre des enfants sur Internet
- x **14.3963 n Po.**
Müller-Altarmatt. La législation sur la protection des données protège-t-elle également les pédophiles?
- 14.4277 n Ip.**
Müller-Altarmatt. Mesures à prendre pour mettre en oeuvre la loi sur le CO2
- * **16.3867 n Mo.**
Müller-Altarmatt. Tenir compte des contraintes qu'imposent le travail «de care» dans la recherche d'un emploi
- * **16.3868 n Po.**
Müller-Altarmatt. Pour une couverture LPP adéquate des proches aidants
- x **14.3731 n Po.**
Munz. Améliorer le taux de réussite aux examens de fin d'apprentissage
- x **14.3736 n Ip.**
Munz. Ne pas assouplir les conditions d'admission aux HES
- x **14.4062 n Mo.**
Munz. Maintenir les fenêtres de programme régionales. Ne pas modifier l'ordonnance sur la radio et la télévision pendant la durée de validité de la concession
- 14.4074 n Ip.**
Munz. Essais de cultures en plein champ avec des pommes de terre cisgéniques
- 14.4108 n Ip.**
Munz. Ordonnance sur les hypothèses de risque. Correction de la réponse du Conseil fédéral à la question 14.1051
- 15.3038 n Ip.**
Munz. Dépôt DFMA. La démonstration de faisabilité fait défaut
- 15.3177 n Ip.**
Munz. Sécurité des centrales nucléaires en cas de séisme. Quand l'IFSN finira-t-elle par intervenir?
- 15.3427 n Ip.**
Munz. Homologation et effet des phytoprotecteurs, des synergistes et des coformulants contenus dans des pesticides tels que le glyphosate
- 15.3428 n Po.**
Munz. De l'eau du robinet comme eau potable
- 15.3429 n Ip.**
Munz. Evolution des contributions de l'Etat au financement des hôpitaux privés et publics
- 15.3654 n Ip.**
Munz. Inspection fédérale de la sécurité nucléaire. Principe de la transparence appliqué aux données d'émission des centrales nucléaires
- 15.3655 n Ip.**
Munz. Le carbone radioactif C14 n'est pas mentionné dans le bilan mensuel des centrales nucléaires publié par l'IFSN
- 15.3656 n Ip.**
Munz. La télémaintenance des systèmes informatiques représente un danger pour la centrale nucléaire de Mühleberg. Surveillance de l'IFSN remise en cause
- 15.3837 n Ip.**
Munz. Mise en place d'une ligne téléphonique pour les apprentis
- 15.3839 n Mo.**
Munz. Personnes élevant seules des enfants. Améliorer leur intégration sur le marché du travail grâce à des formations continues et des formations de rattrapage
- 15.4110 n Mo.**
Munz. Assurer la formation continue des informaticiens pour réduire le risque de chômage
- 15.4111 n Po.**
Munz. Procéder à un état des lieux de la pénurie de main-d'oeuvre qualifiée

- 16.3032 n Ip.**
Munz. Cellule chaude pour le stockage des déchets nucléaires. Un risque technologique et financier élevé
- 16.3257 n Mo.**
Munz. Ne bradons pas les centrales hydrauliques suisses!
- 16.3441 n Mo.**
Munz. Faire réévaluer par des experts indépendants la procédure relative aux hypothèses d'aléa sismique pour les centrales nucléaires suisses
- x **16.3442 n Ip.**
Munz. Trains grandes lignes. Comblent les trous de l'horaire cadencé entre Zurich et Schaffhouse
- x **16.3443 n Ip.**
Munz. Existe-t-il des plans de désaffectation pour les centrales nucléaires suisses?
- x **16.3507 n Ip.**
Munz. Un système de cartes à puce pour enregistrer les pesticides et en contrôler l'utilisation?
- * **16.3683 n Mo.**
Munz. Intégrer les substances radioactives et les rayons ionisants dans le champ d'application de la LPE
- * **16.3753 n Ip.**
Munz. Mandats attribués par l'IFSN à une agence de communication. Copinage ou éthique?
- * **16.3763 n Ip.**
Munz. Détection des OGM. Transparence en matière de surveillance des semences
- * **16.3764 n Ip.**
Munz. Mise en œuvre du nouvel article 67a de la Constitution visant à encourager la formation musicale
- x **16.3553 n Ip.**
Müri. Programmes-cadres de recherche de l'UE. La Suisse bénéficie-t-elle vraiment d'un retour financier?
- x **16.3554 n Ip.**
Müri. Extraction de matières premières dans l'espace
- * **16.3898 n Ip.**
Müri. Politique d'achat des imprimés selon des critères financiers?
- 15.4173 n Mo.**
Nantermod. Libéraliser le transport de voyageurs en autocar longue distance en Suisse
- N **16.3066 n Mo.**
Nantermod. Taxis, VTC et Uber. Pour une concurrence plus loyale
- x **16.3326 n Ip.**
Nantermod. LAT. Respecter la volonté populaire sans tuer les régions de montagne
- 16.3331 n Mo.**
Nantermod. Négocier avec la France un nouvel accord relatif à la coordination du régime des assurances sociales des travailleurs frontaliers
- 16.3375 n Po.**
Nantermod. Permettre les importations parallèles numériques
- 16.3416 n Po.**
Nantermod. Familles recomposées. Quelle solution pour un droit des successions ab intestat moderne?
- 16.3417 n Ip.**
Nantermod. Sociétés électriques. Le dumping par les sociétés publiques?
- * **16.3754 n Po.**
Nantermod. Conditions d'exercice des professions. Etat des lieux
- * **16.3755 n Ip.**
Nantermod. Numérisation et indépendants. Quelle pratique des assurances sociales?
- * **16.3756 n Ip.**
Nantermod. Mouche suzuki. Quelles actions menées?
- 16.3329 n Mo.**
Nicolet. Exiger de l'Interprofession du lait une réelle gestion des quantités en matière de production laitière
- 15.4188 n Mo.**
Nussbaumer. Mise en œuvre de l'Agenda 2030 de l'ONU. Stratégie de financement
- 16.3368 n Ip.**
Nussbaumer. Réexamen de la sécurité nucléaire. Retard inacceptable du rapport d'expertise de l'IFSN
- x **16.3570 n Ip.**
Nussbaumer. Banque asiatique d'investissement pour les infrastructures. Nos exigences seront élevées
- * **16.3660 n Ip.**
Nussbaumer. Approvisionner des tiers en énergie à partir de bornes de recharge d'électromobilité privées
- * **16.3817 n Ip.**
Nussbaumer. Révision de l'accord de libre-échange conclu entre l'AELE et le Canada. Quels sont les objectifs visés?
- x **16.3271 n Ip.**
Page. Importation de 4000 veaux de l'Union européenne
- * **16.3697 n Mo.**
Page. Modification de la LAT
- * **16.3830 n Mo.**
Page. Reconnaissance et formation professionnelle pour les personnes s'occupant de personnes âgées et/ou handicapées
- 16.3461 n Mo.**
Pantani. Adaptation du prix des génériques
- * **16.3766 n Ip.**
Pantani. Connexion wifi sur la ligne AlpTransit au Tessin
- x **14.4067 n Mo.**
Pardini. Bonus excessifs dans les banques. Empêcher les mauvaises incitations
- x **14.4068 n Mo.**
Pardini. Interdiction d'exercer pour les "banksters" qui violent la loi
- x **14.4069 n Po.**
Pardini. Rapport sur les moyens dont dispose la FINMA en comparaison internationale
- x **15.3167 n Mo.**
Pardini. Respect de l'ordonnance sur les chauffeurs pour des routes enfin sûres
- 15.3477 n Mo.**
Pardini. Transparence en matière de révision. La FINMA doit pouvoir déterminer l'étendue, le contenu et l'entreprise de révision

- 16.3115 n Mo.**
Pardini. Créer un conseil économique et social
- 16.3116 n Mo.**
Pardini. Pour un agenda Industrie 4.0
- 16.3117 n Mo.**
Pardini. Créer un fonds de soutien aux entreprises
- 16.3118 n Mo.**
Pardini. Empêcher la BNS de remodeler artificiellement le paysage économique suisse
- 16.3119 n Mo.**
Pardini. Matériel libre, logiciels libres, codes sources ouverts et données ouvertes
- 16.3120 n Mo.**
Pardini. Agir concrètement pour sauver et renforcer les PME
- 16.3377 n Mo.**
Pardini. Un plafond des salaires à 500 000 francs
- x **14.4134 n Mo.**
Pezzatti. Allocations de formation professionnelle. Mettre un terme à la bureaucratie
- 15.3144 n Mo.**
Pezzatti. Instituer un capital-participation pour les banques coopératives
- 15.4207 n Mo.**
Pezzatti. Ordonnances d'exécution de la loi sur les denrées alimentaires. Eviter le "swiss finish"
- 16.3131 n Mo.**
Pezzatti. Autorisation des biocides ou des produits phytosanitaires. Suppression de la bureaucratie
- x **16.3281 n Ip.**
Pezzatti. Réorganisation de l'institut de recherche agricole Agroscope
- x **16.3496 n Ip.**
Pezzatti. Prise en compte par le Conseil fédéral des avis exprimés lors des procédures de consultation
- * **16.3659 n Ip.**
Pezzatti. Plan d'action Produits phytosanitaires. Répercussions sur l'agriculture et la sécurité alimentaire
- * **16.3760 n Ip.**
Pezzatti. Procédure d'homologation des produits phytosanitaires
- * **16.3805 n Ip.**
Pezzatti. Coûts de la santé. Évolution de la charge financière pesant sur les agents payeurs
- x **14.3802 n Mo.**
Pfister Gerhard. RPT. Adaptation dans la base d'imposition agrégée
- 15.3243 n Po.**
Pfister Gerhard. Swiss Fund. Une contribution à la maîtrise des défis actuels de la Suisse
- 15.3588 n Mo.**
Pfister Gerhard. Enfants souffrant d'une infirmité congénitale ou de graves maladies. Traiter séparément la décision relative au traitement et celle relative au financement
- x **15.3950 n Mo.**
Pfister Gerhard. Accorder le statut de secrétariat d'Etat à la DDC
- 15.3952 n Ip.**
Pfister Gerhard. Institut fédéral de métrologie 2008-2015. Questions concernant les changements de personnel et le climat de travail
- 15.3953 n Mo.**
Pfister Gerhard. Personnes admises à titre provisoire. Pas de voyage dans le pays d'origine
- 16.3178 n Po.**
Pfister Gerhard. Écoles supérieures. Accréditation fédérale
- N **16.3478 n Mo.**
Pfister Gerhard. Evaluation des centres fédéraux pour requérants d'asile
- * **16.3795 n Ip.**
Pfister Gerhard. Mise en liberté de djihadistes condamnés. Comblent les lacunes de la loi
- 15.4075 n Mo.**
Piller Carrard. Introduire des messages sanitaires lors de la diffusion de publicité
- 15.4076 n Mo.**
Piller Carrard. Bons de formation et réinsertion professionnelle
- 15.4249 n Ip.**
Piller Carrard. De quoi sont composés les langes, les serviettes et tampons hygiéniques vendus en Suisse?
- 16.3215 n Mo.**
Piller Carrard. Composition des protections périodiques
- 16.3216 n Po.**
Piller Carrard. Actualisation du rapport sur la pauvreté
- x **16.3569 n Ip.**
Piller Carrard. Quelle est la situation des mineurs non accompagnés en détention administrative?
- * **16.3693 n Ip.**
Piller Carrard. Prélèvement et conservation d'ovocytes
- * **16.3823 n Ip.**
Piller Carrard. Frais de santé directement payés par les assurés
- * **16.3824 n Ip.**
Piller Carrard. Facture minimum pour participation aux frais de la santé
- N **14.3677 n Mo.**
Portmann. Enregistrement de la durée du travail. Compléter immédiatement l'ordonnance 1 relative à la loi sur le travail
- 14.4140 n Ip.**
Portmann. Méthodes de torture utilisées par les Etats-Unis. Intervention du Conseil fédéral auprès de l'ONU
- 15.3039 n Po.**
Portmann. Protection des personnes accusées à tort
- 15.3092 n Mo.**
Portmann. Taux d'intérêt maximum pour tous les types de prêt
- 15.3388 n Mo.**
Portmann. Intensification de la coopération intergouvernementale avec Cuba

- 15.3389 n Mo.**
Portmann. Faire de la Suisse une plate-forme de gestion de fortune pour les caisses de pension et investisseurs privés chinois
- 15.3390 n Mo.**
Portmann. La Suisse, plaque tournante du commerce des matières premières cotées en renminbi
- 15.3437 n Mo.**
Portmann. La communauté familiale, nouvelle catégorie d'état civil
- 15.3438 n Mo.**
Portmann. Simplifier les dénominations de l'état civil
- 15.4119 n Po.**
Portmann. Compensation de la suppression de l'impôt fédéral direct perçu sur les personnes physiques
- 15.3680 n Po.**
Quadranti. Analyse coûts/bénéfices des modèles de congé parental
- 15.4136 n Mo.**
Quadranti. Formation professionnelle. La reconnaissance des écoles supérieures doit être l'affaire de la Confédération
- x **16.3422 n Ip.**
Quadranti. Se pencher sur la lourde charge des enfants soignant des proches et adapter le plan d'action en conséquence
- x **16.3519 n Ip.**
Quadranti. Le réchauffement climatique représente-t-il un danger pour la santé des personnes âgées? Comment la Suisse y fait-elle face?
- 16.3520 n Mo.**
Quadranti. Mesures en faveur de l'intégration professionnelle des jeunes réfugiés appelés à rester en Suisse
- 16.3549 n Po.**
Quadranti. Prévenir la radicalisation au sein des associations musulmanes et renforcer l'autorégulation
- x **14.4166 n Mo.**
Quadri. Protection de la concurrence sur les réseaux de télécommunication du futur
- 15.3253 n Mo.**
Quadri. Compenser les pertes subies par le secteur touristique à cause du franc fort. Vacances en Suisse déductibles des impôts
- 15.3394 n Mo.**
Quadri. Mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes. Réactiver leur optimisation
- 15.3909 n Po.**
Quadri. Salaires minimaux cantonaux. Elargir modérément la marge de manoeuvre des cantons à risque
- 16.3019 n Mo.**
Quadri. Limiter les sorties des requérants d'asile logés dans les centres d'enregistrement et de procédure
- 16.3294 n Mo.**
Quadri. Taxe d'immigration pour les frontaliers. Préparer une proposition
- 16.3330 n Mo.**
Quadri. Lieux de culte musulmans. Interdiction des financements étrangers et obligation de transparence
- x **16.3418 n Ip.**
Quadri. Faux réfugiés. Améliorer la pratique de renvoi
- x **16.3611 n Ip.**
Quadri. Les immigrés qui refusent de s'intégrer n'ont pas leur place en Suisse
- * **16.3651 n Ip.**
Quadri. Libération d'un requérant d'asile irakien sympathisant de l'EI. Cela ne doit plus se reproduire
- * **16.3675 n Ip.**
Quadri. Armes à domicile. Non au dictat de l'UE
- * **16.3879 n Ip.**
Quadri. Fonds AVS/AI /APG à l'heure des taux négatifs
- x **14.4019 n Po.**
Regazzi. Arrêts Alptransit à Biasca. Pour que les trois vallées ne ratent pas le train
- 14.4029 n Mo.**
Regazzi. Exclure les prestations du secteur de la construction du champ d'application de l'accord sur la libre circulation des personnes
- N **14.4045 n Mo.**
Regazzi. Loi fédérale sur la pêche. Autoriser l'utilisation d'hameçons avec ardilhon dans les cours d'eau
- N **15.3185 n Mo.**
Regazzi. Moins d'embouteillages aux heures matinales
- 15.3867 n Po.**
Regazzi. Installations éoliennes. Incidences sur les mammifères terrestres, notamment les ongulés
- 15.4007 n Mo.**
Regazzi. Introduire le système de gestion du trafic Transito à la douane de Chiasso-Brogeda aussi
- 15.4204 n Mo.**
Regazzi. Voitures de tourisme. Incitation à rester en deçà des objectifs fixés en matière de CO2, sans subventions ni coûts à la charge du citoyen, de l'économie ou de l'administration
- 15.4205 n Mo.**
Regazzi. Voitures de tourisme. Promotion de technologies de propulsion plus écologiques, sans subventions
- 15.4258 n Po.**
Regazzi. Extrémisme islamiste. Quelles mesures de prévention au niveau politique?
- x **16.3343 n Ip.**
Regazzi. Travertin romain à la gare de Bellinzone. Un choix qui montre déjà ses premières failles
- x **16.3344 n Ip.**
Regazzi. Projet Pont-Rouge à Genève. Un nouveau camouflet des CFF à la production de gneiss tessinois?
- x **16.3387 n Ip.**
Regazzi. La facturation électronique sans signature numérique est-elle conforme au droit de la TVA?
- x **16.3425 n Ip.**
Regazzi. Doublement de la voie CFF entre Contone et Locarno. Pourquoi l'allemand est-il une condition supplémentaire?
- * **16.3642 n Ip.**
Regazzi. CFF. Des économies sur le dos des handicapés

- x **14.3863 n Ip.**
Reimann Lukas. Une redéfinition a-t-elle permis d'enjoindre la statistique de la migration?
- x **15.3453 n Mo.**
Reimann Lukas. Chambres fédérales. Création d'un registre transparent des lobbyistes
- x **15.3571 n Mo.**
Reimann Lukas. Admission de la truite arc-en-ciel
- 15.3753 n Mo.**
Reimann Lukas. Réprimer l'évasion des prisons
- 15.3757 n Po.**
Reimann Lukas. Lutter contre la haine et la discrimination à l'égard des Suisses
- 15.3830 n Ip.**
Reimann Lukas. Les CFF défavorisent-ils le bassin économique Wil/Fürstenland?
- 15.4235 n Ip.**
Reimann Lukas. Mesures pour une politique de neutralité crédible de la Suisse
- 15.4236 n Mo.**
Reimann Lukas. CFF. Halte aux augmentations de prix relevant de l'abus de position dominante!
- 15.4237 n Mo.**
Reimann Lukas. Vote électronique. Transparence indispensable
- 15.4238 n Mo.**
Reimann Lukas. Contrat d'intégration contraignant pour les étrangers
- 16.3233 n Mo.**
Reimann Lukas. Autorisation de séjour ou d'établissement. Exclure les allocataires sociaux
- 16.3234 n Mo.**
Reimann Lukas. Rendre la lutte contre le terrorisme plus efficace. Précision et extension de l'interdiction du service et du recrutement en vue du service dans des forces armées étrangères
- 16.3235 n Mo.**
Reimann Lukas. Promouvoir efficacement le tourisme en instituant des déductions fiscales pour les vacances en Suisse
- 16.3236 n Mo.**
Reimann Lukas. Pour davantage de sécurité. Faciliter l'acquisition du permis de port d'armes pour les membres des autorités douanières et policières
- 16.3237 n Mo.**
Reimann Lukas. Rendre punissable le gaspillage des ressources fiscales. Appeler les politiques à leurs responsabilités
- 16.3238 n Mo.**
Reimann Lukas. Stop aux augmentations de l'impôt sur les huiles minérales. Moratoire
- 16.3239 n Mo.**
Reimann Lukas. Remplacer le système moniste par un système dualiste
- 16.3240 n Mo.**
Reimann Lukas. Naturalisation des ressortissants d'Etats refusant la double nationalité aux ressortissants suisses. Remplacer le droit automatique à la double nationalité par un système d'option
- 16.3241 n Mo.**
Reimann Lukas. Contradictions entre normes de droit international et normes de droit interne. Garantir la sécurité du droit en inscrivant la pratique Schubert dans la Constitution
- * **16.3844 n Ip.**
Reimann Lukas. Mandats de traduction de l'administration fédérale. Tarifs minimaux
- * **16.3845 n Ip.**
Reimann Lukas. La Poste sape le mandat de service universel
- * **16.3846 n Mo.**
Reimann Lukas. Réception par type des véhicules routiers. Réduire la bureaucratie en abolissant le timbre de contrôle
- * **16.3893 n Mo.**
Reimann Lukas. Voitures de tourisme. Réduire la bureaucratie en reconnaissant les standards ALENA
- * **16.3894 n Mo.**
Reimann Lukas. Importation de voitures de tourisme. Éviter la bureaucratie et la paperasse disproportionnée
- x **14.3819 n Ip.**
Reimann Maximilian. Critiques à l'encontre de la Suisse. Centre suisse de compétence pour les droits humains
- 15.3223 n Ip.**
Reimann Maximilian. Réforme de la prévoyance vieillesse. Favoriser le maintien en activité au-delà de l'âge AVS
- * **16.3835 n Mo.**
Reimann Maximilian. Notifier les amendes routières étrangères uniquement par courrier recommandé
- x **14.3980 n Mo.**
Reynard. Renforcer les compétences de la Commission fédérale contre le racisme
- x **14.3981 n Ip.**
Reynard. Permis de conduire à l'essai. Le prix, le contenu et la durée des cours L2 sont-ils vraiment adaptés?
- 14.4143 n Ip.**
Reynard. Pollution au mercure dans le Haut-Valais. Les propriétaires de terrains, qui ne sont pas responsables de la pollution, ne doivent pas en faire les frais
- 14.4144 n Ip.**
Reynard. Unitaid et taxe de solidarité sur le trafic aérien
- 15.3052 n Ip.**
Reynard. Fonds national suisse et respect des langues nationales
- 15.3235 n Ip.**
Reynard. Civisme et apprentissages. Encourager la culture générale ne signifie pas éduquer à la citoyenneté
- 15.3620 n Ip.**
Reynard. La Poste. La digitalisation sans exclure certains citoyens ni supprimer d'emplois?
- 15.3622 n Ip.**
Reynard. La Poste. Transparence des intentions et des processus
- 15.3623 n Ip.**
Reynard. Recours auprès de Postcom. Des décisions plutôt que des recommandations

- 15.3647 n Mo.**
Reynard. Respect de la loi sur les langues par les organisations extérieures à l'administration fédérale
- 15.4013 n Po.**
Reynard. Enfouissement de la ligne électrique Chamoison-Ulrichen
- 15.4245 n Po.**
Reynard. Risques d'achat de pétrole finançant l'EI. Demande d'audit sur les procédures internes des négociants commercialisant du pétrole depuis la Suisse
- 16.3189 n Mo.**
Reynard. Actions au porteur. Situation en Suisse un an après la mise en oeuvre des nouveaux standards du GAFI
- x **16.3318 n Ip.**
Reynard. Les abeilles meurent. Situation concernant l'interdiction des néonicotinoïdes et le moratoire sur ces pesticides
- x **16.3322 n Ip.**
Reynard. Que fait la Confédération pour lutter efficacement contre l'exploitation d'êtres humains dans le contexte professionnel?
- x **16.3369 n Ip.**
Reynard. Mise en oeuvre de l'article 95 alinéa 3 de la Constitution (initiative Minder)
- x **16.3372 n Ip.**
Reynard. Externalisation des services publics. Conséquences et contrôle de la cession d'activités?
- x **16.3373 n Ip.**
Reynard. Externalisation des services publics. La sous-traitance ne permet-elle pas à la Poste de contourner les lois et objectifs stratégiques?
- x **16.3374 n Ip.**
Reynard. Externalisation des services publics. Quelles conséquences pour l'emploi et les apprentissages?
- 16.3406 n Mo.**
Reynard. Faciliter l'accès des réfugiés aux hautes écoles suisses
- x **16.3439 n Ip.**
Reynard. Objectifs stratégiques assignés aux CFF et programme d'économies Railfit 20/30
- x **16.3440 n Ip.**
Reynard. Quels moyens techniques pour alerter l'ensemble de la population suisse en cas de catastrophe?
- x **16.3456 n Ip.**
Reynard. Suppression de la seconde chaire de littérature française moderne à l'Université de Zurich
- 16.3571 n Po.**
Reynard. Conséquences des inégalités en Suisse
- x **16.3572 n Ip.**
Reynard. OFROU et route du col du Simplon
- x **16.3603 n Ip.**
Reynard. Librairies. La Confédération est-elle prête à aider cet acteur central de la chaîne du livre?
- * **16.3679 n Ip.**
Reynard. Que fait la Confédération pour lutter efficacement contre les discriminations multiples?
- * **16.3680 n Ip.**
Reynard. Actions au porteur. A quand des dispositions légales efficaces?
- * **16.3761 n Ip.**
Reynard. Que fait la Confédération pour lutter efficacement contre les doubles non-impositions?
- * **16.3855 n Ip.**
Reynard. Quelles sont les conséquences et risques de la nouvelle activité Fintech de PostFinance
- 14.4181 n Ip.**
Rickli Natalie. Distribution des journaux. Base de calcul inique de la Poste
- 15.3392 n Ip.**
Rickli Natalie. Initiative populaire "pour que les pédophiles ne travaillent plus avec des enfants". Retards dans la mise en oeuvre
- 15.3410 n Ip.**
Rickli Natalie. Surveillance insuffisante de la SSR et de la société Billag de la part de l'OFCOM
- x **15.3636 n Po.**
Rickli Natalie. Rapport sur le service public. Présenter quatre variantes de budget
- x **16.3076 n Po.**
Rickli Natalie. Pédophilie. Projet de prévention du type "Ne pas passer à l'acte" en Suisse Voir objet 16.3075 Po. Jositsch
- 16.3157 n Mo.**
Rickli Natalie. La Confédération ne doit plus être l'actionnaire majoritaire de Swisscom Voir objet 16.3228 Mo. Noser
- * **16.3637 n Po.**
Rickli Natalie. Mise en place en Suisse d'un projet de prévention du type "Ne pas passer à l'acte" Voir objet 16.3644 Po. Jositsch
- x **14.3698 n Ip.**
Riklin Kathy. Ressortissants suisses exerçant une activité lucrative dans un pays de l'UE ou de l'AELE. Etat des lieux et conséquences possibles de l'initiative "contre l'immigration de masse"
- x **15.3322 n Mo.**
Riklin Kathy. Utilité de l'ALCP. Données sur les Suisses exerçant une activité lucrative dans les pays de l'UE/AELE
- 15.3977 n Ip.**
Riklin Kathy. Suisse et UE. Nouveau mandat suite à la nomination d'un négociateur en chef
- N **15.3081 n Mo.**
Rime. Transports de bois brut. Relèvement de 40 à 44 tonnes du poids total autorisé Voir objet 15.3089 Mo. Hess Hans
- N **14.3705 n Mo.**
Romano. Retrait de la nationalité suisse pour les djihadistes doubles nationaux
- x **14.3846 n Mo.**
Romano. Modification de l'article 72 du Code pénal. Confiscation de valeurs patrimoniales d'une organisation criminelle

- 15.3078 n Ip.**
Romano. Corps des gardes-frontière. Renforcement du commandement central au détriment du terrain?
- 15.3257 n Ip.**
Romano. Lutte contre le crime organisé. Organisation et activité de la Police fédérale
- 15.3449 n Ip.**
Romano. Flux migratoires à la frontière sud. Comment alléger la pression?
- 15.3451 n Mo.**
Romano. Autorisations temporaires pour les ressortissants népalais employés dans des cabanes ou de refuges de montagne en Suisse. Soutien direct après le tremblement de terre
- 15.3769 n Po.**
Romano. Rapport sur le service public. Limiter l'offre de la SSR sur Internet à une audiothèque et à une vidéothèque
- N **15.3770 n Mo.**
Romano. Armasuisse. Acquisition de biens et de services en faveur de l'économie régionale et des PME
- 15.3771 n Mo.**
Romano. Améliorer l'accès au train. Plus de places de stationnement à proximité des gares
- 15.4010 n Mo.**
Romano. Rente de veuf ou de veuve selon la LAVS. Mêmes droits pour les conjoints divorcés que pour les veufs
- 15.4257 n Mo.**
Romano. Immunité parlementaire pour les membres des législatifs communaux
- 16.3206 n Po.**
Romano. Condamner le massacre systématique des minorités religieuses par le groupe EIL/Daech
- N **16.3213 n Mo.**
Romano. Compétence d'enregistrement de surveillances discrètes dans le système d'information Schengen. Fedpol ne doit pas être mis de côté
- x **16.3219 n Po.**
Romano. Une feuille de route pour le vote électronique
- N **16.3222 n Mo.**
Romano. Conférence des achats de la Confédération. Un représentant de la Suisse italienne en qualité d'invité permanent
- x **16.3536 n Ip.**
Romano. Réorganisation d'Agroscope. Quelles répercussions sur le secteur vitivinicole suisse?
- * **16.3869 n Ip.**
Romano. Centrale des objets trouvés de la Poste à Chiasso. Encore des emplois menacés dans une région périphérique?
- 16.3518 n Ip.**
Rösti. Taxe perçue à l'abattage selon la loi sur les épizooties
- x **14.4301 n Po.**
Ruiz Rebecca. Pour une étude sur les effets du nouveau droit du nom
- x **14.4302 n Mo.**
Ruiz Rebecca. Pour une interdiction efficace du financement du terrorisme en Suisse
- 16.3595 n Ip.**
Ruiz Rebecca. Face aux pratiques illégales des assureurs les patients doivent-ils être les dindons de la farce?
- * **16.3774 n Mo.**
Ruiz Rebecca. Pour des modèles d'assurance maladie alternatifs responsables
- N **15.3350 n Mo.**
Rutz Gregor. Modification du règlement du Centre de presse du Palais fédéral
- x **15.3419 n Po.**
Rutz Gregor. Transformer la SSR en société d'économie mixte
- 15.3435 n Po.**
Rutz Gregor. Pas de privilèges dans la pratique de la Confédération en matière de rémunération
- 15.3461 n Ip.**
Rutz Gregor. Pratique fiscale chaotique de la Confédération. Mieux protéger la propriété privée
- 15.3661 n Ip.**
Rutz Gregor. Violation de la concession SSR. Mettre un terme à la diffusion de séries illégales sur Internet
- 15.3879 n Ip.**
Rutz Gregor. Problèmes relevant du droit de la concurrence. Projets douteux menés par des entreprises publiques
- 15.4218 n Ip.**
Rutz Gregor. Etude de l'Université de Saint-Gall sur les prestations offertes par les médias privés
- 16.3567 n Ip.**
Rutz Gregor. Contradictions dans la politique de construction et de planification de la Confédération. L'ISOS empêche le développement de l'urbanisation vers l'intérieur
- x **14.4273 n Mo.**
Rytz Regula. Convention de Minamata. Interdire l'exportation de mercure
- 14.4274 n Ip.**
Rytz Regula. Relations Suisse/Afrique du Sud. Reprise des recherches après la levée de l'embargo
- 15.3276 n Ip.**
Rytz Regula. Exploitation des montants maxima de la RPLP autorisés par l'accord sur les transports terrestres
- 15.3341 n Ip.**
Rytz Regula. Coûts effectifs de l'électricité d'origine nucléaire
- 15.3479 n Ip.**
Rytz Regula. Elimination des déchets radioactifs. Combien de milliards de francs les contribuables devront-ils payer?
- 15.3765 n Ip.**
Rytz Regula. Programme de places d'accueil pour les victimes de violences domestiques. Comment la Confédération soutient-elle les cantons?

- 15.4234 n Ip.**
Rytz Regula. Que fait le Conseil fédéral pour que les trains de nuit de la Deutsche Bahn ne finissent pas sur une voie de garage?
- 16.3208 n Po.**
Rytz Regula. Mesures pour contrer l'introduction de mégacamions en Suisse
- x **16.3357 n Ip.**
Rytz Regula. Tunnel de base et ligne de façade du Saint-Gothard à partir de 2017. Respecter les promesses en matière d'offre de transport de voyageurs
- 16.3588 n Ip.**
Rytz Regula. La politique du marché de l'emploi prévaut-elle sur les mesures en faveur de l'égalité entre femmes et hommes?
- 16.3589 n Po.**
Rytz Regula. Discriminations frappant les parents sur le marché de l'emploi. Etablir un rapport et un plan d'action
- 16.3590 n Ip.**
Rytz Regula. Extension du rayon de distribution des comprimés d'iode à 100 kilomètres autour des centrales nucléaires suisses
- * **16.3684 n Ip.**
Rytz Regula. Fuites récentes sur l'accord TISA. La démocratie est effectivement mise à mal par le traité.
- * **16.3853 n Ip.**
Rytz Regula. Le programme de promotion de la santé «l'école bouge», apprécié et couronné de succès, fera-t-il les frais du programme de stabilisation 2017-2019?
- 16.3353 n Ip.**
Salzmann. A quoi sert le Réseau national de sécurité?
- * **16.3719 n Mo.**
Salzmann. Nous ne nous laisserons pas désarmer par l'UE
- x **16.3508 n Ip.**
Sauter. Mesures discriminatoires contre les exportations de l'industrie sidérurgique suisse vers l'UE
- x **16.3509 n Ip.**
Sauter. Détours absurdes pour les marchandises. Conséquence d'un manque d'accords ou de leur mise en oeuvre incohérente?
- x **16.3510 n Ip.**
Sauter. Le développement de l'EPFZ est-il menacé?
- 15.3076 n Mo.**
Schelbert. Modification de l'article 82 alinéa 1 OASA
- 15.3404 n Mo.**
Schelbert. Produits financiers durables. Faire la transparence
- 15.3405 n Mo.**
Schelbert. Produits financiers. Améliorer la protection des clients
- 15.3835 n Mo.**
Schelbert. Pesticides. Mise en oeuvre du principe de précaution
- 16.3031 n Mo.**
Schelbert. Employés des services douaniers à la retraite vivant dans la Principauté du Liechtenstein. Imposition en fonction du domicile
- 16.3046 n Mo.**
Schelbert. L'écornage conduit-il à des douleurs fantômes?
- x **16.3402 n Ip.**
Schelbert. Mutilation d'oiseaux
- * **16.3656 n Ip.**
Schelbert. Halte aux effets pervers de la promotion étatique de l'élevage
- * **16.3699 n Ip.**
Schelbert. Cruauté envers les animaux. Où en est-on avec les juments portantes en Amérique du Sud?
- * **16.3801 n Ip.**
Schelbert. Quel avenir pour le trafic CFF à Lucerne?
- x **14.3970 n Po.**
Schenker Silvia. Instituer un médiateur dans le domaine du deuxième pilier
- 14.4256 n Po.**
Schenker Silvia. Méthode de calcul du taux d'invalidité. Faire en sorte que les personnes à bas revenus ne soient plus pénalisées
- 14.4288 n Mo.**
Schenker Silvia. Subsidés de la Confédération destinés à réduire les primes de l'assurance-maladie. Nouveau mécanisme de répartition
- 15.3462 n Mo.**
Schenker Silvia. Dépôt de demandes d'asile auprès des ambassades dans l'UE
- 15.3748 n Po.**
Schenker Silvia. Aide sociale en faveur des chômeurs. Possibilités d'action de la Confédération
- 15.4042 n Po.**
Schenker Silvia. Rapport concernant la mise en place d'une assurance générale du revenu
- 15.4050 n Po.**
Schenker Silvia. Appréciation du travail des grands-parents sous l'angle qualitatif et quantitatif
- x **16.3247 n Ip.**
Schenker Silvia. Requérants d'asile mineurs non accompagnés. Les indemnités forfaitaires sont-elles suffisantes?
- x **16.3466 n Ip.**
Schenker Silvia. Détermination de l'âge chez les requérants d'asile mineurs
- * **16.3850 n Ip.**
Schenker Silvia. Arrêt de la CEDH relatif à la méthode mixte d'évaluation de l'invalidité. Que compte faire le Conseil fédéral?
- * **16.3856 n Ip.**
Schenker Silvia. Adultes en cas de doute? Estimation de l'âge des jeunes requérants d'asile
- N **14.4278 n Mo.**
Schilliger. Appliquer le principe de causalité aux frais de recouvrement. Préciser l'article 106 CO
- 15.3671 n Ip.**
Schilliger. Renouvellement de la concession de la SSR. Suite de la procédure
- 15.4026 n Po.**
Schilliger. Garantir l'adéquation à la pratique des formations dispensées par les HES

- x **14.4093 n Mo.**
(Schläfli) Bulliard. Hypothèques sur les immeubles agricoles. Pas de pénalisation injustifiée
- 15.3131 n Mo.**
(Schläfli) Romano. Renforcer le système de recherche automatisée de véhicules et de surveillance du trafic à la frontière du pays
- 15.3325 n Po.**
(Schläfli) Romano. Echange de données entre le Corps des gardes-frontière et les autorités de police cantonales ainsi qu'entre ces dernières
- 15.3705 n Mo.**
(Schläfli) Schmidt Roberto. Mesures de remplacement écologiques. Les terres agricoles ne doivent pas être les seules visées
- x **14.4099 n Mo.**
Schmid-Federer. Supprimer la TVA sur les services de transport bénévoles
- 14.4101 n Po.**
Schmid-Federer. Mieux utiliser le potentiel des travailleurs âgés
- 15.3140 n Po.**
Schmid-Federer. Exposer les conséquences d'une dénonciation de l'accord sur la libre circulation des personnes
- 15.3456 n Po.**
Schmid-Federer. Ne pas négliger les enfants soignant des proches
- 15.3530 n Po.**
Schmid-Federer. Renforcer l'encouragement précoce
- 15.3552 n Po.**
Schmid-Federer. Plus de places de stage découverte dans les domaines MINT
- 15.3722 n Po.**
Schmid-Federer. Analyse coûts/bénéfices des modèles de congé parental
- 15.3724 n Po.**
Schmid-Federer. Renforcer les droits de l'enfant après un divorce
- 16.3210 n Po.**
Schmid-Federer. Davantage de transparence dans les caisses de compensation pour allocations familiales
- x **16.3273 n Ip.**
Schmid-Federer. Suppression de postes au sein de l'institut de recherche agricole Agroscope
- 16.3517 n Po.**
Schmid-Federer. Se pencher sur la lourde charge des enfants soignant des proches
- * **16.3804 n Po.**
Schmid-Federer. Des allocations pour enfant sous condition de ressources pour lutter de manière ciblée contre la pauvreté des familles
- 15.4101 n Mo.**
Schmidt Roberto. Retirer les individus hybrides des populations de loups
- * **16.3875 n Mo.**
Schmidt Roberto. Extension du champ d'application des conventions collectives de travail. Pour un droit de recours contre les décisions des autorités compétentes
- x **14.3778 n Po.**
Schneeberger. Augmentation des charges des fiduciaires. Le contrôle c'est bien, la confiance c'est mieux
- N **14.3869 n Mo.**
Schneeberger. Renforcement supplémentaire du Corps des gardes-frontière pour la région du nord-ouest de la Suisse
- 15.3355 n Mo.**
Schneeberger. Organes de révision. Mettre en place un contrôle restreint qui convienne aux PME
- x **16.3275 n Ip.**
Schneeberger. Enquêtes statistiques de la BNS. Lutter contre l'alourdissement de la charge administrative
- x **16.3437 n Ip.**
Schneeberger. La Direction générale des douanes crée des charges supplémentaires pour les entreprises
- * **16.3638 n Ip.**
Schneeberger. APEA. Et maintenant?
- * **16.3661 n Po.**
Schneeberger. Nouvelles impulsions pour l'élimination de la pénalisation fiscale du mariage
- * **16.3662 n Po.**
Schneeberger. Vue d'ensemble de la pénalisation fiscale du mariage
- * **16.3724 n Ip.**
Schneeberger. Prix des médicaments. Une transparence encore insuffisante
- * **16.3725 n Ip.**
Schneeberger. Marchés publics. Mettre enfin un terme à la gabegie qui règne au sein de l'administration fédérale
- * **16.3740 n Ip.**
Schneeberger. Aéroport de Bâle-Mulhouse
- * **16.3797 n Mo.**
Schneeberger. Non à la déchéance du droit au remboursement de l'impôt anticipé
- x **14.3718 n Ip.**
(Schneider Schüttel) Aebischer Matthias. Prescriptions concernant l'aménagement des passages pour piétons
- x **14.4035 n Mo.**
(Schneider Schüttel) Kiener Nellen. Servitude pour les installations solaires
- 14.4132 n Ip.**
(Schneider Schüttel) Leutenegger Oberholzer. Blanchiment d'argent. Absence de statistiques
- 14.4202 n Ip.**
(Schneider Schüttel) Leutenegger Oberholzer. Surpopulation carcérale. Respect des droits fondamentaux et des principes élémentaires durant l'exécution de la peine
- 15.3058 n Mo.**
(Schneider Schüttel) Schwaab. Swissleaks. Un système d'alerte pour renforcer la lutte contre la criminalité financière
- 15.3203 n Ip.**
(Schneider Schüttel) Schwaab. APEA. Encadrer et soutenir les mandataires privés

- 15.3301 n Ip.**
(Schneider Schüttel) Jans. Présentation des comptes. Quelles dispositions s'appliquent aux centrales nucléaires suisses?
- 15.3669 n Mo.**
(Schneider Schüttel) Ruiz Rebecca. Améliorer la protection contre les congés signifiés notamment aux personnes âgées et aux familles
- x **14.4118 n Po.**
Schneider-Schneiter. Promotion des exportations et du commerce des PME avec la Chine
- 14.4250 n Po.**
Schneider-Schneiter. Protéger le droit international et la démocratie directe. Pour davantage de clarté lors des votations populaires
- 15.3847 n Mo.**
Schneider-Schneiter. Marché suisse du travail. Sommes-nous armés pour faire face aux mutations de demain?
- 15.4089 n Mo.**
Schneider-Schneiter. Pour un enregistrement de la durée du travail dans l'esprit du temps
- 16.3272 n Ip.**
Schneider-Schneiter. Fintech. Un défi pour la Suisse
- 16.3452 n Mo.**
Schneider-Schneiter. Frais d'itinérance. Maintenant ça suffit!
- 16.3499 n Mo.**
Schneider-Schneiter. Groupe de travail pour le libre-échange numérique destiné à lutter contre le géoblocage
- 15.3044 n Mo.**
Schwaab. Si c'est gratuit, c'est vous le produit. Pour une indication correcte de la contre-prestation en cas de gratuité
- 15.3045 n Ip.**
Schwaab. L'accord TISA va-t-il imposer une protection de la sphère privée au rabais?
- 15.3159 n Ip.**
Schwaab. Annexes à l'accord TISA. Un danger pour le service public suisse?
- 15.3822 n Ip.**
Schwaab. Il faut rapidement corriger les défauts de jeunesse du nouvel abonnement de transports publics "Swiss Pass"
- 15.3859 n Ip.**
Schwaab. Accord TISA sur le commerce des services et aménagement du territoire
- 15.4098 n Ip.**
Schwaab. Les accords ACS/TISA et TTIP/TAFTA vont-ils restreindre l'accès aux médicaments bon marché, en particulier génériques?
- 15.4145 n Ip.**
Schwaab. TISA et ses annexes. Que négocie exactement le SECO?
- 16.3107 n Ip.**
Schwaab. TISA et les assurances sociales. Des exceptions sont-elles prévues?
- 16.3128 n Mo.**
Schwaab. Un plan national pour réduire la fracture numérique
- 16.3190 n Po.**
Schwaab. Analyse de la discrimination de genre en matière de prix à la consommation
- 16.3324 n Ip.**
Schwaab. Panama Papers. Les soupçons de blanchiment sont-ils annoncés correctement et à temps au MROS?
- 16.3328 n Mo.**
Schwaab. Panama Papers. Renforcer l'obligation d'annoncer en cas de soupçon de blanchiment
- 16.3376 n Ip.**
Schwaab. Quel est l'impact de la politique de rémunération de la Banca della Svizzera italiana sur sa débâcle?
- 16.3448 n Po.**
Schwaab. Une étude du stress au travail dans les entreprises du service public
- 16.3449 n Ip.**
Schwaab. Le Conseil fédéral a-t-il bien compris la portée du TTIP sur les standards européens?
- * **16.3654 n Ip.**
Schwaab. Les travailleurs feront-ils les frais de la tarification de la mobilité?
- * **16.3681 n Ip.**
Schwaab. Un organe mandaté par la Confédération fait-il commerce des données sensibles?
- * **16.3682 n Po.**
Schwaab. Encadrement des pratiques des sociétés de renseignement de solvabilité
- * **16.3726 n Ip.**
Schwaab. RIE 3. Quel diable sortira de la boîte à brevet?
- x **14.3979 n Ip.**
Schwander. Vue d'ensemble de la RPT
- 16.3475 n Mo.**
Schwander. APEA. Instituer un système d'avocats de la première heure
- x **16.3371 n Ip.**
Seiler Graf. Le réseau Uber est-il un employeur?
- 16.3502 n Mo.**
Seiler Graf. Arrêt immédiat de la livraison du matériel de guerre et de biens militaires spécifiques aux belligérants au Yémen
- x **16.3503 n Ip.**
Seiler Graf. Vols effectués en vertu d'autorisations diplomatiques
- x **16.3504 n Ip.**
Seiler Graf. Réduction des pertes alimentaires. Comment la Suisse respectera-t-elle ses engagements inscrits dans l'Agenda 2030?
- * **16.3722 n Ip.**
Seiler Graf. Exportations de matériel de guerre vers l'Inde en dépit de l'escalade du conflit au Cachemire
- * **16.3723 n Mo.**
Seiler Graf. Réglementer enfin au niveau national les prestations de sécurité privées

- 15.4005 n Po.**
Semadeni. Création d'un portail de réservation national gratuit et exonéré de commissions
- 15.4117 n Po.**
Semadeni. Vive le romanche et l'italien!
- * **16.3710 n Mo.**
Semadeni. Pour une utilisation judicieuse de la biomasse
- * **16.3711 n Ip.**
Semadeni. Mesurer et limiter le bruit causé par les motos
- 16.3388 n Mo.**
Sollberger. Pour une loi sur la réduction de la densité réglementaire et l'allègement de la charge administrative qui pèse sur les entreprises
- 16.3392 n Mo.**
Sollberger. Base légale de la poignée de main
- *x **16.3405 n Ip.**
Sollberger. Recherche agronomique suisse. Quelle utilité, quelle efficacité et quelle compétitivité?
- 15.3048 n Mo.**
Sommaruga Carlo. Cohérence en matière de relations internationales bilatérales
- 15.3049 n Ip.**
Sommaruga Carlo. Swissleaks. Indices de blanchiment massif d'argent par HSBC. Le Ministère public de la Confédération jauge et patauge
- 15.3361 n Ip.**
Sommaruga Carlo. Coopération et exportations suisses en Israël pour la mise au point de drones militaires
- *x **15.3362 n Po.**
Sommaruga Carlo. Centre de Compétences droit pénal international au Ministère public de la Confédération. Bilan
- 15.3584 n Ip.**
Sommaruga Carlo. Modèle économique de calcul de la variation du loyer en fonction des variations du taux de référence. Correction de l'ordonnance?
- 15.3585 n Ip.**
Sommaruga Carlo. Soutien à l'opération humanitaire de sauvetage des migrants du MOAS en Méditerranée
- 15.3586 n Mo.**
Sommaruga Carlo. Associations sportives internationales. Pour une claire séparation de l'activité idéale et de l'activité à but lucratif
- 15.3617 n Mo.**
Sommaruga Carlo. Pour une transparence du calcul des hausses et des baisses de loyers
- 15.3852 n Ip.**
Sommaruga Carlo. Pointe Dufour, Pointe Dunant, Rentyhorn
- 15.3858 n Ip.**
Sommaruga Carlo. Traders avec siège en Suisse et financement d'organisations criminelles et terroristes. Que fait le Conseil fédéral?
- 15.4018 n Po.**
Sommaruga Carlo. Fédéralisme et démocratie en Iran. Tenue d'une conférence réunissant tous les peuples
- 15.4019 n Ip.**
Sommaruga Carlo. Dispositif sonore permanent de protection des aveugles et des malvoyants dans l'espace public pour les véhicules silencieux
- *x **15.4058 n Po.**
Sommaruga Carlo. Comportement électoral des Suisses et Suissesses de l'étranger. Enquête statistique au niveau cantonal
- 15.4070 n Ip.**
Sommaruga Carlo. Libre circulation des personnes et contrôle de la sous-enchère salariale. Promotion en Suisse de l'exemple genevois de commissions paritaires d'inspection
- *x **15.4165 n Po.**
Sommaruga Carlo. Mise en oeuvre de l'Agenda 2030 de l'ONU par la cohérence des politiques
- 16.3341 n Ip.**
Sommaruga Carlo. Panama Papers. Quelle attitude de la Suisse à l'OCDE et au FMI et quelle stratégie pour amener les fraudeurs fiscaux à payer leur dû?
- 16.3454 n Mo.**
Sommaruga Carlo. Libéralisation des visas en faveur de la Turquie dans le respect des valeurs démocratiques
- 16.3455 n Mo.**
Sommaruga Carlo. Asile. Pour des couloirs humanitaires
- 16.3463 n Ip.**
Sommaruga Carlo. Accords bilatéraux de protection des investissements. Agenda du renouvellement ou d'une éventuelle suspension
- * **16.3718 n Ip.**
Sommaruga Carlo. Les pertes résultant d'investissements hasardeux du Credit Suisse épongées par l'aide budgétaire de la Suisse et par le peuple du Mozambique?
- * **16.3720 n Ip.**
Sommaruga Carlo. Conformité au droit. Les renvois sans décision formelle à la frontière suisse à l'aune de la jurisprudence récente de la CJUE
- * **16.3900 n Ip.**
Sommaruga Carlo. MPC. Toutes les exigences institutionnelles pour un bon fonctionnement du MPC sont-elles réunies?
- 15.3259 n Ip.**
Stahl. Commissions entre médecins
- *x **16.3346 n Ip.**
Stahl. Candidature suisse aux Jeux olympiques d'hiver de 2026
- *x **14.4248 n Mo.**
Stamm. Dénonciation de la CEDH avec réadhésion immédiate assortie d'une réserve
- 16.3185 n Ip.**
Stamm. Répercussions pour la Suisse de l'entente entre l'UE et la Turquie
- * **16.3896 n Ip.**
Stamm. Plate-forme d'interopérabilité (IP)
- *x **14.3933 n Ip.**
Steiert. Les nouvelles thérapies contre l'hépatite C vont-elles faire exploser les coûts?

- 15.3338 n Ip.**
Steiert. Quelles mesures le Conseil fédéral prend-il pour mettre un terme aux publicités télévisées illicites de nature politique?
- 16.3204 n Ip.**
Steiert. Ecoles professionnelles supérieures. Suppression des subventions fédérales?
- 16.3217 n Ip.**
Steiert. Fin de la démocratie en Turquie. Que peut faire et que fait la Suisse?
- 16.3526 n Mo.**
Steiert. Halte à la tromperie des consommateurs suisses. Pas de numéros de téléphone suisses permettant de simuler des activités économiques en Suisse
- x **16.3280 n Ip.**
Steinemann. Candidats à la naturalisation et habitants surveillés par le Service de renseignement de la Confédération
- x **16.3398 n Ip.**
Steinemann. Contrôle des voyages à l'étranger de personnes relevant de l'asile
- 16.3467 n Mo.**
Steinemann. Elargir la liste des pays sûrs, dits "safe countries"
- x **16.3584 n Ip.**
Steinemann. Augmentation du nombre de bénéficiaires de l'aide sociale et des coûts liés à cette dernière
- * **16.3666 n Ip.**
Steinemann. Domaine de l'asile. Répercussions d'un voyage dans le pays d'origine
- * **16.3687 n Ip.**
Steinemann. Documents personnels et enregistrement des demandeurs d'asile
- * **16.3688 n Ip.**
Steinemann. Requéranants d'asile et précisions sur leur identité
- * **16.3714 n Ip.**
Steinemann. Échec des renvois. Chiffres et motifs
- * **16.3715 n Ip.**
Steinemann. Les requérants d'asile déboutés originaires du Kosovo ou de la Serbie sont-ils d'éternels réfugiés admis à titre provisoire?
- * **16.3819 n Ip.**
Steinemann. Calcul des futures prétentions à une rente AVS des personnes relevant de la législation sur l'asile
- * **16.3870 n Mo.**
Steinemann. Supprimer les tarifs minimaux appliqués lors de l'adjudication de marchés de l'administration fédérale
- * **16.3901 n Ip.**
Steinemann. Les travailleurs immigrés en provenance de l'UE sont-ils au chômage de plus en plus tôt?
- 15.3550 n Mo.**
(Stolz) Cassis. Franc fort. Annuler la deuxième étape de la hausse des émoluments de Swissmedic
- 15.3690 n Mo.**
(Stolz) Pezzatti. Ordonnance sur la surveillance de l'assurance-maladie. Pour une surveillance conforme à la loi et proportionnée
- 16.3309 n Mo.**
Streiff. Lutter contre la discrimination linguistique des personnes handicapées
- * **16.3635 n Ip.**
Streiff. Avenir de la psychiatrie
- 14.4217 n Mo.**
Thorens Goumaz. Exclure la viande aux hormones de nos états
- 15.3979 n Mo.**
Thorens Goumaz. Une plate-forme pour accompagner l'Industrie 4.0
- 15.4006 n Mo.**
Thorens Goumaz. Encourager la gestion des eaux intégrale par bassin versant
- x **16.3298 n Ip.**
Thorens Goumaz. Scandale Volkswagen. Dépôt d'une plainte ou d'une dénonciation pénale
- x **14.3908 n Po.**
Tornare. Internet. Zéro tolérance envers l'intolérance
- 14.4056 n Ip.**
Tornare. Disparition de 43 étudiants au Mexique
- 15.3676 n Ip.**
Tornare. La pomme suisse en prend plein la poire!
- 15.3677 n Ip.**
Tornare. Données sur le recours au sexe tarifé en Suisse
- 15.3935 n Ip.**
Tornare. Dettes de la Grèce
- 15.3972 n Ip.**
Tornare. Le pôle TV de la RTS doit rester à Genève
- 15.4143 n Mo.**
Tornare. Mise en oeuvre de l'Agenda 2030 de l'ONU. Observatoire indépendant
- 16.3139 n Ip.**
Tornare. Initiative dite "contre l'immigration de masse". Quels risques pour le paysage suisse de la formation et de la recherche?
- 16.3323 n Ip.**
Tornare. Echange de billets de banque suisses d'anciennes séries. Suppression du délai de 20 ans prévu à l'article 9 alinéa 3 de la loi fédérale sur l'unité monétaire et les moyens de paiement
- 16.3430 n Ip.**
Tornare. Droits humains en Erythrée. Une résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies initiée par la Suisse?
- 16.3486 n Ip.**
Tornare. Sahara occidental et Minurso. Quel rôle joue la Suisse?
- 16.3600 n Mo.**
Tornare. Situation en Erythrée. Soutenir les efforts des Nations Unies
- 16.3601 n Mo.**
Tornare. Agir en amont. Baisser la quantité de sel dans notre alimentation
- * **16.3837 n Ip.**
Tornare. Drones civils. Mieux protéger les infrastructures sensibles

- * **16.3838 n Po.**
Tornare. Ramener la paix en Turquie
- x **14.3932 n Ip.**
(Trede) Graf Maya. Modèles familiaux de la Confédération. Et maintenant?
- x **14.3948 n Mo.**
(Trede) Fricker. Administration fédérale. 20 pour cent de postes à temps partiel pour les hommes d'ici à 2020
- x **14.3949 n Mo.**
(Trede) Graf Maya. Allouer 50 millions de francs aux échanges linguistiques
- x **14.4161 n Mo.**
(Trede) Arslan. Congé parental
- 14.4252 n Mo.**
(Trede) Arslan. Secrétariat d'Etat pour les questions familiales
- 15.3179 n Mo.**
(Trede) Mazzone. Jour férié national pour célébrer l'instauration du droit de vote des femmes
- 15.3734 n Mo.**
(Trede) Fricker. Enquête sur le congé de paternité en Suisse
- 15.3735 n Mo.**
(Trede) Graf Maya. Mise en valeur des invendus alimentaires
- 15.3736 n Mo.**
(Trede) Graf Maya. Interdiction d'importer des trophées de chasse
- x **14.3785 n Mo.**
Tschäppät. Commission fédérale pour les questions liées au vieillissement et aux relations entre les générations
- x **14.4162 n Mo.**
(Tschümperlin) Graf-Litscher. Interruption de la planification du tunnel de Morschach
- 15.3247 n Ip.**
(Tschümperlin) Amarelle. Qu'en est-il de la stratégie du propriétaire de la RUAG?
- 15.3393 n Mo.**
(Tschümperlin) Amarelle. Objectifs stratégiques du Conseil fédéral. Prendre en compte le développement économique régional
- * **16.3854 n Mo.**
Tuena. Désaccord entre parents non mariés quant aux obligations vis-à-de l'enfant. Répartir clairement les compétences des autorités
- 15.3889 n Po.**
(van Singer) Mazzone. Assainissement énergétique des bâtiments. Quelles mesures pour se hâter un peu moins lentement?
- x **14.4071 n Po.**
Vitali. Instaurer un système de bonus-malus dans le cadre de la RPT
- x **14.4113 n Po.**
Vitali. Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte. Améliorer l'exécution
- x **16.3391 n Ip.**
Vitali. Compenswiss. Les règles de gouvernance sont-elles respectées?
- * **16.3668 n Ip.**
Vitali. Dans quelle mesure les dépenses de personnel et d'exploitation augmentent-elles dans le domaine de l'aide publique au développement?
- * **16.3669 n Mo.**
Vitali. Réduction de la bureaucratie. Abandonner la pratique dépassée du tamponnage des documents d'exportation pour passer à la validation électronique
- * **16.3670 n Mo.**
Vitali. Réduire la bureaucratie. Revoir la périodicité des contrôles des instruments de mesure
- 14.4236 n Ip.**
Vogler. Tribunal fédéral. Renforcer le site de Lucerne
- 15.3111 n Po.**
Vogler. Renforcer la protection des investisseurs par des modifications pertinentes des lois existantes
- 15.3754 n Po.**
Vogler. Tribunal fédéral. Renforcer les compétences dans le domaine du droit fiscal
- 15.4147 n Po.**
Vogler. Diversité des opinions et limites de la publicité dans le service public
- 16.3533 n Ip.**
Vogler. Echange automatique de renseignements. Mise en oeuvre
- 16.3566 n Ip.**
Vogler. Conflit entre l'ISOS et d'autres intérêts publics importants
- * **16.3716 n Ip.**
Vogler. Motos. Des nuisances sonores intolérables
- 16.3043 n Ip.**
Vogt. Garantir la capacité d'action du Parlement et du Conseil fédéral. Mettre en oeuvre l'article 121a de la Constitution. Maintenir la jurisprudence Schubert
- x **14.3826 n Mo.**
von Siebenthal. Lutter contre la discrimination religieuse au moyen de la politique de développement
- N **14.3899 n Mo.**
von Siebenthal. Ne pas défavoriser les étables à stabulation entravée
- x **14.3900 n Mo.**
von Siebenthal. Contributions aux améliorations structurelles. Abaisser le besoin de main-d'oeuvre minimal
- 15.3285 n Po.**
von Siebenthal. Transports de bois brut, y compris retours à vide. Suspension provisoire de la RPLP
- 15.3666 n Po.**
von Siebenthal. Accueillir des réfugiés chrétiens en provenance du Proche et Moyen-Orient et dont la vie ou l'intégrité corporelle est menacée
- 16.3152 n Mo.**
von Siebenthal. Attention. Ce médicament a des effets secondaires
- x **16.3521 n Ip.**
von Siebenthal. Potentiel d'exploitation du bois indigène. Mise à profit et conséquences

- x **16.3522 n Ip.**
von Siebenthal. Augmentation du nombre de surfaces d'estivage abandonnées en raison de la présence du loup
- x **16.3523 n Ip.**
von Siebenthal. Répercussions du bas prix du lait sur l'estivage
- * **16.3878 n Mo.**
von Siebenthal. Considérer l'abandon de la gestion des surfaces des exploitations de base et d'estivage comme la conséquence du retour des grands prédateurs
- 16.3411 n Ip.**
Walliser. Entrave au commerce due à l'inégalité de traitement des véhicules dans le cadre des prescriptions sur les émissions de CO2
- x **16.3524 n Ip.**
Walti Beat. Autoriser le dépassement à droite sur l'autoroute pour une meilleure sécurité juridique et un trafic plus fluide
- 14.4206 n Ip.**
Wasserfallen. PME. Promouvoir la succession et la transmission d'entreprises
- 15.3513 n Mo.**
Wasserfallen. Réduction de la bureaucratie. Créer un guichet unique pour les entreprises
- x **15.3618 n Po.**
Wasserfallen. Rapport sur le mandat de service public de la SSR. Effectuer une analyse selon le principe de subsidiarité
- 16.3212 n Mo.**
Wehrli. Entretien de l'enfant. Modification de l'article 277 CC afin de supprimer l'inégalité de traitement entre parents de jeunes en formation et parents de jeunes ne se formant pas
- * **16.3816 n Ip.**
Wehrli. Quel accompagnement des victimes d'attentats ou de violences terroristes?
- x **14.4199 n Mo.**
Weibel. Logiciels à source ouverte. Autoriser explicitement leur mise à libre disposition par la Confédération
- 15.3905 n Mo.**
Weibel. Rendre les placements dans les infrastructures plus attrayants pour les caisses de pension
- 15.4222 n Mo.**
Weibel. Franchises à option. Donner les bons signaux
- 16.3512 n Ip.**
Weibel. Emissions d'azote. Coûts induits et potentiel d'économies
- x **16.3513 n Ip.**
Weibel. Assurer une gestion efficiente de la liste des spécialités
- 16.3514 n Po.**
Weibel. Détermination des prix des médicaments. Changer de système
- x **16.3515 n Po.**
Weibel. Acquisitions informatiques. Mettre en lumière les dépendances à l'égard des fournisseurs et les moyens de réduire les risques qu'elles induisent
- * **16.3818 n Ip.**
Weibel. Institutions hospitalières non hygiéniques
- x **14.3897 n Po.**
Wermuth. Prendre des mesures contre la "malédiction des matières premières"
- 15.3266 n Mo.**
Wermuth. Programme national de recherche visant à établir le rôle joué par la Suisse dans les flux financiers déloyaux et illégaux
- 15.3640 n Ip.**
Wermuth. Privilèges fiscaux des associations sportives internationales
- x **16.3305 n Ip.**
Wermuth. Panama Papers. Accélérer l'identification des ayants droit économiques sur le plan international, instaurer la transparence, encourager l'échange de renseignements avec les centres financiers offshore
- 16.3471 n Po.**
Wermuth. Fédérations sportives internationales. Conséquences d'un changement de la forme juridique
- * **16.3717 n Ip.**
Wermuth. Naturalisations et liberté d'orthographe son nom
- x **14.4229 n Mo.**
Wobmann. Avertisseurs de radars. Suppression de l'interdiction
- x **15.3329 n Mo.**
Wobmann. Restitution du produit des amendes
- 15.3732 n Mo.**
Wobmann. Suppression de l'étiquette-énergie pour les voitures de tourisme
- 15.3733 n Mo.**
Wobmann. Suppression de la taxe d'incitation sur les COV
- 16.3550 n Mo.**
Wobmann. Retirer leur titre de séjour aux personnes qui refusent de s'intégrer
- 16.3432 n Mo.**
Zuberbühler. Pour une répartition plus "équitable" des 200 sièges du Conseil national entre les cantons

Conseil des Etats

Motions adoptées par le Conseil national

- N 09.3142 n Mo.**
Conseil National. Renforcer la propriété, économiser l'énergie, diminuer la valeur locative(Groupe RL)
- N 09.3354 n Mo.**
Conseil National. Incitations à des rénovations complètes en vue de réduire les pertes énergétiques dans les propriétés privées (2)(CER-CN)
- N 11.3285 n Mo.**
Conseil National. Bâtiments non utilisés dans les zones agricoles. Faciliter la réaffectation à des fins de logement ou pour l'agritourisme(Groupe C)
- x **11.3908 n Mo.**
Conseil National. Plan coordonné de protection de tous les travailleurs contre la sous-enchère salariale(Barthasat)

- N 12.3577 n Mo.**
Conseil National. Programmes destinés à accroître l'efficacité énergétique. Prise en considération des emplois dans notre pays(Bourgeois)
- N 12.3601 n Mo.**
Conseil National. Prévoyance professionnelle. Rentes sûres préférables aux prestations en capital hasardeuses(Humbel)
- N 12.3814 n Mo.**
Conseil National. Mettre fin à la pénalité fiscale inhérente au pilier 3b. Imposer le rendement des avoirs lors de leur retrait et non les apports(Groupe RL)
- N 12.4170 n Mo.**
Conseil National. Prévenir l'utilisation abusive du capital de prévoyance plutôt que de limiter les possibilités de retrait(Groupe RL)
- N 13.3083 n Mo.**
Conseil National. Sécurité du logement. Droit d'option irrévocable quant à la valeur locative(Egloff)
- N 13.3213 n Mo.**
Conseil National. Même financement pour les prestations en milieu hospitalier et les prestations ambulatoires(Groupe C)
- x 13.3868 n Mo.**
Conseil National. Extension modérée des possibilités de remise des droits de douane et de l'impôt sur les importations(Noser)
- N 13.3904 n Mo.**
Conseil National. Economies d'énergie. Mêmes déductions fiscales pour les nouvelles constructions de remplacement que pour les assainissements de bâtiments existants((von Graffenried) Häsler)
- x 13.4037 n Mo.**
Conseil National. Se dire oui pour la vie sans bureaucratie((Caroni) Masshardt)
- N 14.3022 n Mo.**
Conseil National. Pornographie infantile. Interdiction des images d'enfants nus(Rickli Natalie)
- x 14.3307 n Mo.**
Conseil National. Prestations complémentaires et échanges de données(Pezzatti)
- N 14.3310 n Mo.**
Conseil National. Elevage de bisons. A quand la fin de la discrimination?(Amaudruz)
- N 14.3366 n Mo.**
Conseil National. Dissocier prestations complémentaires et réduction des primes(Humbel)
- N 14.3367 n Mo.**
Conseil National. Combattre la textopornographie(Amherd)
- N 14.3447 n Mo.**
Conseil National. Activités de la Poste suisse à l'étranger. Faire respecter les conditions fixées par le Conseil fédéral(Barazzone)
- NE 14.3542 n Mo.**
Conseil National. Autoriser à nouveau la vente des animaux âgés de 121 jours ou plus sur les marchés publics(von Siebenthal)
- N 14.3558 n Mo.**
Conseil National. Création d'une base légale permettant le recouvrement de montants dus pour des cours interentreprises(Schilliger)
- N 14.3837 n Mo.**
Conseil National. Carburants synthétiques neutres du point de vue du CO2. Prendre en considération les réductions d'émissions de CO2 réalisées en adaptant la réglementation relative aux émissions des voitures de tourisme((Böhni) Bäumle)
- N 14.3840 n Mo.**
Conseil National. Soumettre l'exploitation d'hélicoptères en Suisse au droit suisse((Joder) Hurter Thomas)
- N 14.3947 n Mo.**
Conseil National. Réouverture de la jonction autoroutière d'Emmen Nord(Müri)
- N 14.3976 n Mo.**
Conseil National. Veiller à ne pas compliquer la mise en oeuvre de la Stratégie énergétique 2050(Müller Leo)
- N 14.4307 n Mo.**
Conseil National. Preuve du respect de l'égalité salariale par les entreprises soumissionnaires dans les marchés publics(Moret)
- N 15.3499 n Mo.**
Conseil National. Plan directeur Sécurisation de l'espace aérien(CPS-CN)
- x 15.3551 n Mo.**
Conseil National. Allègement des procédures bureaucratiques. Relever le montant du droit de douane minimal(Noser)
- N 15.3958 n Mo.**
Conseil National. Renforcer les sanctions pénales en Suisse contre le commerce illicite d'espèces menacées(Barazzone)
- N 15.4114 n Mo.**
Conseil National. Des règles pertinentes pour l'étiquetage "sans OGM/sans génie génétique"(Bourgeois)
- N 15.4150 n Mo.**
Conseil National. Pas de protection pour les criminels et les violeurs(Vitali)
- x 16.3002 n Mo.**
Conseil National. Unifier l'exécution des peines des criminels dangereux(CAJ-CN)
Voir objet 13.2036 Pét. Reform 91, Peter Zimmermann
- N 16.3006 n Mo.**
Conseil National. Pour enfin introduire l'imposition individuelle en Suisse(CdF-CN)
- N 16.3007 n Mo.**
Conseil National. Garantir le plus rapidement possible la modernisation des réseaux de téléphonie mobile(CTT-CN)
- N 16.3068 n Mo.**
Conseil National. Adapter la loi sur la circulation routière aux nouvelles offres(Derder)
- x 16.3155 n Mo.**
Conseil National. Intensifier les relations avec l'Erythrée. Réduire le flux des immigrants érythréens(Béglé)

- N 16.3264 n Mo.**
Conseil National. Places de stage dans les cabinets privés et dans les domaines extracliniques(CSSS-CN)
- x **16.3266 n Mo.**
Conseil National. Programme d'armement 2017(CPS-CN)
- x **16.3349 n Mo.**
Conseil National. Etablissement de rapports sur les coûts d'exploitation et d'entretien des tronçons NAR(CTT-CN)
Voir objet 15.023 OCF

Interventions des commissions

- *E **16.3624 é Mo.**
CPE-CE. Coopération internationale. Accorder une importance particulière à la thématique de la montagne
Voir objet 16.022 OCF
- *E **16.3623 é Mo.**
CSSS-CE. Transparence du financement hospitalier assuré par les cantons
Voir objet 15.312 Iv.ct. Berne
- * **16.3631 é Mo.**
CSSS-CE. Rallonger la durée de l'allocation de maternité en cas de séjour prolongé du nouveau-né à l'hôpital
- *E **16.3622 é Mo.**
CEATE-CE. Aménagement du territoire et détention de petits animaux de rente à titre de loisir
- x **16.3351 é Po.**
CTT-CE. Réduction de l'assujettissement des entreprises touristiques de transport à la loi sur la durée du travail
Voir objet 15.037 OCF
- E **16.3431 é Mo.**
CER-CE. Pas de TVA sur les prestations subventionnées
Voir objet 15.025 OCF
- x* **16.3625 é Po.**
CER-CE. Développement de nouvelles formes d'hébergement. Examen du droit fédéral
- * **16.3627 é Mo.**
CIP-CE. Maintenir le Forum politique de la Confédération
Voir objet 16.3633 Mo. CIP-CN
- * **16.3632 é Po.**
CAJ-CE. Evaluation de la surveillance électronique

Interventions des députés

- * **16.3786 é Ip.**
Abate. Suissephone et Swisscom. La situation est-elle en règle?
- * **16.3664 é Ip.**
Berberat. Dans la charte de l'énergie, y a-t-il des risques de plaintes pour indemnisation contre la Suisse?
- * **16.3677 é Ip.**
Berberat. Pendularité et télétravail
- x **15.3218 é Mo.**
Bischof. Détention à titre de loisir de petits animaux en zone agricole

- 16.3224 é Ip.**
Bischof. Garantie de la flotte maritime suisse
- x **16.3559 é Ip.**
Bischof. Tarmed. Que compte faire le Conseil fédéral?
- * **16.3902 é Mo.**
Bischof. Interdire les contrats léonins des plateformes de réservation en ligne dont l'hôtellerie fait les frais
- E **15.4157 é Mo.**
Bischofberger. Assurance obligatoire des soins. Adapter le montant des franchises à l'évolution des coûts
- * **16.3787 é Ip.**
Bischofberger. Réexamen du Projet de territoire Suisse et des régions métropolitaines
- * **16.3783 é Ip.**
Bruderer Wyss. Cas de rigueur pour la remise d'appareils auditifs. La réduction des prestations dessert-elle l'intégration professionnelle?
- x **16.3394 é Ip.**
Dittli. Collaboration avec la Principauté de Liechtenstein dans le domaine de la sécurité
- x **16.3561 é Ip.**
Dittli. Elargissement de la clause de défense mutuelle de l'OTAN aux cyberattaques. Et la Suisse?
- * **16.3649 é Ip.**
Dittli. Le "long bras" du président Erdogan s'étend jusqu'en Suisse
- * **16.3671 é Ip.**
Dittli. Accord-cadre entre la Suisse et l'UE dans le domaine de la politique étrangère et de sécurité commune
- * **16.3676 é Mo.**
Dittli. Relèvement des prestations de l'AVS au niveau des remboursements de l'AI pour les appareils auditifs. Mettre tous les adultes malentendants sur un pied d'égalité
- * **16.3705 é Mo.**
Dittli. Compenser le renchérissement uniquement quand il survient
- x **16.3428 é Ip.**
Eberle. Réexamen des prix des médicaments. Prend-on en compte l'évolution contraire des prix selon le segment tarifaire?
- * **16.3779 é Ip.**
Eberle. OFDG. Le supplément de sécurité sur les coûts de désaffectation et de gestion des déchets est-il encore justifié?
- * **16.3781 é Ip.**
Eder. Libéralisation du marché du fromage
- E **15.4259 é Mo.**
Ettlin Erich. FAIF. Charges administratives excessives pour les propriétaires de véhicules d'entreprise
- * **16.3733 é Po.**
Ettlin Erich. Il n'appartient pas à la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle d'imposer de nouvelles règles
- x **15.3629 é Mo.**
Fetz. Prise en charge du coût de l'exécution des peines et des mesures. Instaurer le principe du domicile

- x **16.3560** é Ip.
Fetz. Coût des accidents à la charge de l'assurance obligatoire des soins
- * **16.3903** é Ip.
Fetz. Réduction des contingents de main-d'œuvre en provenance d'États tiers: quels cantons en font les frais?
- * **16.3904** é Po.
Fetz. Attribuer les contingents de main-d'œuvre en provenance d'États tiers en fonction des besoins
- x **16.3489** é Mo.
Föhn. Sauvegarder les compétences dans l'administration fédérale
Voir objet 16.3399 Mo. Bigler
- x **16.3493** é Ip.
Français. Marchés publics. Les prestations de services, mais à quel prix?
- * **16.3785** é Po.
Français. Marchés publics. Mesures concernant les prestations de planification
- x **15.4265** é Mo.
Germann. Des bâtiments à énergie positive plutôt que 80 pour cent de déperdition d'énergie
- * **16.3788** é Ip.
Graber Konrad. Pour une réalisation rapide de la ligne diamétrale (gare de transit) à Lucerne
- x **16.3459** é Ip.
Häberli-Koller. Élimination du goulet d'étranglement entre Kleinandelfingen et l'échangeur de Winterthour Nord
- x **16.3460** é Po.
Hêche. Pour une participation renforcée des entreprises fédérales en faveur du développement des régions de montagne et des espaces ruraux
- * **16.3782** é Ip.
Hêche. Promotion de la formation professionnelle à l'étranger. Quelles perspectives?
16.3225 é Mo.
Hegglin Peter. Instaurer un âge AVS de référence et le lier à l'espérance de vie moyenne
- * **16.3732** é Ip.
Hegglin Peter. Règles de la Confédération sur la retraite et la retraite anticipée
16.3488 é Ip.
Janiak. Contournement de l'interdiction de cabotage à l'Euro-Airport de Bâle-Mulhouse-Fribourg
- * **16.3735** é Mo.
Janiak. Introduction d'une réglementation relative aux repentis
- * **16.3905** é Ip.
Janiak. Radicalisation des requérants d'asile et sensibilisation des organisations chargées de leur encadrement
- * **16.3644** é Po.
Jositsch. Mise en place en Suisse d'un projet de prévention du type "Ne pas passer à l'acte"
Voir objet 16.3637 Po. Rickli Natalie
- * **16.3650** é Po.
Jositsch. Protection des minorités contre les attaques terroristes
- * **16.3665** é Po.
Jositsch. Amélioration du contrôle des captures de poissons sauvages pour protéger les récifs coralliens
- * **16.3645** é Ip.
Keller-Sutter. Nouveau droit en matière d'expulsion. Quelles conséquences pour l'exécution des peines?
15.4156 é Po.
Kuprecht. Expansion de l'entreprise Swisscom, qui est liée à la Confédération, dans de nouveaux secteurs d'activité
- x **16.3427** é Ip.
Kuprecht. Financement hospitalier. Comparaison entre hôpitaux. Retard injustifiable du Conseil fédéral dans l'exécution de l'article 49 alinéa 8 LAMal
- 16.3487** é Mo.
Kuprecht. Tarifs des analyses de laboratoire. Modifier une pratique contestable qui entrave l'innovation et introduire la liberté de contracter
- x **15.4264** é Mo.
Lombardi. Programme de stabilisation 2017-2019. Renoncer aux coupes qui grèveraient le budget de Swis-sinfo
- x **16.3562** é Ip.
Lombardi. Communication sur l'affaire de la Banca della Svizzera Italiana. La FINMA a-t-elle violé les règles?
- x **16.3494** é Mo.
Maury Pasquier. Primes pour l'assurance-maladie obligatoire. Pas plus que 10 pour cent du budget du ménage!
- * **16.3736** é Ip.
Maury Pasquier. Pour une fin de vie digne, en prison et hors de prison
- x **16.3036** é Mo.
Minder. Coopération au développement. Privilégier les pays avec une grande proportion de migrants arrivés en Suisse
- x **16.3426** é Mo.
Minder. Encouragement de l'innovation. Allouer les fonds aux PME suisses plutôt qu'aux grands groupes internationaux
- * **16.3663** é Ip.
Minder. Le Conseil fédéral ou l'administration confient-ils des mandats rémunérés à des parlementaires?
- x **16.3354** é Ip.
Müller Damian. La loi sur l'approvisionnement en gaz est-elle sur les rails?
- * **16.3672** é Ip.
Müller Damian. Politique de sécurité. La Suisse dispose-t-elle d'instruments appropriés à l'étranger?
- * **16.3703** é Ip.
Müller Damian. PME: trouver une solution pour le problème de l'estimation dans le cadre de l'impôt sur la fortune
- * **16.3704** é Ip.
Müller Damian. Projet d'horaire 2017 des CFF. Envisage-t-on d'affaiblir le noeud ferroviaire de Lucerne?

- * **16.3780 é Ip.**
Müller Damian. Que faire pour affermir notre système politique?
- E **16.3395 é Mo.**
Müller Philipp. Augmenter la participation de la Confédération aux coûts du domaine de l'asile
- x **16.3228 é Mo.**
Noser. La Confédération ne doit plus être l'actionnaire majoritaire de Swisscom
Voir objet 16.3157 Mo. Rickli Natalie
- x **16.3421 é Ip.**
Rechsteiner Paul. Taux d'intérêt négatifs, investissements et programmes d'économies
- 16.3458 é Mo.**
Rieder. Réaffectation d'établissements d'hébergement organisés. Pas de demi-mesure!
- * **16.3702 é Ip.**
Rieder. Mercure: la bureaucratie porte préjudice aux propriétaires fonciers
- * **16.3784 é Ip.**
Rieder. Assouplir les directives techniques régissant l'aménagement du territoire
- x **16.3491 é Ip.**
Savary. Accord TTIP. Qu'en sera-t-il des AOP et des IGP?
- x **16.3492 é Ip.**
Savary. Agroscope. Quel avenir?
- x **16.3563 é Ip.**
Savary. L'indépendance des médias menacée?
- * **16.3734 é Ip.**
Seydoux. Quel soutien pour les familles yézidiées?
- x **16.3490 é Ip.**
Stöckli. Recul de la liberté de la presse en Suisse et dans le monde?
- 16.3457 é Mo.**
Vonlanthen. LACI. Supprimer l'obligation de rechercher une occupation provisoire en cas de réduction de l'horaire de travail
- * **16.3706 é Po.**
Vonlanthen. Économie numérique et marché du travail
- * **16.3737 é Ip.**
Vonlanthen. Encouragement de l'innovation par les pouvoirs publics. Création d'une plateforme centrale d'information?
- x **15.3892 é Mo.**
Zanetti Roberto. Postfinance. Déréguler la place financière en abrogeant des interdictions d'accès au marché
- * **16.3731 é Ip.**
Zanetti Roberto. Calcul de la capacité financière pour les anciennes hypothèques. Un risque de paupérisation
- E **399/14.2023 é**
ACAT-Suisse. Signature et ratification de la Charte sociale européenne
- 400/16.2011**
Baier Peter. Mesures supplémentaires pour promouvoir l'intégration des réfugiés et demandeurs d'asile
- E **401/14.2025 é**
Baumann Robert. Impartialité des autorités judiciaires
- 402/15.2044**
Bündnis für sinnvolle Gesetzgebung c/o R. Merki. Initiative populaire "Pour une interdiction de se couvrir le visage". Examen de la nullité pour cause de non-respect du principe de l'unité de la matière
- 403/14.2015**
Chabin Anna. Non à un assouplissement de l'ordonnance sur l'exportation du matériel de guerre
- 404/14.2032**
Dachorganisation der Frauenhäuser der Schweiz und Liechtenstein. Pour des mesures de lutte contre la violence domestique
- NE **452/12.2042 n**
Droit sans frontières, c/o Alliance Sud. Des règles contraignantes pour les multinationales suisses
- 455/15.2031**
Fédération Suisse de Betteraviers. Sauvons le sucre suisse
- N **405/16.2000**
Fellay Mélanie et 4 associations de protection des animaux. Contre la régulation des populations de cygnes tuberculés en Suisse
- x **406/12.2018 n**
Fischer Eugen. Pour la création d'un troisième sexe. Intersexualité
- 407/13.2034**
Fischer Eugen. Protection du patrimoine suisse. Dissolution
- 408/14.2004 n**
Fischer Eugen. Déclarer la part du travail des enfants dans la fabrication de produits et la fourniture de services
- 409/16.2001**
Fischer Eugen. Pour une obligation de s'intégrer
- x **410/15.2004 é**
Flüeler Meinrad. Héritage anticipé pour tous les trente-naires - une nouveauté mondiale!
- 411/16.2009**
Fondation SOS Chats. Pour la stérilisation et la castration obligatoires des chats en Suisse
- x **412/16.2008**
Grand Conseil genevois. Dénoncer l'industrie des prélèvements forcés d'organes en Chine
- N **414/16.2004**
Greenpeace, AefU, SKS, FRC. Interdire le glyphosate - maintenant!
- 415/15.2035**
Groupe SAM. Amélioration de la situation des producteurs de lait

Pétitions

398/15.2012

60 Organisationen der Klima-Allianz Schweiz, vertreten durch WWF und Alliance Sud. Pour une politique climatique équitable

- x **416/14.2027 é**
Jaiza Marco P. Vente des réserves d'or pour financer l'aide sociale
- x **417/15.2042 n**
Jaiza Marco P. Pour une meilleure application du droit au logement
- 429/15.2033**
Juso, Suisse. Plus de droits pour les apprentis
- E **430/15.2018 é**
Komitee « Gegen den SwissPass-Zwang » c/o Walter Wobmann. Contre les contraintes liées au Swiss Pass
- 431/16.2003**
Kommittee der Arbeitslosen und Armutsbetroffenen. Pour un cadre législatif national dans le domaine de l'aide sociale
- N **413/15.2011**
Les Verts genevois, valaisans et vaudois. Stop au transport de chlore. Pour protéger la population et permettre la construction de logements
- x **432/15.2037**
Madörin Bernhard. Garantie d'une modification de la Constitution du canton de Bâle-Ville
- 433/15.2023**
Märki Thomas, Parti Suisse pour les animaux. Interdire l'importation de produits fabriqués avec de la fourrure d'animaux ayant subi de mauvais traitements
- 434/15.2043**
Menschenrechtsgruppe Zwischengeschlecht. Interdire les mutilations génitales frappant les personnes intersexuées
- 435/14.2005**
Merminod Yves. Réforme du gouvernement. Augmentation du nombre de conseillers fédéraux
- * **436/16.2013**
Meylan François. Plus de transparence sur les liens des membres des Chambres fédérales avec des représentants de groupes d'intérêts
- 437/13.2037**
Müller Edgar. Pas de versements en capital dans le cadre du 2e pilier
- E **438/14.2026 é**
Müller Edgar. Etablir à la naissance le profil ADN de chaque individu
- x **439/15.2003 é**
Müller Edgar. Indexation des salaires en fonction de la conjoncture économique
- 440/15.2007**
Müller Edgar. Réintroduction d'examen d'entrée aux Ecoles polytechniques fédérales
- 441/15.2010**
Müller Edgar. Adaptation de l'ordonnance sur les installations électriques à basse tension
- 442/15.2021**
Müller Edgar. Faire de la loi sur les forêts une loi sur le paysage naturel
- 443/15.2041**
Müller Edgar. Législation fédérale unifiée sur l'imagerie médicale
- 444/16.2002**
Müller Edgar. Nouvelles communications ferroviaires et autoroutières en Suisse romande
- * **445/16.2012**
Müller Edgar. Pour l'interdiction de se dissimuler le visage
- x **446/15.2017 é**
Müller-Rüegg Clemens. Modification de la loi sur le contrat d'assurance. Réglementation du pilier 3a
- E **447/15.2040**
Opacic Aleksandar. Inscrire la notion de torture psychologique dans le code pénal
- E **448/14.2000 é**
Pharm!action. Introduire le tiers payant dans l'assurance maladie obligatoire
- 449/14.2030**
Pharm!action. Le pharmacien, spécialiste du médicament et garde-fou de l'automédication
- 450/14.2024**
Pro Solar, WWF Suisse, Greenpeace Suisse. Pour une taxe sur le courant sale
- 451/15.2030**
Procap et AGILE.CH. Participation politique des personnes handicapées
- 453/16.2007**
Romer Jakob. Financement des soins. Suppression des systèmes actuels d'analyse des besoins et des diagnostics
- E **454/15.2008 é**
Schiesser Jacques. Autorités de protection de l'enfant et de l'adulte. Réexamen des procédures et des compétences
- N **418/13.2044 n**
Session des jeunes 2011. Taxe d'incitation sur les énergies non renouvelables
- E **419/12.2070 é**
Session des jeunes 2012. Vieillesse de la population et AVS
- N **420/12.2075 n**
Session des jeunes 2012. Sortie du nucléaire et énergies renouvelables
- x **421/13.2061 n**
Session des jeunes 2013. Conventions Collectives de Travail pour tous les employés
- E **422/13.2064 é**
Session des jeunes 2013. Égalité entre le service civil et militaire
- E **423/14.2034 é**
Session des jeunes 2014. Complément d'article 261bis CP à propos de la discrimination raciale
- N **424/14.2036**
Session des jeunes 2014. Valorisation des entreprises qui soutiennent une politique familiale
- 425/15.2024**
Session des jeunes 2015. Chauffer avec l'avenir
- x **426/15.2026**
Session des jeunes 2015. Normes minimales concernant la formation et le suivi des jeunes issu-e-s de l'immigration

427/15.2027

Session des jeunes 2015. Précision de la loi sur le génie génétique

428/15.2029

Session des jeunes 2015. Transparence des dispositions de protection des données dans les conditions générales de vente

456/15.2038

Verein 50plus outIn work Schweiz. Pour en finir avec la discrimination liée à l'âge sur le marché du travail

457/15.2039

Verein 50plus outIn work Schweiz. Pour que la LPP ne désavantage plus les personnes plus âgées

458/15.2034

Verein Tier-im-Fokus. Pas de millions provenant de nos impôts pour Proviande

E 459/14.2031

von Almen Christian. Protection des biens reconnus par l'UNESCO. Limitation des vols de plaisir

•x 460/15.2013 n

Vonesch Xavier. Améliorer la conduite au sein des communautés de propriétaires d'étages

461/16.2005

Vonesch Xavier. Suppression du principe de l'unité de la matière

462/16.2006

Vonesch Xavier. Projets concernant la répartition des compétences entre le peuple et des autorités. Représentation des intérêts du peuple par une autorité de conseil

E 463/13.2047 é

Wäfler Urs. Suppression du numerus clausus pour les études de médecine

464/14.2033

WWF Schweiz. Stopper le gaspillage alimentaire

Objets du parlement

Divers

1/16.190 n Immunité du Conseiller national Walter Wobmann. Demande de levée

CN *Commission de l'immunité*

CE *Commission des affaires juridiques*

2/16.191 n Immunité du Conseiller national Pirmin Schwander. Demande de levée

CN *Commission de l'immunité*

CE *Commission des affaires juridiques*

Chambres réunies

x 3/16.205 cr Tribunal fédéral. Election de deux juges ordinaires

V *Commission judiciaire*

28.09.2016 Assemblée fédérale (Chambres réunies). Pour le reste de la période administrative 2015-2020: Marie-Chantal May Canellas, originaire de Bagnes (VS), domiciliée à Saillon; Daniela Viscione, originaire de Frauenfeld (TG), domiciliée à Wettingen

x 4/16.207 cr Tribunal fédéral. Election d'un juge suppléant

V *Commission judiciaire*

28.09.2016 Assemblée fédérale (Chambres réunies). Pour le reste de la période administrative 2015-2020: Markus Berger, originaire de Geuensee (LU), domicilié à Wettingen.

5/16.208 cr Tribunal militaire de cassation. Election du président ou de la présidente

V *Commission judiciaire*

6/16.209 cr Autorité de surveillance du Ministère public de la Confédération. Election d'un membre

V *Commission judiciaire*

Objets du Conseil fédéral

Département des affaires étrangères

7/15.085 é Protocole facultatif de 2011 à la Convention relative aux droits de l'enfant. Approbation

Message du 11 décembre 2015 portant approbation du Protocole facultatif du 19 décembre 2011 à la Convention relative aux droits de l'enfant du 20 novembre 1989 établissant une procédure de présentation de communications (FF 2016 179)

Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant établissant une procédure de présentation de communications (FF 2016 207)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

1. Arrêté fédéral portant approbation du Protocole facultatif du 19 décembre 2011 à la Convention relative aux droits de l'enfant du 20 novembre 1989 établissant une procédure de présentation de communications (FF 2016 205)

29.09.2016 Conseil des Etats. Décision conforme au projet du Conseil fédéral.

x 8/16.022 n Coopération internationale 2017-2020. Continuation

Message du 17 février 2016 sur la coopération internationale 2017-2020 (FF 2016 2179)

CN/CE *Commission de politique extérieure*

Voir objet 16.3624 Mo. CPE-CE

1. Arrêté fédéral concernant la continuation du financement de la coopération technique et de l'aide financière en faveur des pays en développement ainsi que du financement de l'aide humanitaire internationale de la Confédération pour les années 2017 à 2020 (FF 2016 2635)

02.06.2016 Conseil national. Décision modifiant le projet du Conseil fédéral.

15.09.2016 Conseil des Etats. Divergences.

26.09.2016 Conseil national. Adhésion.

Cet arrêté paraîtra dans la Feuille fédérale dès que la base légale sera en vigueur.

2. Arrêté fédéral concernant la continuation du financement des mesures de politique économique et commerciale au titre de la coopération au développement pour les années 2017 à 2020 (FF 2016 2637)

02.06.2016 Conseil national. Décision modifiant le projet du Conseil fédéral.

15.09.2016 Conseil des Etats. Divergences.

26.09.2016 Conseil national. Adhésion.

Cet arrêté paraîtra dans la Feuille fédérale dès que la base légale sera en vigueur.

3. Arrêté fédéral concernant la continuation du financement de la coopération à la transition dans les Etats d'Europe de l'Est pour les années 2017 à 2020 (FF 2016 2639)

02.06.2016 Conseil national. Décision modifiant le projet du Conseil fédéral.

15.09.2016 Conseil des Etats. Divergences.

26.09.2016 Conseil national. Adhésion.

Cet arrêté paraîtra dans la Feuille fédérale dès que la base légale sera en vigueur.

4. Arrêté fédéral concernant la continuation du financement de mesures de promotion de la paix et de la sécurité humaine pour les années 2017 à 2020 (FF 2016 2641)

02.06.2016 Conseil national. Décision conforme au projet du Conseil fédéral.

15.09.2016 Conseil des Etats. Divergences.

26.09.2016 Conseil national. Adhésion.

Cet arrêté paraîtra dans la Feuille fédérale dès que la base légale sera en vigueur.

5. Loi fédérale sur la coopération avec les Etats d'Europe de l'Est (FF 2016 2643)

02.06.2016 Conseil national. Décision conforme au projet du Conseil fédéral.

15.09.2016 Conseil des Etats. Divergences.

26.09.2016 Conseil national. Adhésion.

30.09.2016 Conseil national. La loi est adoptée au vote final.

30.09.2016 Conseil des Etats. La loi est adoptée au vote final.

Feuille fédérale 2016 7375; Délai référendaire 19.01.2017

x **9/16.024 n FIPOI. Aides financières pour l'ONUG, l'OMS et l'OIT**

Message du 24 février 2016 relatif à l'octroi à la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI) de trois prêts destinés au financement de la rénovation du Palais des Nations, siège de l'Office des Nations Unies à Genève (ONUG), la construction d'un nouveau bâtiment pour l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et la rénovation du bâtiment de siège de l'Organisation internationale du travail (OIT) à Genève (FF 2016)

CN/CE Commission de politique extérieure

1. Arrêté fédéral relatif à l'octroi à la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI) d'un prêt destiné au financement de la rénovation du Palais des Nations, siège de l'Office des Nations Unies à Genève (ONUG) (FF 2016 1397)

15.06.2016 Conseil national. Décision conforme au projet du Conseil fédéral.

29.09.2016 Conseil des Etats. Adhésion.

Feuille fédérale 2016 7699

2. Arrêté fédéral relatif à l'octroi à la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI) d'un prêt destiné au financement de la construction d'un nouveau bâtiment pour l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) à Genève (FF 2016 1399)

15.06.2016 Conseil national. Décision conforme au projet du Conseil fédéral.

29.09.2016 Conseil des Etats. Adhésion.

Feuille fédérale 2016 7703

3. Arrêté fédéral relatif à l'octroi à la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI) d'un prêt destiné au financement de la rénovation du bâtiment de siège de l'Organisation internationale du travail (OIT) à Genève (FF 2016 1401)

15.06.2016 Conseil national. Décision conforme au projet du Conseil fédéral.

29.09.2016 Conseil des Etats. Adhésion.

Feuille fédérale 2016 7701

10/16.030 n Protocole du traité sur l'Antarctique relatif à la protection de l'environnement et ses annexes I à V. Approbation

Message du 4 mars 2016 concernant l'approbation et la mise en oeuvre du protocole au traité sur l'Antarctique relatif à la protection de l'environnement et de ses annexes 1 à V (FF 2016 1983)

CN/CE Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie

1. Arrêté fédéral portant approbation et mise en oeuvre du protocole au traité sur l'Antarctique relatif à la protection de l'environnement et de ses annexes I à V (FF 2016 2007)

13.09.2016 Conseil national. Décision conforme au projet du Conseil fédéral.

11/16.036 é FIPOI. Aide financière au CICR à Genève

Message du 20 avril 2016 relatif à l'octroi à la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI) d'un prêt destiné au financement de la rénovation du bâtiment de siège du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) à Genève (FF 2016 3851)

CN/CE Commission de politique extérieure

1. Arrêté fédéral relatif à l'octroi à la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI) d'un prêt destiné au financement de la rénovation du bâtiment de siège du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) à Genève (FF 2016 3877)

29.09.2016 Conseil des Etats. Décision conforme au projet du Conseil fédéral.

x 12/16.047 né Traités internationaux conclus en 2015. Rapport

Rapport du 25 mai 2016 sur les traités internationaux conclus en 2015 (FF 2016 5171)

CN/CE Commission de politique extérieure

13.09.2016 Conseil national. Pris acte du rapport.

29.09.2016 Conseil des Etats. Pris acte du rapport.

13/16.060 é La Suisse et les conventions du Conseil de l'Europe. Onzième rapport

Onzième rapport du 24 août 2016 sur la Suisse et les conventions du Conseil de l'Europe (FF 2016 6823)

CN/CE Commission de politique extérieure

Département de l'intérieur

14/11.030 é 6e révision de l'AI. Deuxième volet

Message du 11 mai 2011 relatif à la modification de la loi fédérale sur l'assurance-invalidité (6e révision, du deuxième volet) (FF 2011 5301)

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

3. Loi fédérale sur l'assurance-invalidité (LAI) (6e révision de l'AI, deuxième volet) (Projet de la CSSS-N du 11.10.2012)

12.12.2012 Conseil national. Entrer en matière et renvoi à la commission.

15/14.088 é Prévoyance vieillesse 2020. Réforme

Message du 19 novembre 2014 concernant la réforme de la prévoyance vieillesse 2020 (FF 2015 1)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

Voir objet 16.3350 Mo. CSSS-CN

1. Loi fédérale sur la réforme de la prévoyance vieillesse 2020 (FF 2015 243)

14.09.2015 Conseil des Etats. Début du traitement

15.09.2015 Conseil des Etats. Suite

16.09.2015 Conseil des Etats. Décision modifiant le projet du Conseil fédéral.

26.09.2016 Conseil national. Début du traitement

28.09.2016 Conseil national. Suite

29.09.2016 Conseil national. Divergences.

2. Arrêté fédéral sur le financement additionnel de l'AVS par le biais d'un relèvement de la taxe sur la valeur ajoutée (FF 2015 283)

14.09.2015 Conseil des Etats. Début du traitement

15.09.2015 Conseil des Etats. Suite

16.09.2015 Conseil des Etats. Décision modifiant le projet du Conseil fédéral.

29.09.2016 Conseil national. Divergences.

3. Arrêté fédéral sur la garantie de l'équilibre financier de l'AVS

29.09.2016 Conseil national. Adhésion.

16/14.098 n LPC. Montants maximaux pris en compte au titre du loyer

Message du 17 décembre 2014 relatif à la modification de la loi fédérale sur les prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI (LPC) (Montants maximaux pris en compte au titre du loyer) (FF 2015 805)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

1. Loi fédérale sur les prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI (LPC) (Montants maximaux pris en compte au titre du loyer) (FF 2015 833)

22.09.2015 Conseil national. Entrer en matière

17/15.075 é Loi sur les produits du tabac

Message du 11 novembre 2015 concernant la loi fédérale sur les produits du tabac (LPTab) (FF 2015 8557)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

1. Loi fédérale sur les produits du tabac (LPTab) (FF 2015 8645)

09.06.2016 Conseil des Etats. Début du traitement

14.06.2016 Conseil des Etats. Renvoi au Conseil fédéral.

x 18/15.077 é Loi sur les professions de la santé

Message du 18 novembre 2015 concernant la loi fédérale sur les professions de la santé (FF 2015 7925)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

1. Loi fédérale sur les professions de la santé (LPSan) (FF 2015 7989)

02.03.2016 Conseil des Etats. Décision conforme au projet du Conseil fédéral.

07.06.2016 Conseil national. Divergences.

14.09.2016 Conseil des Etats. Adhésion.

30.09.2016 Conseil des Etats. La loi est adoptée au vote final.

30.09.2016 Conseil national. La loi est adoptée au vote final.

Feuille fédérale 2016 7383; Délai référendaire 19.01.2017

2. Arrêté fédéral sur les aides financières allouées pour quatre ans en vue de promouvoir l'efficacité dans le domaine des soins médicaux de base, en particulier l'interprofessionnalité

07.06.2016 Conseil national. Ne pas entrer en matière.

14.09.2016 Conseil des Etats. Décision modifiant le projet du Conseil fédéral.

19.09.2016 Conseil national. Adhésion.

x 19/15.078 é LAMal. Dispositions à caractère international

Message du 18 novembre 2015 concernant la modification de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (Adaptation de dispositions à caractère international) (FF 2016 1)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

1. Loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) (Adaptation de dispositions à caractère international) (FF 2016 21)

16.03.2016 Conseil des Etats. Décision modifiant le projet du Conseil fédéral.

19.09.2016 Conseil national. Divergences.

21.09.2016 Conseil des Etats. Adhésion.

30.09.2016 Conseil des Etats. La loi est adoptée au vote final.

30.09.2016 Conseil national. La loi est adoptée au vote final.

Feuille fédérale 2016 7405; Délai référendaire 19.01.2017

20/15.083 é LAMal. Renforcement de la qualité et de l'économicité

Message du 4 décembre 2015 concernant la modification de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (Renforcement de la qualité et de l'économicité) (FF 2016 217)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

1. Loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) (Renforcement de la qualité et de l'économicité) (FF 2016 265)

16.06.2016 Conseil des Etats. Ne pas entrer en matière.

2. Arrêté fédéral sur le crédit global pour la rémunération et les aides financières pour le renforcement de la qualité et de l'économicité dans l'assurance obligatoire des soins pour les années 2018 à 2021 (FF 2016 269)

16.06.2016 Conseil des Etats. Ne pas entrer en matière.

21/15.084 é Protection contre les dangers liés au rayonnement non ionisant et au son (LRNIS). Loi

Message du 11 décembre 2015 concernant la loi fédérale sur la protection contre les dangers liés au rayonnement non ionisant et au son (LRNIS) (FF 2016 379)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

1. Loi fédérale sur la protection contre les dangers liés au rayonnement non ionisant et au son (LRNIS) (FF 2016 431)

16.06.2016 Conseil des Etats. Décision conforme au projet du Conseil fédéral.

22/15.087 n Loi sur les fonds de compensation

Message du 18 décembre 2015 relatif à la loi fédérale sur l'établissement chargé de l'administration des fonds de compensation de l'AVS, de l'AI et du régime des APG (FF 2016 271)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

1. Loi fédérale sur l'établissement chargé de l'administration des fonds de compensation de l'AVS, de l'AI et du régime des APG (Loi sur les fonds de compensation) (FF 2016 313)

x 23/16.018 é Sécurité sociale. Convention avec la République populaire de Chine

Message du 3 février 2016 concernant l'approbation de la convention de sécurité sociale entre le gouvernement de la Confédération suisse et le gouvernement de la république populaire de Chine (FF 2016 1159)

Convention de sécurité sociale entre le Gouvernement de la Confédération suisse et le Gouvernement de la République populaire de Chine (FF 2016 1171)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

1. Arrêté fédéral portant approbation de la convention de sécurité sociale entre le Gouvernement de la Confédération suisse et le Gouvernement de la République populaire de Chine (FF 2016 1169)

16.06.2016 Conseil des Etats. Décision conforme au projet du Conseil fédéral.

19.09.2016 Conseil national. Adhésion.

Paraîtra dans le Recueil officiel du droit fédéral en même temps que l'accord concerné.

24/16.055 é Aides financières à l'accueil extra-familial pour enfants. Modification

Message du 29 juin 2016 concernant la modification de la loi fédérale sur les aides financières à l'accueil extra-familial pour enfants (FF 2016 6161)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

1. Loi fédérale sur les aides financières à l'accueil extra-familial pour enfants (FF 2016 6211)

2. Arrêté fédéral concernant les aides financières à l'augmentation des subventions cantonales et communales à l'accueil extra-familial pour enfants et aux projets visant une meilleure

adéquation de l'offre d'accueil extra-familial aux besoins des parents (FF 2016 6215)

25/16.065 LPC. Modification (Réforme des PC)

Message du 16 septembre 2016 relatif à la modification de la loi sur les prestations complémentaires (Réforme des PC) (FF 2016 7249)

1. Loi fédérale sur les prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI (Loi sur les prestations complémentaires, LPC) (Réforme des PC) (FF 2016 7347)

Département de justice et police

26/08.011 é CO. Droit de la société anonyme et droit comptable

Message du 21 décembre 2007 concernant la révision du code des obligations (Droit de la société anonyme et droit comptable; adaptation des droits de la société en nom collectif, de la société en commandite, de la société à responsabilité limitée, de la société coopérative, du registre du commerce et des raisons de commerce) (FF 2008 1407)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

Voir objet 08.080 OCF

Voir objet 10.443 lv.pa. CAJ-CE

1. Code des obligations (Droit de la société anonyme et droit comptable; adaptation des droits de la société en nom collectif, de la société en commandite, de la société à responsabilité limitée, de la société coopérative, du registre du commerce et des raisons de commerce) (FF 2008 1571)

11.06.2009 Conseil des Etats. Décision modifiant le projet du Conseil fédéral.

01.06.2012 Conseil national. L'examen du projet 1 (droit de la société anonyme) est suspendu jusqu'à ce que le peuple et les cantons se soient prononcés sur l'initiative populaire « Contre les rémunérations abusives » ou jusqu'à un éventuel retrait de cette initiative (cf. art. 87, al. 3, LParl).

27.09.2012 Conseil des Etats. Adhésion.

10.06.2013 Conseil national. Entrer en matière et renvoi au Conseil fédéral.

18.06.2013 Conseil des Etats. Adhésion (=renvoi au Conseil fédéral).

27/12.057 n Développement de l'acquis de Schengen. Reprise du règlement portant création d'une agence pour des systèmes d'information

Message du 23 mai 2012 relatif à l'approbation de l'échange de notes entre la Suisse et l'Union européenne concernant la reprise du règlement (UE) no 1077/2011 portant création d'une agence européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle (Développement de l'acquis de Schengen et de l'acquis «Dublin/Eurodac») (FF 2012 5417)

Message additionnel du 6 juillet 2016 relatif à l'approbation de l'échange de notes entre la Suisse et l'Union européenne concernant la reprise du règlement (UE) nO 1077/2011 portant création d'une agence européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle (FF 2016 6283)

Echange de notes du 24 novembre 2011 entre la Suisse et l'Union européenne concernant la reprise du règlement (UE) no 1077/2011 portant création d'une agence européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle (Développement de l'acquis de Schengen et de l'acquis «Dublin/Eurodac») (FF 2016 6299)

CN/CE *Commission de politique extérieure*

1. Arrêté fédéral portant approbation de l'échange de notes entre la Suisse et l'UE concernant la reprise du règlement (UE) no 1077/2011 portant création d'une agence européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle (Développement de l'acquis de Schengen et de l'acquis «Dublin/Eurodac») (du 23.05.2012) (FF 2012 5437)

10.09.2012 Conseil national. Renvoi au Conseil fédéral.

11.12.2012 Conseil des Etats. Adhésion.

27.09.2016 Conseil national. Classement.

2. Arrêté fédéral portant approbation de l'échange de notes entre la Suisse et l'UE concernant la reprise du règlement (UE) no 1077/2011 portant création d'une agence européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle (Développement de l'acquis de Schengen et de l'acquis «Dublin/Eurodac») (du 06.07.2016) (FF 2016 6297)

27.09.2016 Conseil national. Décision conforme au projet du Conseil fédéral.

28/13.018 n Sécurité intérieure. Clarification des compétences. Rapport du Conseil fédéral

CN *Commission de la politique de sécurité*

10.06.2013 Conseil national. Pris acte du rapport.

29/13.030 é Loi sur les étrangers. Modification. Intégration

Message du 8 mars 2013 relatif à la modification de la loi sur les étrangers (Intégration) (FF 2013 2131)

Message additionnel du 4 mars 2016 concernant la modification de la loi fédérale sur les étrangers (Intégration) (FF 2016 2665)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

1. Loi fédérale sur les étrangers (LEtr) (Intégration) (FF 2013 2179)

11.12.2013 Conseil des Etats. Décision modifiant le projet du Conseil fédéral.

12.03.2014 Conseil national. Renvoi au Conseil fédéral.

02.06.2014 Conseil des Etats. Adhésion (=renvoi au Conseil fédéral).

14.09.2016 Conseil national. Décision modifiant le projet du Conseil fédéral.

30/13.075 é Loi sur le Tribunal fédéral. Extension du pouvoir d'examen aux recours en matière pénale

Message du 4 septembre 2013 concernant la modification de la loi sur le Tribunal fédéral (Extension du pouvoir d'examen aux recours en matière pénale) (FF 2013 6375)

Message additionnel du 17 juin 2016 concernant la modification de la loi sur le Tribunal fédéral (Création d'une cour d'appel au Tribunal pénal fédéral) (FF 2016 5983)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

1. Loi sur le Tribunal fédéral (LTF) (FF 2013 6391)

10.12.2014 Conseil des Etats. Entrer en matière; Renvoi au Conseil fédéral.

05.05.2015 Conseil national. Adhésion (= renvoi au Conseil fédéral).

2. Loi fédérale sur l'organisation des autorités pénales de la Confédération (Loi sur l'organisation des autorités pénales, LOAP) (Création d'une cour d'appel au Tribunal pénal fédéral) (FF 2016 5997)

3. Ordonnance de l'Assemblée fédérale portant modification de l'ordonnance sur les juges et de l'ordonnance sur les postes de juge au Tribunal pénal fédéral (FF 2016 6001)

31/13.094 é CO. Protection en cas de signalement d'irrégularités par le travailleur

Message du 20 novembre 2013 sur la révision partielle du code des obligations (Protection en cas de signalement d'irrégularités par le travailleur) (FF 2013 8547)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

1. Code des obligations (Protection en cas de signalement d'irrégularités par le travailleur) (FF 2013 8613)

22.09.2014 Conseil des Etats. Décision modifiant le projet du Conseil fédéral.

05.05.2015 Conseil national. Entrée en matière et renvoi au Conseil fédéral.

10.09.2015 Conseil des Etats. Adhésion (=renvoi au Conseil fédéral).

32/13.100 n CO. Droit de la prescription

Message du 29 novembre 2013 relatif à la modification du code des obligations (Droit de la prescription) (FF 2014 221)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

1. Code des obligations (Révision du droit de la prescription) (FF 2014 273)

25.09.2014 Conseil national. Décision modifiant le projet du Conseil fédéral.

15.12.2015 Conseil des Etats. Divergences.

33/14.034 n CC. Enregistrement de l'état civil et registre foncier

Message du 16 avril 2014 concernant la modification du code civil (Enregistrement de l'état civil et registre foncier) (FF 2014 3395)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

1. Code civil suisse (Enregistrement de l'état civil et registre foncier) (FF 2014 3429)

26.04.2016 Conseil national. Décision modifiant le projet du Conseil fédéral.

2. Code civil suisse (Accès électronique au registre foncier) (Projet de la CAJ-N du 12 mai 2016)

14.06.2016 Conseil national. Renvoi au Conseil fédéral.

34/15.033 n CC. Protection de l'enfant

Message du 15 avril 2015 concernant la modification du code civil (Protection de l'enfant) (FF 2015 3111)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

1. Code civil suisse (Protection de l'enfant) (FF 2015 3147)

26.04.2016 Conseil national. Ne pas entrer en matière.

29.09.2016 Conseil des Etats. Entrer en matière et décision modifiant le projet du Conseil fédéral.

35/15.034 é CO. Droit du registre du commerce

Message du 15 avril 2015 concernant la modification du code des obligations (Droit du registre du commerce) (FF 2015 3255)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

1. Code des obligations (Droit du registre du commerce) (FF 2015 3299)

22.09.2016 Conseil des Etats. Décision modifiant le projet du Conseil fédéral.

x 36/15.052 é Loi sur la surveillance de la révision. Modification

Message du 1er juillet 2015 portant modification de la loi sur la surveillance de la révision (Champ d'application extraterritorial de la surveillance en matière de révision) (FF 2015 5237)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

1. Loi fédérale sur l'agrément et la surveillance des réviseurs (Loi sur la surveillance de la révision, LSR) (Champ d'application extraterritorial de la surveillance en matière de révision) (FF 2015 5253)

08.03.2016 Conseil des Etats. Décision conforme au projet du Conseil fédéral.

13.09.2016 Conseil national. Adhésion.

30.09.2016 Conseil des Etats. La loi est adoptée au vote final.

30.09.2016 Conseil national. La loi est adoptée au vote final.

Feuille fédérale 2016 7411; Délai référendaire 19.01.2017

37/15.069 é Loi sur les jeux d'argent

Message du 21 octobre 2015 concernant la loi fédérale sur les jeux d'argent (FF 2015 7627)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

1. Loi fédérale sur les jeux d'argent (LJAr) (FF 2015 7769)

07.06.2016 Conseil des Etats. Début du traitement

13.06.2016 Conseil des Etats. Décision modifiant le projet du Conseil fédéral.

x 38/15.082 n Réparation de l'injustice faite aux enfants placés de force et aux victimes de mesures de coercition prises à des fins d'assistance (Initiative sur la réparation). Initiative populaire et contre-projet indirect

Message du 4 décembre 2015 concernant l'initiative populaire «Réparation de l'injustice faite aux enfants placés de force et aux victimes de mesures de coercition prises à des fins d'assistance (initiative sur la réparation)» et son contre-projet indirect (loi fédérale sur les mesures de coercition à des fins d'assistance et les placements extrafamiliaux antérieurs à 1981) (FF 2016 87)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

1. Arrêté fédéral relatif à l'initiative populaire «Réparation de l'injustice faite aux enfants placés de force et aux victimes de mesures de coercition prises à des fins d'assistance (initiative sur la réparation)» (FF 2016 127)

26.04.2016 Conseil national. Début du traitement

27.04.2016 Conseil national. Décision conforme au projet du Conseil fédéral.

15.09.2016 Conseil des Etats. Adhésion.

30.09.2016 Conseil national. L'arrêté est adopté au vote final.

30.09.2016 Conseil des Etats. L'arrêté est adopté au vote final.

Feuille fédérale 2016 7367

2. Loi fédérale sur les mesures de coercition à des fins d'assistance et les placements extrafamiliaux antérieurs à 1981 (LMCFA) (FF 2016 129)

26.04.2016 Conseil national. Début du traitement

27.04.2016 Conseil national. Décision modifiant le projet du Conseil fédéral.

15.09.2016 Conseil des Etats. Adhésion.

30.09.2016 Conseil national. La loi est adoptée au vote final.

30.09.2016 Conseil des Etats. La loi est adoptée au vote final.

Feuille fédérale 2016 7677; Délai référendaire 26.01.2017

3. Arrêté fédéral concernant le financement des contributions de solidarité en faveur des victimes de mesures de coercition à des fins d'assistance et de placements extrafamiliaux antérieurs à 1981 (FF 2016 139)

26.04.2016 Conseil national. Début du traitement

27.04.2016 Conseil national. Décision conforme au projet du Conseil fédéral.

15.09.2016 Conseil des Etats. Adhésion.

39/16.027 n Loi sur les étrangers. Gestion de l'immigration et amélioration de la mise en oeuvre des accords sur la libre circulation des personnes

Message du 4 mars 2016 relatif à la modification de la loi fédérale sur les étrangers (Gestion de l'immigration et amélioration de la mise en oeuvre des accords sur la libre circulation des personnes) (FF 2016 2835)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

Voir objet 12.098 OCF

1. Loi fédérale sur les étrangers (LEtr) (Gestion de l'immigration et amélioration de la mise en oeuvre des accords sur la libre circulation des personnes) (FF 2016 2907)

21.09.2016 Conseil national. Décision modifiant le projet du Conseil fédéral.

x 40/16.034 é n Constitutions des cantons de Bâle-Ville, Bâle-Campagne et des Grisons. Garantie

Message du 13 avril 2016 sur la garantie des constitutions révisées des cantons de Bâle-Ville, de Bâle-Campagne et des Grisons (FF 2016 3547)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

1. Arrêté fédéral sur la garantie des constitutions révisées des cantons de Bâle-Ville, de Bâle-Campagne et des Grisons (FF 2016 3555)

22.09.2016 Conseil des Etats. Décision conforme au projet du Conseil fédéral.

27.09.2016 Conseil national. Adhésion.
Feuille fédérale 2016 7687

41/16.037 n Convention des Nations Unies sur la transparence

Message du 20 avril 2016 portant approbation de la Convention des Nations Unies sur la transparence dans l'arbitrage entre investisseurs et Etats fondé sur des traités (Convention des Nations Unies sur la transparence) (FF 2016 3879)

Convention des Nations Unies sur la transparence dans l'arbitrage entre investisseurs et Etats fondé sur des traités (FF 2016 3905)

CN/CE *Commission de politique extérieure*

1. Arrêté fédéral portant approbation de la convention des Nations Unies sur la transparence dans l'arbitrage entre investisseurs et Etats fondé sur des traités (Convention des Nations Unies sur la transparence) (FF 2016 3903)

27.09.2016 Conseil national. Décision conforme au projet du Conseil fédéral.

42/16.048 é CP et CPM. Mise en oeuvre de l'art. 123c Cst.

Message du 3 juin 2016 concernant la modification du code pénal et du code pénal militaire (Mise en oeuvre de l'art. 123c Cst.) (FF 2016 5905)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

1. Code pénal et code pénal militaire (Mise en oeuvre de l'art. 123c Cst.) (FF 2016 5975)

43/16.049 é Développement de l'acquis de Schengen. Création du Fonds pour la sécurité intérieure

Message du 3 juin 2016 relatif à l'approbation de l'échange de notes entre la Suisse et l'UE concernant la reprise du règlement (UE) n° 515/2014 portant création du Fonds pour la sécurité intérieure dans le domaine des frontières extérieures et des visas (Développement de l'acquis de Schengen) (FF 2016 4903)

Echange de notes du 6 juin 2014 entre la Suisse et l'Union européenne concernant la reprise du règlement (UE) no 515/2014 portant création, dans le cadre du Fonds pour la sécurité intérieure, de l'instrument de soutien financier dans le domaine des frontières extérieures et des visas (Développement de l'acquis de Schengen) (FF 2016 4941)

Accord entre l'Union européenne et la Confédération suisse concernant des dispositions supplémentaires relatives à l'instrument de soutien financier dans le domaine des frontières extérieures et des visas, dans le cadre du Fonds pour la sécurité intérieure, pour la période 2014 à 2020 (FF 2016 4943)

CN/CE *Commission de la politique de sécurité*

1. Arrêté fédéral portant approbation de l'échange de notes entre la Suisse et l'UE concernant la reprise du règlement (UE) no 515/2014 portant création du Fonds pour la sécurité inté-

rieure dans le domaine des frontières extérieures et des visas (Développement de l'acquis de Schengen) (FF 2016 4939)

22.09.2016 Conseil des Etats. Décision conforme au projet du Conseil fédéral.

44/16.059 é Charte européenne de l'autonomie locale. Protocole additionnel

Message du 24 août 2016 concernant la ratification du protocole additionnel à la charte européenne de l'autonomie locale sur le droit de participer aux affaires des collectivités locales (FF 2016 6737)

Protocole additionnel à la Charte européenne de l'autonomie locale sur le droit de participer aux affaires des collectivités locales (FF 2016 6749)

CN/CE *Commission de politique extérieure*

1. Arrêté fédéral portant approbation du protocole additionnel à la charte européenne de l'autonomie locale sur le droit de participer aux affaires des collectivités locales (FF 2016 6747)

45/16.063 n Plateforme système de saisie des données biométriques. Renouvellement

Message du 7 septembre 2016 concernant le renouvellement de la plateforme système de saisie des données biométriques (ESYSP) (FF 2016 7075)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

1. Arrêté fédéral relatif au renouvellement de la plateforme système de saisie des données biométriques (ESYSP) (FF 2016 7103)

Département de la défense, de la protection de la population et des sports

46/13.019 n Stratégie de la protection de la population et de la protection civile 2015+

Rapport du Conseil fédéral du 9 mai 2012 (FF 2012 5075)

CN/CE *Commission de la politique de sécurité*

20.06.2013 Conseil national. Pris acte du rapport.

x 47/16.026 é Message sur l'armée 2016 (plafond des dépenses de l'armée pour 2017-2020, programme d'armement 2016, programme immobilier du DDPS 2016)

Message du 24 février 2016 relatif au plafond des dépenses de l'armée pour la période 2017 à 2020, au programme d'armement 2016 et au programme immobilier du DDPS 2016 (Message sur l'armée 2016) (FF 2016 1403)

CN/CE *Commission de la politique de sécurité*

1. Arrêté fédéral relatif au plafond des dépenses de l'armée pour la période 2017 à 2020 (FF 2016 1467)

08.06.2016 Conseil des Etats. Ne pas entrer en matière.

20.09.2016 Conseil national. Ne pas entrer en matière.

2. Arrêté fédéral relatif au programme d'armement 2016 (FF 2016 1469)

08.06.2016 Conseil des Etats. Décision conforme au projet du Conseil fédéral.

20.09.2016 Conseil national. Adhésion.
Feuille fédérale 2016 7689

3. Arrêté fédéral relatif au programme immobilier du DDPS 2016 (FF 2016 1471)

08.06.2016 Conseil des Etats. Décision conforme au projet du Conseil fédéral.

20.09.2016 Conseil national. Adhésion.
Feuille fédérale 2016 7693

48/16.044 n Préservation de la valeur de Polycom. Crédit d'ensemble

Message du 25 mai 2016 concernant un crédit d'ensemble destiné à maintenir la valeur du système Polycom (FF 2016 3965)

CN/CE *Commission de la politique de sécurité*

1. Arrêté fédéral relatif à un crédit d'ensemble destiné à maintenir la valeur du système Polycom (FF 2016 3987)

20.09.2016 Conseil national. Décision conforme au projet du Conseil fédéral.

49/16.061 é Politique de sécurité de la Suisse. Rapport

Rapport du 24 août 2016 consécutif au postulat 11.3469: Rapport du Conseil fédéral concernant la politique de sécurité de la Suisse (FF 2016 7549)

CN/CE *Commission de la politique de sécurité*

Département des finances

50/11.047 n Loi sur l'impôt anticipé. Modification (stimulation du marché suisse des capitaux)

Message du 24 août 2011 relatif à la modification de la loi fédérale sur l'impôt anticipé (stimulation du marché suisse des capitaux) (FF 2011 6097)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

2. Loi fédérale sur l'impôt anticipé (LIA) (Projet de la CER-N)

27.02.2012 Conseil national. Renvoi au Conseil fédéral.

07.06.2012 Conseil des Etats. Adhésion (= Renvoi au Conseil fédéral).

51/11.057 n Loi sur le contrat d'assurance. Révision totale

Message du 7 septembre 2011 relatif à la révision totale de la loi sur le contrat d'assurance (FF 2011 7091)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

Voir objet 15.060 OCF

1. Loi fédérale sur le contrat d'assurance (Loi sur le contrat d'assurance, LCA) (FF 2011 7199)

13.12.2012 Conseil national. Renvoi au Conseil fédéral.

20.03.2013 Conseil des Etats. Adhésion (= renvoi au Conseil fédéral).

52/13.028 n Centralisation des fournisseurs de prestations IT. Rapport du Conseil fédéral sur le classement de la motion 07.3452

Rapport du 9 décembre 2011 concernant le classement de la motion Noser 07.3452 "Centralisation des fournisseurs de prestations TI" (FF 2011 8563)

CN/CE *Commission des finances*

53/14.054 é Assurance tremblement de terre obligatoire. Classement de la motion no 11.3511

Rapport du Conseil fédéral du 20 juin 2014 sur le classement de la motion Fournier 11.3511, Assurance tremblement de terre obligatoire (FF 2014 5351)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

Voir objet 11.3511 Mo. Fournier

54/14.093 n Révision de l'imposition à la source du revenu de l'activité lucrative. Loi

Message du 28 novembre 2014 concernant la loi fédérale sur la révision de l'imposition à la source du revenu de l'activité lucrative (FF 2015 625)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

1. Loi fédérale sur la révision de l'imposition à la source du revenu de l'activité lucrative (FF 2015 669)

08.03.2016 Conseil national. Décision modifiant le projet du Conseil fédéral.

20.09.2016 Conseil des Etats. Divergences.

x 55/15.025 n Loi sur la TVA. Révision partielle

Message du 25 février 2015 concernant la révision partielle de la loi sur la TVA (FF 2015 2397)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

Voir objet 15.3495 Mo. CER-CN (15.025)

Voir objet 16.3431 Mo. CER-CE

1. Loi fédérale régissant la taxe sur la valeur ajoutée (Loi sur la TVA, LTVA) (FF 2015 2467)

24.09.2015 Conseil national. Décision modifiant le projet du Conseil fédéral.

03.03.2016 Conseil des Etats. Divergences.

14.06.2016 Conseil national. Divergences.

15.06.2016 Conseil des Etats. Divergences.

19.09.2016 Conseil national. Divergences.

20.09.2016 Conseil des Etats. Divergences.

29.09.2016 Conseil national. Décision conforme à la proposition de la Conférence de conciliation.

29.09.2016 Conseil des Etats. Décision conforme à la proposition de la Conférence de conciliation.

30.09.2016 Conseil national. La loi est adoptée au vote final.

30.09.2016 Conseil des Etats. La loi est adoptée au vote final.

Feuille fédérale 2016 7415; Délai référendaire 19.01.2017

56/15.049 é Loi sur la réforme de l'imposition des entreprises III

Message du 5 juin 2015 concernant la loi sur la réforme de l'imposition des entreprises III (FF 2015 4613)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

2. Loi sur les droits de timbre (projet de la Commission de l'économie et des redevances du Conseil national)

16.03.2016 Conseil national. Début du traitement

17.03.2016 Conseil national. Entrer en matière.

Renvoi à la commission.

3. Loi fédérale sur la taxe au tonnage (projet de la Commission de l'économie et des redevances du Conseil des Etats)

30.05.2016 Conseil des Etats. Renvoi au Conseil fédéral.

06.06.2016 Conseil national. Adhésion (=renvoi au Conseil fédéral).

57/15.057 n Oui à la protection de la sphère privée. Initiative populaire

Message du 26 août 2015 relatif à l'initiative populaire "Oui à la protection de la sphère privée" (FF 2015 6429)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

1. Arrêté fédéral relatif à l'initiative populaire «Oui à la protection de la sphère privée» (FF 2015 6469)

58/15.072 n Système incitatif en matière climatique et énergétique

Message du 28 octobre 2015 relatif à l'article constitutionnel concernant un système incitatif en matière climatique et énergétique (FF 2015 7165)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

1. Arrêté fédéral sur un article constitutionnel concernant la taxe climatique et la taxe sur l'électricité (FF 2015 7215)

59/15.073 é Loi sur les services financiers (LSFin) et loi sur les établissements financiers (LEFin)

Message du 4 novembre 2015 concernant la loi sur les services financiers (LSFin) et la loi sur les établissements financiers (LEFin) (FF 2015 8101)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

1. Loi sur les services financiers (LSFin) (FF 2015 8289)

2. Loi fédérale sur les établissements financiers (Loi sur les établissements financiers, LEFin) (FF 2015 8335)

60/16.031 n Imposition des immeubles agricoles et sylvicoles. Loi

Message du 11 mars 2016 relatif à la loi fédérale sur l'imposition des immeubles agricoles et sylvicoles (FF 2016 1649)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

1. Loi fédérale sur l'imposition des immeubles agricoles et sylvicoles (FF 2016 1673)

27.04.2016 Conseil national. Décision modifiant le projet du Conseil fédéral.

61/16.032 n Echange de renseignements en matière fiscale. Accord avec le Brésil

Message du 23 mars 2016 concernant l'approbation de l'accord avec le Brésil sur l'échange de renseignements en matière fiscale (FF 2016 3327)

Accord entre la Confédération suisse et la République fédérative du Brésil sur l'échange de renseignements en matière fiscale (FF 2016 3341)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

1. Arrêté fédéral portant approbation de l'accord entre la Suisse et le Brésil sur l'échange de renseignements en matière fiscale (FF 2016 3339)

22.09.2016 Conseil national. Décision conforme au projet du Conseil fédéral.

x 62/16.033 n Loi sur l'alcool. Révision partielle

Message du 6 avril 2016 concernant la révision partielle de la loi fédérale sur l'alcool (FF 2016 3493)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

1. Loi fédérale sur l'alcool (Loi sur l'alcool) (FF 2016 3533)

14.06.2016 Conseil national. Décision conforme au projet du Conseil fédéral.

20.09.2016 Conseil des Etats. Adhésion.

30.09.2016 Conseil national. La loi est adoptée au vote final.

30.09.2016 Conseil des Etats. La loi est adoptée au vote final. Feuille fédérale 2016 7435; Délai référendaire 19.01.2017

63/16.039 n Mesures douanières. Accord avec la Norvège

Message du 18 mai 2016 concernant l'approbation de l'accord entre la Suisse et la Norvège relatif aux mesures douanières de sécurité (FF 2016 4119)

Accord entre la Confédération suisse et le Royaume de Norvège relatif aux mesures douanières de sécurité (FF 2016 4133)

CN/CE *Commission de politique extérieure*

1. Arrêté fédéral portant approbation de l'accord entre la Suisse et la Norvège relatif aux mesures douanières de sécurité (FF 2016 4131)

22.09.2016 Conseil national. Décision conforme au projet du Conseil fédéral.

64/16.041 né Budget 2017 assorti du plan intégré des tâches et des finances 2018-2020

Message du 24 août 2016 concernant le budget de la Confédération suisse pour l'année 2017 assorti d'un plan intégré des tâches et des finances

CN/CE *Commission des finances*

1. Arrêté fédéral la concernant le budget pour l'année 2017

2. Arrêté fédéral Ib concernant le cadre financier inscrit au budget 2017

3. Arrêté fédéral II concernant le plan financier pour les années 2018 à 2020

4. Arrêté fédéral III concernant les prélèvements sur le fonds d'infrastructure ferroviaire pour l'année 2017

5. Arrêté fédéral IV concernant les prélèvements sur le fonds d'infrastructure pour l'année 2017

6. Arrêté fédéral V concernant le budget de la Régie fédérale des alcools pour l'année 2017

65/16.042 né Budget 2016. Supplément II

Message du 16 septembre 2016 concernant le supplément II au budget 2016 (FF 2016 7355)

CN/CE *Commission des finances*

1. Arrêté fédéral I concernant le supplément II au budget 2016
2. Arrêté fédéral II concernant des prélèvements supplémentaires sur le fonds d'infrastructure ferroviaire pour l'année 2016
3. Arrêté fédéral III relatif au financement de la participation de la Suisse aux programmes-cadres de recherche et d'innovation de l'Union européenne pendant les années 2014 à 2020 (FF 2016 7357)

66/16.045 é Programme de stabilisation 2017-2019

Message du 25 mai 2016 relatif à la loi fédérale sur le programme de stabilisation 2017-2019 et à la loi fédérale sur les tâches, l'organisation et le financement de l'Autorité fédérale de surveillance des fondations (FF 2016 4519)

CN/CE *Commission des finances*

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

1. Loi fédérale sur le programme de stabilisation 2017-2019 (FF 2016 4655)
- 28.09.2016 Conseil des Etats.** Décision modifiant le projet du Conseil fédéral.
2. Loi fédérale sur les tâches, l'organisation et le financement de l'Autorité fédérale de surveillance des fondations (Loi sur l'Autorité fédérale de surveillance des fondations, LASF) (FF 2016 4665)

67/16.046 é Message 2016 sur les immeubles du DFF

Message du 25 mai 2016 concernant les immeubles du Département fédéral des finances pour 2016 (Message 2016 sur les immeubles du DFF) (FF 2016 4141)

CN/CE *Commission des finances*

1. Arrêté fédéral concernant les immeubles du DFF pour 2016 (FF 2016 4159)
- 20.09.2016 Conseil des Etats.** Décision conforme au projet du Conseil fédéral.

68/16.050 n Loi sur l'assistance administrative fiscale. Modification

Message du 10 juin 2016 sur la modification de la loi sur l'assistance administrative fiscale (FF 2016 4955)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

1. Loi fédérale sur l'assistance administrative internationale en matière fiscale (Loi sur l'assistance administrative fiscale, LAAF) (FF 2016 4969)

69/16.051 n Loi sur l'imposition du tabac. Modification

Message du 17 juin 2016 relatif à la modification de la loi sur l'imposition du tabac (FF 2016 4971)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

1. Loi fédérale sur l'imposition du tabac (LTab) (FF 2016 4977)

70/16.052 n LHID. Modification

Message du 17 juin 2016 concernant la modification de la loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes (LHID) (FF 2016 5155)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

1. Loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes (LHID) (FF 2016 5169)

71/16.053 n Nouveau régime financier 2021

Message du 22 juin 2016 relatif au nouveau régime financier 2021 (FF 2016 6003)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

1. Arrêté fédéral concernant le nouveau régime financier 2021 (FF 2016 6019)

72/16.057 n Introduction de l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers avec l'Islande, la Norvège, Guernesey, Jersey, l'île de Man, le Japon, le Canada et la République de Corée

Message du 6 juillet 2016 concernant l'introduction de l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers avec l'Islande, la Norvège, Guernesey, Jersey, l'île de Man, le Japon, le Canada et la République de Corée (FF 2016 6369)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

1. Arrêté fédéral concernant l'introduction de l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers avec l'Islande (FF 2016 6425)

22.09.2016 Conseil national. Décision conforme au projet du Conseil fédéral.

2. Arrêté fédéral concernant l'introduction de l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers avec la Norvège (FF 2016 6427)

22.09.2016 Conseil national. Décision conforme au projet du Conseil fédéral.

3. Arrêté fédéral concernant l'introduction de l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers avec Guernesey (FF 2016 6429)

22.09.2016 Conseil national. Décision conforme au projet du Conseil fédéral.

4. Arrêté fédéral concernant l'introduction de l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers avec Jersey (FF 2016 6431)

22.09.2016 Conseil national. Décision conforme au projet du Conseil fédéral.

5. Arrêté fédéral concernant l'introduction de l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers avec l'Île de Man (FF 2016 6433)

22.09.2016 Conseil national. Décision conforme au projet du Conseil fédéral.

6. Arrêté fédéral concernant l'introduction de l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers avec le Japon (FF 2016 6435)

22.09.2016 Conseil national. Décision conforme au projet du Conseil fédéral.

7. Arrêté fédéral concernant l'introduction de l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers avec le Canada (FF 2016 6437)

22.09.2016 Conseil national. Décision conforme au projet du Conseil fédéral.

8. Arrêté fédéral concernant l'introduction de l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers avec la République de Corée (FF 2016 6439)

22.09.2016 Conseil national. Décision conforme au projet du Conseil fédéral.

73/16.064 é Loi sur le Contrôle des finances. Révision partielle

Message du 7 septembre 2016 concernant la révision partielle de la loi fédérale sur le Contrôle fédéral des finances (Loi sur le Contrôle des finances, LCF) (FF 2016 6897)

CN/CE *Commission des finances*

1. Loi fédérale sur le Contrôle fédéral des finances (Loi sur le Contrôle des finances, LCF) (FF 2016 6909)

74/16.066 FMI. Octroi d'une garantie pour un prêt au fonds fiduciaire

Message du 30 septembre 2016 concernant l'octroi d'une garantie à la Banque nationale suisse dans le cadre d'un prêt au Fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance du Fonds monétaire international (FF 2016 7789)

1. Arrêté fédéral concernant l'octroi d'une garantie à la Banque nationale suisse dans le cadre d'un prêt au Fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance du Fonds monétaire international (FF 2016 7811)

75/16.067 Loi sur l'aide monétaire. Révision

Message du 30 septembre 2016 concernant la révision de la loi sur l'aide monétaire et la prorogation de l'arrêté sur l'aide monétaire (FF 2016 7813)

1. Loi fédérale sur l'aide monétaire internationale (Loi sur l'aide monétaire, LAMO) (FF 2016 7835)

2. Arrêté fédéral concernant l'octroi d'un crédit-cadre pour la poursuite de l'aide monétaire internationale (Arrêté concernant l'aide monétaire, AAM) (FF 2016 7837)

Département de l'économie, de la formation et de la recherche

x 76/15.044 n CO. Droit du bail

Message du 27 mai 2015 relatif à la modification du code des obligations (Protection contre les loyers abusifs) (FF 2015 3681)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

1. Code des obligations (CO) (Protection contre les loyers abusifs) (FF 2015 3705)

08.06.2016 Conseil national. Ne pas entrer en matière.

13.09.2016 Conseil des Etats. Ne pas entrer en matière.

77/15.050 n Pour la sécurité alimentaire. Initiative populaire

Message du 24 juin 2015 relatif à l'initiative populaire «Pour la sécurité alimentaire» (FF 2015 5273)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

1. Arrêté fédéral sur l'initiative populaire «Pour la sécurité alimentaire» (FF 2015 5303)

09.03.2016 Conseil national. Décision modifiant le projet du Conseil fédéral.

x 78/15.054 n Loi sur les travailleurs détachés. Modification

Message du 1er juillet 2015 concernant la modification de la loi sur les travailleurs détachés (FF 2015 5359)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

1. Loi fédérale sur les mesures d'accompagnement applicables aux travailleurs détachés et aux contrôles des salaires minimaux prévus par les contrats-types de travail (Loi sur les travailleurs détachés, LDét) (FF 2015 5375)

01.03.2016 Conseil national. Décision modifiant le projet du Conseil fédéral.

13.09.2016 Conseil des Etats. Divergences.

15.09.2016 Conseil national. Adhésion.

30.09.2016 Conseil national. La loi est adoptée au vote final.

30.09.2016 Conseil des Etats. La loi est adoptée au vote final. Feuille fédérale 2016 7465; Délai référendaire 19.01.2017

79/15.088 n Mesures en matière de lutte contre le travail au noir. Loi

Message du 18 décembre 2015 relatif à la modification de la loi concernant des mesures en matière de lutte contre le travail au noir (FF 2016 141)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

1. Loi fédérale concernant des mesures en matière de lutte contre le travail au noir (FF 2016 167)

29.09.2016 Conseil national. Décision modifiant le projet du Conseil fédéral.

x 80/16.023 n Société interaméricaine d'investissement. Participation de la Suisse à l'augmentation de capital

Message du 17 février 2016 relatif au crédit-cadre pour la participation de la Suisse à l'augmentation de capital de la Société interaméricaine d'investissement, entité du groupe de la Banque interaméricaine de développement (FF 2016 1473)

CN/CE *Commission de politique extérieure*

1. Arrêté fédéral relatif au crédit-cadre pour la participation de la Suisse à l'augmentation de capital de la Société interaméricaine d'investissement, entité du groupe de la Banque interaméricaine de développement (FF 2016 1487)

08.06.2016 Conseil national. Décision conforme au projet du Conseil fédéral.

27.09.2016 Conseil des Etats. Adhésion.
Feuille fédérale 2016 7697

81/16.025 n Encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation pendant les années 2017 à 2020

Message du 24 février 2016 relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation pendant les années 2017 à 2020 (FF 2016 2917)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

1. Arrêté fédéral relatif au financement de la formation professionnelle pendant les années 2017 à 2020 (FF 2016 3179)

09.06.2016 Conseil national. Décision conforme au projet du Conseil fédéral.

12.09.2016 Conseil des Etats. Divergences.

15.09.2016 Conseil national. Adhésion.

Cet arrêté paraîtra dans la Feuille fédérale dès que la base légale sera en vigueur.

Feuille fédérale 2016 7735

2. Arrêté fédéral relatif au financement de la formation continue pendant les années 2017 à 2020 (FF 2016 3181)

09.06.2016 Conseil national. Décision conforme au projet du Conseil fédéral.

13.09.2016 Conseil des Etats. Adhésion.

Cet arrêté paraîtra dans la Feuille fédérale dès que la base légale sera en vigueur.

Feuille fédérale 2016 7737

3. Arrêté fédéral relatif au financement des contributions allouées aux cantons en matière d'aides à la formation pendant les années 2017 à 2020 (FF 2016 3183)

09.06.2016 Conseil national. Décision conforme au projet du Conseil fédéral.

13.09.2016 Conseil des Etats. Adhésion.

Cet arrêté paraîtra dans la Feuille fédérale dès que la base légale sera en vigueur.

Feuille fédérale 2016 7739

4. Arrêté fédéral relatif au plafond de dépenses destiné au domaine des EPF pour les années 2017 à 2020 (FF 2016 3185)

09.06.2016 Conseil national. Décision conforme au projet du Conseil fédéral.

13.09.2016 Conseil des Etats. Divergences.

15.09.2016 Conseil national. Adhésion.

Cet arrêté paraîtra dans la Feuille fédérale dès que la base légale sera en vigueur.

Feuille fédérale 2016 7741

5. Arrêté fédéral relatif aux crédits alloués en vertu de la loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles pendant les années 2017 à 2020 (FF 2016 3187)

09.06.2016 Conseil national. Décision conforme au projet du Conseil fédéral.

13.09.2016 Conseil des Etats. Divergences.

15.09.2016 Conseil national. Adhésion.

Cet arrêté paraîtra dans la Feuille fédérale dès que la base légale sera en vigueur.

Feuille fédérale 2016 7743

6. Arrêté fédéral ouvrant des crédits pour la coopération internationale en matière d'éducation et pour les bourses allouées à des étudiants et artistes étrangers pendant les années 2017 à 2020 (FF 2016 3189)

09.06.2016 Conseil national. Décision conforme au projet du Conseil fédéral.

13.09.2016 Conseil des Etats. Adhésion.

Cet arrêté paraîtra dans la Feuille fédérale dès que la base légale sera en vigueur.

Feuille fédérale 2016 7745

7. Arrêté fédéral ouvrant des crédits pour les institutions chargées d'encourager la recherche pendant les années 2017 à 2020 (FF 2016 3191)

09.06.2016 Conseil national. Décision conforme au projet du Conseil fédéral.

13.09.2016 Conseil des Etats. Adhésion.

Cet arrêté paraîtra dans la Feuille fédérale dès que la base légale sera en vigueur.

Feuille fédérale 2016 7747

8. Arrêté fédéral sur le financement des activités de la Commission pour la technologie et l'innovation (CTI) pendant les années 2017 à 2020 (FF 2016 3193)

09.06.2016 Conseil national. Décision conforme au projet du Conseil fédéral.

13.09.2016 Conseil des Etats. Adhésion.

Cet arrêté paraîtra dans la Feuille fédérale dès que la base légale sera en vigueur.

Feuille fédérale 2016 7749

9. Arrêté fédéral ouvrant des crédits en faveur d'établissements de recherche d'importance nationale pour les années 2017 à 2010 (FF 2016 3195)

09.06.2016 Conseil national. Décision modifiant le projet du Conseil fédéral.

13.09.2016 Conseil des Etats. Divergences.

15.09.2016 Conseil national. Adhésion.

Cet arrêté paraîtra dans la Feuille fédérale dès que la base légale sera en vigueur.

Feuille fédérale 2016 7751

10. Arrêté fédéral ouvrant des crédits pour la coopération internationale dans le domaine de la recherche et de l'innovation pendant les années 2017 à 2020 (FF 2016 3197)

09.06.2016 Conseil national. Décision conforme au projet du Conseil fédéral.

13.09.2016 Conseil des Etats. Adhésion.

Cet arrêté paraîtra dans la Feuille fédérale dès que la base légale sera en vigueur.

Feuille fédérale 2016 7753

11. Loi fédérale sur la formation professionnelle (LFPr) (FF 2016 3199)

09.06.2016 Conseil national. Décision conforme au projet du Conseil fédéral.

12.09.2016 Conseil des Etats. Divergences.

15.09.2016 Conseil national. Divergences.

12. Loi fédérale sur les écoles polytechniques fédérales (Loi sur les EPF) (FF 2016 3203)

09.06.2016 Conseil national. Décision conforme au projet du Conseil fédéral.

12.09.2016 Conseil des Etats. Adhésion.

30.09.2016 Conseil national. La loi est adoptée au vote final.

30.09.2016 Conseil des Etats. La loi est adoptée au vote final. Feuille fédérale 2016 7449; Délai référendaire 19.01.2017

13. Loi fédérale sur l'encouragement des hautes écoles et la coordination dans le domaine suisse des hautes écoles (Loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles, LEHE) (FF 2016 3211)

09.06.2016 Conseil national. Décision modifiant le projet du Conseil fédéral.

12.09.2016 Conseil des Etats. Adhésion.

30.09.2016 Conseil national. La loi est adoptée au vote final.

30.09.2016 Conseil des Etats. La loi est adoptée au vote final. Feuille fédérale 2016 7457; Délai référendaire 19.01.2017

14. Loi fédérale concernant l'attribution de bourses à des étudiants et artistes étrangers en Suisse (FF 2016 3213)

09.06.2016 Conseil national. Décision conforme au projet du Conseil fédéral.

12.09.2016 Conseil des Etats. Adhésion.

30.09.2016 Conseil national. La loi est adoptée au vote final.

30.09.2016 Conseil des Etats. La loi est adoptée au vote final. Feuille fédérale 2016 7459; Délai référendaire 19.01.2017

15. Loi fédérale sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation (LERI) (FF 2016 3215)

09.06.2016 Conseil national. Décision conforme au projet du Conseil fédéral.

12.09.2016 Conseil des Etats. Adhésion.

30.09.2016 Conseil national. La loi est adoptée au vote final.

30.09.2016 Conseil des Etats. La loi est adoptée au vote final. Feuille fédérale 2016 7461; Délai référendaire 19.01.2017

16. Loi fédérale sur la coopération entre la Confédération et les cantons dans l'espace suisse de formation (Loi sur la coopération dans l'espace suisse de formation, LCESF) (FF 2016 3217)

09.06.2016 Conseil national. Décision conforme au projet du Conseil fédéral.

12.09.2016 Conseil des Etats. Adhésion.

30.09.2016 Conseil national. La loi est adoptée au vote final.

30.09.2016 Conseil des Etats. La loi est adoptée au vote final. Feuille fédérale 2016 7463; Délai référendaire 19.01.2017

x **82/16.029 n CO. Prorogation des contrats-types de travail fixant des salaires minimaux**

Message du 4 mars 2016 concernant la modification du code des obligations (Prorogation des contrats-types de travail fixant des salaires minimaux) (FF 2016 2649)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

1. Code des obligations (Prorogation des contrats-types de travail fixant des salaires minimaux) (FF 2016 2663)

13.06.2016 Conseil national. Ne pas entrer en matière.

13.09.2016 Conseil des Etats. Ne pas entrer en matière.

83/16.038 n Moyens financiers destinés à l'agriculture pour les années 2018-2021

Message du 18 mai 2016 concernant un arrêté fédéral sur les moyens financiers destinés à l'agriculture pour les années 2018 à 2021 (FF 2016 4321)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

1. Arrêté fédéral sur les moyens financiers destinés à l'agriculture pour les années 2018 à 2021 (FF 2016 4381)

15.09.2016 Conseil national. Décision modifiant le projet du Conseil fédéral.

84/16.058 n Organisation internationale du Travail. Protocole à la convention no 29 concernant le travail forcé

Message du 24 août 2016 portant approbation du protocole de 2014 à la convention no 29 concernant le travail forcé ou obligatoire (FF 2016 6793)

Protocole de 2014 relatif à la convention sur le travail forcé, 1930 (FF 2016 6817)

CN/CE *Commission de politique extérieure*

1. Arrêté fédéral portant approbation du protocole de 2014 à la convention no 29 concernant le travail forcé ou obligatoire (FF 2016 6815)

Département de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication

85/05.028 n Réforme des chemins de fer 2

Message du 23 février 2005 sur la réforme des chemins de fer 2 (FF 2005 2269)

Message supplémentaire du 9 mars 2007 sur la réforme des chemins de fer 2 (révision des actes normatifs concernant les transports publics) (FF 2007 2517)

Message supplémentaire du 20 octobre 2010 sur la réforme des chemins de fer 2 (deuxième phase de la réforme des chemins de fer 2) (FF 2011 857)

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

03.10.2005 Conseil national. L'entrée en matière aux projets 1 à 7 est acceptée; le projet est cependant renvoyé au Conseil fédéral conformément à la proposition de la Commission des transports et des télécommunications.

08.12.2005 Conseil des Etats. Adhésion au renvoi au Conseil fédéral.

Voir objet 09.473 lv.pa. CTT-CN

5. Loi fédérale sur les chemins de fer (LCdF)

05.03.2009 Conseil national. Reste en suspens (seulement partiellement caduc en raison du projet 9).

10.03.2009 Conseil des Etats. Adhésion.

86/13.068 n Loi sur le transport de voyageurs (transport de supporteurs). Modification

Message du 28 août 2013 relatif à la modification de la loi sur le transport de voyageurs (LTV) (Transport de supporteurs) (FF 2013 6279)

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

1. Loi sur le transport de voyageurs (LTV) (Transport de supporteurs) (FF 2013 6297)

12.03.2014 Conseil national. Renvoi au Conseil fédéral.

19.06.2014 Conseil des Etats. Rejet du renvoi

18.09.2014 Conseil national. Renvoi au Conseil fédéral.

x **87/13.074 n Stratégie énergétique 2050, premier volet. Pour la sortie programmée de l'énergie nucléaire (Initiative Sortir du nucléaire). Initiative populaire**

Message du 4 septembre 2013 relatif au premier paquet de mesures de la Stratégie énergétique 2050 (Révision du droit de l'énergie) et à l'initiative populaire fédérale «Pour la sortie programmée de l'énergie nucléaire (Initiative Sortir du nucléaire)» (FF 2013 6771)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

1. Loi sur l'énergie (LEne) (FF 2013 6975)

01.12.2014 Conseil national. Début du traitement

02.12.2014 Conseil national. Suite (traité jusqu'à l'article 44 y compris).

03.12.2014 Conseil national. Suite (traité jusqu'à l'article 59 y compris).

04.12.2014 Conseil national. Suite (traité jusqu'à l'article 41 y compris du chiffre 9 LITC).

08.12.2014 Conseil national. Décision modifiant le projet du Conseil fédéral.

21.09.2015 Conseil des Etats. Début du traitement

22.09.2015 Conseil des Etats. Suite

23.09.2015 Conseil des Etats. Divergences.

02.03.2016 Conseil national. Divergences.

31.05.2016 Conseil des Etats. Divergences.

12.09.2016 Conseil national. Divergences.

19.09.2016 Conseil des Etats. Adhésion.

30.09.2016 Conseil national. La loi est adoptée au vote final.

30.09.2016 Conseil des Etats. La loi est adoptée au vote final. Feuille fédérale 2016 7469; Délai référendaire 19.01.2017

x **88/14.026 n Pour un approvisionnement en électricité sûr et économique (Initiative efficacité électrique). Initiative populaire**

Message du 26 février 2014 relatif à l'initiative populaire «Pour un approvisionnement en électricité sûr et économique (Initiative efficacité électrique)» (FF 2014 2345)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

1. Arrêté fédéral relatif à l'initiative populaire «Pour un approvisionnement en électricité sûr et économique (Initiative efficacité électrique)» (FF 2014 2363)

06.05.2015 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'au 15 novembre 2016; La discussion est reportée.

17.09.2015 Conseil des Etats. Le délai imparti est prorogé jusqu'au 15 novembre 2016.

17.03.2016 Conseil national. Décision conforme au projet du Conseil fédéral.

14.09.2016 Conseil des Etats. Adhésion.

30.09.2016 Conseil national. L'arrêté est adopté au vote final.

30.09.2016 Conseil des Etats. L'arrêté est adopté au vote final.

Par déclaration du 6 octobre 2016, le comité d'initiative a informé la Chancellerie fédérale que l'initiative populaire a été retirée (FF 2016 7709).

Feuille fédérale 2016 7369

x **89/15.023 é Fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FORTA). Comblement du déficit et mise en oeuvre du programme de développement stratégique des routes nationales**

Message du 18 février 2015 relatif à la création d'un fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération, au comblement du déficit et à la mise en oeuvre du programme de développement stratégique des routes nationales («Message FORTA») (FF 2015 1899)

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

Voir objet 15.3799 Mo. CTT-CE (15.023)

Voir objet 16.3349 Mo. CTT-CN

1. Arrêté fédéral sur la création d'un fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FF 2015 2023)

17.09.2015 Conseil des Etats. Entrer en matière et renvoyer à la commission.

15.03.2016 Conseil des Etats. Décision modifiant le projet du Conseil fédéral.

15.06.2016 Conseil national. Divergences.

14.09.2016 Conseil des Etats. Divergences.

21.09.2016 Conseil national. Divergences.

26.09.2016 Conseil des Etats. Divergences.

27.09.2016 Conseil national. Adhésion.

30.09.2016 Conseil des Etats. L'arrêté est adopté au vote final.

30.09.2016 Conseil national. L'arrêté est adopté au vote final.

Feuille fédérale 2016 7371

2. Loi fédérale sur le fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (LFORTA) (FF 2015 2027)

17.09.2015 Conseil des Etats. Entrer en matière et renvoyer à la commission.

15.03.2016 Conseil des Etats. Décision modifiant le projet du Conseil fédéral.

15.06.2016 Conseil national. Divergences.

14.09.2016 Conseil des Etats. Divergences.

21.09.2016 Conseil national. Divergences.

26.09.2016 Conseil des Etats. Divergences.

27.09.2016 Conseil national. Adhésion.

30.09.2016 Conseil des Etats. La loi est adoptée au vote final.

30.09.2016 Conseil national. La loi est adoptée au vote final.

La présente loi est sujette au référendum. Elle sera publiée dans la Feuille fédérale après que l'arrêté fédéral du 30 septembre 2016 sur la création d'un fonds pour les routes nationales et

pour le trafic d'agglomération a été accepté par le peuple et les cantons.

3. Arrêté fédéral sur le réseau des routes nationales (Arrêté sur le réseau) (FF 2015 2039)

17.09.2015 Conseil des Etats. Entrer en matière et renvoyer à la commission.

15.03.2016 Conseil des Etats. Décision modifiant le projet du Conseil fédéral.

15.06.2016 Conseil national. Divergences.

14.09.2016 Conseil des Etats. Adhésion.

90/16.035 é Transformation et extension des réseaux électriques. Loi

Message du 13 avril 2016 relatif à la loi fédérale sur la transformation et l'extension des réseaux électriques (Modification de la loi sur les installations électriques et de la loi sur l'approvisionnement en électricité) (FF 2016 3679)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

1. Loi fédérale sur la transformation et l'extension des réseaux électriques (Modification de la loi sur les installations électriques et de la loi sur l'approvisionnement en électricité) (FF 2016 3765)

91/16.040 é Financement de l'infrastructure ferroviaire suisse pour les années 2017-2020

Message du 18 mai 2016 sur le financement de l'exploitation et du maintien de la qualité de l'infrastructure ferroviaire pour les années 2017 à 2020 (FF 2016 4163)

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

1. Arrêté fédéral portant allocation d'un plafond de dépenses destiné au financement de l'exploitation et du maintien de la qualité de l'infrastructure ferroviaire pour les années 2017 à 2020 (FF 2016 4269)

19.09.2016 Conseil des Etats. Décision conforme au projet du Conseil fédéral.

92/16.043 é Rapport Service-Public

Rapport d'analyse du 17 juin 2016 de la définition et des prestations du service public de la SSR compte de tenu de la position et de la fonction des médias électroniques privés. Rapport en réponse au postulat 14.3298 de la Commission des transports et des télécommunications du Conseil des Etats (CTT-E)

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

26.09.2016 Conseil des Etats. Pris acte du rapport.

Voir objet 14.3298 Po. CTT-CE (13.048)

93/16.054 é Loi fédérale sur la navigation intérieure. Révision partielle

Message du 29 juin 2016 concernant la révision partielle de la loi fédérale sur la navigation intérieure (LNI) (FF 2016 6217)

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

1. Loi fédérale sur la navigation intérieure (LNI) (FF 2016 6241)

94/16.056 n Loi sur le génie génétique. Modification

Message du 29 juin 2016 relatif à la modification de la loi sur le génie génétique (Prolongation du moratoire, intégration des résultats du PNR 59 et "zones avec OGM") (FF 2016 6301)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

1. Loi fédérale sur l'application du génie génétique au domaine non humain (Loi sur le génie génétique, LGG) (FF 2016 6355)

95/16.062 n Loi sur l'aviation. Révision partielle 1+

Message du 31 août 2016 concernant la révision partielle 1+ de la loi fédérale sur l'aviation (LA 1+) (FF 2016 6913)

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

1. Loi fédérale sur l'aviation (LA) (FF 2016 6955)

Chancellerie fédérale

x 96/16.006 né Motions et postulats des conseils législatifs 2015. Rapport

Rapport du 4 mars 2016 concernant les motions et postulats des conseils législatifs 2015. Extrait: Chapitre I (FF 2016 2739)

CN/CE *Commission de politique extérieure*

CN/CE *Commission des finances*

CN/CE *Commission de gestion*

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

CN/CE *Commission de la politique de sécurité*

CN/CE *Commission des institutions politiques*

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

07.06.2016 Conseil national. Pris acte; Décision divergente du projet du Conseil fédéral.

13.06.2016 Conseil des Etats. Pris acte; Divergences.

14.09.2016 Conseil national. Divergences.

22.09.2016 Conseil des Etats. Adhésion.

Initiatives des cantons

97/08.331 é Argovie. Promouvoir l'assainissement énergétique des vieux immeubles par des incitations fiscales (09.12.2008)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution, le canton d'Argovie dépose l'initiative suivante:

L'Assemblée fédérale est invitée à compléter la loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes, afin de prévoir, en plus de la déductibilité totale des mesures d'économies d'énergie, des incitations fiscales destinées à encourager l'assainissement énergétique des vieux immeubles.

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

98/15.301 é Bâle-Campagne. Nouvelle augmentation des effectifs du Corps des gardes-frontière et répartition adéquate des ressources entre les régions (15.01.2015)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Bâle-Campagne soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

Les autorités fédérales sont instamment priées de doter le Corps des gardes-frontière de suffisamment d'effectifs sur tous ses sites pour qu'il puisse accomplir ses tâches de façon satisfaisante en fonction de la situation locale et des besoins de la population en matière de sécurité.

CN/CE *Commission de la politique de sécurité*

16.12.2015 Conseil des Etats. Décidé de donner suite à l'initiative.

26.01.2016 CPS-CN. Adhésion.

99/15.315 é Bâle-Campagne. Extension de la surveillance électronique (bracelet électronique) (24.09.2015)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Bâle-Campagne soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

L'article 79b alinéa 1 du Code pénal doit être modifié comme suit:

Art. 79b Surveillance électronique

Al. 1

A la demande du condamné, l'autorité d'exécution peut ordonner l'utilisation d'un appareil électronique fixé au condamné (surveillance électronique):

Let. a

au titre de l'exécution d'une peine privative de liberté ou d'une peine privative de liberté de substitution de cinq jours à trois ans; ou

Let. b

à la place du travail externe ou du travail et logement externes, pour une durée de un mois au minimum à deux ans au maximum.

...

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

100/15.316 é Bâle-Campagne. Simplification du système fiscal en matière d'impôts directs (28.09.2015)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Bâle-Campagne soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

Le Grand Conseil du canton de Bâle-Campagne prie les autorités fédérales de procéder à une simplification générale de la loi fédérale du 14 décembre 1990 sur l'impôt fédéral direct (LIFD; RS 642.11) ainsi que de la loi fédérale du 14 décembre 1990 sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes (LHID; RS 642.14). L'objectif est, d'une part, que les bases légales soient claires, intelligibles et bien structurées et, d'autre part, que l'établissement d'une déclaration d'impôts prenne peu de temps et que le contrôle de celle-ci entraîne une charge de travail modérée.

Les simplifications porteront en particulier sur:

- l'imposition de la propriété du logement, en abolissant la valeur locative et en supprimant en même temps la déduction des intérêts hypothécaires; une déduction appropriée des frais d'entretien des immeubles devra toujours pouvoir être possible;
- les possibilités de déductions fiscales, en supprimant les déductions générales (déductions anorganiques);
- l'imposition intercantonale, en déterminant des règles de répartition et d'évaluation uniformes, la jurisprudence du Tribunal fédéral en la matière étant réservée (par ex. les conditions relatives à une acquisition de remplacement d'un logement occupé par son propriétaire dans un autre canton);
- l'impôt fédéral direct, en adaptant le barème de l'impôt pour compenser les suppléments de revenus obtenus au moyen des mesures de simplification. Afin de respecter la souveraineté des cantons en matière de barèmes, aucune disposition en la matière ne devra être prescrite à l'intention des cantons.

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

101/15.324 é Bâle-Campagne. Modification urgente du Code de procédure pénale suisse (03.12.2015)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale (Cst.), le canton de Bâle-Campagne soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

1. L'article 147 alinéa 4 du Code de procédure pénale (CPP) est complété comme suit (nouvelle deuxième phrase):
- 4 Les preuves administrées en violation du présent article ne sont pas exploitables à la charge de la partie qui n'était pas présente. Les dépositions faites à la charge d'une partie sont exploitables si celle-ci a au moins une fois eu l'occasion d'exercer pleinement son droit de poser des questions durant la procédure.
2. L'article 78 CPP est modifié comme suit:
 - a. il est précisé de manière appropriée que, en cas d'utilisation de moyens techniques, il n'y a pas d'obligation d'établir immédiatement et simultanément un procès-verbal;
 - b. à l'alinéa 5bis, le passage ",durant les débats," est biffé de sorte qu'il soit clair que cette disposition s'applique également à la procédure préliminaire;
 - c. il est précisé de manière appropriée que, sous réserve de l'alinéa 3, les transcriptions peuvent, tout comme les procès-verbaux directs, se limiter aux éléments essentiels.
3. L'article 221 alinéa 1 lettre c CPP est modifié comme suit:

"qu'il compromette sérieusement la sécurité d'autrui par des crimes ou des délits graves (après avoir déjà commis des infractions du même genre)".

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

102/08.318 é Bâle-Ville. Passage à l'imposition individuelle (27.06.2008)

S'appuyant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Bâle-Ville soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

L'Assemblée fédérale est invitée à créer les bases légales permettant de passer du système d'imposition du couple et de la famille à un système d'imposition individuelle, indépendant de l'état civil, pour l'impôt fédéral direct ainsi que pour les impôts cantonaux (sur le revenu comme sur la fortune). Le projet proposera également des réponses aux problèmes que ne manquera pas de soulever le nouveau dispositif, ainsi qu'une simplification du système fiscal.

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

10.08.2009 Conseil des Etats. Décidé de donner suite à l'initiative.

10.09.2009 Conseil national. Le conseil décide de ne pas donner suite à l'initiative.

Voir objet 06.302 Iv.ct. Zurich

Voir objet 07.305 Iv.ct. Berne

103/15.310 é Bâle-Ville. Introduction d'une assurance fédérale contre les séismes (10.06.2015)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Bâle-Ville soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

Il convient de créer la base constitutionnelle suivante pour une assurance contre les séismes obligatoire à l'échelle nationale:

Art. 74a Assurance contre les séismes

Al. 1

La Confédération fixe les principes applicables à la protection de l'être humain face au risque sismique. Leur mise en oeuvre est du ressort des cantons, qui édictent les bases légales nécessaires.

Al. 2

Les cantons s'emploient à faire respecter les normes parasismiques dans les nouvelles constructions sises sur leur territoire.

Al. 3

Ils s'assurent que tous les biens fonciers sis sur leur territoire sont couverts par l'assurance contre les séismes. Ils peuvent mandater à cet effet les établissements cantonaux d'assurance des bâtiments ou, en l'absence de tels établissements, le secteur privé des assurances.

Al. 4

La Confédération légifère sur une assurance à l'échelle nationale contre les séismes pour les ménages privés et les biens mobiliers des entreprises. Ce faisant, elle prend en considération la structure du marché et la compétence des cantons qui comptent sur leur territoire des établissements cantonaux d'assurance-ménage.

Al. 5

Elle peut participer au financement de l'assurance contre les séismes et apporter une aide financière supplémentaire en cas de situation exceptionnelle.

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

20.09.2016 Conseil des Etats. Le conseil décide de ne pas donner suite à l'initiative.

x 104/15.311 é Bâle-Ville. Renforcer les effectifs du Corps des gardes-frontière (17.06.2015)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Bâle-Ville soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

Les autorités fédérales sont priées de faire en sorte que le Corps des gardes-frontière dispose partout d'effectifs suffisants pour être en mesure d'accomplir au mieux ses missions, compte tenu de la situation réelle et des besoins de la population en matière de sécurité.

CN/CE *Commission des finances*

16.12.2015 Conseil des Etats. Décidé de donner suite à l'initiative.

10.03.2016 Conseil national. Le conseil décide de ne pas donner suite à l'initiative.

26.09.2016 Conseil des Etats. Le conseil décide de ne pas donner suite à l'initiative.

105/07.305 é Berne. Passer du système d'imposition du couple et de la famille à un système d'imposition individuelle, indépendant de l'état civil (04.07.2007)

S'appuyant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Berne soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

L'Assemblée fédérale est invitée à créer les bases légales permettant de passer du système d'imposition du couple et de la famille à un système d'imposition individuelle, indépendant de l'état civil. Ces bases doivent s'appliquer au moins à l'impôt sur le revenu et prévoir des réponses aux problèmes que soulève le changement de système (notamment en ce qui concerne le choix du type d'imposition ou les familles monoparentales) tout en proposant une simplification du système fiscal.

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

10.08.2009 Conseil des Etats. Décidé de donner suite à l'initiative.

10.09.2009 Conseil national. Le conseil décide de ne pas donner suite à l'initiative.

Voir objet 06.302 Iv.ct. Zurich

Voir objet 08.318 Iv.ct. Bâle-Ville

106/08.316 é Berne. Interdiction des jeux vidéo violents (18.06.2008)

S'appuyant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Berne soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

L'Assemblée fédérale est invitée à mettre en place les bases légales propres à permettre d'interdire de fabriquer, de promouvoir, d'importer, de vendre ou de remettre des jeux vidéo qui consistent à exercer virtuellement des actes de cruauté envers des êtres humains ou des personnages à l'apparence humaine.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

10.03.2011 Conseil des Etats. L'examen préalable de l'initiative cantonale est suspendu pour plus d'un an.

17.06.2011 Conseil national. L'examen préalable de l'initiative cantonale est suspendu pour plus d'un an.

107/10.322 n Berne. Pour l'introduction d'un congé rémunéré pour les parents d'enfants gravement malades (02.06.2010)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Berne soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

L'Assemblée fédérale est chargée d'édicter les bases légales nécessaires à l'introduction d'un congé rémunéré pour l'un ou l'autre des parents dont les enfants souffrent de grave maladie, ceci pour leur permettre d'être présents auprès de leurs enfants et de les assister pendant un temps nécessaire lié avec la phase aiguë de la maladie.

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

15.08.2014 CSSS-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

17.11.2014 CSSS-CE. Décidé de donner suite à l'initiative.

108/12.318 é Berne. Calcul de l'unité de main-d'oeuvre standard dans l'agriculture. Modification (12.09.2012)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Berne soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

Dans le cadre de la Politique agricole 2014-2017, la Confédération s'emploie à ce que:

- le calcul des besoins en travail (calcul de l'UMOS) tienne davantage compte du travail nécessaire à la vente sans intermédiaires, à la vente directe à la ferme et à l'agrotourisme;
- le calcul de l'UMOS tienne compte du travail nécessaire à la tenue de la comptabilité, au traitement des données et à la transformation des produits (travail de base), tâches qui, dans la plupart des exploitations, sont accomplies par les agricultrices.

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

15.06.2016 Conseil des Etats. Le conseil décide de ne pas donner suite à l'initiative.

x 109/14.314 é Berne. Nouvelles tâches dans le domaine de la protection de la nature (24.06.2014)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Berne soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

La Confédération met à disposition les moyens nécessaires pour la mise en oeuvre des nouvelles tâches incombant aux cantons pour la protection de la nature, notamment des tâches suivantes:

1. mise en oeuvre de la Stratégie Biodiversité Suisse;
2. mise en oeuvre du réseau Emeraude (Convention de Berne);
3. mise en oeuvre de la loi fédérale sur la protection des eaux, dans sa teneur révisée;
4. mise en oeuvre de la Politique agricole 2014-2017.

La RPT doit fonctionner de telle manière que les objets et espèces d'importance nationale sont financés à 100 pour cent par la

Confédération. Les cantons, logiquement, financent les objets d'importance régionale et locale. La Confédération finance les objets d'importance nationale, les cantons les objets d'importance cantonale: tel doit être le principe qui régit cette répartition des tâches.

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

16.09.2015 Conseil des Etats. Le conseil décide de ne pas donner suite à l'initiative.

14.09.2016 Conseil national. Le conseil décide de ne pas donner suite à l'initiative.

110/15.312 é Berne. Evaluation des distorsions de la concurrence contraires à la LAMal (24.06.2015)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Berne soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

Modification de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal), titre 7, article 106a (nouveau), Disposition transitoire relative à l'article 49 LAMal:

"A l'occasion de l'analyse sur les effets de la révision de la LAMal concernant le financement hospitalier, la Confédération recensera les cantons qui financent les investissements ou les prestations d'intérêt général (par ex. formation et perfectionnement des médecins) de leurs fournisseurs de prestations avec les recettes fiscales (art. 49 al. 3 LAMal)."

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

21.09.2016 Conseil des Etats. Le conseil décide de ne pas donner suite à l'initiative.

Voir objet 16.3623 Mo. C.S.S.S.-CE

111/15.319 é Berne. Augmentation des subventions fédérales en faveur de la protection contre les crues (14.10.2015)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Berne soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

La Confédération est chargée d'adapter les indemnités qu'elle verse aux assujettis à l'aménagement des eaux pour la protection contre les crues aux conditions générales, le but étant d'éviter le blocage des projets et de garantir la sécurité. L'article 2 alinéa 3 de l'ordonnance sur l'aménagement des cours d'eau (RS 721.100.1) sera modifié comme suit:

"La contribution au financement des mesures visées à l'alinéa 2 est comprise entre 45 et 55 pour cent des coûts et est fonction ...".

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

112/16.302 é Berne. Pour le développement du modèle des audiences de conciliation (13.01.2016)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale (Cst.), le canton de Berne soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

Le Code de procédure civile du 19 décembre 2008 (CPC; RS 272) est modifié comme suit:

1. Art. 212 al. 1 deuxième phrase (nouvelle):

"Les cantons peuvent porter cette valeur à 4000 francs au maximum."

2. Art. 210 al. 1 let. c deuxième phrase (nouvelle):

"Les cantons peuvent porter cette valeur à 8000 francs au maximum."

3. Art. 198 let. f deuxième phrase (nouvelle):

"Les cantons qui ont institué un tribunal de commerce au sens de l'article 6 CPC peuvent prévoir qu'une procédure de conciliation est menée également dans ce cas;"

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

113/16.303 é Berne. Prolongation du moratoire sur les OGM (20.01.2016)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale (Cst.), le canton de Berne soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

Modification du titre 6 chapitre 2 article 197 chiffre 7 de la Constitution fédérale (Disposition transitoire ad art. 120):

"A son expiration fin 2017, le moratoire sur l'utilisation d'organismes génétiquement modifiés par l'agriculture suisse sera prolongé jusqu'en 2021. Ne pourront en particulier être importés ni mis en circulation:

a. les plantes, les parties de plantes et les semences génétiquement modifiées qui peuvent se reproduire et sont destinées à être utilisées dans l'environnement à des fins agricoles, horticoles ou forestières;

b. les animaux génétiquement modifiés destinés à la production d'aliments et d'autres produits agricoles."

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

114/09.332 é Fribourg. Interdiction des jeux vidéo violents (16.11.2009)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Fribourg soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

L'Assemblée fédérale est invitée à interdire la fabrication, la promotion, l'importation, la vente et la remise de jeux vidéo violents qui consistent à exercer virtuellement des actes de cruauté envers des êtres humains ou des personnages à l'apparence humaine.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

10.03.2011 Conseil des Etats. L'examen préalable de l'initiative cantonale est suspendu pour plus d'un an.

17.06.2011 Conseil national. L'examen préalable de l'initiative cantonale est suspendu pour plus d'un an.

115/13.310 n Fribourg. Interruption immédiate des négociations avec l'Union européenne au sujet d'un accord de libre-échange dans le secteur agroalimentaire (19.06.2013)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Fribourg soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

Les autorités fédérales sont invitées à interrompre immédiatement les négociations avec l'Union européenne au sujet d'un accord couvrant les domaines de l'agriculture, de la sécurité alimentaire, de la sécurité des produits et de la santé publique. A cet effet, le canton de Fribourg invite le Conseil fédéral:

1. à prendre des mesures afin de protéger la production suisse de denrées alimentaires de qualité, à l'intention du consommateur suisse, de l'importation à bas prix d'aliments de moindre qualité;

2. à poursuivre la préparation des mesures d'accompagnement en faveur de l'agriculture qui devront être mises en place en cas d'aboutissement du cycle de Doha de l'OMC;

3. à rester attentif aux risques que représente le libre-échange de denrées alimentaires pour le secteur agroalimentaire suisse, notamment dans le cadre d'accords bilatéraux négociés avec des pays tels que la Chine.

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

18.08.2015 CER-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

26.09.2016 Conseil des Etats. Le conseil décide de ne pas donner suite à l'initiative.

116/16.311 é Fribourg. Amnistie fiscale générale (28.06.2016)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale (Cst.), le canton de Fribourg soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

Les autorités fédérales sont invitées à arrêter les dispositions législatives nécessaires afin de faire réapparaître, de manière non gratuite et selon une procédure simple à mettre en oeuvre pour le contribuable et l'administration fiscale, les capitaux soustraits à l'impôt.

117/12.306 n Genève. Durcissement des sanctions pour les infractions commises contre les autorités et les fonctionnaires (13.03.2012)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Genève soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

L'Assemblée fédérale est invitée:

- à élaborer un acte normatif allant dans le sens de la pétition du 30 octobre 2009 de la Fédération suisse des fonctionnaires de police (FSFP);

- de réintroduire dans le Code pénal les courtes peines privatives de liberté;

- à prévoir que les cas de violence ou de menace contre les autorités et les fonctionnaires (art. 285 ch. 1 CP) sont punis d'une peine privative de liberté de 60 jours au moins ou d'une peine pécuniaire;

- à prévoir qu'en cas de récidive, seule une peine privative de liberté est possible pour une infraction à l'article 285 chiffre 1 CP, son minimum passant à 120 jours;

- à adapter en conséquence la peine minimale prévue pour les cas qualifiés de l'article 285 chiffre 2 CP;

- à prévoir qu'à l'instar de ce qui est prévu pour le personnel des entreprises de transports publics, toute infraction commise à l'encontre de fonctionnaires de police se poursuit d'office (y compris des dommages à la propriété, des injures et des voies de fait non violentes).

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

11.03.2014 Conseil national. L'examen préalable de l'initiative cantonale est suspendu pour plus d'un an.

10.06.2014 Conseil des Etats. L'examen préalable de l'initiative cantonale est suspendu pour plus d'un an.

118/14.311 é Genève. Résolution pour une modification des articles 189 et 190 du Code pénal et une redéfinition de la notion juridique de viol (21.05.2014)

Le Grand Conseil de la République et Canton de Genève, vu l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale du 18 avril 1999; vu l'article 115 de la loi fédérale sur l'Assemblée fédérale du 13 décembre 2002; vu l'article 156 de la loi portant règlement du Grand Conseil de la République et Canton de Genève du 13 septembre 1985;

considérant:

- l'article 8 alinéa 3 de la Constitution fédérale qui proclame l'égalité en droit des hommes et des femmes;

- la recommandation 1777 (2007) de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, point 6.2.6;

- l'article 2 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, ratifiée par la Suisse en 1997, invitant les gouvernements signataires à assurer par voie de législation l'application effective du principe d'égalité entre femmes et hommes;

- l'article 4 de la Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes, résolution 48/104 de l'Assemblée générale des Nations Unies du 20 décembre 1993 demandant de prévoir dans la législation nationale des réparations justes et efficaces du dommage subi;

demande à l'Assemblée fédérale:

de modifier les articles 189 et 190 du Code pénal afin d'élargir la définition de la notion juridique du viol aux victimes de sexe masculin et à d'autres formes de pénétrations sexuelles forcées que l'acte sexuel proprement dit.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

10.02.2015 CAJ-CE. Décidé de donner suite à l'initiative.

26.06.2015 CAJ-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

x 119/15.303 é Genève. Non à la criminalisation automatique des employés de banque - et des autres entreprises suisses! (24.02.2015)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Genève soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

L'Assemblée fédérale est invitée à:

- adopter des dispositions légales interdisant la transmission automatique de noms d'employés d'entreprises suisses à des Etats étrangers ou à des entreprises étrangères;

- adopter immédiatement des dispositions légales claires annulant les autorisations antérieures accordées abusivement par le Conseil fédéral;

- prêter assistance juridique et financière aux employés victimes de la transmission de données les concernant par certaines banques suisses avec la complicité incompréhensible du Conseil fédéral.

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

30.05.2016 Conseil des Etats. Le conseil décide de ne pas donner suite à l'initiative.

14.09.2016 Conseil national. Le conseil décide de ne pas donner suite à l'initiative.

120/15.304 é Genève. Stop au transport de chlore pour protéger la population et permettre la construction de logements (24.02.2015)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Genève soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

L'Assemblée fédérale est invitée à:

- élaborer un cadre légal qui interdise le transport massif de chlore;

- inscrire dans ce cadre légal l'obligation, pour les entreprises qui utilisent le chlore en grande quantité, de le produire sur place.

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

x 121/15.305 é Genève. Création d'un fonds fédéral chargé de gérer les réserves imposées aux assureurs-maladie dans le cadre de la LAMal (17.03.2015)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Genève soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

Le Grand Conseil du canton de Genève demande à l'Assemblée fédérale de modifier la LAMal et de prévoir la centralisation des réserves sous l'égide d'une fondation de droit public chargée de gérer les réserves, composée de représentants des assurés, de la Confédération et des cantons.

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

10.12.2015 Conseil des Etats. Le conseil décide de ne pas donner suite à l'initiative.

14.09.2016 Conseil national. Le conseil décide de ne pas donner suite à l'initiative.

122/15.313 é Genève. Sauvons les barrages et l'énergie hydraulique suisses (31.08.2015)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Genève soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

Le Grand Conseil de la République et Canton de Genève invite les autorités fédérales:

- à introduire une taxe sur l'électricité non renouvelable, qui permettrait d'intégrer les coûts externes dans le prix du courant;

- à prévoir des réductions pour l'électricité produite dans des centrales à gaz, uniquement sur présentation d'un certificat de provenance;

- à allouer le produit de la taxe aux économies d'énergie et aux énergies renouvelables, en favorisant l'économie locale.

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

123/15.322 é Genève. Pour des expériences pilotes de péages urbains (19.10.2015)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Genève soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

Le Grand Conseil de la République et Canton du Genève invite l'Assemblée fédérale à adopter une loi permettant la mise en place d'expériences pilotes de péages urbains, notamment à Genève.

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

x **124/15.325 é Genève. Stop au secret des négociations de l'accord sur le commerce des services** (14.12.2015)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Genève soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

Le Grand Conseil de la République et Canton de Genève considérant:

- que le Conseil fédéral participe à des négociations opaques de l'accord sur le commerce des services (ACS ou TISA en anglais) qui menace l'existence des services publics dans la mesure où il entend les ouvrir entièrement à la concurrence;

- que ce projet d'accord comme d'autres traités de "libre-échange" et d'"ouverture des marchés à la concurrence" se fonde sur des systèmes contraignants qui réduisent fortement l'autonomie et la maîtrise des Etats et des populations, en instituant par exemple des cours de justice spéciales échappant au droit des Etats contractants;

- que nos principes démocratiques exigent que les Chambres fédérales puissent débattre et prendre position sur des propositions plutôt que d'être mises devant le fait accompli par leur exécutif;

- que cet accord échapperait au droit de référendum populaire;

- que notre souveraineté est remise en cause par les procédés cités ci-dessus,

invite les autorités fédérales:

- à lever le secret sur les négociations de l'accord sur le commerce des services (ACS-TISA) auquel le Conseil fédéral participe;

- à informer les Chambres fédérales, les parlements cantonaux, les gouvernements cantonaux et la population sur le contenu de ces négociations;

- à s'opposer à tout accord qui conduirait à de nouvelles privatisations ou à de nouveaux démantèlements des services publics en Suisse;

- à soumettre au droit de référendum tout accord signé dans le cadre de ces négociations.

CN/CE *Commission de politique extérieure*

14.06.2016 Conseil des Etats. Le conseil décide de ne pas donner suite à l'initiative.

14.09.2016 Conseil national. Le conseil décide de ne pas donner suite à l'initiative.

125/09.304 é Grisons. Encourager l'assainissement énergétique des bâtiments (11.02.2009)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution, le canton des Grisons dépose l'initiative suivante:

La Confédération est invitée à encourager, par des incitations fiscales, les rénovations de nature à diminuer la consommation d'énergie dans les vieux immeubles. Pour ce faire, elle adaptera en conséquence les bases légales telles que la loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes et la loi fédérale sur l'impôt fédéral direct.

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

126/13.312 é Grisons. Maintenir la valeur de la force hydraulique suisse (08.10.2013)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton des Grisons soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

La Confédération est chargée de modifier la loi sur l'énergie en se fondant sur les principes suivants:

a. renoncer à l'augmentation prévue des moyens destinés à l'encouragement des énergies renouvelables,

b. remplacer l'actuel modèle d'encouragement des énergies renouvelables par un modèle tourné vers le marché,

c. en cas de maintien du modèle d'encouragement actuel et/ou d'augmentation des moyens destinés aux mesures d'encouragement, prendre également en considération l'énergie hydraulique d'une puissance inférieure à 10 mégawatts.

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

03.11.2014 CEATE-CE. Décidé de donner suite à l'initiative.

17.03.2016 Conseil national. Le conseil décide de ne pas donner suite à l'initiative.

127/16.308 é Grisons. Adaptation de la loi sur l'aménagement du territoire (18.04.2016)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton des Grisons soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

La loi sur l'aménagement du territoire (LAT; RS 700) est modifiée de la façon suivante:

La garantie des droits acquis pour les constructions sises hors de la zone à bâtir (art. 24c LAT) est étendue de sorte que les constructions qui ne sont plus utilisées pour des activités agricoles puissent être réaffectées de manière mesurée à un usage d'habitation, dans le respect de leur identité et dans le cadre des possibilités d'agrandissement existantes; ces modifications ne doivent toutefois entraîner aucun coût ou aucune obligation supplémentaire - notamment en matière d'équipement - pour les pouvoirs publics.

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

x **128/13.306 é Jura. Amélioration de la rétribution à prix coûtant du courant injecté** (07.05.2013)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton du Jura soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

La rétribution à prix coûtant du courant injecté (RPC), mise en place par la Confédération pour favoriser les investissements dans la production d'électricité à partir d'énergie renouvelable, a atteint ses limites. Malgré l'augmentation de la taxe, le fonds RPC ne permet pas de subvenir à toutes les demandes.

Il est demandé aux autorités fédérales de modifier la législation afin de faire de la RPC un réel instrument d'encouragement de la production d'électricité à partir d'énergie renouvelable, notamment en prenant les mesures nécessaires pour réalimenter, et même augmenter, les capacités du fonds RPC.

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

16.03.2016 Conseil des Etats. Le conseil décide de ne pas donner suite à l'initiative.

14.09.2016 Conseil national. Le conseil décide de ne pas donner suite à l'initiative.

129/16.309 é Jura. Crise laitière et gestion des volumes
(07.06.2016)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton du Jura soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

Le Parlement demande que les lois ad hoc soient modifiées afin de permettre que la gestion des volumes et des prix du lait soit réorganisée et redéfinie, avec force obligatoire, entre les interprofessions, les acheteurs et transformateurs, ceci dans un objectif de transparence quantitative et de planification pour chaque année laitière.

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

130/15.314 é Lucerne. Asile et statut de réfugié
(23.09.2015)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Lucerne soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

1. Le canton de Lucerne invite les autorités compétentes en matière d'asile à modifier la pratique actuelle d'octroi du statut de réfugié aux objecteurs de conscience. Ceux-ci ne devraient obtenir que le statut de "personnes à protéger admises à titre provisoire" (sans droit au regroupement familial).

2. Le canton de Lucerne demande que les subventions versées au titre de l'hébergement et de la prise en charge des requérants mineurs non accompagnés provenant d'Erythrée couvrent effectivement les dépenses en question, car ces personnes doivent parfois même être placées dans des familles d'accueil.

CN/CE *Commission des institutions politiques*

29.02.2016 Conseil des Etats. Le conseil décide de ne pas donner suite à l'initiative.

131/15.317 é Neuchâtel. Fiscalité des familles. Adaptation de la législation à l'évolution des structures parentales
(01.10.2015)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Neuchâtel soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

L'Assemblée fédérale est invitée à modifier les bases légales du mode d'imposition des familles. En particulier, il s'agit de corriger les inégalités de traitement relatives à l'imposition des pensions alimentaires entre enfants mineurs et majeurs et d'harmoniser le régime des déductions entre les couples mariés, non mariés et divorcés.

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

x **132/15.318 é Neuchâtel. Reconnaissance et financement des routes nationales** (06.10.2015)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Neuchâtel soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

La finalisation du réseau des routes nationales doit permettre d'assurer le développement qualitatif et polycentrique de la Confédération.

Au nom de la solidarité fédérale et du développement du pays, le Grand Conseil neuchâtelois demande aux Chambres fédérales de tout mettre en oeuvre pour permettre l'extension du réseau des routes nationales (selon l'arrêté sur le réseau de 2012) dans le cadre du projet FORTA.

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

31.05.2016 Conseil des Etats. Le conseil décide de ne pas donner suite à l'initiative.

14.09.2016 Conseil national. Le conseil décide de ne pas donner suite à l'initiative.

133/15.323 é Nidwald. Révision partielle de la loi fédérale sur les prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI
(01.12.2015)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale (Cst.), le canton de Nidwald soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

I. Exposé des faits

Tâche commune de la Confédération et des cantons

Conçues comme des prestations sous condition de ressources, les prestations complémentaires (PC) à l'AVS et à l'AI sont une aide financière octroyée lorsque les rentes et le revenu des ayants droit ne permettent pas de couvrir les besoins vitaux. Avec l'AVS et l'AI, elles font partie des fondements du système social suisse. Les PC ont été introduites en 1966. A cette époque, on pensait qu'il s'agissait d'une solution transitoire et que le montant des rentes serait un jour suffisamment élevé pour assurer le minimum vital. Cette projection s'étant toutefois révélée irréaliste, le versement de PC a été inscrit dans la Constitution fédérale (Cst.) comme tâche commune à long terme de la Confédération et des cantons (art. 112a Cst.) dans le cadre de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT).

Les PC ne sont pas financées par la perception de contributions (primes), mais par les recettes fiscales générales de la Confédération (30 pour cent) et des cantons (70 pour cent).

Evolution financière

Ces dernières années, les dépenses au titre des PC ont fortement augmenté: de 3,2 milliards de francs en 2007, elles sont passées à 4,5 milliards de francs en 2013, soit une hausse de 40 pour cent. Le nombre de bénéficiaires de PC a, lui aussi, enregistré une croissance marquée, passant de près de 256 000 en 2007 à quelque 300 000 en 2013, soit une hausse de 20 pour cent environ.

Pour le seul canton de Nidwald, les coûts sont passés de 8,9 millions de francs en 2008 à 13,3 millions de francs en 2014, soit près de 45 pour cent d'augmentation. Le tableau ci-dessous présente les chiffres détaillés:

Tableau: voire Internet

De multiples facteurs expliquent cette évolution, en particulier les modifications des bases légales (telles que les révisions de l'AI qui ont entraîné des reports de coûts vers les PC) et le nouveau régime de financement des soins. En outre, le système présente certaines incitations pernicieuses qu'il s'agit de supprimer.

mer, ce qui permettra aussi une meilleure gestion de la part des cantons.

Mesures mises en oeuvre à l'échelon cantonal

Les cantons ne disposent que d'une marge de manoeuvre restreinte pour régler les PC, la Confédération ayant défini les conditions d'octroi et les prestations de manière largement exhaustive. Les cantons peuvent prendre des dispositions uniquement au sujet des éléments suivants:

- Taxes imputables par les homes: les cantons peuvent fixer les taxes journalières facturées aux personnes vivant dans un home ou dans un hôpital.

- Montant des dépenses personnelles: les cantons fixent le montant à la disposition des personnes vivant dans un home ou dans un hôpital pour leurs dépenses personnelles.

- Imputation de la fortune: les cantons définissent la part de fortune qui peut être imputée au titre du séjour en home ou en hôpital, compte tenu du taux plafond et de la franchise fixés par le droit fédéral.

Dans le cadre de son programme d'équilibre budgétaire, le canton de Nidwald a examiné ces éléments et a procédé à toutes les adaptations possibles.

En outre, chaque canton peut influencer, dans une certaine mesure, sur les frais de maladie donnant lieu au versement de PC, en agissant principalement sur le volume des prestations. A cet égard, le Conseil d'Etat du canton de Nidwald a procédé à la dernière modification de l'ordonnance d'application pertinente en 2013, dans le cadre de son programme d'équilibre budgétaire, en y apportant des précisions et en redéfinissant le volume des prestations (ordonnance cantonale sur les prestations complémentaires, NG 741.31).

D'éventuelles adaptations supplémentaires - visant en particulier à supprimer les incitations pernicieuses dans le domaine des PC - ne peuvent être effectuées que dans le droit fédéral.

II. Propositions de modification de la LPC

Eu égard à ce qui précède, le canton de Nidwald considère que la Confédération doit prendre des mesures dans les domaines suivants:

1. Capital de prévoyance

Proposition:

Les bases légales régissant les PC doivent prévoir que, en cas de retrait du capital de prévoyance LPP, il soit en tous les cas tenu compte de manière appropriée des capitaux n'ayant pas été affectés conformément à leur but premier (la prévoyance), indépendamment du fait que la personne concernée soit responsable ou non de la situation.

Développement:

Le capital LPP doit être conservé pour être affecté à son objectif premier, à savoir la prévoyance. Si la création d'une entreprise ou un retrait en capital à la place de la rente entraîne une perte totale ou substantielle de ce capital, il est nécessaire que le droit aux prestations complémentaires soit modifié en conséquence. Les mesures ad hoc seront prises au niveau du droit fédéral.

2. Dessaisissement de fortune

Proposition:

Les dispositions légales régissant la prise en compte d'un dessaisissement de fortune (donations, avances d'hoirie, etc.) doivent être durcies et modifiées. La notion de dessaisissement de fortune sera clairement explicitée et la manière de tenir compte de la responsabilité de la personne concernée sera précisée.

Développement:

Des enquêtes menées par la Caisse de compensation du canton de Nidwald ont révélé que près d'un tiers des demandes de PC émanaient de personnes qui s'étaient dessaisies de tout ou partie de leur fortune (donations, partage successoral pas effectué dans le respect des dispositions légales, etc.). Lors du calcul des PC, un requérant ayant cédé des biens immobiliers ou des capitaux reste certes considéré comme leur détenteur, mais le montant pris en compte diminue d'année en année. Il y a lieu de reconsidérer cette pratique et, le cas échéant, de durcir la réglementation, notamment eu égard au fait que les pays voisins de la Suisse, en particulier, n'octroient généralement de prestations similaires aux PC qu'aux personnes ne disposant pratiquement plus d'aucune fortune.

En outre, afin d'améliorer la sécurité juridique et de garantir l'homogénéité des décisions prises par les tribunaux, les dispositions de la LPC portant sur la prise en compte d'un dessaisissement de fortune doivent être clarifiées.

3. Revenu moyen

Proposition:

Associées aux rentes AVS et AI, les PC visent la couverture des besoins vitaux. Il y a lieu de garantir que ces revenus de remplacement ne soient pas plus élevés que le revenu éventuel d'une activité lucrative exercée avant la survenance de l'événement ayant donné lieu à l'obtention des prestations d'assurance ou qu'un éventuel revenu de référence déterminé.

Développement:

Combinées aux rentes AI ou AVS, les PC garantissent aux ayants droit de disposer des moyens d'existence requis. Toutefois, certains bénéficiaires - en particulier les familles - reçoivent parfois des contributions dont le montant est nettement plus élevé que celui du revenu issu de leur activité lucrative antérieure. Il s'agit d'apporter les corrections qui s'imposent, notamment eu égard au fait que les personnes assurées peuvent encore demander, pour toute leur famille, le remboursement des frais médicaux (par ex. traitements orthodontiques). En outre, ces personnes bénéficient d'autres avantages (par ex. réductions pour les transports publics) et les PC ne sont pas imposables.

4. Incitation au travail

Proposition:

Il y a lieu d'harmoniser les critères inscrits dans la LPC avec ceux prévus par l'assurance-invalidité (AI) pour ce qui est de l'activité exigible de la part des gens ayant une capacité de travail partielle et, par conséquent, pour ce qui est de la prise en compte d'un revenu hypothétique ou effectif. Il faudrait ainsi faire abstraction des spécificités objectives et subjectives comme l'âge ou les connaissances linguistiques.

Il faut aussi déterminer quand et dans quelle mesure les revenus hypothétiques des conjoints des bénéficiaires de PC doivent être pris en compte. Dans ce cas également, les critères de l'AI pour ce qui est de l'activité qui peut être exigée doivent être repris.

Développement:

Les gens doivent être davantage incités à exercer un travail. Jusqu'ici, tous les critères objectifs et subjectifs (âge, état de santé, connaissances linguistiques, formation et situation sur le marché du travail, notamment) sont pris en compte lors de l'examen de la capacité de travail partielle des bénéficiaires de PC. En pareils cas, les PC se substituent, dans un certain sens, aux prestations de l'assurance-chômage. Sont ainsi applicables d'autres règles que, par exemple, dans l'assurance-invalidité,

laquelle ne tient pas compte des facteurs non inhérents à l'invalidité (âge, par ex.). Grâce à des prescriptions plus strictes, les intéressés doivent être contraints à mieux exploiter leur capacité de travail partielle, avec éventuellement des sanctions pour les récalcitrants.

Il faut aussi suivre le principe selon lequel un revenu hypothétique réalisé par une personne partiellement invalide et par son conjoint puisse être pris en compte selon les règles fixées par l'AI. En effet, les PC doivent couvrir les risques liés à la vieillesse et à l'invalidité, mais, en pareils cas, elles constituent un complément aux prestations d'assistance et d'assurance-chômage (cf. législation et jurisprudence actuelles) et elles couvrent les besoins vitaux de personnes qui ne sont pas invalides.

5. Dissociation de la réduction des primes d'assurance-maladie et des prestations complémentaires

Proposition:

Les cantons doivent pouvoir définir la prime moyenne de référence pour les réductions de primes de l'assurance obligatoire des soins pour les bénéficiaires de PC sur la base des mêmes critères et règles que ceux applicables aux autres groupes de bénéficiaires, compte tenu des objectifs sociaux définis dans le droit fédéral.

Développement:

La réduction individuelle des primes d'assurance-maladie (RIP) doit être dissociée des PC. Actuellement, la prime cantonale moyenne de l'assurance obligatoire des soins (LAMal) est remboursée aux bénéficiaires de PC à titre de prestation minimale dès que les dépenses reconnues dépassent les revenus déterminants. En l'espèce, la prime moyenne cantonale n'est pas fixée par le canton - comme c'est le cas pour les autres bénéficiaires de la RIP -, mais par la Confédération. Elle peut être nettement supérieure à la prime de référence calculée par le canton, ce qui avantage les bénéficiaires de PC par rapport aux personnes de condition économique modeste qui ne perçoivent "que" la RIP.

Cette situation choquante est source de surcoûts (qui pourraient être évités) et d'incitations pernicieuses. Il s'agit donc de permettre aux cantons de déterminer le montant de la prime LAMal sur laquelle se fonder pour calculer les PC, en tenant compte de la situation effective propre à chaque canton en la matière. L'objectif est de garantir aux bénéficiaires de PC l'accès aux prestations obligatoires de la LAMal tout en fixant une limite afin que les aides soient octroyées uniquement aux personnes qui en ont réellement besoin.

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

134/15.309 é Schaffhouse. Code civil. Droit de recours de la corporation publique tenue de prendre en charge les coûts contre des mesures de protection des enfants et des adultes arrêtées par les APEA (04.05.2015)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Schaffhouse soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

La Confédération est chargée de modifier l'article 450 du Code civil de sorte que la corporation publique tenue de prendre en charge les coûts ait qualité pour recourir contre des mesures de protection des enfants et des adultes arrêtées par les autorités de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA).

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

04.07.2016 CAJ-CE. Décidé de donner suite à l'initiative.

135/16.301 é Schaffhouse. Lutte contre les prix élevés en Suisse (22.12.2015)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale (Cst.), le canton de Schaffhouse soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

L'Assemblée fédérale est invitée à faire en sorte - par exemple au moyen d'une révision de la loi sur les cartels - que les fournisseurs étrangers ne puissent prélever des suppléments d'importation injustifiés sur les produits qu'ils livrent en Suisse ("suppléments spécifiques à la Suisse").

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

136/08.334 é St-Gall. Révision du Code pénal (23.12.2008)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution, le canton de Saint-Gall dépose l'initiative suivante:

L'Assemblée fédérale est invitée à renforcer l'arsenal répressif contre la pornographie infantile et la représentation de la violence.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

10.03.2011 Conseil des Etats. L'examen préalable de l'initiative cantonale est suspendu pour plus d'un an.

17.06.2011 Conseil national. L'examen préalable de l'initiative cantonale est suspendu pour plus d'un an.

137/09.313 é St-Gall. Mieux protéger les enfants et les jeunes contre la violence dans les jeux vidéo et les médias (26.05.2009)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Saint-Gall soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

L'Assemblée fédérale est priée:

a. de voter une loi qui interdise la fabrication, la promotion, l'importation, la vente et la diffusion des jeux vidéo qui incitent le joueur à commettre virtuellement des actes de cruauté sur des êtres humains;

b. de prendre les mesures propres à assurer de manière cohérente et sur l'ensemble du territoire national une vraie protection de l'enfant et de l'adolescent contre la violence dans les médias (par ex. en décidant la mise en place d'une autorité d'agrément).

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

10.03.2011 Conseil des Etats. L'examen préalable de l'initiative cantonale est suspendu pour plus d'un an.

17.06.2011 Conseil national. L'examen préalable de l'initiative cantonale est suspendu pour plus d'un an.

138/11.313 é St-Gall. Rentes AVS. En finir avec la discrimination des couples mariés (28.09.2011)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Saint-Gall soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

L'Assemblée fédérale est invitée à modifier la loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants, de telle sorte que les couples mariés ne soient plus discriminés par rapport aux personnes ayant un autre mode de vie, notamment en ce qui concerne les rentes AVS.

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

12.12.2013 Conseil des Etats. L'examen préalable de l'initiative cantonale est suspendu pour plus d'un an.

21.03.2014 Conseil national. L'examen préalable de l'initiative cantonale est suspendu pour plus d'un an.

26.09.2016 Conseil des Etats. Le conseil décide de ne pas donner suite à l'initiative.

139/16.300 é St-Gall. Garantir la sécurité malgré les flux de réfugiés (21.12.2015)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale (Cst.), le canton de Saint-Gall soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

La politique en matière d'asile et de réfugiés doit davantage être axée sur les flux de réfugiés et la violence croissante. En outre, les mesures suivantes doivent être prises:

- augmenter les ressources financières destinées au Corps des gardes-frontière (Cgfr) et renforcer les effectifs de celui-ci;
- développer la collaboration entre le Cgfr, la police et l'armée afin de mieux sécuriser les frontières et de veiller au respect de l'ordre juridique;
- appliquer de manière stricte l'accord de Schengen en Suisse et dans les pays de l'UE;
- répartir de façon équitable les réfugiés au sein de l'espace Schengen;
- augmenter les moyens octroyés en faveur de l'aide apportée dans les régions en crise;
- renvoyer de manière systématique les réfugiés qui violent l'ordre juridique et la législation sur l'asile.

CN/CE *Commission des institutions politiques*

16.06.2016 Conseil des Etats. Le conseil décide de ne pas donner suite à l'initiative.

140/16.307 é St-Gall. Modification de la loi sur les étrangers. Renforcement des contraintes et de l'application de la législation en vigueur concernant l'intégration, l'aide sociale, la scolarité obligatoire et les sanctions pénales (18.04.2016)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Saint-Gall soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

La loi fédérale sur les étrangers (LEtr) est modifiée sur la base des points suivants:

1. L'octroi ou le renouvellement d'une autorisation de séjour ou d'établissement aux non-ressortissants d'Etats membres de l'UE ou de l'AELE dépendra du respect d'une convention d'intégration contraignante accompagnée de critères clairement mesurables. En particulier, l'acceptation de l'ordre juridique suisse et des valeurs locales, ainsi que la justification de connaissances linguistiques suffisantes, sont essentielles.
2. Le refus récurrent de fournir des efforts d'intégration, en particulier la violation par les parents ou tuteurs des obligations scolaires prévues dans la législation scolaire cantonale, doit être inscrit dans la législation comme motif de révocation des autorisations de séjour ou d'établissement.
3. Les motifs pénaux de révocation desdites autorisations doivent être déterminés et les peines exécutoires cumulées.

4. Conformément à la loi sur les étrangers, une telle révocation est admissible lorsque l'étranger, ou la personne dont il a la charge, dépend de l'aide sociale de manière considérable et durable. Il s'agit de définir une valeur limite ou des critères juridiquement applicables relatifs au montant de l'aide sociale, qui permettent une révocation.

5. La possibilité de révoquer une autorisation d'établissement ou de la remplacer par une autorisation de séjour doit être prévue concernant les étrangers qui refusent résolument tout effort d'intégration.

CN/CE *Commission des institutions politiques*

141/16.313 é St-Gall. Bâtiments situés hors des zones à bâtir. Simplifier les procédures d'autorisation (07.07.2016)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale (Cst.), le canton de Saint-Gall soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

L'Assemblée fédérale est invitée à modifier la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT; RS 700) de sorte que les cantons puissent transférer aux communes la compétence d'autoriser, hors de la zone à bâtir, des constructions peu importantes conformes à l'affectation de la zone.

142/09.314 é Tessin. Révision de l'article 135 CP (27.05.2009)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton du Tessin soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

L'Assemblée fédérale est invitée à modifier l'article 135 du Code pénal afin d'interdire la fabrication, la promotion, l'importation, la vente et l'utilisation de jeux vidéo qui incitent le joueur à commettre virtuellement des actes de cruauté et de violence sur des êtres humains ou sur des créatures d'apparence humaine.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

10.03.2011 Conseil des Etats. L'examen préalable de l'initiative cantonale est suspendu pour plus d'un an.

17.06.2011 Conseil national. L'examen préalable de l'initiative cantonale est suspendu pour plus d'un an.

143/14.301 é Tessin. Réexaminer les peines prévues aux articles 285 et 286 du Code pénal suisse (14.01.2014)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton du Tessin soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

L'Assemblée fédérale est invitée à réexaminer les sanctions prévues par le Code pénal suisse (CP) pour les infractions visées aux articles 285 (Violence ou menace contre les autorités et les fonctionnaires) et 286 (Empêchement d'accomplir un acte officiel).

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

15.01.2015 CAJ-CE. Décidé de donner suite à l'initiative.

26.06.2015 CAJ-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

x 144/14.315 é Tessin. Réduction des primes d'assurance-maladie des bénéficiaires de prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI. Adaptation des montants (30.06.2014)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton du Tessin soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

L'Assemblée fédérale est invitée à modifier l'article 21a de la loi sur les prestations complémentaires (LPC; 831.30) comme suit:

Art. 21a Versement de la prime de l'assurance-maladie

Al. 1

En dérogation à l'article 20 LPG, la prime annuelle de l'assurance obligatoire des soins est versée directement à l'assureur-maladie.

Al. 2

Si la prime effectivement due par le bénéficiaire de prestations complémentaires est inférieure à la prime forfaitaire, le montant versé à l'assureur-maladie correspond à la prime effectivement due. Si la prime effectivement due est supérieure à la prime forfaitaire, le montant versé à l'assureur-maladie correspond à la prime forfaitaire.

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

08.09.2015 Conseil des Etats. Le conseil décide de ne pas donner suite à l'initiative.

14.09.2016 Conseil national. Le conseil décide de ne pas donner suite à l'initiative.

145/15.320 é Tessin. Possibilité de demander systématiquement un extrait du casier judiciaire d'un citoyen de l'Union européenne déposant une demande de permis de séjour (1) (30.09.2015)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton du Tessin soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

Le canton du Tessin demande à l'Assemblée fédérale de faire en sorte que des informations sur les condamnations antérieures de citoyens de l'Union européenne désirant s'installer en Suisse puissent systématiquement être exigées d'office du pays d'origine ou d'un pays tiers sans qu'il soit nécessaire d'en fournir la raison.

CN/CE Commission des institutions politiques

146/15.321 é Tessin. Possibilité de demander systématiquement un extrait du casier judiciaire d'un citoyen de l'Union européenne déposant une demande de permis de séjour (2) (30.09.2015)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton du Tessin soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

Le canton du Tessin demande à l'Assemblée fédérale de faire en sorte que des informations sur les condamnations antérieures de citoyens de l'Union européenne désirant s'installer en Suisse, brièvement ou durablement (y compris les travailleurs détachés), puissent systématiquement être exigées d'office du pays d'origine ou d'un pays tiers sans qu'il soit nécessaire d'en fournir la raison.

CN/CE Commission des institutions politiques

147/16.304 é Tessin. Ouverture de nouveaux cabinets médicaux. Confirmer le moratoire actuel (02.02.2016)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale (Cst.), le canton du Tessin soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

L'Assemblée fédérale est invitée à adopter les dispositions légales suivantes:

I

La loi fédérale du 18 mars 1994 sur l'assurance-maladie est modifiée comme suit:

Art. 55a Limitation de l'admission à pratiquer à la charge de l'assurance-maladie

Al. 1

Le Conseil fédéral peut faire dépendre de l'établissement de la preuve d'un besoin l'admission des personnes suivantes à pratiquer à la charge de l'assurance obligatoire des soins:

a. les médecins visés à l'article 36, qu'ils exercent une activité dépendante ou indépendante;

b. les médecins qui exercent au sein d'une institution au sens de l'article 36a ou dans le domaine ambulatoire d'un hôpital au sens de l'article 39.

Al. 2

Ne sont pas soumis à la preuve du besoin les médecins qui ont exercé pendant au moins trois ans dans un établissement suisse de formation reconnu.

Al. 3

Le Conseil fédéral fixe les critères permettant d'établir la preuve du besoin après avoir consulté les cantons, les fédérations de fournisseurs de prestations, les fédérations des assureurs et les associations de patients.

Al. 4

Les cantons désignent les médecins visés à l'alinéa 1. Ils peuvent assortir leur admission de conditions.

Al. 5

L'admission expire lorsque son titulaire n'en fait pas usage dans un certain délai, sauf justes motifs tels que maladie, maternité ou formation postgrade. Le Conseil fédéral fixe le délai applicable.

II

Disposition transitoire de la modification du ... (Réglementation de l'admission)

Al. 1

Les médecins qui ont été admis en vertu de l'article 36 et ont pratiqué dans leur propre cabinet à la charge de l'assurance obligatoire des soins avant l'entrée en vigueur de la modification du ... ne sont pas soumis à la preuve du besoin.

Al. 2

Les médecins qui ont exercé au sein d'une institution au sens de l'article 36a ou dans le domaine ambulatoire d'un hôpital au sens de l'article 39 avant l'entrée en vigueur de la modification du ... ne sont pas soumis à la preuve du besoin s'ils continuent d'exercer au sein de la même institution ou dans le domaine ambulatoire du même hôpital.

III

Al. 1

La présente loi est déclarée urgente conformément à l'article 165 alinéa 1 de la Constitution. Elle est sujette au référendum prévu par l'article 141 alinéa 1 lettre b de la Constitution.

Al. 2

Elle entre en vigueur le 1er juillet 2016 et a effet jusqu'au 30 juin 2019.

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

21.09.2016 Conseil des Etats. Le conseil décide de ne pas donner suite à l'initiative.

148/16.305 é Tessin. Pour un réseau des routes nationales dense et complet (25.02.2016)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale (Cst.), le canton du Tessin soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

La Confédération est, dans la limite de ses compétences, chargée :

- d'intégrer au fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FORTA) 400 kilomètres de routes cantonales supplémentaires (intégration au projet FORTA de l'arrêté fédéral sur le réseau des routes nationales, modifié en 2012);
- de faire en sorte que le raccordement A2/A13 figure parmi les projets financés en priorité par le FORTA.

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

149/16.306 é Tessin. Garantir une offre étendue de services à bande ultralarge sur tout le territoire national (06.04.2016)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale (Cst.), le canton du Tessin soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

Le canton du Tessin demande à la Confédération, dans les limites de ses compétences définies:

- dans la loi sur les télécommunications (LTC), pour ce qui concerne le secteur des télécommunications,
- dans la loi fédérale sur la politique régionale, pour ce qui est des aides et incitations financières octroyées aux cantons et aux régions pour affronter les changements structurels,
- dans la nouvelle péréquation financière (NPF), la compensation des charges et la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons,

d'intervenir activement dans les régions de Suisse où les fournisseurs, pour des questions liées au marché, ne mettent pas en place un réseau câblé de télécommunication à bande ultralarge. Elle peut prévoir des financements directs (via la loi fédérale sur la politique régionale ou la NPF) ou redéfinir le service universel (via la LTC). L'objectif est de garantir une offre étendue de services à bande ultralarge sur tout le territoire national, en utilisant une technologie appropriée qui soit facile à mettre en place (fibre optique, technologie hybride - réseau hybride fibre coaxial -, radiofréquence), en fonction de l'évolution technologique de ces prochaines années.

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

x 150/14.317 é Thurgovie. Modification de l'article 25a LAMal en relation avec le financement des soins (04.11.2013)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Thurgovie soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

La Confédération est chargée de modifier l'article 25a de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal; RS 832.10) en le complétant comme suit:

Al. 5

Chaque canton peut décider de réduire les contributions qu'il verse au titre du financement résiduel lorsque les personnes nécessitant des soins possèdent une fortune importante et/ou ont un revenu élevé, voire de ne pas en verser du tout. Les cantons règlent les détails.

En outre, la présente initiative prévoit que soit introduit à l'article 25a LAMal un alinéa 6 disant que:

Al. 6

La contribution maximale fixée par le Conseil fédéral au sens de l'alinéa 5 est adaptée régulièrement aux coûts effectifs des soins.

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

16.06.2015 Conseil des Etats. Le conseil décide de ne pas donner suite à l'initiative.

19.09.2016 Conseil national. Le conseil décide de ne pas donner suite à l'initiative.

Voir objet 16.3352 Po. CSSS-CN

151/15.300 é Thurgovie. Modification de la loi sur la chasse. Versement d'indemnités pour les dégâts causés aux infrastructures par les castors (12.01.2015)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Thurgovie soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

La Confédération est priée de modifier l'article 13 de la loi fédérale sur la chasse et la protection des mammifères et oiseaux sauvages (loi sur la chasse, LChP; RS 922.0) de telle sorte que la réparation des dégâts causés par les castors aux infrastructures que sont les routes, les berges des canaux ainsi que les installations de drainage et d'aménagement des cours d'eau soit financée par la Confédération et les cantons.

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

09.03.2016 Conseil des Etats. Le conseil décide de ne pas donner suite à l'initiative.

23.05.2016 CEATE-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

14.09.2016 Conseil national. Décidé de donner suite à l'initiative.

152/16.312 é Thurgovie. Exécution de l'obligation de payer les primes. Modification de l'article 64a de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (30.05.2016)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale (Cst.), le canton de Thurgovie soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

La Confédération est chargée de compléter l'article 64a alinéa 4 de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal; RS 832.10) de sorte qu'il ait la teneur suivante:

Art. 64a

...

Al. 4

Le canton prend en charge 85 pour cent des créances ayant fait l'objet de l'annonce prévue à l'alinéa 3. Si le canton prend en charge 90 pour cent de ces créances, l'assureur lui transmet la gestion de l'acte de défaut de biens ou du titre équivalent. Cette transmission équivaut à un changement de créancier. Le canton indique à l'assuré le changement de créancier. L'alinéa 5 ne s'applique pas dans ce cas.

...

153/14.316 é Uri. Souveraineté en matière de procédure électorale (07.07.2014)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale (Cst.), le canton d'Uri soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

La Constitution fédérale doit être modifiée de telle sorte que les cantons puissent organiser leur procédure électorale de manière autonome.

CN/CE *Commission des institutions politiques*

23.06.2015 CIP-CE. Décidé de donner suite à l'initiative.

18.03.2016 Conseil national. Décidé de donner suite à l'initiative.

154/11.312 é Vaud. Pétition de la Fédération suisse des fonctionnaires de police (12.10.2011)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Vaud soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

L'Assemblée fédérale est invitée à élaborer un acte législatif dans le sens proposé par la pétition de la Fédération suisse des fonctionnaires de police (FSFP), visant notamment à sanctionner plus sévèrement la violence ou menace contre les autorités et les fonctionnaires, en particulier lors de récidive.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

20.03.2014 Conseil des Etats. L'examen préalable de l'initiative cantonale est suspendu pour plus d'un an.

20.06.2014 Conseil national. L'examen préalable de l'initiative cantonale est suspendu pour plus d'un an.

x **155/12.300 n Vaud. Accord de libre-échange dans le secteur agroalimentaire. Rupture** (08.02.2012)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Vaud soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

L'Assemblée fédérale est invitée à demander au Conseil fédéral que les négociations avec l'Union européenne au sujet d'un accord de libre-échange dans le secteur agroalimentaire soient interrompues immédiatement.

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

26.09.2012 Conseil national. Décidé de donner suite à l'initiative.

21.03.2013 Conseil des Etats. Le conseil décide de ne pas donner suite à l'initiative.

17.12.2015 Conseil national. Décidé de donner suite à l'initiative.

26.09.2016 Conseil des Etats. Le conseil décide de ne pas donner suite à l'initiative.

Voir objet 12.3665 Mo. CER-CN

156/13.308 é Vaud. Ouvrir le service civil aux femmes sur une base volontaire (12.06.2013)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Vaud soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

L'Assemblée fédérale est invitée à modifier l'article 59 alinéas 1 et 2 de la Constitution fédérale et plusieurs articles de la loi fédérale du 6 octobre 1995 sur le service civil afin d'ouvrir le service civil aux femmes sur une base volontaire.

CN/CE *Commission de la politique de sécurité*

10.12.2013 Conseil des Etats. L'examen préalable de l'initiative cantonale est suspendu pour plus d'un an.

21.03.2014 Conseil national. L'examen préalable de l'initiative cantonale est suspendu pour plus d'un an.

157/14.320 é Valais. Loup. La récréation est terminée! (26.11.2014)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton du Valais soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

Le Grand Conseil du canton du Valais demande à l'Assemblée fédérale:

1. de sommer le Conseil fédéral de dénoncer la Convention de Berne avec la possibilité de négocier une nouvelle entrée mais avec une réserve, analogue à celle que 12 des 27 Etats contractants ont demandée avec succès, excluant la protection du loup;

2. de modifier la législation sur la chasse en Suisse avec l'objectif que le loup puisse être chassé.

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

09.03.2016 Conseil des Etats. Le conseil décide de ne pas donner suite à l'initiative.

23.05.2016 CEATE-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

14.09.2016 Conseil national. Décidé de donner suite à l'initiative.

158/15.302 é Valais. Adapter le droit fédéral aux nouvelles offres en matière d'hébergement (14.01.2015)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton du Valais soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

Le canton du Valais, touristique s'il en faut, invite les Chambres fédérales à établir un inventaire des normes fédérales incompatibles avec les nouvelles formes d'hébergement touristique organisées entre particuliers par l'intermédiaire de plates-formes Internet. Il demande un assouplissement généralisé de ces normes en faveur de toutes les offres, dans un esprit non bureaucratique.

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

03.03.2016 Conseil des Etats. Le conseil décide de ne pas donner suite à l'initiative.

159/16.310 é Valais. LAT. Mayens et raccards. Soutenons l'idée du canton des Grisons! (02.06.2016)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale (Cst.), le canton du Valais soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

La loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT; RS 700) est modifiée de la façon suivante:

La garantie des droits acquis pour les constructions sises hors de la zone à bâtir (art. 24c LAT) est étendue de sorte que les constructions qui ne sont plus utilisées pour des activités agricoles puissent être réaffectées de manière mesurée à un usage d'habitation, dans le respect de leur identité et dans le cadre des possibilités d'agrandissement existantes; ces modifications ne doivent toutefois entraîner aucun coût ou obligation supplé-

mentaire - notamment en matière d'équipement - pour les pouvoirs publics.

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

160/16.315 é Valais. LAT. Pour un assouplissement des dispositions fédérales, dans le respect du fédéralisme (16.09.2016)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale (Cst.), le canton du Valais soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

Par une initiative cantonale concertée de tous les cantons intéressés selon l'article 160 de la Constitution fédérale, il est demandé au Conseil fédéral de soumettre aux Chambres fédérales un projet de modération des exigences de la LAT plus conforme au respect du fédéralisme, notamment de l'article 75 de la Constitution fédérale qui a la teneur suivante:

Art. 75

1 La Confédération fixe les principes applicables à l'aménagement du territoire. Celui-ci incombe aux cantons et sert une utilisation judicieuse et mesurée du sol et une occupation rationnelle du territoire.

2 La Confédération encourage et coordonne les efforts des cantons et collabore avec eux.

3 Dans l'accomplissement de leurs tâches, la Confédération et les cantons prennent en considération les impératifs de l'aménagement du territoire.

161/10.302 é Zoug. Interdiction des jeux vidéo violents (05.01.2010)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Zoug soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

L'Assemblée fédérale est invitée à amender les bases constitutionnelles et légales pertinentes afin que les enfants et les jeunes soient protégés efficacement contre la violence dans les médias ou, au moins, qu'un système uniforme soit introduit pour ce qui concerne les limites d'âge applicables aux médias numériques et audiovisuels, et que soit interdite la vente aux enfants et aux adolescents de jeux vidéo et de logiciels de loisirs inadaptés.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

10.03.2011 Conseil des Etats. L'examen préalable de l'initiative cantonale est suspendu pour plus d'un an.

17.06.2011 Conseil national. L'examen préalable de l'initiative cantonale est suspendu pour plus d'un an.

162/14.307 é Zoug. Rétablissement de la souveraineté des cantons en matière de procédure électorale. Modification de la Constitution fédérale (28.03.2014)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Zoug soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

La Constitution fédérale du 18 avril 1999 (RS 101) est modifiée de sorte que les cantons puissent organiser leur procédure électorale de manière autonome.

CN/CE *Commission des institutions politiques*

23.06.2015 CIP-CE. Décidé de donner suite à l'initiative.

18.03.2016 Conseil national. Décidé de donner suite à l'initiative.

163/16.314 é Zoug. Modification de la loi fédérale sur l'unité monétaire et les moyens de paiement (12.07.2016)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale (Cst.), le canton de Zoug soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

La loi fédérale du 22 décembre 1999 sur l'unité monétaire et les moyens de paiement (LUMMP; RS 941.10) est modifiée de sorte que les coupures de billets de banque émises par la Banque nationale suisse, à savoir 10 francs, 20 francs, 50 francs, 100 francs, 200 francs et 1000 francs, y soient énumérées.

164/06.302 é Zurich. Passer au système de l'imposition individuelle (25.04.2006)

S'appuyant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Zurich soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

Les autorités fédérales créent les bases légales permettant de passer du système de l'imposition du couple et de la famille au système de l'imposition individuelle indépendante de l'état civil. Cette modification législative concernera au moins l'impôt sur le revenu, et prévoira des réponses aux questions qu'induiront nécessairement le changement de système (par ex. droit d'option, familles monoparentales).

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

10.08.2009 Conseil des Etats. Décidé de donner suite à l'initiative.

10.09.2009 Conseil national. Le conseil décide de ne pas donner suite à l'initiative.

Voir objet 07.305 lv.ct. Berne

Voir objet 08.318 lv.ct. Bâle-Ville

Initiatives parlementaires

Conseil national

Initiatives des groupes

165/13.419 n Groupe BD. Egalité du partenariat enregistré et du mariage devant la procédure de naturalisation (22.03.2013)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, nous déposons l'initiative parlementaire suivante:

L'Assemblée fédérale créera les bases légales nécessaires à la mise en oeuvre de l'égalité des personnes liées par un partenariat enregistré et des couples mariés devant la procédure de naturalisation.

Porte-parole: Landolt

CN/CE *Commission des institutions politiques*

30.08.2013 CIP-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

27.01.2014 CIP-CE. Adhésion.

12.01.2016 Rapport CIP-CN (FF 2016 27)

12.01.2016 Avis du Conseil fédéral (FF 2016 43)

1. Arrêté fédéral concernant la naturalisation facilitée des personnes liées par un partenariat enregistré (FF 2016 39)

14.03.2016 Conseil national. Décision conforme au projet de la Commission

26.09.2016 Conseil des Etats. Le traitement de l'objet est suspendu pour une durée vraisemblablement supérieure à une année.

2. Loi sur la nationalité suisse (LN) (Egalité du partenariat enregistré et du mariage devant la procédure de naturalisation) (FF 2016 41)

14.03.2016 Conseil national. Décision conforme au projet de la Commission

26.09.2016 Conseil des Etats. Le traitement de l'objet est suspendu pour une durée vraisemblablement supérieure à une année.

166/13.473 n Groupe BD. Etablir un lien automatique entre l'âge de la retraite et l'espérance de vie (12.12.2013)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, nous déposons l'initiative parlementaire suivante:

L'âge légal de la retraite pour les femmes et les hommes est fixé de manière à correspondre à 80 pour cent de l'espérance de vie moyenne des femmes et des hommes, et il est adapté périodiquement. La loi fixe les modalités d'exécution.

Porte-parole: Landolt

CN *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

167/15.420 n Groupe BD. Accorder des financements de départ en vue de la mise en place d'écoles à horaire continu, en se concentrant sur les modèles adaptés aux régions, y compris sur les solutions pour les vacances sco-

laire, pour qu'il soit plus facile de concilier vie de famille et vie professionnelle (19.03.2015)

Nous fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, nous déposons l'initiative parlementaire suivante:

On créera les bases légales qui permettront à la Confédération d'aider financièrement les communes à mettre en place des écoles à horaire continu. On le fera par exemple en s'appuyant sur le modèle de financement de départ en faveur de la création de places d'accueil pour enfants en dehors du cadre familial.

Pendant les cinq ans suivant l'entrée en vigueur des bases légales en question, la Confédération versera une contribution annuelle appropriée, à titre de financement de départ, en vue de la mise en place d'écoles à horaire continu. Si ce sont les établissements publics de la scolarité obligatoire qui auront droit à un soutien financier, la collaboration avec des établissements privés devra rester possible. On soutiendra également la transformation des structures actuelles en écoles à horaire continu. Enfin, on limitera la durée du soutien et le montant de la participation aux coûts.

Porte-parole: Quadranti

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

14.08.2015 CSEC-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

Voir objet 14.2036 Pét. Session des jeunes 2014

168/15.426 n Groupe BD. Rendre punissables la réalisation, l'achat, la diffusion et l'échange d'images d'enfants nus pour des motifs sexuels (20.03.2015)

Nous fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, nous déposons l'initiative parlementaire suivante:

L'article 197 CP sera modifié de telle sorte que la réalisation, l'achat, la possession, la diffusion et l'échange d'images de nus d'enfants pour des motifs sexuels seront rendus punissables.

Porte-parole: Guhl

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

12.11.2015 CAJ-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

21.03.2016 CAJ-CE. Ne pas donner suite

169/15.484 n Groupe BD. Le système de prévoyance-temps. Une réponse à un défi démographique majeur (23.09.2015)

Nous fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, nous déposons l'initiative parlementaire suivante:

Les buts sociaux définis au chapitre 3 de la Constitution seront complétés par la disposition suivante:

"La Confédération et les cantons créent les conditions de mise en place d'un système de services fournis en échange d'un crédit-temps donnant droit à des prestations."

Porte-parole: Landolt

CN *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

170/16.443 n Groupe BD. Protection des droits populaires. Prenons soin de notre démocratie directe (14.06.2016)

Nous fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, nous déposons l'initiative parlementaire suivante:

Les articles 138, 139 et 141 de la Constitution seront modifiés de telle sorte que le nombre de signatures nécessaire pour faire aboutir une initiative ou un référendum soit désormais fonction du nombre total de citoyens ayant le droit de vote. La Constitution précisera donc le pourcentage de signatures requis pour déposer une initiative ou une demande de référendum. Les exigences minimales actuelles devront par ailleurs être renforcées.

Porte-parole: Landolt

CN *Commission des institutions politiques*

171/11.404 n Groupe des Verts. Création d'une commission indépendante chargée de réaliser l'égalité salariale (03.03.2011)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, nous déposons l'initiative parlementaire suivante:

Il faut créer les bases légales nécessaires à la mise en place d'une commission indépendante chargée de réaliser l'égalité salariale entre hommes et femmes, garantie par la Constitution. Cette commission disposera de compétences d'examen et d'exécution. Elle pourra:

- contrôler, à la demande d'intéressés ou de tiers, les salaires en cas de soupçons de non-respect du principe d'égalité salariale;- consulter les livres de salaires;
- procéder à des contrôles par sondage des salaires dans les entreprises;
- prononcer des sanctions à l'encontre d'entreprises qui violent le principe de l'égalité salariale.

Porte-parole: Schelbert

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

22.05.2012 CER-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

172/13.420 n Groupe des Verts. Egalité du partenariat enregistré et du mariage devant la procédure de naturalisation (22.03.2013)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, nous déposons l'initiative parlementaire suivante:

L'Assemblée fédérale créera les bases légales nécessaires à la mise en oeuvre de l'égalité des personnes liées par un partenariat enregistré et des couples mariés devant la procédure de naturalisation.

Porte-parole: Glättli

CN/CE *Commission des institutions politiques*

30.08.2013 CIP-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

27.01.2014 CIP-CE. Adhésion.

12.01.2016 Rapport CIP-CN (FF 2016 27)

12.01.2016 Avis du Conseil fédéral (FF 2016 43)

1. Arrêté fédéral concernant la naturalisation facilitée des personnes liées par un partenariat enregistré (FF 2016 39)

14.03.2016 Conseil national. Décision conforme au projet de la Commission

26.09.2016 Conseil des Etats. Le traitement de l'objet est suspendu pour une durée vraisemblablement supérieure à une année.

2. Loi sur la nationalité suisse (LN) (Egalité du partenariat enregistré et du mariage devant la procédure de naturalisation) (FF 2016 41)

14.03.2016 Conseil national. Décision conforme au projet de la Commission

26.09.2016 Conseil des Etats. Le traitement de l'objet est suspendu pour une durée vraisemblablement supérieure à une année.

173/15.464 n Groupe des Verts. Transparence du lobbying. Publier la liste des bénéficiaires d'une autorisation journalière d'accès au Palais du Parlement (19.06.2015)

Nous fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement (LParl), nous déposons l'initiative parlementaire suivante:

Le droit sera modifié de façon à prévoir la publication non seulement de la liste des personnes disposant d'une autorisation d'accès permanente au Palais du Parlement (art. 69 al. 2 LParl), mais aussi de la liste des personnes à qui les parlementaires ont fait délivrer une autorisation journalière.

Porte-parole: Glättli

CN *Commission des institutions politiques*

174/13.418 n Groupe vert libéral. Egalité du partenariat enregistré et du mariage devant la procédure de naturalisation (21.03.2013)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, nous déposons l'initiative parlementaire suivante:

La Constitution et la loi seront modifiées de manière à garantir l'égalité entre le partenariat enregistré et le mariage devant la procédure de naturalisation.

Porte-parole: Bäumlé

CN/CE *Commission des institutions politiques*

30.08.2013 CIP-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

27.01.2014 CIP-CE. Adhésion.

12.01.2016 Rapport CIP-CN (FF 2016 27)

12.01.2016 Avis du Conseil fédéral (FF 2016 43)

1. Arrêté fédéral concernant la naturalisation facilitée des personnes liées par un partenariat enregistré (FF 2016 39)

14.03.2016 Conseil national. Décision conforme au projet de la Commission

26.09.2016 Conseil des Etats. Le traitement de l'objet est suspendu pour une durée vraisemblablement supérieure à une année.

2. Loi sur la nationalité suisse (LN) (Egalité du partenariat enregistré et du mariage devant la procédure de naturalisation) (FF 2016 41)

14.03.2016 Conseil national. Décision conforme au projet de la Commission

26.09.2016 Conseil des Etats. Le traitement de l'objet est suspendu pour une durée vraisemblablement supérieure à une année.

175/13.468 n Groupe vert/libéral. Mariage civil pour tous (05.12.2013)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La Constitution fédérale sera modifiée comme suit:

Art. 14 Droit au mariage, à l'union (nouveau) et à la famille

Al. 1

Le droit au mariage, à l'union (nouveau) et à la famille est garanti.

Al. 2

Les formes d'union régies par la loi sont ouvertes à tous les couples quels que soient leur sexe ou leur orientation sexuelle.

Art. 38 al. 1 première phrase

La Confédération règle l'acquisition et la perte de la nationalité et des droits de cité par filiation, par union (supprimer "par mariage") ou par adoption. (...)

Porte-parole: Bertschy

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

20.02.2015 CAJ-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

01.09.2015 CAJ-CE. Décidé de donner suite à l'initiative.

176/09.503 n Groupe libéral-radical. Supprimer les droits de timbre par étapes et créer des emplois (10.12.2009)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, nous déposons l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale du 27 juin 1973 sur les droits de timbre (LT) sera modifiée comme suit:

Dispositions transitoires:

1. Les dispositions relatives au droit de timbre d'émission selon les articles 5 et 5a ss. sont abrogées le 1er janvier 2011.

2. Les dispositions relatives au droit de timbre sur les primes d'assurance selon les articles 21ss. sont abrogées le 1er janvier 2011.

3. Les dispositions relatives au droit de timbre de négociation selon les articles 13ss. sont abrogées le 1er janvier 2016. Toute la loi fédérale sur les droits de timbre sera abrogée à cette date.

Le Conseil fédéral est chargé de supprimer par étapes les droits de timbre.

Porte-parole: Pelli

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

23.11.2010 CER-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

04.04.2011 CER-CE. Adhésion.

12.11.2012 Rapport CER-CN (FF 2013 1055)

23.01.2013 Avis du Conseil fédéral (FF 2013 1023)

1. Loi fédérale sur les droits de timbre (FF 2013 1021)

19.03.2013 Conseil national. Décision conforme au projet de la commission.

04.12.2013 Conseil des Etats. Suspendre.

19.03.2014 Conseil national. Ne pas suspendre.

17.06.2014 Conseil des Etats. Maintenir (= suspendre).

2. Loi fédérale sur les droits de timbre II

177/15.402 n Groupe libéral-radical. Assurance-maladie. Rétablir la paix des tarifs (04.03.2015)

Conformément aux articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, nous déposons l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale sur l'assurance-maladie est modifiée de manière à ce que les conventions tarifaires, les structures tarifaires et les prix ne doivent plus être approuvés ou fixés par les gouvernements cantonaux ou le Conseil fédéral. Les conventions et les structures tarifaires seront conclues exclusivement par les partenaires tarifaires; en cas de désaccord, des tribunaux arbitraux institués par les partenaires tarifaires eux-mêmes trancheront, avec possibilité de recours auprès du Tribunal administratif fédéral.

Porte-parole: Moret

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

13.05.2016 CSSS-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

04.07.2016 CSSS-CE. Ne pas donner suite

178/15.407 n Groupe libéral-radical. Adoption d'une disposition pénale réprimant le terrorisme (04.03.2015)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, nous demandons que le Code pénal soit complété comme suit:

Art. 260sexies

Terrorisme

Al. 1

Quiconque commet un acte de violence criminelle visant à intimider une population ou à contraindre un Etat ou une organisation internationale à accomplir ou à s'abstenir d'accomplir un acte quelconque,

quiconque s'associe à un groupe ou à une organisation poursuivant le but de commettre des actes réprimés à l'alinéa 1, met à sa disposition des ressources humaines ou matérielles, organise des actions de propagande en sa faveur ou en faveur de ses objectifs, recrute des adeptes, soutient ou encourage ses activités de toute autre manière ou provoque un acte de terrorisme,

sera puni d'une peine privative de liberté d'un an au moins.

Al. 2

Dans les cas graves, notamment lorsque l'acte a provoqué ou était destiné à provoquer les blessures ou la mort d'un grand nombre de personnes, l'auteur sera puni d'une peine privative de liberté à vie ou d'une peine privative de liberté de dix ans au moins.

Al. 3

Quiconque fait publiquement l'apologie d'un acte de terrorisme sera puni d'une peine privative de liberté de trois ans au plus ou d'une peine pécuniaire.

Al. 4

Est également punissable l'auteur qui agit à l'étranger. L'article 4 est applicable.

Al. 5

Le juge pourra atténuer librement la peine (art. 48a) à l'égard de celui qui aura activement collaboré avec les autorités afin d'empêcher la poursuite de l'activité terroriste du groupe ou de l'organisation à laquelle il a appartenu ou qu'il a de toute autre manière soutenue ou encouragée.

La disposition supposerait l'adaptation des normes suivantes:

Art. 4 CP

Crimes ou délits commis à l'étranger contre l'Etat

Al. 1

Le présent code est applicable à quiconque commet à l'étranger le crime de terrorisme (art. 260sexies) ou un crime ou un délit contre l'Etat et la défense nationale (art. 265 à 278).

...

Art. 260bis CP

Actes préparatoires délictueux

Al. 1

Est puni d'une peine privative de liberté de cinq ans au plus ou d'une peine pécuniaire quiconque prend, conformément à un plan, des dispositions concrètes d'ordre technique ou organisationnel, dont la nature et l'ampleur indiquent qu'il s'apprête à passer à l'exécution de l'un des actes suivants:

...

gbis. terrorisme (article 260sexies);

...

Porte-parole: Lüscher

CN/CE Commission de la politique de sécurité

05.10.2015 CPS-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

179/16.402 n Groupe libéral-radical. Programme de la législation. Suppression des coûts inutiles liés aux activités parlementaires (29.02.2016)

Nous fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, nous déposons l'initiative parlementaire suivante:

La loi du 13 décembre 2002 sur le Parlement sera modifiée comme suit:

Art. 74

...

Al. 3

L'entrée en matière est acquise de plein droit pour les initiatives populaires, les budgets, les rapports de gestion, les comptes, le plan financier, la garantie des constitutions cantonales et les réclamations contre les conventions passées par des cantons entre eux ou avec l'étranger.

...

Art. 75

...

Al. 4

Le projet d'arrêté fédéral sur le plan financier et le rapport sur le programme de la législation ne peuvent pas être renvoyés.

Art. 94a Divergences sur le plan financier

Al. 1

Abrogé

Al. 2

Si l'arrêté fédéral sur le plan financier fait l'objet de divergences, la Conférence de conciliation présente une proposition distincte pour chacune des divergences. Chacune des propositions fait l'objet d'un vote séparé.

...

Art. 146

Al. 1

Au début de chaque législature, le Conseil fédéral soumet à l'Assemblée fédérale, afin qu'elle en prenne acte, un rapport sur le programme de la législature.

Al. 2

Le rapport définit les lignes directrices de la politique et les objectifs du programme de la législature du Conseil fédéral; il indique en outre, pour chaque objectif, les projets d'actes de l'Assemblée fédérale prévus par le Conseil fédéral ainsi que les autres mesures qui sont nécessaires pour atteindre ces objectifs.

Al. 3 (première et deuxième phrases)

Dans le rapport sur le programme de la législature, les objectifs sont accompagnés d'indicateurs permettant d'évaluer le degré de réalisation des objectifs. Le rapport contient également une analyse de la situation reposant sur les indicateurs. ...

Al. 4 (première phrase)

Le rapport présente le plan financier de la législature. ...

Art. 147

Abrogé

Porte-parole: Schneeberger

CN/CE Commission des institutions politiques

01.09.2016 CIP-CE. Décidé de donner suite à l'initiative.

180/13.421 n Groupe socialiste. Egalité du partenariat enregistré et du mariage devant la procédure de naturalisation (22.03.2013)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, nous déposons l'initiative parlementaire suivante:

L'Assemblée fédérale créera les bases légales nécessaires à la mise en oeuvre de l'égalité des personnes liées par un partenariat enregistré et des couples mariés devant la procédure de naturalisation.

Porte-parole: Schenker Silvia

CN/CE Commission des institutions politiques

30.08.2013 CIP-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

27.01.2014 CIP-CE. Adhésion.

12.01.2016 Rapport CIP-CN (FF 2016 27)

12.01.2016 Avis du Conseil fédéral (FF 2016 43)

1. Arrêté fédéral concernant la naturalisation facilitée des personnes liées par un partenariat enregistré (FF 2016 39)

14.03.2016 Conseil national. Décision conforme au projet de la Commission

26.09.2016 Conseil des Etats. Le traitement de l'objet est suspendu pour une durée vraisemblablement supérieure à une année.

2. Loi sur la nationalité suisse (LN) (Egalité du partenariat enregistré et du mariage devant la procédure de naturalisation) (FF 2016 41)

14.03.2016 Conseil national. Décision conforme au projet de la Commission

26.09.2016 Conseil des Etats. Le traitement de l'objet est suspendu pour une durée vraisemblablement supérieure à une année.

181/15.439 n Groupe de l'Union démocratique du Centre. Inscrire dans la Constitution une véritable politique de l'asile (03.06.2015)

Nous fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, nous déposons l'initiative parlementaire suivante:

La Constitution est modifiée comme suit:

Art. 121

...

Al. 1bis

La Confédération octroie l'asile en se fondant sur les principes suivants:

Let. a

les personnes ayant transité par un Etat sûr sont exclues de la procédure d'asile;

Let. b

en cas de crise humanitaire ou dans le cadre d'un accord international et sous réserve de l'article 121a, le Conseil fédéral peut octroyer une admission provisoire à des personnes à protéger, mais sans possibilité de séjour permanent;

Let. c

la décision relative à l'octroi ou au refus d'une demande d'asile peut faire l'objet d'un recours devant une instance de recours interne à l'administration; la décision de cette instance est définitive et le canton doit l'exécuter;

Let. d

en règle générale, les prestations d'assistance sont fournies pendant la durée de la procédure et jusqu'à échéance du délai de départ sous la forme de prestations en nature; les personnes dont le délai de départ est échu ou qui séjournent illégalement en Suisse n'ont pas droit à l'aide dans des situations de détresse prévue à l'article 12.

...

Porte-parole: Brand

CN Commission des institutions politiques

182/16.404 n Groupe de l'Union démocratique du Centre. Assermentation des juges fédéraux par l'Assemblée fédérale (Chambres réunies) (09.03.2016)

Nous fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, nous déposons l'initiative parlementaire suivante:

La loi du 17 juin 2005 sur le Tribunal fédéral est modifiée comme suit:

Art. 10 Serment et promesse solennelle

Art. 1

Chaque membre du Tribunal fédéral prête serment ou fait la promesse solennelle avant d'entrer en fonction.

Art. 2

Les membres du Tribunal fédéral prêtent serment ou font la promesse solennelle devant l'Assemblée fédérale (Chambres réunies) immédiatement après leur élection.

Art. 3

Ils prêtent à nouveau serment ou font à nouveau la promesse solennelle lors du renouvellement intégral du Tribunal fédéral.

Art. 4

Les personnes élues qui refusent de prêter serment ou de faire la promesse solennelle renoncent à leur fonction.

Art. 5

La formule du serment est la suivante: "Je jure devant Dieu tout-puissant d'observer la Constitution et les lois et de remplir en conscience les devoirs de ma charge."

Art. 6

La formule de la promesse solennelle est la suivante: "Je promets d'observer la Constitution et les lois et de remplir en conscience les devoirs de ma charge."

Porte-parole: Matter

CN Commission des affaires juridiques

183/16.415 n Groupe de l'Union démocratique du Centre. Habilitier communes et autorités à recourir contre les décisions des APEA (17.03.2016)

Nous fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, nous déposons l'initiative parlementaire suivante:

L'article 450 CC est modifié de façon à donner également qualité pour recourir à la commune de domicile de la personne concernée ou à une autre autorité communale compétente. Par ailleurs, toutes les garanties seront prises pour que le principe de l'effet suspensif (art. 450c CC) ne soit pas vidé de sa substance, donc pour que l'effet suspensif ne soit retiré qu'à titre tout à fait exceptionnel.

Porte-parole: Schwander

CN Commission des affaires juridiques

184/16.444 n Groupe de l'Union démocratique du Centre. APEA. Donner la préférence à la famille (15.06.2016)

Nous fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, nous déposons l'initiative parlementaire suivante:

Le droit de la protection de l'enfant et de l'adulte sera modifié afin que le droit de représentation légale et le droit d'être institué curateur soient étendus aux parents au premier degré (parents, enfants) et aux parents au deuxième degré (frères et soeurs, grands-parents, petits-enfants) et que le droit de représentation comprenne fondamentalement aussi bien l'assistance personnelle et la gestion du patrimoine que la représentation dans tous les rapports juridiques avec des tiers.

Porte-parole: Schwander

CN Commission des affaires juridiques

185/16.465 n Groupe de l'Union démocratique du Centre. Interdiction des accords-cadres et des liens institutionnels avec des communautés juridiques supranationales et des Etats tiers (28.09.2016)

Conformément aux articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, nous déposons l'initiative parlementaire suivante:

La Constitution fédérale est modifiée comme suit:

Art. 54 Affaires étrangères

...

Al. 4

La Confédération ne conclut aucun accord contraire à l'indépendance et à la souveraineté de la Suisse, à la neutralité et aux droits du peuple avec d'autres Etats ou avec des communautés juridiques supranationales.

Porte-parole: Köppel

Initiatives des commissions

x 186/14.459 n Commission de la science, de l'éducation et de la culture CN. Apprentissage d'une deuxième langue nationale dès l'école primaire (01.12.2014)

Conformément aux articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale sur les langues nationales et la compréhension entre les communautés linguistiques (LLC; RS 441.1) est modifiée comme suit:

Art. 15 Enseignement

...

Al. 3

La Confédération et les cantons s'engagent dans le cadre de leurs attributions en faveur d'un enseignement des langues étrangères qui, au terme de la scolarité obligatoire, assure des compétences dans une deuxième langue nationale au moins, ainsi que dans une autre langue étrangère. L'enseignement des langues nationales prendra en compte les aspects culturels liés à un pays multilingue. L'apprentissage d'une deuxième langue nationale commence au plus tard deux ans avant la fin de la scolarité primaire.

CN/CE Commission de la science, de l'éducation et de la culture

01.12.2014 CSEC-CN. La commission décide d'élaborer une initiative.

02.09.2015 CSEC-CE. Ne pas donner suite

02.09.2016 Retrait.

187/16.427 n Commission de la science, de l'éducation et de la culture CN. Assurer un déroulement efficace des débats parlementaires en adaptant la révision de la loi sur le Parlement (14.04.2016)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi sur le Parlement est modifiée de la manière suivante:

Art. 50

...

Al. 3

Abrogé

CN Commission des institutions politiques

188/13.467 n Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie CN. Energie d'ajustement. Obligation de prendre en charge les coûts pour un approvisionnement sûr en électricité (14.10.2013)

La Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil national décide de modifier la loi

sur l'approvisionnement en électricité (LApEI; RS 734.7) comme suit:

Art 14

...

Al. 3

...

Let. d

Abrogée

...

Al. 3bis

La rémunération pour l'utilisation du réseau ne peut pas inclure les coûts facturés individuellement par les gestionnaires de réseau.

...

Art. 14bis Coûts facturés individuellement pour l'énergie d'ajustement

Al. 1

La société nationale du réseau de transport facture individuellement aux groupes-bilan les coûts de l'énergie d'ajustement à partir du 1er janvier 2009.

Al. 2

Elle fixe le prix de l'énergie d'ajustement de manière à promouvoir un engagement efficace de l'énergie de réglage et la mise en réserve de puissance de réglage dans tout le pays et à empêcher les abus. Les prix de l'énergie d'ajustement sont définis en fonction des coûts de l'énergie de réglage et des coûts de gestion du programme prévisionnel. Si la vente d'énergie d'ajustement se solde par un bénéfice, le montant en question est pris en compte dans le calcul des coûts des services-système.

Al. 3

Le Conseil fédéral règle les modalités.

CN/CE Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie

14.10.2013 CEATE-CN. La commission décide d'élaborer une initiative.

25.10.2013 CEATE-CE. Adhésion.

31.03.2014 Rapport CEATE-CN (FF 2014 3833)

21.05.2014 Avis du Conseil fédéral (FF 2014 3843)

2. Loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEI)

x 189/13.443 n Commission des institutions politiques CN. Représentation équitable des communautés linguistiques au Conseil fédéral avec neuf membres (30.08.2013)

La Commission des institutions politiques du Conseil national décide de préparer une modification de la Constitution portant sur les dispositions suivantes:

Art. 175

Al. 1

Le Conseil fédéral est composé de neuf membres.

...

Al. 4

Les diverses régions et les communautés linguistiques sont équitablement représentées au Conseil fédéral.

CN/CE *Commission des institutions politiques*

30.08.2013 CIP-CN. La commission décide d'élaborer une initiative.

27.01.2014 CIP-CE. Adhésion.

04.02.2016 Rapport CIP-CN (FF 2016 1221)

20.04.2016 Avis du Conseil fédéral (FF 2016 3651)

1. Arrêté fédéral concernant la représentation équitable des régions linguistiques au Conseil fédéral avec neuf membres (FF 2016 1241)

27.09.2016 Conseil national. Ne pas entrer en matière.

190/14.457 n Commission des institutions politiques

CN. Initiatives populaires. Prorogation du délai de traitement (31.10.2014)

La Commission des institutions politiques du Conseil national décide de préparer une modification de la loi sur l'Assemblée fédérale (loi sur le Parlement, LParl) portant sur les dispositions suivantes:

Art. 105 Prorogation du délai

...

Al. 1bis

Moyennant l'approbation de la majorité du comité d'initiative, l'Assemblée fédérale peut proroger d'un an supplémentaire le délai imparti pour traiter l'initiative, ou d'une première année au cas où le conseil prioritaire n'aurait pas encore pris de décision au sens de l'alinéa 1. Pour être valable, l'approbation doit être signée par la majorité absolue des membres du comité d'initiative ayant encore le droit de vote et être déposée avant l'examen de la demande de prorogation par la commission du conseil prioritaire.

...

CN/CE *Commission des institutions politiques*

31.10.2014 CIP-CN. La commission décide d'élaborer une initiative.

15.10.2015 CIP-CE. Ne pas donner suite

191/16.457 n Commission des institutions politiques

CN. Modifications diverses du droit parlementaire (01.09.2016)

La Commission des institutions politiques du Conseil national décide de mettre en oeuvre dans le cadre d'un projet unique les initiatives parlementaires suivantes, qui portent sur différentes modifications du droit parlementaire et auxquelles les Commissions des institutions politiques des deux conseils ont donné suite:

- Iv. pa. Streiff 14.472, "Liens d'intérêts des parlementaires. Accroître la transparence";

- Iv. pa. 15.425 Cdl-CN, "Immunité. Traitement des demandes par les présidents des deux commissions";

- Iv. pa. Keller Peter 15.437, "Registre des intérêts. Distinguer les activités bénévoles des activités rémunérées";

- Iv. pa. Minder 15.444, "Commissions parlementaires. Prévoir la possibilité de rendre publics les documents secondaires".

S'il est également donné suite aux initiatives parlementaires ci-après, celles-ci seront aussi mises en oeuvre dans le cadre du projet unique:

- Iv. pa. Leutenegger Oberholzer 16.409, "Procédure de désignation du Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence";

- Iv. pa. Caroni 16.446, "Davantage de fédéralisme dans les messages du Conseil fédéral".

Il convient par ailleurs d'examiner la possibilité d'intégrer d'autres modifications du droit parlementaire dans le projet unique.

CN/CE *Commission des institutions politiques*

01.09.2016 CIP-CN. La commission décide d'élaborer une initiative.

01.09.2016 CIP-CE. Adhésion.

192/12.426 n Commission des affaires juridiques CN. Loi sur l'organisation des autorités pénales. Modification des articles 36 et 56 (26.04.2012)

La Commission des affaires juridiques du Conseil national décide de modifier la loi sur l'organisation des autorités pénales dans le sens suivant:

- les cours des affaires pénales peuvent statuer à trois juges dans des cas particuliers au sens de l'article 36 alinéa 2 LOAP;

- le tribunal peut nommer des vice-présidents pour les cours.

Une allocation présidentielle de 5000 francs sera réglée dans l'ordonnance sur les juges.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

26.04.2012 CAJ-CN. La commission décide d'élaborer une initiative.

23.08.2012 CAJ-CE. Adhésion.

193/13.466 n Commission des affaires juridiques CN. Compensation des frais de justice avec les indemnités pour tort moral allouées en raison de mesures de contrainte illicites (03.10.2013)

Il convient de modifier l'article 442 alinéa 4 du Code de procédure pénale du 5 octobre 2007 dans le sens suivant:

Art. 442

...

Al. 4

Les autorités pénales peuvent compenser les créances portant sur des frais de procédure avec les indemnités accordées à la partie débitrice dans la même procédure pénale, y compris celles allouées pour tort moral en vertu des articles 429 et 431 du présent code, et avec des valeurs séquestrées.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

03.10.2013 CAJ-CN. La commission décide d'élaborer une initiative.

17.11.2014 CAJ-CE. Ne pas donner suite

07.09.2015 Conseil national. Décidé de donner suite à l'initiative.

194/16.400 n Commission des affaires juridiques CN. Traitement des juges ordinaires du Tribunal pénal fédéral et du Tribunal fédéral des brevets et des juges du Tribunal administratif fédéral. Adaptations individuelles exceptionnelles et réexamen du système salarial (22.01.2016)

La Commission des affaires juridiques du Conseil national décide d'élaborer une révision de l'ordonnance sur les juges

(RS 173.711.2) afin de donner à la Commission judiciaire la compétence de procéder à des adaptations individuelles exceptionnelles des traitements des juges. Il s'agit d'éviter que des juges nouvellement élus perçoivent un traitement plus élevé que des juges du même âge élus précédemment. L'article 40 de l'ordonnance sur le personnel de la Confédération (RS 172.220.111.3) pourra servir de base de travail. La commission réexaminera également la définition du traitement initial et de l'augmentation annuelle du traitement afin d'améliorer la cohérence du système salarial des juges.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

22.01.2016 CAJ-CN. La commission décide d'élaborer une initiative.

02.02.2016 CAJ-CE. Adhésion.

195/15.425 n Commission de l'immunité CN. Immunité. Traitement des demandes par les présidents des deux commissions (18.03.2015)

Sur la base des articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, l'initiative parlementaire suivante est déposée:

La loi sur le Parlement est modifiée comme suit:

Art. 17

...

Al. 4

Les présidents des commissions compétentes peuvent, d'un commun accord, liquider eux-mêmes une demande manifestement infondée. Avant de le faire, ils informent et documentent les deux commissions sur le contenu de la demande et la procédure qu'ils envisagent de suivre. Si la majorité d'une commission souhaite que la demande soit examinée, une séance est organisée.

Ils peuvent renvoyer une demande incomplète à l'autorité de poursuite pénale afin que cette dernière la modifie; si, après modification, la demande reste insuffisante, elle est quand même soumise aux commissions.

CN/CE *Commission des institutions politiques*

29.06.2015 CIP-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

15.10.2015 CIP-CE. Adhésion.

196/16.425 n Commission 16.016-CN. Programme de la législature. Modification de la procédure (05.04.2016)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, la commission du Conseil national chargée de l'examen du programme de la législature dépose l'initiative parlementaire suivante.

La loi sur le Parlement est modifiée de la manière suivante:

1. Le programme de la législature ne peut plus faire l'objet d'amendements.

2. Il fait l'objet d'un débat et l'Assemblée fédérale en prend acte.

CN/CE *Commission des institutions politiques*

01.09.2016 CIP-CE. Décidé de donner suite à l'initiative.

197/16.426 n Commission 16.016-CN. Mention des projets qui sont en cours de traitement au Parlement dans le programme de la législature (05.04.2016)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, la commission du Conseil

national chargée de l'examen du programme de la législature dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi sur le Parlement (en particulier l'article 146) sera modifiée de manière à ce que les projets qui sont en cours de traitement aux Chambres fédérales et qui contribuent à atteindre les objectifs du programme de la législature soient également traités dans le message et mentionnés dans l'arrêté fédéral relatifs à ce programme.

CN *Commission des institutions politiques*

01.09.2016 CIP-CE. Décidé de donner suite à l'initiative.

Initiatives des députés

198/03.424 n Abate. Actes d'ordre sexuel avec des enfants. Allongement de la peine prévue par l'article 187 CP (17.06.2003)

Me fondant sur l'article 160 alinéa 1er de la Constitution et sur l'article 21bis de la loi sur les rapports entre les conseils, je dépose l'initiative parlementaire suivante demandant la modification de l'article 187 chiffre 1 du Code pénal, afin que celui qui commet un acte d'ordre sexuel sur un enfant de moins de 16 ans, entraîne un enfant de cet âge à commettre un acte d'ordre sexuel ou mêle un enfant de cet âge à un acte d'ordre sexuel, soit puni de la réclusion pour dix ans au plus.

Cosignataires: Cavalli, Pedrina, Pelli, Simoneschi-Cortesi (4)

CN *Commission des affaires juridiques*

22.09.2004 Conseil national. Décidé de donner suite à l'initiative.

20.12.2006 Conseil national. Le délai imparti pour traiter l'initiative est prorogé jusqu'à la session d'hiver 2008.

20.03.2008 Conseil national. L'initiative n'est pas classée.

17.12.2010 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'hiver 2012.

14.12.2012 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'hiver 2014.

12.12.2014 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'hiver 2016.

199/09.530 n Abate. Annulation des commandements de payer injustifiés (11.12.2009)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante en vue de modifier la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite (LP), notamment son article 85a.

La LP doit être modifiée de sorte que les commandements de payer injustifiés soient annulés rapidement pour protéger les intérêts de ceux qui intentent une action en libération de dette parce que celle-ci n'a jamais existé ou qu'elle est éteinte.

Cosignataires: Cassis, Hiltbold, Lüscher, Pedrina, Pelli, Robbiani, Simoneschi-Cortesi (7)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

15.10.2010 CAJ-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

05.05.2011 CAJ-CE. Adhésion.

21.06.2013 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'été 2015.

19.02.2015 Rapport CAJ-CN (FF 2015 2943)

01.07.2015 Avis du Conseil fédéral (FF 2015 5305)

1. Loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite (LP) (FF 2015 2957)

21.09.2015 Conseil national. Décision conforme au projet de la Commission

22.09.2016 Conseil des Etats. Divergences.

200/15.500 n Addor. Via sicura. Non à une triple peine! (18.12.2015)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose la présente initiative parlementaire tendant à ce que l'article 65 alinéa 3 de la loi fédérale sur la circulation routière (LCR) soit révisé pour avoir la nouvelle teneur suivante:

Art. 65

...

Al. 3

L'assureur a un droit de recours contre le preneur d'assurance ou l'assuré dans la mesure où il aurait été autorisé à refuser ou à réduire ses prestations d'après le contrat ou la loi fédérale du 2 avril 1908 sur le contrat d'assurance, notamment lorsque les dommages ont été causés alors que le conducteur se trouvait en état d'ébriété ou dans l'incapacité de conduire ou qu'il commet un excès de vitesse au sens de l'article 90 alinéa 4. L'étendue du recours tient compte du degré de culpabilité et de la situation économique de la personne contre laquelle le recours est formé.

Cosignataires: Amaudruz, Amstutz, Bauer, Bigler, Borloz, Bourgeois, Buffat, Bühler, Buttet, Chiesa, Clottu, Feller, Giezendanner, Glarner, Golay, Grin, Lüscher, Marchand, Müri, Nantermod, Nicolet, Nidegger, Page, Quadri, Regazzi, Reimann Lukas, Rime, Ruppen, Schmidt Roberto, Vogt, Wehrl, Wobmann (32)

CN *Commission des transports et des télécommunications*

201/16.477 n Addor. Renforcer la lutte contre les réseaux de passeurs (30.09.2016)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose la présente initiative parlementaire tendant à ce que l'article 23 alinéa 1 du code de procédure pénale (CPP) soit complété par une lettre "m" soumettant à la juridiction fédérale les infractions visées par l'article 116 alinéa 3 lettre b de la loi fédérale sur les étrangers (LEtr).

Cosignataires: Brand, Buffat (2)

202/15.445 n Aebischer Matthias. Mettre un collaborateur personnel à la disposition des parlementaires (17.06.2015)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 3a de la loi sur les moyens alloués aux parlementaires (RS 171.21) est modifié comme suit:

Art. 3a

Tout parlementaire peut engager via l'administration fédérale un collaborateur personnel, dont le taux d'occupation ne dépassera pas 80 pour cent. La gestion du recrutement et des aspects administratifs est assurée par les Services du Parlement en conformité avec les textes pertinents. Les décisions d'engagement et de licenciement ainsi que la compétence d'instruction relèvent du parlementaire lui-même. La Confédération verse

par ailleurs une somme forfaitaire de 10 000 francs destinée à couvrir les dépenses de matériel et les frais généraux du collaborateur.

Cosignataires: Brand, Chevalley, Derder, John-Calame, Quadranti, Romano (6)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

14.04.2016 CIP-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

203/09.449 n Aeschbacher Ruedi. Punir plus sévèrement les chauffards (10.06.2009)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Le Code pénal sera modifié de telle sorte que la peine maximale pour les cas graves d'homicide par négligence ou de lésions corporelles par négligence passe de 3 à 5 ans. Par ailleurs, la loi sur la circulation routière sera modifiée de telle sorte que les infractions graves aux règles de la circulation routière, notamment les dépassements qualifiés de la vitesse maximale autorisée (infractions commises par des chauffards), puissent aussi être sanctionnées de manière adéquate, c'est-à-dire plus sévèrement, même si aucune personne n'a été tuée ou blessée; dans ces cas, la peine maximale passera aussi de 3 à 5 ans.

Cosignataires: Amstutz, Galladé, Jositsch, Malama, Moser, Segmüller, Teuscher (7)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

30.04.2010 CAJ-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

31.01.2011 CAJ-CE. Adhésion.

14.12.2012 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'hiver 2014.

12.12.2014 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'hiver 2016.

204/14.422 n Aeschi Thomas. Droit de veto du Parlement sur les ordonnances du Conseil fédéral (16.06.2014)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Les lois pertinentes seront modifiées de telle sorte que les Chambres fédérales puissent opposer un veto simple à une ordonnance édictée par le Conseil fédéral, sans possibilité de l'amender. Seront applicables les principes suivants:

1. toutes les ordonnances et modifications d'ordonnances fixant des règles de droit (à l'exception des ordonnances visées aux art. 184 al. 3 et 185 al. 3 de la Constitution) devront être transmises à l'Assemblée fédérale avant leur entrée en vigueur;

2. si, dans les quatorze jours, un tiers au moins des membres d'un conseil propose d'opposer un veto à l'ordonnance ou à la modification d'ordonnance reçue, cette proposition est (en principe) traitée par le conseil au cours de la session ordinaire qui suit le dépôt;

3. si le conseil adopte la proposition, le dossier est transmis à l'autre conseil, à moins qu'une proposition identique y ait été déposée; si tel n'est pas le cas, l'autre conseil traite (en principe) la demande de veto du premier conseil au cours de la même session;

4. les ordonnances et modifications d'ordonnances peuvent être mises en vigueur à l'échéance du délai visé à l'alinéa 2 si aucune proposition de veto n'a été déposée (ou alors par un

nombre insuffisant de députés) ou si une proposition a été rejetée par un conseil.

CN/CE *Commission des institutions politiques*

16.01.2015 CIP-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

20.08.2015 CIP-CE. Ne pas donner suite

27.04.2016 Conseil national. Décidé de donner suite à l'initiative.

25.08.2016 CIP-CE. Adhésion.

205/14.433 n Aeschi Thomas. Recommandations et décisions de l'OCDE et de ses organismes spécialisés. Obligation d'informer et de consulter la commission législative compétente (20.06.2014)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Les mesures pertinentes seront prises pour garantir que la commission législative compétente soit préalablement informée et consultée à propos de toutes les recommandations et décisions de l'OCDE et de ses organismes spécialisés (tels que les forums mondiaux), sur le modèle de ce que prévoit l'article 152 alinéa 3 de la loi sur le Parlement (Information et consultation en matière de politique extérieure).

CN/CE *Commission de politique extérieure*

02.07.2015 CPE-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

21.09.2016 Conseil national. Décidé de donner suite à l'initiative.

206/15.494 n Amaudruz. Internement à vie (07.12.2015)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 64 alinéa 1bis du Code pénal sera complété et aura la teneur suivante:

Art. 64

...

Al. 1bis

Le juge ordonne l'internement si l'auteur a commis un assassinat, un meurtre, une lésion corporelle grave, un viol,

un acte d'ordre sexuel commis sur une personne incapable de discernement ou de résistance, un brigandage, une contrainte sexuelle, une séquestration, un enlèvement ou une prise d'otage, s'il s'est livré à la traite d'êtres humains, a participé à un génocide ou a commis un crime contre l'humanité ou un crime de guerre (titre 12ter) et que les conditions suivantes sont remplies:

Let. a

en commettant le crime, l'auteur a porté ou voulu porter une atteinte particulièrement grave à l'intégrité physique, psychique ou sexuelle d'autrui;

Let. b

il est hautement probable que l'auteur commette à nouveau un de ces crimes;

Let. c

l'auteur est qualifié de durablement non amendable, dans la mesure où la thérapie semble, à longue échéance, vouée à l'échec.

...

Cosignataires: Addor, Amstutz, Brand, Buttet, Chiesa, Clottu, Grin, Hurter Thomas, Martullo, Müri, Nicolet, Nidegger, Page, Pantani, Parmelin, Pieren, Quadri, Rickli Natalie, Rime, Rutz Gregor, Salzmann (21)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

19.08.2016 CAJ-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

207/16.445 n Amaudruz. Pas de levée de l'obligation de visa sans accord de réadmission (15.06.2016)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Les dispositions légales actuelles concernant l'entrée en Suisse seront modifiées de telle manière que la levée de l'obligation de visa soit systématiquement subordonnée à un accord de réadmission avec les pays concernés.

Cosignataires: Addor, Amstutz, Brunner, Chiesa, Glauser, Golay, Grin, Grüter, Hurter Thomas, Müri, Nicolet, Nidegger, Page, Pantani, Quadri, Rime, Rösti, Rutz Gregor, Salzmann, Tuena, Vogt (21)

CN *Commission des institutions politiques*

208/15.466 n Amherd. Création d'un centre destiné à promouvoir les compétences médiatiques des enfants et des jeunes (19.06.2015)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La Confédération créera un centre de compétences destiné à protéger les enfants et les jeunes face aux médias. Elle y associera les cantons, les milieux économiques et les organisations privées concernées. Le centre assumera notamment les tâches suivantes:

1. assurer la coordination et l'échange d'informations pour l'ensemble du domaine de la protection des enfants et des jeunes face aux médias;
2. coordonner et harmoniser les mesures de régulation;
3. mener les programmes de prévention et d'information;
4. garantir l'efficacité de l'utilisation des moyens destinés à la promotion;
5. conseiller notamment les responsables des programmes, les parents et les responsables de l'éducation;
6. défendre les intérêts de notre pays dans le cadre de la coopération internationale;
7. effectuer la supervision et exercer les autres activités de recherche dans le domaine des compétences médiatiques des enfants et des jeunes.

Cosignataires: Barazzone, Birrer-Heimo, Bulliard, Buttet, Candinas, Darbellay, de Buman, Glanzmann, Gmür Alois, Häsler, Kienner Nellen, Lohr, Meier-Schatz, Müller-Altermatt, Reynard, Schenker Silvia, Schmid-Federer, Schneider-Schneiter, Streiff, Vogler (20)

CN *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

209/15.486 n Amstutz. Tirs en campagne et tirs historiques. Préservons notre patrimoine culturel au-delà de 2020
(24.09.2015)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi sur la protection de l'environnement, en particulier son article 32e, doit être modifiée de sorte que la Confédération continue à soutenir financièrement l'assainissement des sites pollués au-delà du 31 décembre 2020, pour autant que ceux-ci soient utilisés pour une manifestation de tir (tir en campagne, tir historique, etc.) au plus par an.

Cosignataires: Aebi Andreas, Aeschi Thomas, Amaudruz, Binder, Borer, Brand, Brunner, Bugnon, Caroni, Clottu, de Courten, Fässler Daniel, Fehr Hans, Flückiger Sylvia, Frehner, Giezendanner, Glanzmann, Golay, Graber Jean-Pierre, Hausammann, Killer Hans, Knecht, Lustenberger, Miesch, Müri, Pantani, Parmelin, Quadri, Rickli Natalie, Rime, Ritter, Rusconi, Rutz Gregor, Schibli, Schwander, Siegenthaler, Stamm, von Siebenthal, Walter, Winkler, Wobmann (41)

CN *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

210/15.447 n Badran Jacqueline. Loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes. Illettrisme et raisons de santé comme nouveaux motifs de révision (17.06.2015)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Je charge l'Assemblée fédérale de modifier la loi fédérale du 14 décembre 1990 sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes comme suit:

Art. 51 Révision

Al. 1

Une décision ou un prononcé entré en force peut être révisé en faveur du contribuable, à sa demande ou d'office:

...

Let. d

lorsqu'il s'avère que le contribuable n'était objectivement pas en mesure de remettre sa déclaration ou d'interjeter un recours, pour cause d'atteinte majeure à sa santé ou d'illettrisme.

...

Cosignataires: Binder, Carobbio Guscelli, Chopard-Acklin, Egloff, Fehr Hans, Feri Yvonne, Fiala, Friedl, Galladé, Girod, Glättli, Gross Andreas, Gysi, Hadorn, Hardegger, Heer, Heim, Ingold, Jans, Jositsch, Kiener Nellen, Maier Thomas, Matter, Mörgeli, Moser, Munz, Naef, Noser, Portmann, Quadranti, Rickli Natalie, Rytz Regula, Schenker Silvia, Schibli, Schmid-Federer, Vischer Daniel, Walti Beat (37)

CN *Commission de l'économie et des redevances*

211/16.424 n Badran Jacqueline. Imposition privilégiée des participations de collaborateur remises par une start-up
(18.03.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Les dispositions de la loi fédérale sur l'impôt fédéral direct (LIFD) et de la loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes (LHID) seront adaptées de telle sorte que la charge fiscale grevant les participations de collaborateur remises par une start-up sera nettement réduite.

Proposition de modification de la LIFD:

Art. 16

...

Al. 3

Les gains en capital réalisés lors de l'aliénation d'éléments de la fortune privée ne sont pas imposables. Constitue notamment une aliénation d'éléments de la fortune privée l'aliénation, après un délai de cinq ans au moins, d'actions de collaborateur remises par une start-up.

Art. 17b

...

Al. 2bis

Pendant les sept premières années à compter de la fondation d'une start-up, la valeur vénale d'une action de collaborateur se détermine d'après le capital propre de l'entreprise, mais au minimum d'après le capital-actions. Sont réputées start-up les sociétés anonymes, les sociétés coopératives et les sociétés à responsabilité limitée fondées dans le but de développer une innovation jusqu'à la maturité requise pour sa commercialisation et qui emploient au moins (xxx) collaborateurs en Suisse.

Al. 3

Les avantages appréciables en argent dérivant d'options de collaborateur non négociables ou non cotées en bourse sont imposés au moment de l'exercice des options. La prestation imposable est égale à la valeur vénale de l'action moins le prix d'exercice. Dans le cas des options de collaborateur non cotées en bourse remises par une start-up, la valeur vénale de l'action se détermine conformément à l'alinéa 2bis et la prestation imposable est réduite de 50 pour cent.

Les articles 7 alinéa 4 lettre b et 7d alinéas 2 et 3 LHID seront complétés par analogie.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Bäumle, Candinas, Glättli, Grossen Jürg, Landolt, Marti, Martullo, Nussbaumer, Wasserfallen (10)

CN *Commission de l'économie et des redevances*

x 212/15.469 n Barazzone. Favoriser la régularisation du passé en matière fiscale (19.06.2015)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

1. La Confédération introduit une amnistie fiscale générale unique concernant les impôts fédéraux, cantonaux et communaux sur le revenu et la fortune des personnes physiques résidentes en Suisse prévus par la loi fédérale sur l'impôt fédéral direct (LIFD), la loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes (LHID) et la loi fédérale sur la taxe d'exemption de l'obligation de servir (LTEO).

2. Le Conseil fédéral fixe la date d'entrée en vigueur, au plus tard le 1er janvier 2018. La durée de l'amnistie est limitée à deux ans.

3. Les principes suivants sont applicables:

a. L'amnistie porte sur tous les comportements ayant eu pour but ou effet de frustrer les collectivités publiques d'impôts dont la perception est prévue dans la LIFD, la LHID et la LTEO.

b. L'amnistie s'applique aux impôts soustraits préalablement à son entrée en vigueur, pour autant que déclaration en soit faite au cours de la période pour laquelle l'amnistie est instituée.

c. Un calcul rétroactif de l'impôt est effectué sur les quatre exercices fiscaux précédant la déclaration des avoirs, sans prélèvement d'intérêts de retard. Il est renoncé à toute autre sanction.

d. Les recettes perçues au titre de l'impôt libératoire sur les montants déclarés dans le cadre de la présente amnistie seront affectées aux cantons et communes (s'agissant des impôts cantonaux et communaux prélevés en vertu de la LHID) et à la Confédération à destination de l'AVS (s'agissant des impôts prélevés en vertu de la LIFD et la LTEO).

Cosignataires: Amherd, Bourgeois, Buttet, Cassis, Darbellay, de Buman, Derder, Fässler Daniel, Gschwind, Landolt, Lehmann, Lüscher, Merlini, Müller Leo, Nidegger, Pfister Gerhard, Rime, Romano, Vogler (19)

CN *Commission de l'économie et des redevances*

21.06.2016 Retrait.

Voir objet 16.3621 Mo. CER-CN

213/15.465 n Bäumlé. Mettre en place une taxe sur l'électricité grise pour protéger l'énergie hydraulique (19.06.2015)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi sur l'énergie prévoira la perception d'une taxe incitative sur l'électricité produite à partir d'énergies non renouvelables selon les règles suivantes:

1. cette taxe sera prélevée sur les importations et sur la production indigène d'électricité issue d'énergies non renouvelables;
2. elle pourra être remboursée à l'exportation;
3. les entreprises à forte consommation d'électricité pourront bénéficier d'une exonération partielle;
4. le produit de la taxe sera redistribué intégralement à la population et à l'économie;
5. le taux de la taxe pourra être réduit si l'intéressé apporte la preuve d'une réduction de l'impact ou du risque environnemental de cette production;
6. des mesures seront prises afin de prévenir le contournement de la taxe dans les échanges transfrontaliers d'électricité (greenwashing).

Cosignataires: Bertschy, Böhni, Chevalley, Fischer Roland, Flach, Gasser, Grossen Jürg, Kessler, Maier Thomas, Moser, Weibel (11)

CN *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

Voir objet 14.2024 Pét. Pro Solar, WWF Suisse, Greenpeace Suisse

214/16.453 n Bertschy. Congé de 14 semaines pour chacun des parents à condition que tous deux travaillent (17.06.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

On complétera ou on modifiera le régime des allocations pour perte de gain de telle sorte que l'allocation de maternité soit remplacée par un congé parental. Celui-ci se composera de l'(actuelle) allocation de maternité de 14 semaines et d'une allocation de paternité de 14 semaines au maximum. Le droit à l'allocation de paternité ne sera accordé que si les deux parents exercent une activité lucrative après la naissance de l'enfant.

Cosignataires: Bäumlé, Chevalley, de Buman, Flach, Fricker, Graf Maya, Grossen Jürg, Landolt, Moser, Schmid-Federer, Weibel (11)

CN *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

215/15.468 n (Borer) Brand. LAMal. Renforcer la responsabilité individuelle (19.06.2015)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale du 18 mars 1994 sur l'assurance-maladie (LAMal) est modifiée de manière à ce que les contrats prévoyant une forme particulière d'assurance (franchises à option, choix limité du fournisseur de prestations, etc.) ne puissent être proposés que pour une durée de trois ans. Aucune modification ne sera apportée au modèle de base avec la franchise ordinaire à 300 francs, dont le contrat peut être résilié pour la fin d'un semestre.

Cosignataires: Bortoluzzi, Brand, Cassis, Frehner, Giezendanner, Humbel, Pezzatti (7)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

03.12.2015 Conseil national. L'initiative parlementaire est reprise par Monsieur Brand.

22.06.2016 CSSS-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

30.08.2016 CSSS-CE. Adhésion.

216/12.414 n (Bortoluzzi) de Courten. Les paramètres techniques n'ont pas leur place dans la LPP (15.03.2012)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) sera modifiée de façon à ce que le taux de conversion et le taux d'intérêt minimaux ne soient plus fixés dans la loi.

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

25.04.2013 CSSS-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

15.12.2015 Conseil national. L'initiative parlementaire est reprise par Monsieur de Courten.

217/15.479 n Bourgeois. Stop au bradage ruineux du sucre! Pour la sauvegarde de l'économie sucrière indigène (08.09.2015)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Dans le but de garantir la rentabilité de la production indigène de sucre et de betteraves, il convient d'adapter le mécanisme de fixation des droits de douane pour le sucre importé de sorte qu'un prix minimum du sucre soit respecté.

Cosignataires: Binder, Büchler Jakob, Bugnon, Bulliard, Grin, Gschwind, Hausammann, Parmelin, Pezzatti, Ritter, Schibli, Schläfli, Siegenthaler, Walter, Winkler (15)

CN *Commission de l'économie et des redevances*

218/15.424 n Bulliard. Reconnaître aux proches aidants un droit systématique à des bonifications pour tâches d'assistance en cas d'impotence reconnue de la personne prise en charge (20.03.2015)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 29septies (4. Bonifications pour tâches d'assistance) de la loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants (LAVS) sera modifié comme suit:

Art. 29septies

Al. 1

Les assurés qui prennent en charge des parents de ligne ascendante ou descendante ou des frères et soeurs au bénéfice d'une allocation de l'AVS, de l'AI, de l'assurance-accidents obligatoire ou de l'assurance militaire pour une impotence (supprimer "de degré moyen au moins") ont droit à une bonification pour tâches d'assistance, y compris pour l'année d'attente (nouveau), à condition qu'ils puissent se déplacer facilement auprès de la personne prise en charge ...

Cosignataires: Amherd, Bourgeois, Buttet, Candinas, Darbellay, Glanzmann, Gmür Alois, Graf Maya, Gschwind, Lehmann, Lohr, Lustenberger, Müller Leo, Müller-Altermatt, Piller Carrard, Reynard, Romano, Schläfli, Schneider Schüttel, Steiert, Vogler (21)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

13.05.2016 CSSS-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

219/15.499 n Buttet. Importation de viande halal provenant d'abattages sans étourdissement (18.12.2015)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante qui reprend le texte de ma motion 13.4090 n'ayant pu être traitée durant la précédente législature:

On élaborera les bases légales nécessaires pour éliminer enfin les incertitudes qui existent concernant les importations de viande halal qui provient d'animaux qui n'ont pas été étourdis lors de l'abattage, de même que les discriminations qui existent en matière d'importation de viande halal dont sont victimes la majorité des entreprises autorisées à importer de la viande. A cet effet, il s'agit de prévoir les objectifs suivants:

1. déclaration obligatoire de la viande halal qui provient d'animaux qui, contrairement aux directives suisses, ont été abattus à l'étranger respectivement sans avoir été étourdis ou qui n'ont été étourdis qu'après la saignée - complément de l'ordonnance agricole sur la déclaration (RS 916.51) par un nouvel article 3 alinéa 3;

2. mise à niveau des coûts moyens des adjudications des contingents tarifaires partiels 5.5 (bovins) et 5.6 (ovins) pour la viande halal avec ceux des catégories de viande et produits carnés correspondantes du contingent tarifaire partiel 5.7 pour les trois mois précédents - complément par un nouvel article 18a alinéa 6 de l'ordonnance sur le bétail de boucherie (RS 916.341).

Cosignataires: Addor, Barazzone, Bourgeois, Bulliard, Gschwind, Regazzi, Ritter, Ruppen, Schmidt Roberto, Wobmann (10)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

30.06.2016 CSEC-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

10.10.2016 CSEC-CE. Ne pas donner suite

x 220/15.432 n Candinas. Ne pas percevoir de TVA sur la redevance de radio et de télévision (05.05.2015)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale du 12 juin 2009 régissant la taxe sur la valeur ajoutée (loi sur la TVA, LTVA), dans sa version modifiée selon la révision du 26 septembre 2014 de la loi sur la radio et la télévision (LRTV), sera modifiée comme suit:

Art. 18 Principe

...

Al. 2

En l'absence de prestation, les éléments suivants, notamment, ne font pas partie de la contre-prestation:

...

Let. I

les émoluments, les contributions et autres montants encaissés pour des activités relevant de la puissance publique. (abroger le reste de la lettre)

Art. 25 Taux de l'impôt

...

Al. 2

Le taux réduit de 2,5 pour cent est appliqué:

...

Let. b

abrogée

...

Cosignataires: Allemann, Amherd, Binder, Bulliard, Darbellay, de Buman, Fluri, Français, Gasser, Glanzmann, Graf-Litscher, Hardegger, Hassler, Humbel, Landolt, Lehmann, Mahrer, Meier-Schatz, Müller Leo, Nordmann, Pfister Gerhard, Piller Carrard, Regazzi, Riklin Kathy, Rytz Regula, Schläfli, Schmid-Federer, Schneider-Schneiter, Semadeni, Vogler (30)

CN *Commission des transports et des télécommunications*

28.06.2016 Retrait.

221/16.447 n Carobbio Guscetti. Pour un service universel (17.06.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La Confédération et les cantons garantissent un service universel suffisant, accessible à tous; celui-ci assure que les biens et services répondant aux besoins usuels, sont accessibles à tous, dans toutes les régions du pays, dans la meilleure qualité possible et à des conditions équitables.

Cosignataires: Fridez, Friedl, Graf-Litscher, Gysi, Hardegger, Heim, Kiener Nellen, Leutenegger Oberholzer, Marti, Meyer Mattea, Munz, Naef, Nordmann, Piller Carrard, Reynard,

Schenker Silvia, Semadeni, Sommaruga Carlo, Steiert, Tornare (20)

CN *Commission des transports et des télécommunications*

222/16.472 n Carobbio Guscetti. La concurrence ne doit pas se traduire par une baisse de la qualité des soins hospitaliers et une augmentation des coûts (30.09.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La LAMal doit fixer des critères minimaux pour l'inscription des hôpitaux sur les listes cantonales. Ces critères tiendront compte des éléments suivants:

1. qualité des prestations offertes conformément à des standards, sur la base d'un rapport annuel sur la qualité,
2. quorum de patients,
3. dignité des conditions de travail,
4. nombre de places de formation,
5. respect de la clause du besoin pour l'achat et l'installation d'équipements médicaux coûteux.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Barrile, Feri Yvonne, Friedl, Gysi, Heim, Kiener Nellen, Marra, Masshardt, Munz, Nussbaumer, Piller Carrard, Reynard, Ruiz Rebecca, Schenker Silvia, Seiler Graf, Semadeni, Tornare (18)

223/15.433 n (Caroni) Moret. Mandats des lobbyistes ayant accès au Palais du Parlement. Pour plus de transparence (03.06.2015)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La législation sur le Parlement sera modifiée de telle sorte que les lobbyistes disposant d'une carte d'accès au Palais du Parlement soient tenus, en plus du nom de l'entreprise pour laquelle ils travaillent, d'indiquer également dans la rubrique "Fonction" du registre public des accrédités (cf. art. 69 al. 2 LParl) tous les mandats qui les amènent à déployer des activités au sein du Palais fédéral.

CN/CE *Commission des institutions politiques*

15.11.2015 Conseil national. L'initiative parlementaire est reprise par Madame Moret.

14.04.2016 CIP-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

25.08.2016 CIP-CE. Adhésion.

224/15.418 n Chevalley. On ne brûle pas des déchets alimentaires, c'est idiot! (19.03.2015)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Interdiction de brûler des restes alimentaires ou fixer des objectifs évolutifs contraignants par branche en vue, à terme, d'éliminer complètement l'incinération des restes alimentaires.

Les restes alimentaires devront être valorisés dans différentes filières, soit principalement:

1. redistribués à des êtres humains;
2. utilisés pour nourrir des animaux;
3. utilisés pour produire du biogaz;
4. utilisés pour fabriquer du compost.

Des exceptions pourront être admises pour des raisons sanitaires.

Cosignataires: Aebi Andreas, Aebischer Matthias, Allemann, Amherd, Badran Jacqueline, Bäumle, Böhni, Bourgeois, Bugnon, Cassis, Chopard-Acklin, Clottu, de Buman, Egloff, Fässler Daniel, Feller, Fischer Roland, Flach, Fluri, Fridez, Galladé, Gasser, Gilli, Girod, Golay, Graf Maya, Grin, Grossen Jürg, Grunder, Gschwind, Guhl, Hassler, Hausammann, Hess Lorenz, Ingold, Jans, John-Calame, Keller Peter, Kessler, Landolt, Leuenberger-Genève, Lohr, Lüscher, Mahrer, Maier Thomas, Maire Jacques-André, Marra, Meier-Schatz, Moret, Moser, Müller-Altermatt, Müri, Neiryneck, Nordmann, Nussbaumer, Parmelin, Perrinjaquet, Quadranti, Reynard, Rime, Ritter, Rösti, Ruiz Rebecca, Rusconi, Rytz Regula, Schelbert, Schilliger, Schwaab, Semadeni, Streiff, Thorens Goumaz, Tornare, van Singer, Veillon, Vogler, Voruz, Weibel, Wermuth, Winkler (79)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

30.06.2015 CSEC-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

15.10.2015 CSEC-CE. Adhésion.

225/15.410 n de Buman. Ancrer durablement le taux spécial de TVA applicable à l'hébergement (11.03.2015)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante visant à ancrer durablement dans la loi sur la TVA le taux spécial applicable à l'hébergement et dont la durée de validité est actuellement limitée au 31 décembre 2017 (art. 25 al. 4 LTVA).

Cosignataires: Amherd, Barazzone, Buttet, Candinas, Darbellay, Germanier, Gschwind, Ingold, Regazzi, Romano, Vogler (11)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

19.01.2016 CER-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

18.08.2016 CER-CE. Adhésion.

226/16.420 n de Buman. Pour un prix des revues plus raisonnable en Suisse (18.03.2016)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi sur les cartels est à compléter de la manière suivante:

Art. 6a Prix imposé pour les journaux et les revues

Al. 1

Le prix imposé par lequel une entreprise qui édite des journaux et des revues impose, juridiquement ou économiquement, aux acheteurs de ces produits des prix fixes à la revente est admis, sous réserve de l'alinéa 2.

Al. 2

La COMCO peut, d'office ou sur requête du Surveillant des prix, interdire le prix imposé en cas d'abus. Par abus, on entend en particulier le fait d'imposer des prix abusifs.

Al. 3

Pour juger du caractère abusif des prix, la COMCO consulte le Surveillant des prix.

Cosignataires: Candinas, Chevalley, Gmür Alois, Ingold, Müller-Altermatt, Piller Carrard, Ritter, Romano, Steiert, Streiff (10)

CN *Commission de l'économie et des redevances*

227/16.473 n de Buman. Petite révision de la loi sur les cartels (30.09.2016)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi sur les cartels est modifiée dans le sens où quatre points spécifiques, qui étaient largement incontestés dans la révision échouée de la LCart de 2014, sont adaptés, à savoir le contrôle des concentrations d'entreprises, la procédure civile du droit des cartels, la prise en compte de programmes de conformité ("Compliance-Programme") dans le calcul du montant de la sanction ainsi que la procédure d'opposition.

Cosignataires: Barazzone, Müller Leo, Ritter (3)

228/15.428 n de Courten. Le droit de cité doit être fonction du nom que l'on porte (19.03.2015)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 161 du Code civil (CC) sera modifié de telle sorte que le droit de cité cantonal et communal soit fonction du nom que l'on porte.

Cosignataires: Amherd, Amstutz, Brand, Candinas, Darbellay, Gmür Alois, Keller Peter, Knecht, Miesch, Müller Thomas, Pezzatti, Pfister Gerhard, Rösti, Schilliger, Schwander, von Siebenthal (16)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

08.04.2016 CAJ-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

30.08.2016 CAJ-CN. Ne pas donner suite

229/14.434 n Derder. Protéger l'identité numérique des citoyens (20.06.2014)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La Constitution fédérale est modifiée comme suit:

Art. 13 Protection de la sphère privée

Al. 1

Toute personne a droit au respect de sa vie privée et familiale, de son domicile, de sa correspondance et des relations qu'elle établit par la poste et les télécommunications et de toutes les données qui lui sont propres.

Al. 2

Ces données sont la propriété de la personne, qui doit être protégée contre leur emploi abusif.

CN/CE *Commission des institutions politiques*

16.01.2015 CIP-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

20.08.2015 CIP-CE. Adhésion.

230/16.449 n Derder. Création d'une commission parlementaire des affaires numériques (17.06.2016)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 10 du règlement du Conseil national est modifié de manière à traiter les questions numériques dans une commission permanente, par exemple en créant une commission qui soit en charge des affaires numériques.

CN *Bureau*

231/16.442 n Dobler. Les employés de start-up détenant des participations dans l'entreprise doivent être libérés de l'obligation de saisir leur temps de travail (09.06.2016)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

On modifiera les articles concernés de la loi sur le travail (LTr), en particulier l'article 46, de telle sorte que les employés de start-up (entreprises durant leur cinq premières années d'activité) qui bénéficient d'un plan d'options d'achat d'actions à l'intention des employés (Employee Stock Option Plan, ESOP), à savoir des modèles d'intéressement des collaborateurs tels que les régimes d'actions, les régimes d'options, les actions fictives et les options fictives, puissent convenir d'un horaire de travail fondé sur la confiance et ne soient pas obligés de saisir leur temps de travail.

Cosignataires: Bigler, Egloff, Fässler Daniel, Feller, Gössi, Grüter, Hess Hermann, Jauslin, Keller-Inhelder, Landolt, Martullo, Matter, Müller Leo, Pfister Gerhard, Sauter, Schneeberger, Tuena, Walter, Walti Beat (19)

CN *Commission de l'économie et des redevances*

232/15.455 n Egloff. Empêcher les sous-locations abusives (18.06.2015)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 262 CO sera modifié et complété comme suit:

Art. 262

Al. 1

Le locataire ne peut sous-louer tout ou partie de la chose qu'avec le consentement écrit du bailleur.

Al. 2

Le locataire doit soumettre une demande écrite de sous-location au bailleur; la demande contient:

Let. a

le nom du sous-locataire;

Let. b

les conditions du contrat, notamment la désignation de l'objet sous-loué, son usage, le loyer de la sous-location et la durée du contrat.

Le locataire doit informer le bailleur de tout changement concernant ces données survenu pendant la durée de la sous-location.

Al. 3

Le bailleur peut notamment refuser son consentement dans les cas suivants:

Let. a

le locataire refuse de lui communiquer les conditions visées à l'alinéa 2;

Let. b

les conditions de la sous-location, comparées à celles du contrat de bail principal, sont abusives;

Let. c

la sous-location présente pour le bailleur des inconvénients majeurs;

Let. d

la durée prévue pour la sous-location dépasse deux ans.

Al. 4

Reprend sans changement l'alinéa 3 en vigueur

Al. 5

Lorsque le locataire sous-loue tout ou partie de l'objet sans le consentement écrit du bailleur, qu'il donne de fausses indications ou qu'il omet d'informer le bailleur d'un changement (al. 2), le bailleur peut, après protestation écrite restée sans effet, résilier le bail moyennant un délai de congé minimum de 30 jours.

Cosignataires: Aeschi Thomas, Chevalley, Fehr Hans, Gasser, Gmür Alois, Gössi, Herzog, Hess Lorenz, Hurter Thomas, Knecht, Pieren, Schibli, Stahl, Vitali (14)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

12.05.2016 CAJ-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

30.08.2016 CAJ-CE. Ne pas donner suite

233/16.451 n Egloff. Bonne foi dans le droit du bail. Contestation du loyer initial limitée aux cas dans lesquels le locataire a conclu le bail par nécessité (16.06.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 270 alinéa 1 CO sera modifié comme suit:

Art. 270

Al. 1

Lorsque le locataire estime que le montant du loyer initial est abusif au sens des articles 269 et 269a, il peut le contester devant l'autorité de conciliation dans les 30 jours qui suivent la réception de la chose et en demander la diminution:

Let. a

en cas de pénurie sur le marché local du logement et des locaux commerciaux, ou

Let. b

si le bailleur a sensiblement augmenté le loyer initial pour la même chose par rapport au précédent loyer, et

que le locataire a été contraint de conclure le bail par nécessité personnelle ou familiale.

...

Cosignataires: Aeschi Thomas, Amherd, Ammann, Bigler, Büchler Jakob, Burkart, Chiesa, Eymann, Fässler Daniel, Feller, Glanzmann, Gmür Alois, Grüter, Humbel, Jauslin, Keller Peter, Keller-Inhelder, Knecht, Lüscher, Matter, Müller Leo, Müller Thomas, Pezzatti, Pfister Gerhard, Romano, Ruppen, Rutz Gregor, Schilliger, Schmidt Roberto, Schwander, Sollberger, Steinemann, Tuena, Vogler, Vogt, Walti Beat, Zanetti Claudio, Zuberbühler (38)

CN *Commission des affaires juridiques*

234/16.462 n Eymann. Les collectivités responsables d'une haute école qui sont déterminantes doivent être représentées au sein du Conseil des hautes écoles (27.09.2016)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 12 de la loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE) sera modifié de telle sorte que les gouvernements des collectivités responsables d'une haute école qui sont déterminantes soient représentés au sein du Conseil des hautes écoles en vertu d'une disposition impérative de la loi.

235/15.427 n Fässler Daniel. Inciter les propriétaires forestiers publics subventionnés en vertu de la loi sur les forêts à construire avec du bois suisse (09.03.2015)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Il convient de créer les conditions juridiques nécessaires pour astreindre, lors de marchés publics, les cantons, les communes et autres institutions de droit public qui bénéficient, en leur qualité de propriétaires forestiers, de subventions en vertu de loi sur les forêts pour l'entretien de leurs forêts, à examiner les options prévoyant l'utilisation de bois lors de projets de construction et à privilégier les produits en bois entièrement fabriqués en Suisse.

Cosignataires: Amherd, Binder, Böhni, Bourgeois, Büchler Jakob, Bulliard, Candinas, Chopard-Acklin, Flückiger Sylvia, Glanzmann, Gmür Alois, Graf Maya, Grunder, Gschwind, Hassler, Hausammann, Herzog, Humbel, Jans, Keller Peter, Lustenberger, Müller-Altermatt, Müri, Nordmann, Nussbaumer, Parmelin, Pfister Gerhard, Quadranti, Rime, Ritter, Romano, Schläfli, Vitali, Vogler, Walter (35)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

15.02.2016 CEATE-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

23.06.2016 CEATE-CE. Ne pas donner suite

236/16.459 n Feller. Droit du bail. Autoriser la signature reproduite par un moyen mécanique (15.09.2016)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 269d du Code des obligations (CO) sera complété par un quatrième alinéa ayant la teneur suivante:

Art. 269d

...

Al. 4

Pour la notification d'une augmentation de loyer ou de toute autre modification unilatérale du contrat, une signature reproduite sur la formule officielle par un moyen mécanique est admise.

Cosignataires: Bauer, Egloff, Fässler Daniel, Genecand, Gössi, Lüscher, Müller Thomas, Nidegger, Schmidt Roberto, Vogler (10)

237/13.422 n Fiala. Egalité du partenariat enregistré et du mariage devant la procédure de naturalisation (22.03.2013)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La Constitution et la loi seront modifiées de manière à garantir l'égalité entre le partenariat enregistré et le mariage devant la procédure de naturalisation.

CN/CE *Commission des institutions politiques*

30.08.2013 CIP-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

27.01.2014 CIP-CE. Adhésion.

12.01.2016 Rapport CIP-CN (FF 2016 27)

12.01.2016 Avis du Conseil fédéral (FF 2016 43)

1. Arrêté fédéral concernant la naturalisation facilitée des personnes liées par un partenariat enregistré (FF 2016 39)

14.03.2016 Conseil national. Décision conforme au projet de la Commission

26.09.2016 Conseil des Etats. Le traitement de l'objet est suspendu pour une durée vraisemblablement supérieure à une année.

2. Loi sur la nationalité suisse (LN) (Egalité du partenariat enregistré et du mariage devant la procédure de naturalisation) (FF 2016 41)

14.03.2016 Conseil national. Décision conforme au projet de la Commission

26.09.2016 Conseil des Etats. Le traitement de l'objet est suspendu pour une durée vraisemblablement supérieure à une année.

238/14.440 n Flach. Article 8 LCD. Conditions commerciales abusives (23.09.2014)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale contre la concurrence déloyale (LCD) sera modifiée afin que l'utilisation de conditions générales qui, en contradiction avec les règles de la bonne foi, prévoient au détriment de l'autre partie au contrat une disproportion notable et injustifiée entre les droits et les obligations découlant du contrat, soit considérée systématiquement comme déloyale. La façon la plus simple de mettre en oeuvre cette exigence est de modifier l'article 8 LCD comme suit:

Art. 8

Agit de façon déloyale celui qui, notamment, utilise des conditions générales qui, en contradiction avec les règles de la bonne foi prévoient une disproportion notable et injustifiée entre les droits et les obligations découlant du contrat.

Cosignataires: Amherd, Bäumle, Böhni, Chevalley, Fischer Roland, Gasser, Grossen Jürg, Guhl, Ingold, Kessler, Killer Hans, Leutenegger Oberholzer, Maier Thomas, Schilliger, Vischer Daniel, Vogler, Weibel (17)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

25.06.2015 CAJ-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

02.02.2016 CAJ-CE. Adhésion.

239/16.430 n Flach. Lèse-majesté. Abroger l'article 296 CP (27.04.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Le Code pénal est modifié comme suit:

Art. 296

Abrogé

L'article 302 alinéas 2 et 3 sera adapté en conséquence.

Cosignataires: Allemann, Arslan, Bäumle, Bertschy, Chevalley, Eichenberger, Feri Yvonne, Glättli, Grossen Jürg, Guhl, Landolt,

Leutenegger Oberholzer, Moser, Nantermod, Quadranti, Schwaab, Schwander, Vogler (18)

CN *Commission des affaires juridiques*

240/15.480 n Frehner. Pour une assurance-maladie qui ne soit pas hors de prix. Renforcer le rôle du Parlement (17.09.2015)

Conformément aux articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale sur l'assurance-maladie est modifiée comme suit:

Art. 62 Formes particulières d'assurance

...

Al. 2

La loi peut autoriser la pratique d'autres formes d'assurance, notamment celles dans lesquelles ...

...

Al. 3

L'Assemblée fédérale règle en détail par voie d'ordonnance les formes particulières d'assurance ...

Art. 64

...

Al. 3

L'Assemblée fédérale fixe par voie d'ordonnance le montant des franchises et le montant annuel maximum de la quote-part.

...

Cosignataires: Borer, Bortoluzzi, Brand, Büchel Roland, Cassis, Clottu, de Courten, Egloff, Fehr Hans, Freysinger, Giezendanner, Grin, Herzog, Hess Lorenz, Humbel, Hurter Thomas, Ingold, Joder, Killer Hans, Knecht, Lehmann, Lohr, Matter, Miesch, Moret, Nidegger, Pezzatti, Pieren, Reimann Maximilian, Rutz Gregor, Schibli, Schmid-Federer, Schneeberger, Schwander, Stahl, Stolz, von Siebenthal, Weibel, Wobmann (39)

CN *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

14.10.2016 Retrait.

x 241/15.481 n Frehner. Nouvelle clé de répartition pour l'attribution des requérants d'asile (22.09.2015)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 27 de la loi sur l'asile sera modifié de telle sorte que la répartition des requérants d'asile entre les cantons s'effectuera dorénavant selon une nouvelle clé, sur le modèle de celle qui figure à l'article 21 de l'ordonnance 1 sur l'asile. Les critères qui permettront de fixer les contingents cantonaux tiendront compte de la superficie du canton, de la densité de la population par kilomètre carré et de la présence éventuelle de centres d'accueil et de procédure du Secrétariat d'Etat aux migrations sur le territoire cantonal.

Cosignataires: Amaudruz, Binder, Fehr Hans, Fiala, Lehmann, Nidegger, Portmann, Rickli Natalie, Rutz Gregor, Stolz, Walti Beat (11)

CN *Commission des institutions politiques*

01.09.2016 Retrait.

242/15.485 n Frehner. Transparence sur les coûts des hôpitaux (23.09.2015)

Conformément aux articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) est modifiée de manière à ce que les hôpitaux qui ne communiquent pas leurs données aux partenaires tarifaires de manière transparente et dans les délais soient sanctionnés par une réduction de 10 pour cent au maximum du tarif de référence.

Cosignataires: Borer, Brand, Cassis, Gmür Alois, Humbel, Maier Thomas, Moret, Stahl, Stolz (9)

CN *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

243/16.464 n Galladé. Armes. Preuve du besoin

(26.09.2016)

Conformément aux articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi sur les armes est modifiée de manière à ne délivrer un permis d'acquisition d'armes qu'aux seules personnes qui peuvent prouver qu'elles ont besoin d'une arme.

Sont reconnues avoir besoin d'acquérir et de posséder des armes à feu et les munitions correspondantes les personnes notamment qui peuvent rendre crédible, d'une part, qu'elles ont besoin d'une arme à feu et de la munition correspondante pour pratiquer le tir sportif ou la chasse et s'entraîner à ces activités et, d'autre part, que l'arme à feu qu'elles souhaitent acquérir est autorisée pour la discipline sportive déclarée ou la chasse. L'activité régulière du tir sportif ou de la chasse par les intéressés doit également être prouvée.

Cosignataires: Allemann, Barrile, Bertschy, Carobbio Guscelli, Feri Yvonne, Friedl, Graf Maya, Graf-Litscher, Guldemann, Hadorn, Heim, Jans, Kiener Nellen, Marti, Munz, Nussbaumer, Reynard, Seiler Graf, Semadeni, Tornare (20)

x 244/13.479 n Gasche. Impôt anticipé. Clarification de la procédure de déclaration (13.12.2013)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale sur l'impôt anticipé (RS 642.21) sera complétée comme suit:

Art. 20

...

Al. 2

Le délai que l'ordonnance fixe pour la remise à l'Administration fédérale des contributions d'une demande de recours à la procédure de déclaration constitue un délai d'ordre.

La loi fédérale concernant l'exécution des conventions internationales conclues par la Confédération en vue d'éviter les doubles impositions (RS 672.2) sera complétée comme suit:

Art. 2

Al. 1

...

Let. abis

Le délai que l'ordonnance fixe pour la remise à l'Administration fédérale des contributions d'une déclaration de versement de

dividendes en application de la procédure de déclaration constitue un délai d'ordre.

...

Les bases légales seront en outre modifiées de telle sorte que le non-respect d'un délai d'ordre pourra être puni d'une amende d'ordre.

Comme rien n'indique qu'un quelconque intéressé puisse pâtir de la présente clarification, aucun délai transitoire n'est nécessaire. Par la suite, les dispositions nouvelles à introduire dans la loi s'appliqueront dans la mesure du possible à tous les cas encore pendants. Une nouvelle base légale sera créée simultanément pour que les intérêts moratoires déjà exigés par voie de décision exécutoire puissent être remboursés.

Cosignataires: Aeschi Thomas, Baader Caspar, Fässler Daniel, Feller, Fischer Roland, Gössi, Grossen Jürg, Hassler, Heer, Hutter Markus, Landolt, Maier Thomas, Moret, Müller Leo, Müller Philipp, Müller Thomas, Pelli, Pfister Gerhard, Rime, Rutz Gregor, Wasserfallen (21)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

19.05.2014 CER-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

30.06.2014 CER-CE. Adhésion.

13.04.2015 Rapport CER-CN (FF 2015 4879)

05.06.2015 Avis du Conseil fédéral (FF 2015 4913)

Voir objet 15.3379 Mo. CER-CN (13.479)

1. Loi fédérale sur l'impôt anticipé (LIA) (FF 2015 4909)

16.06.2015 Conseil national. Décision conforme au projet de la Commission

23.09.2015 Conseil des Etats. Divergences.

07.12.2015 Conseil national. Divergences.

20.09.2016 Conseil des Etats. Divergences.

22.09.2016 Conseil national. Adhésion.

30.09.2016 Conseil national. La loi est adoptée au vote final.

30.09.2016 Conseil des Etats. La loi est adoptée au vote final.

Feuille fédérale 2016 7413; Délai référendaire 19.01.2017

245/15.436 n Geissbühler. Conseil des Etats. Etablissement d'une liste nominative pour chaque vote (09.06.2015)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 82 de la loi sur le Parlement aura désormais la teneur suivante:

Art. 82

Dans les deux conseils, les résultats des votes qui ont lieu au moyen du système de vote électronique, à main levée ou par appel nominal sont publiés sous la forme d'une liste nominative.

Cosignataires: Aebi Andreas, Amaudruz, Amstutz, Binder, Borer, Bortoluzzi, Brunner, Clottu, Estermann, Fehr Hans, Flückiger Sylvia, Freysinger, Giezendanner, Golay, Graber Jean-Pierre, Herzog, Miesch, Müller Thomas, Müri, Pantani, Parmelin, Pieren, Quadri, Reimann Lukas, Rickli Natalie, Rösti, Rutz Gregor, Schibli, Schwander, Stamm, von Siebenthal (31)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

14.04.2016 CIP-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

246/12.483 n Giezendanner. Créer un FAIR (financement et aménagement de l'infrastructure routière) (28.09.2012)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

1. Par analogie avec le fonds lié au financement et à l'aménagement de l'infrastructure ferroviaire (FAIF), l'infrastructure routière doit être financée de manière transparente. Le fonds lié au financement et à l'aménagement de l'infrastructure routière (FAIR) devra donc être créé pour financer la route.

2. Le FAIR sera créé dans la foulée du FAIF.

Cosignataires: Aebi Andreas, Aeschi Thomas, Amaudruz, Amstutz, Baader Caspar, Binder, Blocher, Borer, Bortoluzzi, Brand, Brunner, Büchel Roland, Büchler Jakob, Bugnon, Darbellay, de Courten, Egloff, Eichenberger, Estermann, Fehr Hans, Fiala, Flückiger Sylvia, Frehner, Freysinger, Geissbühler, Glanzmann, Gössi, Grin, Grunder, Haller, Heer, Hess Lorenz, Humbel, Hurter Thomas, Hutter Markus, Joder, Kaufmann, Keller Peter, Killer Hans, Knecht, Landolt, Leutenegger Filippo, Lustenberger, Mörgeli, Müller Thomas, Müller Walter, Müri, Pantani, Parmelin, Perrin, Pfister Gerhard, Pieren, Quadri, Regazzi, Reimann Lukas, Reimann Maximilian, Rime, Rösti, Rusconi, Schilliger, Schneeberger, Schwander, Stahl, Stamm, Veillon, Vitali, von Siebenthal, Wandfluh, Wasserfallen, Wobmann, Ziörjen (71)

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

25.03.2013 CTT-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

247/16.467 n Giezendanner. Supprimer l'obligation de s'assurer pour les personnes en séjour illégal (29.09.2016)

Conformément aux articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 3 de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) est complété comme suit:

"Les personnes qui séjournent illégalement et sans autorisation de séjour en Suisse sont exceptées de l'assurance obligatoire."

Cosignataires: Addor, Aebi Andreas, Aeschi Thomas, Amaudruz, Amstutz, Arnold, Brand, Brunner, Büchel Roland, Buffat, Bühler, Burgherr, Clottu, de Courten, Estermann, Flückiger Sylvia, Frehner, Geissbühler, Glarner, Glauser, Golay, Grin, Grüter, Heer, Herzog, Hess Erich, Hurter Thomas, Imark, Knecht, Müller Thomas, Page, Pantani, Pieren, Quadri, Regazzi, Reimann Maximilian, Rickli Natalie, Rime, Ruppen, Rutz Gregor, Salzmann, Sollberger, Stamm, Tuena, von Siebenthal, Walliser, Wobmann, Zuberbühler (48)

248/16.468 n Giezendanner. Contenir les coûts dans la LAMal en introduisant des possibilités efficaces d'actions récursoires en cas d'erreur de traitement (29.09.2016)

Conformément aux articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) est modifiée de manière à créer des bases légales faisant obligation aux fournisseurs de prestations (médicales) de déclarer ouvertement les traitements qui ont échoué. Les assureurs devront avoir accès à un registre recensant ces échecs. Ainsi, les caisses-maladie seront en mesure d'ouvrir des actions récursoires (au bénéfice des assurés). Les fournisseurs de prestations et leurs

assurances de responsabilité civile seront contraints de collaborer activement à la procédure d'administration des preuves. Des possibilités de sanctions seront introduites.

Cosignataires: Addor, Aebi Andreas, Amaudruz, Amstutz, Arnold, Brand, Brunner, Büchel Roland, Buffat, Bühler, Burgherr, Candinas, Clottu, de Courten, Egloff, Estermann, Flach, Flückiger Sylvia, Frehner, Geissbühler, Glanzmann, Glarner, Glauser, Gmür-Schönenberger, Golay, Graf-Litscher, Grin, Grossen Jürg, Grunder, Grüter, Guhl, Hardegger, Heer, Heim, Herzog, Hess Erich, Hess Lorenz, Hurter Thomas, Imark, Keller Peter, Keller-Inhelder, Knecht, Landolt, Lohr, Matter, Müller Thomas, Nicolet, Page, Pantani, Pardini, Pezzatti, Pieren, Quadranti, Quadri, Reimann Lukas, Reimann Maximilian, Rickli Natalie, Rime, Rösti, Ruppen, Salzmann, Schwander, Sollberger, Stamm, Steiert, Steinemann, Tuena, Vogt, von Siebenthal, Walliser, Walter, Weibel, Wobmann, Zuberbühler (74)

249/14.453 n Gössi. Achat de nouveaux logements. Pour des règles contraignantes en matière de responsabilité (25.09.2014)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Le Code des obligations est modifié comme suit:

Art. 219

...

Al. 4

En cas de vente d'une part de copropriété d'un immeuble qui comporte une construction dont la partie prépondérante a moins d'un an, l'acheteur a le droit inaliénable d'obliger le vendeur à remédier à ses frais aux défauts de la construction s'il est possible de le faire sans dépenses excessives. Il doit signaler les défauts au vendeur dans les 60 jours qui suivent leur découverte.

Cosignataires: Binder, Brand, Egloff, Estermann, Fässler Daniel, Fehr Hans, Feller, Flückiger Sylvia, Freysinger, Gmür Alois, Hausammann, Heer, Herzog, Hiltzold, Keller Peter, Merlini, Müller Thomas, Noser, Perrinjaquet, Pezzatti, Portmann, Rickli Natalie, Rutz Gregor, Schibli, Schneeberger, Schwander, Stolz, Vitali, Walter, Walti Beat, Wasserfallen (31)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

12.11.2015 CAJ-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

02.02.2016 CAJ-CE. Adhésion.

250/15.497 n Graf-Litscher. Accorder un soutien public aux médias d'information en ligne (16.12.2015)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Le droit sera aménagé de façon à autoriser le soutien public des médias d'information en ligne. Il s'agira d'une part de définir les organisations ou offres susceptibles d'être concernées, d'autre part d'arrêter les modalités de leur financement.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Allemann, Barrille, Gysi, Hadorn, Heim, Kiener Nellen, Maire Jacques-André, Marti, Munz, Seiler Graf (11)

CN *Commission des transports et des télécommunications*

251/16.432 n Graf-Litscher. Principe de la transparence dans l'administration. Faire prévaloir la gratuité de l'accès aux documents officiels (27.04.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Le droit pertinent est modifié de façon à rendre l'accès aux documents officiels libre d'émoluments, sauf exceptions dûment motivées, lorsque le coût qui en résulte pour l'administration est sans commune mesure avec l'intérêt public qu'il représente.

Cosignataires: Barrile, Flach, Friedl, Glättli, Grüter, Gysi, Hadorn, Hardegger, Heim, Jans, Marti, Meyer Mattea, Munz, Naef, Pardini, Piller Carrard, Reynard, Riklin Kathy, Schwaab, Seiler Graf, Semadeni, Steiert, Tornare, Wasserfallen, Weibel, Wermuth (26)

CN *Commission des institutions politiques*

20.10.2016 CIP-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

252/15.491 n Grunder. Sauver le système de milice en prolongeant la durée du mandat des parlementaires (25.09.2015)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 149 alinéa 2 de la Constitution sera modifié de sorte à prolonger l'intervalle, actuellement fixé à quatre ans, entre chaque renouvellement intégral du Conseil national.

CN *Commission des institutions politiques*

253/15.492 n Grunder. Sauver le système de milice en limitant la durée de fonction des parlementaires (25.09.2015)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 149 alinéa 2 de la Constitution sera complété par une limitation de la durée de fonction.

CN *Commission des institutions politiques*

x 254/15.490 n Gschwind. Constitution de réserves de crise aussi pour les petites entreprises (24.09.2015)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Le Conseil fédéral est chargé d'adapter la loi fédérale sur la constitution de réserves de crise bénéficiant d'allègements fiscaux (LCRC) pour étendre le champ d'application aux entreprises agricoles reconnues au sens de la loi fédérale sur le droit foncier rural (LDFR) ainsi qu'aux entreprises de cinq employés et plus.

Cosignataires: Aebi Andreas, Amaudruz, Amherd, Barazzone, Bulliard, Buttet, Candinas, Darbellay, Freysinger, Gmür Alois, Golay, Grin, Müller Leo, Regazzi, Ritter, Romano, Schläfli, Veillon, Vogler (19)

CN *Commission de l'économie et des redevances*

26.09.2016 Retrait.

255/16.416 n Guhl. Autoriser le placement en détention de sûreté des récidivistes sexuels (17.03.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 221 alinéa 1 lettre c du Code de procédure pénale (CCP) est modifié de façon à prévoir que quiconque commet un délit grave à caractère sexuel peut être placé en détention pour des motifs de sûreté dès lors qu'il commet un nouveau délit à caractère sexuel.

Cosignataires: Campell, Flach, Gasche, Hess Lorenz, Jauslin, Rickli Natalie, Vogler (7)

CN *Commission des affaires juridiques*

x 256/05.464 n Guisan. Dépistage du cancer (16.12.2005)

Me fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Les conditions-cadres de la LAMal et autres dispositions légales concernant la prévention doivent être complétées de manière à encourager le dépistage systématique précoce du cancer par des programmes adéquats et à en garantir l'accès à tous les groupes à risque selon des critères à déterminer sur l'ensemble du territoire de la Confédération. En particulier, il y a lieu d'organiser des programmes de dépistage du cancer du sein de qualité dans tous les cantons.

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

24.11.2006 CSSS-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

27.06.2008 CSSS-CE. Adhésion.

01.10.2010 Conseil national. Le délai imparti est prorogé de deux ans, soit jusqu'à la session d'automne 2012.

28.09.2012 Conseil national. Le délai imparti est prorogé de deux ans, soit jusqu'à la session d'automne 2014.

26.09.2014 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'automne 2016.

30.09.2016 Conseil national. Classement.

257/16.469 n Gysi. Les coûts induits par les primes d'assurance-maladie doivent se refléter dans l'indice suisse des prix à la consommation (29.09.2016)

Conformément aux articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'indice suisse des prix à la consommation est complété par un instrument qui reflète, dans le domaine de la santé, les coûts induits par les primes d'assurance-maladie.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Allemann, Barrile, Birrer-Heimo, Carobbio Guscetti, Feri Yvonne, Friedl, Graf-Litscher, Guldimann, Hadorn, Heim, Jans, Kiener Nellen, Leutenegger Oberholzer, Marti, Munz, Nordmann, Nussbaumer, Reynard, Schenker Silvia, Seiler Graf, Semadeni, Steiert, Tornare (24)

258/15.442 n Heer. Déplacements des parlementaires effectués aux frais du contribuable. Obligation d'informer (15.06.2015)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fera désormais obligation de fournir aux journalistes et aux personnes intéressées qui en font la demande toutes informations sur les déplacements que les membres de l'Assemblée fédérale effectuent aux frais du contribuable.

CN/CE *Commission des institutions politiques*

04.02.2016 CIP-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

03.05.2016 CIP-CE. Ne pas donner suite

259/16.466 n Heer. Soumettre à nouveau la FINMA au politique (29.09.2016)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La LFINMA sera modifiée de sorte que la FINMA n'ait plus le statut d'établissement de droit public et soit incorporée dans l'administration fédérale. La FINMA exerce ses activités en toute indépendance et échappe au contrôle politique. La CdG ne peut exercer aucun contrôle tout comme le Conseil fédéral n'a aucune influence sur l'institution.

x 260/05.465 n Heim. Dépistage du cancer (16.12.2005)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Le cadre légal doit être optimisé de sorte à promouvoir les mesures de dépistage précoce du cancer et à garantir à tous l'accès à ces mesures en inscrivant celles-ci dans l'assurance-maladie de base. Il convient en particulier d'encourager un dépistage systématique de qualité, au moyen de la mammographie, appliqué à toutes les femmes et dans tous les cantons.

Cosignataires: Cavalli, Donzé, Egerszegi-Obrist, Gross Andreas, Huguenin, John-Calame, Jützet, Kohler Pierre, Marty Kälin, Pedrina, Wehri, Widmer Hans (12)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

24.11.2006 CSSS-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

27.06.2008 CSSS-CE. Adhésion.

01.10.2010 Conseil national. Le délai imparti est prorogé de 2 ans, soit jusqu'à la session d'automne 2012.

28.09.2012 Conseil national. Le délai imparti est prorogé de deux ans, soit jusqu'à la session d'automne 2014.

26.09.2014 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'automne 2016.

30.09.2016 Conseil national. Classement.

261/07.486 n Heim. Organisation nationale pour l'assurance-qualité et la sécurité des patients (05.10.2007)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Il faut fixer dans la législation les conditions nécessaires à la création d'une organisation nationale pour l'assurance-qualité et la sécurité des patients, qui mettra au point des instruments et des stratégies validés scientifiquement propres à garantir l'élaboration d'une politique nationale de la qualité dans le domaine de la santé, qui assurera la coordination et l'évaluation des stratégies et qui élaborera les bases d'un système transparent en termes de qualité des résultats et de sécurité des patients.

Cosignataires: Aubert, Berberat, Bernasconi, Carobbio Gussetti, Daguet, Donzé, Dormond Béguelin, Favre Charles, Fehr

Jacqueline, Frösch, Galladé, Garbani Valérie, Graf-Litscher, Günter, Gysin Remo, Hany, Hofmann Urs, Hubmann, Jermann, John-Calame, Kohler Pierre, Lang, Marty Kälin, Maury Pasquier, Meyer Thérèse, Müller-Hemmi, Nordmann, Pedrina, Rechsteiner Paul, Rechsteiner-Basel, Rennwald, Rey Jean-Noël, Robbiani, Rossini, Schelbert, Schenker Silvia, Steiert, Stöckli, Stump, Teuscher, Thanei, Tschümperlin, Vischer Daniel, Vollmer, Wehri, Widmer Hans (46)

CN *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

262/15.489 n Heim. Exploiter et développer intelligemment le potentiel qu'offrent les salariés âgés sur le marché du travail (24.09.2015)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Des bases légales prévoyant des dispositifs d'incitation et d'autres mesures concrètes seront créées afin de favoriser le maintien des salariés d'un certain âge dans la vie active et d'améliorer leurs chances de réintégrer le marché du travail.

CN *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

263/15.406 n Herzog. Assurance-maladie. Rétablir la paix des tarifs (10.03.2015)

Conformément aux articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale sur l'assurance-maladie est modifiée de manière à ce que les conventions tarifaires, les structures tarifaires et les prix ne doivent plus être approuvés ou fixés par les gouvernements cantonaux ou le Conseil fédéral. Les conventions et les structures tarifaires seront conclues exclusivement par les partenaires tarifaires; en cas de désaccord, des tribunaux arbitraux institués par les partenaires tarifaires eux-mêmes trancheront, avec possibilité de recours auprès du Tribunal administratif fédéral.

Cosignataires: Amstutz, Bortoluzzi, Brunner, Büchler Jakob, Cassis, de Courten, Feller, Frehner, Geissbühler, Giezendanner, Graber Jean-Pierre, Hurter Thomas, Pfister Gerhard, Stahl, Stolz (15)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

13.05.2016 CSSS-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

04.07.2016 CSSS-CE. Ne pas donner suite

264/16.431 n Herzog. Préciser les exceptions en faveur de la recherche prévues par la loi sur les stupéfiants (27.04.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 8 alinéa 5 de la loi sur les stupéfiants (LStup) sera précisé et circonscrit de telle sorte que la notion de "recherche" sera cernée de manière plus claire et plus étroite. C'est ainsi par exemple que les autorisations exceptionnelles ne seront plus accordées qu'en faveur de projets de recherche relevant des sciences de la nature ou de la médecine clinique, et ce, à des conditions plus restrictives qu'aujourd'hui. Aucune autorisation ne sera notamment accordée aux projets relevant des sciences sociales ou économiques, ni à la recherche sur l'être

humain dans un but autre que clinique. Les études scientifiques liées à des initiatives politiques et celles qui constituent des projets complémentaires ou qui accompagnent la mise en oeuvre de projets politiques seront en outre exclues. Les projets de recherche devront être de nature purement scientifique et ne présenter aucun lien avec des projets politiques.

Cosignataires: Amstutz, Brand, Bächler Jakob, Burgherr, Buttet, Chiesa, de Courten, Estermann, Flückiger Sylvia, Frehner, Geissbühler, Giezendanner, Glarner, Grin, Gschwind, Hausamann, Hess Erich, Keller-Inhelder, Martullo, Müller Thomas, Pantani, Pezzatti, Reimann Maximilian, Ritter, Romano, Salzmann, Schwander, Sollberger, Tuena, von Siebenthal, Walliser (31)

CN *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

265/16.405 n Hess Erich. Mise en réseau de tous les registres des poursuites (10.03.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

On créera les bases légales permettant au moyen d'une requête auprès d'un office du registre des poursuites d'obtenir sur une personne toutes les informations sur les poursuites ouvertes, en Suisse, à son encontre et les actes de défaut de biens qui la concernent.

Cosignataires: Addor, Aebi Andreas, Aeschi Thomas, Amadruz, Amstutz, Arnold, Bäumle, Béglé, Bertschy, Bigler, Brand, Brunner, Büchel Roland, Bächler Jakob, Buffat, Bühler, Burgherr, Burkart, Campell, Candinas, Cassis, Chiesa, Clottu, de Courten, Dettling, Dobler, Egloff, Estermann, Fässler Daniel, Feller, Flückiger Sylvia, Frehner, Fricker, Gasche, Geissbühler, Giezendanner, Girod, Glanzmann, Glarner, Glauser, Gmür Alois, Golay, Grin, Grossen Jürg, Grunder, Grüter, Gschwind, Guhl, Häsler, Hausamann, Heer, Herzog, Hess Lorenz, Humbel, Imark, Ingold, Keller Peter, Keller-Inhelder, Knecht, Köppel, Landolt, Lohr, Lüscher, Matter, Merlini, Moser, Müller Thomas, Müri, Nantermod, Nicolet, Nidegger, Page, Pantani, Pezzatti, Pfister Gerhard, Pieren, Quadranti, Quadri, Regazzi, Reimann Lukas, Reimann Maximilian, Rickli Natalie, Rime, Romano, Rösti, Ruppen, Rutz Gregor, Salzmann, Schneeberger, Schwander, Stamm, Steinemann, Streiff, Tuena, Vogt, von Siebenthal, Walliser, Walter, Wasserfallen, Weibel, Wobmann, Zanetti Claudio, Zuberbühler (103)

CN *Commission des affaires juridiques*

266/16.463 n Hess Erich. Circulation routière. Amendes d'ordre à la place de mesures administratives en cas d'inattention ou de distraction (27.09.2016)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Les infractions à la loi fédérale sur la circulation routière pour cause d'inattention ou de distraction ne seront à l'avenir plus punies que par une amende d'ordre.

Cosignataires: Addor, Aebi Andreas, Aeschi Thomas, Amstutz, Arnold, Bauer, Bigler, Brand, Brunner, Bächler Jakob, Buffat, Burgherr, Chiesa, de Courten, Dettling, Dobler, Estermann, Eymann, Flückiger Sylvia, Frehner, Geissbühler, Giezendanner, Glarner, Gmür Alois, Grüter, Hausamann, Heer, Herzog, Hess Lorenz, Imark, Knecht, Landolt, Matter, Müller Thomas, Nidegger, Page, Pantani, Pezzatti, Pfister Gerhard, Pieren, Quadri,

Reimann Lukas, Reimann Maximilian, Rime, Rösti, Ruppen, Rutz Gregor, Salzmann, Schilliger, Schneeberger, Schwander, Stamm, Steinemann, Tuena, Vitali, Vogt, von Siebenthal, Walliser, Walter, Wasserfallen, Wehrli, Wobmann, Zanetti Claudio, Zuberbühler (64)

267/15.404 n Hess Lorenz. Assurance-maladie. Rétablir la paix des tarifs (05.03.2015)

Conformément aux articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale sur l'assurance-maladie est modifiée de manière à ce que les conventions tarifaires, les structures tarifaires et les prix ne doivent plus être approuvés ou fixés par les gouvernements cantonaux ou le Conseil fédéral. Les conventions et les structures tarifaires seront conclues exclusivement par les partenaires tarifaires; en cas de désaccord, des tribunaux arbitraux institués par les partenaires tarifaires eux-mêmes trancheront, avec possibilité de recours auprès du Tribunal administratif fédéral.

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

13.05.2016 CSSS-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

04.07.2016 CSSS-CE. Ne pas donner suite

268/15.498 n Hess Lorenz. Raviver la démocratie directe en rendant le vote obligatoire (18.12.2015)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 136 de la Constitution (Droits politiques) sera complété par l'alinéa suivant:

"La participation aux votations et aux élections fédérales est obligatoire jusqu'à l'âge de 65 ans. Quiconque ne s'acquitte pas de cette obligation et ne présente pas d'excuse doit payer une amende. Les montants des amendes sont fixés par les cantons, qui en sont les bénéficiaires."

Cosignataires: Campell, Grunder, Guhl, Häsler, Landolt, Quadranti, Schmidt Roberto, Streiff, Weibel (9)

CN *Commission des institutions politiques*

269/16.422 n Hiltbold. Garantir la diversité médiatique en Suisse (18.03.2016)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Afin de renforcer le paysage médiatique en Suisse, le Conseil fédéral est chargé d'adapter la loi fédérale sur la radio et la télévision (LRTV) comme suit:

Art. 29

...

Al. 3

La SSR ne peut entrer en collaboration avec d'autres entreprises de médias que lorsque:

Let. a

celle-ci contribue de manière vérifiable au pluralisme des opinions et à la diversité de l'offre; et

Let. b

toutes les entreprises de médias ont accès à la collaboration sans discrimination et peuvent y participer.

Al. 4

Sur requête, la qualité de partie est accordée aux entreprises de médias dans des procédures concernant des activités non prévues dans la concession.

Cosignataires: Borloz, Burkart, Eichenberger (3)

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

29.08.2016 CTT-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

270/16.450 n Hiltbold. Optimisation technique des mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes. Elargissement des dispositions d'une CCT pouvant faire l'objet d'une extension facilitée (17.06.2016)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 1a alinéa 2 de la loi fédérale du 28 septembre 1956 permettant d'étendre le champ d'application de la convention collective de travail (LECCT; RS 221.215.311) est complété de la manière suivante:

Art. 1a

...

Al. 2

Dans ce cas, la décision d'extension peut porter sur les éléments suivants:

Let. a

la rémunération minimale ainsi que la durée du travail et du repos au sens de l'article 2 alinéa 1 lettres a et b de la loi sur les travailleurs détachés du 8 octobre 1999;

Let. b

les vacances;

Let. c

les contributions aux frais d'exécution;

let. d

les contrôles paritaires;

let. e

les sanctions à l'encontre des employeurs et des travailleurs fautifs, en particulier les peines conventionnelles et les frais de contrôle.

CN *Commission de l'économie et des redevances*

271/09.528 n Humbel. Financement moniste des prestations de soins (11.12.2009)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Un système de financement moniste sera introduit, par le biais d'une modification de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal). Afin que les cantons puissent garder le contrôle des moyens publics, le système en question respectera notamment les points suivants:

1. Les moyens publics seront consacrés à la formation et au perfectionnement du personnel médical, à la compensation des risques, aux prestations de santé publique et d'intérêt général, de même qu'à la réduction des primes d'assurance-maladie.

2. La part du financement public des prestations couvertes par l'assurance de base sera fixée et adaptée au renchérissement des prestations de santé.

3. Toutes les prestations hospitalières ou ambulatoires inscrites dans la LAMal seront financées par les assureurs-maladie.

Cosignataires: Borer, Bortoluzzi, Cassis, Egger, Favre Charles, Fiala, Gilli, Glanzmann, Gysin, Häberli-Koller, Kleiner, Loeffle, Müller Philipp, Parmelin, Scherer, Schmid-Federer, Stahl, Triponez, Wehrli (19)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

18.02.2011 CSSS-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

15.11.2011 CSSS-CE. Adhésion.

13.12.2013 Conseil national. Délai prolongé jusqu'à la session d'hiver 2015.

18.12.2015 Conseil national. Délai prolongé jusqu'à la session d'hiver 2017.

272/10.407 n Humbel. Exonérer les enfants du paiement des primes d'assurance-maladie (08.03.2010)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) est modifiée de façon à ce que les enfants soient exonérés du paiement des primes d'assurance-maladie.

Cosignataires: Aeschbacher Ruedi, Amacker, Bader Elvira, Barthassat, Bischof, Cathomas, Darbellay, Donzé, Egger, Glanzmann, Häberli-Koller, Hany, Hochreutener, Lustenberger, Meier-Schatz, Meyer Thérèse, Moser, Pfister Gerhard, Riklin Kathy, Robbiani, Schmid-Federer, Schmidt Roberto, Segmüller, Simoneschi-Cortesi, Wehrli, Weibel, Zemp (27)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

18.02.2011 CSSS-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

06.09.2011 CSSS-CE. Adhésion.

27.09.2013 Conseil national. Le délai imparti est prorogé de deux ans, soit jusqu'à la session d'automne 2015.

25.09.2015 Conseil national. Le délai imparti est prorogé de deux ans, soit jusqu'à la session d'automne 2017.

07.07.2016 Rapport CSSS-CN (FF 2016 6989)

12.10.2016 Avis du Conseil fédéral (FF 2016 7729)

1. Loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) (FF 2016 7019)

273/14.448 n Humbel. Soins de transition. Adapter les règles de financement à la pratique (25.09.2014)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 25a alinéa 2 de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) est précisé de manière à ce que l'ensemble des soins aigus et des soins de transition (soins proprement dits, assistance médicale, traitement ou thérapie, hébergement) soient rémunérés conformément à la réglementation du financement hospitalier. La durée maximale de deux semaines pendant laquelle ces soins sont rémunérés sera par ailleurs réexaminée.

Cosignataires: Cassis, Gilli, Glanzmann, Hess Lorenz, Ingold, Lohr, Pezzatti, Schenker Silvia, Schmid-Federer, Weibel (10)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

13.11.2015 CSSS-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

21.03.2016 CSSS-CE. Ne pas donner suite

274/15.419 n Humbel. Garantir la qualité et imposer la transparence dans l'offre de soins (19.03.2015)

Conformément aux articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) est modifiée de manière à ce que la qualité des prestations soit aussi un facteur déterminant pour la détermination des prix dans le domaine ambulatoire.

Cosignataires: Amherd, Bortoluzzi, Brand, Candinas, Cassis, de Courten, Frehner, Glanzmann, Gmür Alois, Heim, Hess Lorenz, Ingold, Kessler, Lohr, Lustenberger, Moret, Pezzatti, Pfister Gerhard, Riklin Kathy, Schmid-Federer, Steiert, Weibel (22)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

20.01.2016 CSSS-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

21.03.2016 CSSS-CE. Adhésion.

275/16.418 n Humbel. Renforcer le principe de la primauté des contrats dans la LAMal (17.03.2016)

Conformément aux articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) est modifiée de manière à ce que les conventions tarifaires ne soient plus soumises aux autorités compétentes pour approbation, mais uniquement pour information.

Cosignataires: Amherd, Candinas, Cassis, Frehner, Gmür Alois, Hess Lorenz, Muri, Pezzatti, Pfister Gerhard, Riklin Kathy, Schmid-Federer (11)

CN *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

276/16.419 n Humbel. Dispositifs médicaux figurant sur la liste des moyens et appareils. Instaurer la concurrence sur les prix (17.03.2016)

Conformément aux articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) est modifiée de manière à ce que les prix des dispositifs médicaux figurant sur la liste des moyens et appareils (LiMA) puissent être négociés entre les fournisseurs de prestations, les fabricants ou fournisseurs d'une part et les assureurs (ou leurs fédérations) ou les centrales d'achat d'autre part.

Cosignataires: Amherd, Candinas, Cassis, de Courten, Fässler Daniel, Frehner, Gmür Alois, Heim, Hess Lorenz, Lohr, Muri, Pezzatti, Pfister Gerhard, Riklin Kathy, Schmid-Federer, Steiert (16)

CN *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

277/12.502 n Hutter Markus. Droit du contrat d'entreprise. Pour des délais de réclamation équitables (14.12.2012)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale du 30 mars 1911 complétant le Code civil suisse (Livre cinquième: Droit des obligations) sera modifiée comme suit:

Art. 370 Acceptation de l'ouvrage

...

Al. 3

Si les défauts ne se manifestent que plus tard, le maître est tenu de les signaler à l'entrepreneur dans les 60 jours qui suivent le moment où il en a connaissance; sinon, l'ouvrage est tenu pour accepté avec ces défauts.

Cosignataires: Baader Caspar, Bäumle, Binder, Blocher, Brand, Candinas, Caroni, Egloff, Fässler Hildegard, Fehr Hans, Feller, Fischer Roland, Flach, Fluri, Gasser, Germanier, Gmür Alois, Gössi, Knecht, Landolt, Leutenegger Filippo, Müller Philipp, Müller Thomas, Noser, Pelli, Pezzatti, Pfister Gerhard, Regazzi, Ribaux, Riklin Kathy, Rutz Gregor, Schilliger, Schneeberger, Stahl, Vitali, Walter, Wandfluh, Wasserfallen, Weibel, Ziörjen (40)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

25.10.2013 CAJ-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

03.07.2014 CAJ-CE. Adhésion.

30.09.2016 Conseil national. Le délai imparti est prorogé de 2 ans, soit jusqu'à la session d'automne 2018.

278/15.493 n Jans. Pas de subventions en faveur des publicités pour la viande (25.09.2015)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Les bases légales seront modifiées de telle sorte qu'il ne soit plus versé de subvention fédérale en faveur des publicités pour la viande. Ce montant sera déduit de la contribution fédérale versée au titre de promotion des ventes.

Cosignataires: Girod, Glättli, Grossen Jürg, Hadorn, Kiener Nellen, Masshardt, Stolz, Thorens Goumaz (8)

CN *Commission de l'économie et des redevances*

279/11.449 n Joder. Publication des mesures de protection des adultes (16.06.2011)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

1. L'autorité de protection des adultes est tenue d'informer l'office des poursuites du domicile de la personne concernée de toute mesure relevant du droit de la protection des adultes qu'elle prend ou qu'elle lève.

2. L'office des poursuites inscrit cette information dans le registre des poursuites et la transmet aux tiers qui demandent un extrait du registre.

Cosignataires: Föhn, Fuchs, Füglistaller, Graber Jean-Pierre, Heer, Hochreutener, Hutter Markus, Lustenberger, Miesch, Reimann Lukas, Rutschmann, Schenk Simon, Schwander, Triponez, Wobmann (15)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

31.08.2012 CAJ-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

23.10.2012 CAJ-CE. Adhésion.

20.03.2015 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'hiver 2015.

26.02.2016 Rapport CAJ-CN (FF 2016 4979)

17.06.2016 Avis du Conseil fédéral (FF 2016 4993)

1. Code civil suisse (Communication des mesures de protection des adultes) (FF 2016 4989)

13.09.2016 Conseil national. Décision modifiant le projet de la commission.

280/12.470 n Joder. Meilleur soutien pour les enfants gravement malades ou lourdement handicapés qui sont soignés à la maison (27.09.2012)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Les bases légales seront adaptées de manière à ce que les familles (parents et personnes investies de l'autorité parentale) qui soignent à la maison des enfants gravement malades ou lourdement handicapés soient mieux et plus efficacement soutenues et déchargées.

Cosignataires: Birrer-Heimo, Frehner, Freysinger, Geissbühler, Giezendanner, Gilli, Hausammann, Heim, Rytz Regula, Wasserfallen (10)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

15.08.2013 CSSS-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

10.01.2014 CSSS-CE. Adhésion.

17.06.2016 Conseil national. Délai prolongé jusqu'à la session de printemps 2018.

07.07.2016 Rapport CSSS-CN (FF 2016 6971)

1. Loi fédérale sur l'assurance-invalidité (LAI) (FF 2016 6987)

281/14.468 n (Joder) Herzog. Egalité juridique entre les organisations d'aide à domicile publiques et privées (10.12.2014)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Le droit actuel doit être adapté de manière à ce que les organisations d'aide à domicile publiques et privées soient placées sur un pied d'égalité et que les différences et les inégalités existantes soient éliminées, notamment en ce qui concerne le taux de TVA ou l'octroi de subventions pour l'aide à la vieillesse.

Cosignataires: Clottu, Estermann, Flückiger Sylvia, Frehner, Giezendanner, Grin, Heer, Kessler, Knecht, Schibli (10)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

03.12.2015 Conseil national. L'initiative parlementaire est reprise par Madame Herzog.

24.02.2016 CSSS-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

14.10.2016 Retrait.

282/15.451 n Joder. Renforcer les Commissions de gestion (18.06.2015)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Les bases légales doivent être adaptées de sorte que les Commissions de gestion puissent exercer la haute surveillance sur la gestion au sens de l'article 26 de la loi sur le Parlement de manière plus efficace, plus rapide, plus efficiente et dans la meilleure coordination possible avec les autres organes de surveillance de la Confédération.

Cosignataires: Bernasconi, Borer, Clottu, Giezendanner, Graber Jean-Pierre, Grin, Heim, Kessler, Knecht, Lustenberger, Schibli, Schneeberger, Veillon, Wasserfallen (14)

CN/CE *Commission de gestion*

19.11.2015 CdG-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

26.02.2016 CdG-CE. Adhésion.

283/12.495 n Jositsch. Détention provisoire en cas de risque de récidive qualifié (12.12.2012)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 221 du Code de procédure pénale (CPP) est modifié de manière à ce que la détention provisoire puisse également être ordonnée en cas de risque de récidive qualifié, c'est-à-dire lorsqu'il y a sérieusement lieu de craindre que le prévenu commette une grave infraction et que la procédure en cours porte sur un crime ou un délit du même genre.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Fehr Hans-Jürg, Schneider Schüttel, Sommaruga Carlo (4)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

24.10.2013 CAJ-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

10.02.2014 CAJ-CE. Adhésion.

18.03.2016 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session de printemps 2018.

284/12.497 n Jositsch. Décisions de mise en détention. Personnes habilitées à recourir (12.12.2012)

Conformément aux articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Le Code de procédure pénale est modifié comme suit:

Art. 222

Le détenu et le ministère public peuvent attaquer devant l'autorité de recours les décisions ordonnant une mise en détention provisoire ou une mise en détention pour des motifs de sûreté ou encore la prolongation ou le terme de cette détention. L'article 233 est réservé.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Fehr Hans-Jürg, Hadorn, Schneider Schüttel, Sommaruga Carlo (5)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

24.10.2013 CAJ-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

15.05.2014 CAJ-CE. Adhésion.

18.03.2016 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session de printemps 2018.

285/15.437 n Keller Peter. Registre des intérêts. Distinguer les activités bénévoles des activités rémunérées

(10.06.2015)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante.

La loi sur le Parlement est complétée comme suit:

Les activités indiquées par les députés au titre de l'obligation de signaler les intérêts sont réparties en deux catégories: activités bénévoles et activités rémunérées. Le registre des intérêts est adapté en conséquence.

Est bénévole toute activité qui n'est liée à aucune rémunération, à l'exception des rémunérations qui servent uniquement au défraiement ou à l'indemnisation et qui n'excèdent pas un montant forfaitaire de 1200 francs par an.

Cosignataires: Aebi Andreas, Allemann, Amarelle, Amaudruz, Badran Jacqueline, Bernasconi, Bortoluzzi, Brand, Büchel Roland, Bugnon, Clottu, de Courten, Egloff, Estermann, Fehr Hans, Flückiger Sylvia, Freysinger, Galladé, Geissbühler, Golay, Graber Jean-Pierre, Grin, Gross Andreas, Gysi, Hadorn, Hardegger, Hausammann, Heer, Killer Hans, Marra, Mörgeli, Müri, Pantani, Parmelin, Piller Carrard, Quadri, Reimann Lukas, Reimann Maximilian, Reynard, Röstli, Ruiz Rebecca, Rusconi, Schibli, Schneider Schüttel, Schwaab, Schwander, Sommaruga Carlo, Stamm, Steiert, von Siebenthal, Wobmann (51)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

04.02.2016 CIP-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

03.05.2016 CIP-CE. Adhésion.

286/13.411 n Kessler. Remboursement des médicaments onéreux. Empêcher une sélection des risques (14.03.2013)

Conformément aux articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale sur l'assurance-maladie est modifiée comme suit:

Art. 42 Principe

Al. 1

Sauf convention contraire entre les assureurs et les fournisseurs de prestations, l'assuré est le débiteur de la rémunération envers le fournisseur de prestations. L'assuré a, dans ce cas, le droit d'être remboursé par son assureur (système du tiers garant). En dérogation à l'article 22 alinéa 1 LPGA, ce droit peut être cédé au fournisseur de prestations.

Al. 2

Assureurs et fournisseurs de prestations peuvent convenir que l'assureur est le débiteur de la rémunération (système du tiers payant). En dérogation à l'alinéa 1, l'assureur est le débiteur de sa part de rémunération en cas de traitement hospitalier et pour les médicaments.

...

Cosignataires: Bäumlé, Bertschy, Böhni, Bortoluzzi, Cassis, Chevalley, Fehr Jacqueline, Fischer Roland, Flach, Gasser, Gilli, Grossen Jürg, Heim, Hess Lorenz, Lohr, Maier Thomas, Moret, Moser, Schenker Silvia, Weibel (20)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

22.01.2014 CSSS-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

04.04.2014 CSSS-CE. Adhésion.

17.06.2016 Conseil national. Délai prolongé jusqu'à la session d'été 2018.

287/15.434 n (Kessler) Weibel. Octroyer le congé de maternité au père en cas de décès de la mère (08.06.2015)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi sur les allocations pour perte de gain et le Code des obligations seront modifiés afin que le congé de maternité de 14 semaines soit octroyé intégralement au père, en cas de décès de la mère, dans les 14 semaines qui suivent la naissance de l'enfant.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Bäumlé, Bernasconi, Bertschy, Binder, Böhni, Brand, Büchel Roland, Büchler Jakob, Candinas, Carobbio Guscetti, Caroni, Cassis, Chevalley, Chopard-Acklin, Darbellay, Fehr Hans, Fiala, Fischer Roland, Flach, Fluri, Fridez, Friedl, Gasche, Gasser, Geissbühler, Gilli, Glättli, Graber Jean-Pierre, Graf Maya, Grossen Jürg, Gschwind, Guhl, Gysi, Hardegger, Hassler, Heim, Hess Lorenz, Humbel, Ingold, Jans, Joder, Jositsch, Landolt, Leuenberger-Genève, Lohr, Lustenberger, Mahrer, Maier Thomas, Masshardt, Moret, Moser, Müller Thomas, Müller Walter, Munz, Neiryneck, Pfister Gerhard, Quadranti, Reimann Lukas, Reimann Maximilian, Rytz Regula, Schelbert, Schmid-Federer, Schneider Schüttel, Schwaab, Steiert, Stolz, Streiff, Thorens Goumaz, Trede, Tschümperlin, van Singer, Vischer Daniel, Vogler, Weibel (75)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

03.12.2015 Conseil national. L'initiative parlementaire est reprise par Monsieur Weibel.

22.06.2016 CSSS-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

30.08.2016 CSSS-CE. Adhésion.

x 288/07.424 n Kleiner. Médicaments de la médecine complémentaire. Réglementer concrètement la procédure d'autorisation simplifiée dans la loi sur les produits thérapeutiques (23.03.2007)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi sur les produits thérapeutiques sera modifiée comme suit afin de sauvegarder la diversité des traitements et des médicaments relevant de la médecine complémentaire:

- On soustraira au régime d'autorisation les petites quantités de médicaments (jusqu'à 100 emballages par an) si l'entreprise dispose d'une autorisation de fabrication et de distribution. La remise sera assurée par des médecins ou par des personnes habilitées, en vertu de l'article 25 de la loi sur les produits thérapeutiques, à remettre des médicaments délivrés sans ordonnance.

- Les médicaments traditionnels qui sont utilisés depuis au moins dix ans seront soumis à une procédure d'autorisation simplifiée. Ce régime s'appliquera également aux médicaments ayant fait l'objet d'une autorisation cantonale qui sont commercialisés depuis au moins dix ans. La procédure d'autorisation simplifiée ne pourra être appliquée que si la qualité pharmaceu-

tique du produit est attestée. L'efficacité et la sécurité du médicament seront considérées comme établies s'il a été utilisé pendant plusieurs années.

- L'institut prévoira une obligation d'annoncer pour certains médicaments ou pour certaines catégories de médicaments.

- Les médicaments sans indication qui relèvent de la médecine complémentaire et sont commercialisés depuis au moins dix ans sans qu'aucun effet secondaire sérieux n'ait été observé seront soumis à l'obligation d'annoncer.

Cosignataires: Beck Serge, Bernasconi, Bortoluzzi, Bruderer Wyss, Bühler Gerold, Fehr Mario, Frösch, Graf Maya, Guisan, Gutzwiller, Hassler, Huber, Hubmann, Humbel, Imfeld Adriano, Ineichen, Leutenegger Filippo, Loepfe, Markwalder, Maurer Ueli, Müller Philipp, Müller Walter, Noser, Steiner Rudolf, Stump, Theiler, Triponez, Vischer Daniel, Wehrli, Zeller Andreas, Zuppiger (31)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

15.02.2008 CSSS-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

27.06.2008 CSSS-CE. Adhésion.

01.10.2010 Conseil national. Le délai imparti est prorogé de deux ans, soit jusqu'à la session d'automne 2012.

28.09.2012 Conseil national. Le délai imparti est prorogé de deux ans, soit jusqu'à la session d'automne 2014

26.09.2014 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'automne 2016.

30.09.2016 Conseil national. Classement.

289/11.489 n (Lang) Müller Geri. Abrogation de l'article 293 CP (30.09.2011)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 293 CP (Publication de débats officiels secrets) sera abrogé.

Cosignataires: Baumann J. Alexander, Gadiant, Hiltbold, Jositsch, Schmid-Federer, Vischer Daniel (6)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

14.12.2011 Conseil national. L'initiative parlementaire est reprise par Monsieur Müller Geri.

31.08.2012 CAJ-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

23.10.2012 CAJ-CE. Adhésion.

12.12.2014 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'hiver 2016.

23.06.2016 Rapport CAJ-CN (FF 2016 7105)

23.09.2016 Avis du Conseil fédéral (FF 2016 7359)

1. Code pénal (Publication de débats officiels secrets) (FF 2016 7117)

290/12.419 n Leutenegger Filippo. Whistleblowing. Admettre la licéité d'un acte délictueux commis au nom de la sauvegarde d'intérêts supérieurs (15.03.2012)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Le Code pénal est modifié de façon à reconnaître la licéité d'un acte délictueux s'il est commis pour sauvegarder des intérêts supérieurs et s'il reste circonscrit aux limites de la proportionnalité, en l'occurrence du signalement par un lanceur d'alerte de faits répréhensibles (ou "whistleblowing").

Cosignataires: Caroni, Flach, Hardegger, Jositsch, Kiener Nellen, Leutenegger Oberholzer, Lüscher, Rickli Natalie, Schwaab, Sommaruga Carlo, Stamm, Vogler (12)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

23.05.2013 CAJ-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

09.01.2014 CAJ-CE. Adhésion.

18.03.2016 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session de printemps 2018.

291/13.412 n Leutenegger Oberholzer. Loi sur les moyens alloués aux parlementaires. Même traitement fiscal pour tous les citoyens (20.03.2013)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi sur les moyens alloués aux parlementaires (LMAP) et, si nécessaire, d'autres lois seront modifiées de manière à ce que la contribution aux dépenses de personnel et de matériel versée chaque année aux termes de l'article 3a LMAP, qui se monte actuellement à 33 000 francs, soit dorénavant imposable en tant que revenu annuel et soumis à cotisations (AVS et autres).

Cosignataires: Aebischer Matthias, Amarelle, Brunner, Carobbio Guscetti, Chopard-Acklin, Feri Yvonne, Graf-Litscher, Heim, Kiener Nellen, Masshardt, Mörgeli, Müller Geri, Nussbaumer, Pardini, Schelbert, Schenker Silvia, Streiff, Tornare, Tschäppät, Tschümperlin, Wermuth (21)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

16.01.2014 CIP-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

15.10.2015 CIP-CE. Ne pas donner suite

27.04.2016 Conseil national. Décidé de donner suite à l'initiative.

292/14.444 n Leutenegger Oberholzer. Transfert de la charge des taxes de surveillance servant à financer la CHS PP. Compléter l'article 64c par un alinéa 4 (25.09.2014)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

On complétera l'article 64c LPP par l'alinéa 4 ci-après:

Art. 64c

...

Al. 4

Les autorités de surveillance peuvent transférer la charge de la taxe de surveillance perçue en vertu de l'alinéa 2 lettre a aux institutions de prévoyance qu'elles surveillent, dans le respect des principes applicables à la perception.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Amarelle, Borer, Carobbio Guscetti, Cassis, Chopard-Acklin, Fehr Jacqueline, Gysi, Hadorn, Hardegger, Heim, Hess Lorenz, Humbel, Maire Jacques-André, Munz, Naef, Nussbaumer, Pardini, Ruiz Rebecca, Schenker Silvia, Schneider Schüttel, Schwaab, van Singer, Weibel (24)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

01.07.2015 CSSS-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

03.11.2015 CSSS-CE. Adhésion.

07.07.2016 Rapport CSSS-CN (FF 2016 6629)

1. Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) (FF 2016 6635)

x 293/15.422 n Leutenegger Oberholzer. Franc fort. Publier les procès-verbaux de la BNS (20.03.2015)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Doivent être créées les bases légales garantissant que les procès-verbaux des séances de la direction générale de la Banque nationale suisse soient rendus accessibles au public au plus tard un an après les séances. Cette règle pourra être insérée dans la LBN.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Amarelle, Carobbio Gussetti, Friedl, Gysi, Nordmann, Schwaab, Tschümperlin, Voruz (9)

CN *Commission de l'économie et des redevances*

27.09.2016 Conseil national. Le conseil décide de ne pas donner suite à l'initiative.

294/16.409 n Leutenegger Oberholzer. Procédure de désignation du Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence (15.03.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale sur la protection des données (LPD) et, si nécessaire, la loi sur le Parlement (LParl) sont modifiées de façon à donner à l'Assemblée fédérale (Chambres réunies) la compétence d'élire désormais le Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence (PF PDT), et non plus seulement d'approuver sa nomination par le Conseil fédéral.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Amarelle, Hadorn, Hardegger, Jans, Kiener Nellen, Marra, Munz, Piller Carrard, Schwaab, Sommaruga Carlo, Steiert (12)

CN *Commission des institutions politiques*

295/16.412 n Leutenegger Oberholzer. Moderniser le droit de la garantie (16.03.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La garantie en raison des défauts de la chose dans le cas d'un achat (art. 197 à 210 CO) sera modernisée et alignée sur la directive 1999/44/CE, en particulier sur les articles 3 à 6 de cette directive. Les nouvelles dispositions devront répondre notamment aux exigences suivantes:

- les moyens de droit prévus par la loi (en premier lieu la réparation et le remplacement de la chose vendue, en second lieu la réduction du prix et la résiliation de la vente) seront entièrement revus;

- il ne pourra être renoncé par avance à ces moyens de droit ni aux autres droits de l'acheteur;

- si une violation du contrat survient dans les six mois qui suivent la livraison de la chose achetée, il sera présumé que cette violation existait déjà au moment de la livraison;

- les garanties contractuelles supplémentaires fournies par le vendeur devront être formulées de manière claire et intelligible;

elles ne remplaceront en aucun cas les droits impératifs que la loi confère à l'acheteur;

- le vendeur final responsable aura le droit de se retourner contre son fournisseur si le défaut constaté ne lui est pas imputable.

Cosignataires: Amarelle, Arslan, Birrer-Heimo, Friedl, Hadorn, Jans, Kiener Nellen, Munz, Pardini, Schwaab (10)

CN *Commission des affaires juridiques*

296/16.438 n Leutenegger Oberholzer. Entreprises fédérales et entreprises liées à la Confédération. Pour des rétributions appropriées et pour la fin des salaires excessifs (02.06.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

On inscrira dans la législation la règle en vertu de laquelle toutes les rémunérations que les entreprises fédérales ou les entreprises liées à la Confédération versent aux membres de leur conseil d'administration et à toutes les personnes chargées de la gestion (direction) doivent être appropriées. Les rémunérations des personnes chargées de la gestion et des membres du conseil d'administration doivent avoir un rapport approprié avec la tâche à accomplir, avec la situation de la société et avec les traitements versés au personnel. Le salaire le plus élevé des membres de la direction d'une entreprise fédérale ou d'une entreprise liée à la Confédération ne doit pas dépasser le traitement brut d'un conseiller fédéral.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Feri Yvonne, Friedl, Jans, Munz, Nordmann, Nussbaumer, Pardini, Reynard, Schenker Silvia, Semadeni, Wermuth (12)

CN *Commission des institutions politiques*

297/16.455 n Leutenegger Oberholzer. Imposition du logement. Changement de régime (17.06.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Le régime de l'imposition du logement sera modifié. L'imposition de la valeur locative sera abrogée et, en contrepartie, les coûts immobiliers afférents au logement occupé par son propriétaire, dont notamment les intérêts passifs, ne seront plus déductibles.

Cosignataires: Birrer-Heimo, Friedl, Hardegger, Jans, Kiener Nellen, Nordmann, Schwaab (7)

CN *Commission de l'économie et des redevances*

298/12.409 n Lohr. Contribution d'assistance. Rémunération des prestations d'aide fournies par des proches (14.03.2012)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La LAI sera modifiée de telle sorte que les prestations d'aide fournies par des proches soient rémunérées à hauteur de 80 pour cent au maximum, dans le cadre de la contribution d'assistance.

Cosignataires: Amherd, Aubert, Barthassat, Bernasconi, Birrer-Heimo, Böhni, Bulliard, Candinas, Carobbio Gussetti, Darbellay, de Buman, Fässler Hildegard, Fehr Jacqueline, Feri Yvonne,

Girod, Glättli, Gmür Aloys, Graf Maya, Graf-Litscher, Gysi, Hadorn, Heim, Humbel, Ingold, John-Calame, Kessler, Lehmann, Leuenberger-Genève, Levrat, Marra, Meier-Schatz, Müller Geri, Nussbaumer, Romano, Rossini, Schelbert, Schenker Silvia, Schmid-Federer, Semadeni, Streiff, Teuscher, Tschümperlin, van Singer, Vischer Daniel, Vogler, von Graffenried (46)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

24.05.2013 CSSS-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

16.03.2015 Conseil des Etats. L'examen de l'initiative est suspendu pour plus d'un an.

19.06.2015 Conseil national. Adhésion.

299/14.471 n Lustenberger. Non aux clauses rétroactives dans les initiatives populaires (12.12.2014)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La Constitution sera modifiée de telle sorte que les clauses rétroactives ne seront plus admises dans les initiatives populaires.

Cosignataires: Amherd, Binder, Büchler Jakob, Bulliard, Caroni, Fässler Daniel, Gasche, Glanzmann, Gmür Aloys, Guhl, Humbel, Joder, Landolt, Lehmann, Markwalder, Müller Leo, Müller Walter, Müller-Altmet, Pfister Gerhard, Pieren, Stahl, Vogler (22)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

26.03.2015 CIP-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

20.08.2015 CIP-CE. Adhésion.

300/11.482 n Markwalder. Personnes travaillant à temps partiel. Des prestations LPP plutôt que l'aide sociale (30.09.2011)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale du 25 juin 1982 sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité est complétée comme suit:

Art. 7a Assurance des personnes travaillant à temps partiel

Al. 1

Les personnes travaillant à temps partiel sont soumises à l'obligation de s'assurer. La déduction de coordination est fixée à proportion du taux d'occupation. Le seuil d'entrée appliqué est le même que celui qui s'applique aux salariés travaillant à plein temps.

Al. 2

Les employeurs se mettent d'accord pour désigner celui qui gèrera l'assurance. Les autres employeurs versent à l'institution de prévoyance correspondante les cotisations dues par l'employeur et celles dues par le salarié. Si les employeurs ne parviennent pas à s'entendre, celui chez qui le salarié a le taux d'occupation le plus élevé devient l'employeur responsable.

Al. 3

L'article 46 s'applique à titre subsidiaire.

Cosignataires: Bruntschwig Graf, Eichenberger, Fiala, Flück Peter, Fluri, Huber, Kleiner, Moret, Perrinjaquet, Ruey (10)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

12.10.2012 CSSS-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

11.02.2013 CSSS-CE. Ne pas donner suite

Voir objet 12.3974 Mo. CSSS-CN (11.482)

301/15.409 n Markwalder. Protection du secret professionnel des juristes d'entreprise (11.03.2015)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Le Code de procédure civile du 19 décembre 2008 (CPC) sera modifié comme suit:

Art. 160a Exception en faveur des services juridiques d'entreprise

Al. 1

Les parties et les tiers ne sont pas soumis à l'obligation de collaborer en ce qui concerne l'activité du service juridique interne d'une entreprise, lorsque les conditions suivantes sont réunies:

Let. a

l'activité en cause serait considérée comme spécifique à la profession si elle était exécutée par un avocat;

Let. b

le service juridique est dirigé par une personne titulaire d'un brevet cantonal d'avocat ou remplissant les conditions professionnelles requises dans son Etat d'origine pour pratiquer le métier d'avocat.

Al. 2

L'exception prévue à l'article 160 alinéa 1 lettre b s'applique par analogie aux documents concernant les contacts avec un service juridique au sens de l'alinéa 1.

Cosignataires: Amherd, Barazzone, Bernasconi, Brand, Caroni, Egloff, Eichenberger, Flach, Golay, Guhl, Huber, Jositsch, Lehmann, Lüscher, Matter, Merlini, Miesch, Naef, Noser, Reimann Lukas, Reynard, Rickli Natalie, Rossini, Ruiz Rebecca, Rutz Gregor, Schneider-Schneiter, Schwaab, Schwander, Stahl, Stolz, Vischer Daniel, Vogler, Wasserfallen (33)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

23.10.2015 CAJ-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

21.03.2016 CAJ-CE. Ne pas donner suite

21.09.2016 Conseil national. Décidé de donner suite à l'initiative.

x 302/08.432 n Marra. La Suisse doit reconnaître ses enfants (09.06.2008)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante, visant à ce que les étrangers de la troisième génération établis en Suisse obtiennent la nationalité sur demande des parents ou des personnes concernées.

Cosignataires: Aeschbacher Ruedi, Allemann, Aubert, Barthasat, Berberat, Bernasconi, Bruntschwig Graf, Carobbio Gussetti, Donzé, Fasel, Fässler Hildegard, Favre Charles, Fehr Hans-Jürg, Fehr Jacqueline, Fehr Mario, Français, Frösch, Genner, Germanier, Gross Andreas, Hämmerle, Heim, Hofmann Urs, John-Calame, Jositsch, Kiener Nellen, Leutenegger Oberholzer, Levrat, Lumengo, Moret, Müller Geri, Neiryneck, Nordmann, Nussbaumer, Pedrina, Rechsteiner Paul, Rechsteiner-Basel, Rielle, Robbiani, Rossini, Schenker Silvia, Schmidt Roberto,

Stump, Thanei, Thorens Goumaz, Tschümperlin, Voruz, Widmer Hans, Zisyadis (49)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

24.10.2008 CIP-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

15.01.2009 CIP-CE. Adhésion.

17.06.2011 Conseil national. Le délai imparti est prorogé de 2 ans, soit jusqu'à la session d'été 2013.

21.06.2013 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'été 2015.

30.10.2014 Rapport CIP-CN (FF 2015 739)

21.01.2015 Avis du Conseil fédéral (FF 2015 1253)

1. Arrêté fédéral concernant la naturalisation facilitée des étrangers de la troisième génération (FF 2015 757)

11.03.2015 Conseil national. Décision conforme au projet de la Commission

10.09.2015 Conseil des Etats. Entrer en matière. Renvoi à la commission.

13.06.2016 Conseil des Etats. Divergences.

13.09.2016 Conseil national. Adhésion.

30.09.2016 Conseil national. L'arrêté est adopté au vote final.

30.09.2016 Conseil des Etats. L'arrêté est adopté au vote final.

Feuille fédérale 2016 7365

2. Loi sur la nationalité suisse (LN) (Naturalisation facilitée des étrangers de la troisième génération) (FF 2015 759)

11.03.2015 Conseil national. Décision conforme au projet de la Commission

10.09.2015 Conseil des Etats. Entrer en matière. Renvoi à la commission.

13.06.2016 Conseil des Etats. Divergences.

13.09.2016 Conseil national. Divergences.

15.09.2016 Conseil des Etats. Divergences.

27.09.2016 Conseil national. Divergences.

28.09.2016 Conseil des Etats. Adhésion.

30.09.2016 Conseil national. La loi est adoptée au vote final.

30.09.2016 Conseil des Etats. La loi est adoptée au vote final.

La présente loi est sujette au référendum. Elle sera publiée dans la Feuille fédérale après que l'arrêté fédéral du 30 septembre 2016 sur la création d'un fonds pour les routes nationales et pour le trafic d'agglomération a été accepté par le peuple et les cantons.

303/15.470 n Masshardt. Mieux concilier travail et famille.

Droit à une réduction du taux d'occupation suite à une naissance (18.06.2015)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Le CO sera adapté de sorte que les employés aient le droit de réduire leur taux d'occupation après la naissance d'un enfant (au plus 20 pour cent), de manière analogue à ce que prévoit déjà l'ordonnance sur le personnel de la Confédération (art. 60a OPers, Réduction du taux d'occupation suite à une naissance ou à une adoption). Les entreprises de petite taille peuvent être exemptées de cette règle.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Allemann, Bernasconi, Birrer-Heimo, Derder, Feri Yvonne, Friedl, Galladé, Girod, Graf Maya, Guhl, Gysi, Hadorn, Hardegger, Häsler, Heim, Jans, Jositsch, Marra, Munz, Nussbaumer, Piller Carrard, Quadranti, Reynard, Ruiz Rebecca, Schenker Silvia, Schmid-Federer, Sch-

neider Schüttel, Schwaab, Semadeni, Steiert, Streiff, Voruz, Wermuth (34)

CN *Commission des affaires juridiques*

304/15.482 n Matter. Egalité de traitement entre les diffuseurs privés et les diffuseurs privés qui opèrent en ligne (22.09.2015)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

On adaptera l'article 10 alinéa 1 lettres d et e de la loi fédérale sur la radio et la télévision (LRTV), voire d'autres articles, de telle sorte que, dans le secteur publicitaire, les diffuseurs privés bénéficient du même traitement que les diffuseurs privés qui opèrent en ligne, pour qu'ils aient le droit de faire de la publicité à caractère politique ou religieux.

Cosignataires: Aebi Andreas, Amaudruz, Amstutz, Binder, Borer, Bortoluzzi, Brand, Brunner, Büchel Roland, Bugnon, Clottu, Egloff, Estermann, Fehr Hans, Flückiger Sylvia, Frehner, Freysinger, Giezendanner, Golay, Gössi, Graber Jean-Pierre, Grin, Hausammann, Heer, Herzog, Hurter Thomas, Keller Peter, Killer Hans, Lüscher, Miesch, Mörgeli, Müri, Parmelin, Pieren, Quadri, Reimann Maximilian, Rickli Natalie, Rutz Gregor, Schibli, Schwander, Stahl, von Siebenthal, Walter, Wobmann (44)

CN *Commission des transports et des télécommunications*

305/11.411 n Meier-Schatz. Créer une allocation d'assistance pour les personnes qui prennent soin d'un proche (15.03.2011)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Le législateur prend les mesures nécessaires pour créer une allocation d'assistance qui sera versée aux personnes qui prennent soin d'un proche.

Cosignataires: Amherd, Bader Elvira, Bänziger, Barthassat, Bernasconi, Bischof, Büchler Jakob, Cathomas, Darbellay, de Buman, Egger, Glanzmann, Graf-Litscher, Häberli-Koller, Hany, Heim, Hochreutener, Ingold, John-Calame, Lang, Lustenberger, Maire Jacques-André, Marra, Meyer Thérèse, Pfister Gerhard, Prelicz-Huber, Riklin Kathy, Robbiani, Roux, Schenker Silvia, Schmid-Federer, Schmidt Roberto, Schneider-Schneiter, Steiert, Streiff, Stump, Thorens Goumaz, Weber-Gobet, Weibel (39)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

08.03.2012 Conseil national. Décidé de donner suite à l'initiative.

19.06.2012 CSSS-CE. Adhésion.

26.09.2014 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'automne 2016.

30.09.2016 Conseil national. Le délai imparti est prorogé de 2 ans, soit jusqu'à la session d'automne 2018.

Voir objet 13.3366 Po. CSSS-CN (11.411)

306/11.412 n Meier-Schatz. Permettre aux personnes qui s'occupent d'un proche de prendre un congé de repos (15.03.2011)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Le législateur prend les mesures nécessaires pour permettre aux personnes qui s'occupent d'un proche de prendre un congé de repos.

Cosignataires: Amherd, Bader Elvira, Bänziger, Barthassat, Bernasconi, Bischof, Büchler Jakob, Cathomas, Darbellay, de Buman, Glanzmann, Graf-Litscher, Häberli-Koller, Hany, Heim, Ingold, John-Calame, Lang, Maire Jacques-André, Meyer Thérèse, Pfister Gerhard, Prelicz-Huber, Riklin Kathy, Robbiani, Roux, Schenker Silvia, Schmid-Federer, Schmidt Roberto, Schneider-Schneiter, Segmüller, Steiert, Streiff, Thorens Goumaz, Weber-Gobet (34)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

11.11.2011 CSSS-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

19.06.2012 CSSS-CE. Adhésion.

26.09.2014 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'automne 2016.

30.09.2016 Conseil national. Le délai imparti est prorogé de 2 ans, soit jusqu'à la session d'automne 2018.

Voir objet 13.3366 Po. CSSS-CN (11.411)

x 307/15.448 n (Meier-Schatz) Lohr. Améliorer la qualité de l'activité d'intermédiaire dans le domaine des assurances (17.06.2015)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Les exigences fixées à l'article 44 de la loi sur la surveillance des assurances (LSA) seront durcies afin de mieux répondre aux problèmes de qualité observés dans le domaine de la publicité par téléphone et des conseils fournis par les intermédiaires d'assurance, en raison de la formation insuffisante dont ils disposent, et de pouvoir ordonner des sanctions lorsque cette qualité est déficiente.

En outre, la FINMA sera tenue d'ouvrir une enquête en cas de plainte contre un intermédiaire d'assurance. Les articles 44 et 46 LSA seront modifiés comme suit:

Art. 44 Conditions d'enregistrement

Al. 1

N'est inscrite dans le registre qu'une personne qui:

Let. a

a des qualifications professionnelles suffisantes ou, s'il s'agit d'une personne morale, fournit la preuve que tous ses collaborateurs ont lesdites qualifications, et

Let. b

a conclu une assurance de la responsabilité civile professionnelle ou fourni des garanties financières équivalentes.

Al. 2

Le Conseil fédéral détermine les qualifications professionnelles requises et fixe le montant minimum des garanties financières. Il peut charger la FINMA de réglementer les détails techniques.

Al. 3

La FINMA vérifie chaque année que les conditions d'inscription dans le registre continuent d'être remplies et radie du registre les intermédiaires d'assurance et les personnes morales qui ne respectent pas ces conditions.

Art. 46 Tâches

Al. 1

La FINMA accomplit les tâches suivantes:

...

Let. h

elle ouvre une enquête lorsqu'une plainte a été déposée contre un intermédiaire d'assurance.

...

Cosignataires: Amherd, Böhni, Candinas, Chevalley, Darbellay, de Buman, Glanzmann, Gmür Alois, Heim, Humbel, Ingold, John-Calame, Kessler, Lohr, Müller-Altarmatt, Riklin Kathy, Schläfli, Schmid-Federer, Schneider-Schneiter, Streiff, Vogler (21)

CN *Commission de l'économie et des redevances*

03.12.2015 Conseil national. L'initiative parlementaire est reprise par Monsieur Lohr.

15.08.2016 Retrait.

x 308/05.467 n Meyer Thérèse. Dépistage du cancer et égalité de traitement (16.12.2005)

Me fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Il y a lieu d'optimiser et d'encourager les conditions-cadres nécessaires, tant juridiques que financières, afin de garantir dans toutes les parties du pays l'accès à des mesures de détection précoce du cancer, notamment du sein. Il convient, en particulier, de garantir l'inscription du scannage (screening) du sein dans la liste des prestations couvertes par la LAMal.

Cosignataires: Amherd, Bader Elvira, Barthassat, Brun Franz, Büchler Jakob, Cathomas, Chevrier, Darbellay, de Buman, Donzé, Häberli-Koller, Hochreutener, Huguenin, Imfeld Adriano, Jermann, Kohler Pierre, Leu Josef, Lustenberger, Meier-Schatz, Pfister Gerhard, Riklin Kathy, Robbiani, Simoneschi-Cortesi, Studer Heiner, Wehrli, Zapfl (26)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

24.11.2006 CSSS-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

27.06.2008 CSSS-CE. Adhésion.

01.10.2010 Conseil national. Le délai imparti est prorogé de deux ans, soit jusqu'à la session d'automne 2012.

28.09.2012 Conseil national. Le délai imparti est prorogé de deux ans, soit jusqu'à la session d'automne 2014.

26.09.2014 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'automne 2016.

30.09.2016 Conseil national. Classement.

Voir objet 09.3356 Mo. CSSS-CN

309/04.456 n Müller Philipp. Harmonisation des notions et des méthodes de mesure dans les prescriptions de construction et d'exploitation (04.10.2004)

Me fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et sur l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La Confédération édicte des dispositions de droit (mesures législatives et, si nécessaire, modifications constitutionnelles) afin d'harmoniser - sur la forme - les notions et les méthodes de mesure dans les prescriptions réglant la construction et l'exploitation. Le contenu - sur le fond - reste l'affaire des cantons (et des communes).

Sont réservées les démarches entreprises par les cantons sur la base d'un accord intercantonal (concordat) en vue d'harmoniser les notions et les méthodes de mesure employées dans la construction, comme demandé dans une motion transmise comme postulat le 8 mars 2000.

Cosignataires: Abate, Amstutz, Bader Elvira, Baumann J. Alexander, Bäumlé, Bezzola Duri, Bigger, Bignasca Attilio, Binder, Borer, Bortoluzzi, Brun Franz, Brunner, Büchler Jakob, Bugnon, Bühler Gerold, Burkhalter, Cathomas, Christen Yves, Darbellay, Donzé, Dupraz, Egerszegi-Obrist, Engelberger, Fäsler Hildegard, Favre Charles, Fehr Hans, Fehr Hans-Jürg, Fluri, Föhn, Freysinger, Genner, Germanier, Giezendanner, Glasson Jean-Paul, Glur, Guisan, Gutzwiller, Gyr-Steiner, Gysin, Häberli-Koller, Haller, Hämmerle, Hassler, Hegetschweiler, Hess Bernhard, Hochreutener, Hofmann Urs, Huber, Humbel, Hutter Jasmin, Hutter Markus, Ineichen, Jermann, Joder, Kaufmann, Keller Robert, Kleiner, Kohler Pierre, Kunz, Lang, Laubacher, Leu Josef, Leutenegger Filippo, Leuthard, Loepfe, Lustenberger, Mathys, Maurer Ueli, Messmer, Mörgeli, Müller Geri, Müller Walter, Müri, Noser, Oehri, Parmelin, Pelli, Perrin, Pfister Gerhard, Pfister Theophil, Randegger, Rey Jean-Noël, Reymond, Riklin Kathy, Rime, Sadis, Schenk Simon, Scherer, Schibli, Schlüer, Schmied Walter, Schneider, Schwander, Siegrist Ulrich, Speck, Spuhler, Stahl, Stamm, Steiner Rudolf, Studer Heiner, Theiler, Triponez, Vaudroz René, Veillon, Vischer Daniel, Vollmer, Waber, Wäfler Markus, Walker Felix, Walter, Wandfluh, Wasserfallen, Wehrli, Weigelt, Weyeneth, Widmer Hans, Wobmann, Wyss Ursula, Zuppiger (120)

CN/CE Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie

16.02.2005 CEATE-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

23.06.2008 CEATE-CE. Adhésion.

01.10.2010 Conseil national. Le délai imparti est prorogé de deux ans, soit jusqu'à la session d'automne 2012.

14.12.2012 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'hiver 2014.

12.12.2014 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'hiver 2016.

310/08.406 n Müller Philipp. Autorisations de séjour à l'année pour les étrangers établis refusant de s'intégrer (19.03.2008)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale sur les étrangers est complétée comme suit:

Art. 34

...

Al. 2

L'autorité compétente peut octroyer une autorisation d'établissement à un étranger aux conditions suivantes:

...

Let. b (complément)

il n'existe aucun motif de révocation au sens des articles 62 ou 63 alinéa 3.

...

Al. 6 (nouveau)

En cas de révocation en vertu de l'article 63 alinéa 3 et de remplacement par une autorisation de séjour, une nouvelle autorisation d'établissement ne peut être délivrée qu'au terme d'un délai de trois ans, pour autant que la personne se soit entretenu bien intégrée.

Art. 51

...

Al. 2

Les droits prévus aux articles 43, 48 et 50 s'éteignent:

...

Let. b (complément)

s'il existe des motifs de révocation au sens des articles 62 ou 63 alinéa 3.

Art. 63

...

Al. 3 (nouveau)

Nonobstant les dispositions de l'alinéa 2, l'autorisation d'établissement peut être révoquée et remplacée par une autorisation de séjour lorsque l'étranger n'est pas prêt à s'intégrer en Suisse (art. 4).

Cosignataires: Amherd, Amstutz, Baettig, Binder, Bischof, Borer, Brunner, Cathomas, Caviezel, Dunant, Engelberger, Estermann, Fehr Hans, Fiala, Flückiger Sylvia, Fluri, Häberli-Koller, Hiltbold, Huber, Humbel, Hutter Jasmin, Hutter Markus, Ineichen, Joder, Kaufmann, Killer Hans, Leutenegger Filippo, Loepfe, Lüscher, Lustenberger, Maurer Ueli, Miesch, Moret, Müller Thomas, Müller Walter, Müri, Perrin, Pfister Gerhard, Rime, Schibli, Schmidt Roberto, Wandfluh, Wasserfallen, Zemp (44)

CN/CE Commission des institutions politiques

27.06.2008 CIP-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

28.08.2008 CIP-CE. Adhésion.

01.10.2010 Conseil national. Le délai imparti est prorogé de deux ans, soit jusqu'à la session d'automne 2012.

28.09.2012 Conseil national. Le délai imparti est prorogé de deux ans, soit jusqu'à la session d'automne 2014.

26.09.2014 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'automne 2016.

30.09.2016 Conseil national. Le délai imparti est prorogé de 2 ans, soit jusqu'à la session d'automne 2018.

311/08.428 n Müller Philipp. Pas de regroupement familial en cas de versement de prestations complémentaires (28.05.2008)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale sur les étrangers (LEtr) sera complétée comme suit:

Art. 44

...

Let. c (complément)

ils ne dépendent pas de l'aide sociale ou de prestations complémentaires.

Art. 45

...

Let. c (complément)

ils ne dépendent pas de l'aide sociale ou de prestations complémentaires.

Art. 51

...

Al. 3 (nouveau)

Les droits prévus à l'article 43 s'éteignent si des prestations complémentaires sont sollicitées.

Art. 85

...

Al. 7

...

Let. c (complément)

la famille ne dépend pas de l'aide sociale ou de prestations complémentaires.

Art. 97

...

Al. 3

...

Let. d (complément)

le versement de prestations de l'aide sociale ou de prestations complémentaires.

Cosignataires: Amstutz, Egger, Engelberger, Fluri, Hiltbold, Humbel, Hutter Jasmin, Joder, Moret, Perrin, Pfister Gerhard, Schibli, Schmidt Roberto (13)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

24.10.2008 CIP-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

15.01.2009 CIP-CE. Adhésion.

18.03.2011 Conseil national. Le délai imparti est prorogé de 2 ans, soit jusqu'à la session de printemps 2013.

22.03.2013 Conseil national. Le délai imparti est prorogé de 2 ans, soit jusqu'à la session de printemps 2015.

20.03.2015 Conseil national. Le délai imparti est prorogé de 2 ans, soit jusqu'à la session de printemps 2017.

30.09.2016 Conseil national. Le délai imparti est prorogé de 2 ans, soit jusqu'à la session d'automne 2018.

312/08.450 n Müller Philipp. Marge de manoeuvre accrue pour les autorités (22.09.2008)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale sur les étrangers (LEtr) est modifiée comme suit: L'article 63 alinéa 2 est abrogé.

Cosignataires: Amstutz, Brunner, Engelberger, Fluri, Geissbühler, Hiltbold, Humbel, Hutter Jasmin, Moret, Pfister Gerhard, Schibli, Schmidt Roberto, Wobmann (13)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

22.01.2009 CIP-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

27.03.2009 CIP-CE. Adhésion.

18.03.2011 Conseil national. Le délai imparti est prorogé de 2 ans, soit jusqu'à la session de printemps 2013.

22.03.2013 Conseil national. Le délai imparti est prorogé de 2 ans, soit jusqu'à la session de printemps 2015.

20.03.2015 Conseil national. Le délai imparti est prorogé de 2 ans, soit jusqu'à la session de printemps 2017.

30.09.2016 Conseil national. Le délai imparti est prorogé de 2 ans, soit jusqu'à la session d'automne 2018.

313/10.485 n Müller Philipp. Harmonisation des dispositions liées au regroupement familial (23.09.2010)

Me fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et sur l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Les exigences posées aux titulaires d'une autorisation d'établissement qui souhaitent faire venir en Suisse les membres étrangers de leur famille doivent être alignées sur celles qui prévalent pour les titulaires d'une autorisation de séjour annuelle. Il faudra à cet effet reprendre à l'article 43 LEtr les dispositions de l'article 44 lettres b et c de cette même loi.

Cosignataires: Bugnon, Caviezel, Egger, Eichenberger, Engelberger, Fehr Hans, Fiala, Fluri, Föhn, Geissbühler, Gysin, Hiltbold, Hochreutener, Humbel, Ineichen, Joder, Kaufmann, Leutenegger Filippo, Loepfe, Lustenberger, Moret, Müller Thomas, Müller Walter, Perrin, Pfister Gerhard, Riklin Kathy, Rime, Rutschmann, Scherer, Schibli, Schmidt Roberto, Triponez, Wasserfallen, Wobmann (34)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

04.02.2011 CIP-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

25.03.2011 CIP-CE. Adhésion.

22.03.2013 Conseil national. Le délai imparti est prorogé de 2 ans, soit jusqu'à la session de printemps 2015.

20.03.2015 Conseil national. Le délai imparti est prorogé de 2 ans, soit jusqu'à la session de printemps 2017.

30.09.2016 Conseil national. Le délai imparti est prorogé de 2 ans, soit jusqu'à la session d'automne 2018.

314/15.457 n Müller Thomas. Concession SSR. C'est désormais au Parlement de décider (18.06.2015)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale sur la radio et la télévision (LRTV) est modifiée comme suit:

Art. 25 Concession

Al. 1

L'Assemblée fédérale octroie une concession à la SSR.

Al. 2

Une consultation est organisée dans les commissions avant l'octroi de la concession et avant toute modification significative de celle-ci au regard de la politique des médias.

Al. 3, 4

Inchangés

Al. 5

L'Assemblée fédérale peut modifier la concession avant son expiration si les conditions de fait ou de droit ont changé et que la modification est nécessaire pour préserver des intérêts importants.

Al. 6

L'Assemblée fédérale peut restreindre ou suspendre partiellement la concession de la SSR si:

Let. a

l'autorité de surveillance a déposé une demande fondée sur les conditions prévues à l'article 89;

Let. b

la SSR a enfreint de manière grave ou répétée les obligations prévues aux articles 35 et 36.

Cosignataires: Aebi Andreas, Aeschi Thomas, Amstutz, Borer, Bortoluzzi, Brunner, Büchel Roland, Bugnon, Clottu, de Courten, Egloff, Fehr Hans, Flückiger Sylvia, Freysinger, Giezendanner, Golay, Graber Jean-Pierre, Grin, Hausammann, Heer, Joder, Keller Peter, Killer Hans, Knecht, Maier Thomas, Matter, Miesch, Nidegger, Quadri, Reimann Lukas, Reimann Maximilian, Rickli Natalie, Rime, Rösti, Rusconi, Schibli, Schwander, Stamm, Veillon, von Siebenthal, Wasserfallen, Wobmann (42)

CN *Commission des transports et des télécommunications*

Voir objet 16.3629 Mo. CTT-CN

315/16.475 n Müller Walter. Intensification des relations parlementaires avec le Royaume-Uni (28.09.2016)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Le droit parlementaire sera modifié de sorte qu'une délégation parlementaire aux relations avec le Parlement du Royaume-Uni puisse être créée, si possible dans une démarche de réciprocité.

Cosignataires: Béglé, Guldemann, Moser, Reimann Maximilian, Wehrli (5)

316/16.417 n Müller-Altarmatt. Allocations de formation professionnelle. Leur versement doit débiter en même temps que la formation (17.03.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 3 de la loi sur les allocations familiales (LAFam) est modifié comme suit:

Art. 3

Al. 1

Les allocations familiales comprennent:

...

Let. b

l'allocation de formation professionnelle; elle est octroyée à partir du mois qui suit celui au cours duquel l'enfant atteint l'âge de 16 ans ou commence une formation consécutive à l'école obligatoire, et ce jusqu'à la fin de sa formation, mais au plus tard jusqu'à ...

...

Cosignataires: Amherd, Ammann, Bertschy, Büchler Jakob, Candinas, Fässler Daniel, Gmür Alois, Gmür-Schönenberger, Ingold, Landolt, Leutenegger Oberholzer, Lohr, Marchand, Müller Leo, Quadranti, Riklin Kathy, Ritter, Schmid-Federer, Schmidt Roberto, Schneider-Schneiter, Streiff, Vogler (22)

CN *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

317/16.406 n Nantermod. Garde partagée. Répartir la déduction pour les enfants mineurs entre les parents (14.03.2016)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale sur l'impôt fédéral direct (LIFD) est modifiée comme suit:

Art. 35

Al. 1

Sont déduits du revenu:

Let. a

6500 francs pour chaque enfant mineur ou faisant un apprentissage ou des études, dont le contribuable assure l'entretien; lorsque les parents sont imposés séparément, cette déduction est répartie par moitié s'ils exercent l'autorité parentale en commun ainsi que la garde partagée (biffer: "et ne demandent pas la déduction d'une contribution d'entretien pour l'enfant selon l'article 33 alinéa 1 lettre c");

...

Cosignataires: Addor, Borloz, Buttet, Chevalley, Reynard, Sommaruga Carlo, Tornare, Wehrli (8)

CN *Commission de l'économie et des redevances*

318/12.491 n Neirynek. Prolongation du délai d'ajournement de la rente AVS (11.12.2012)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 39 alinéa 1 de la loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants (LAVS) est modifié comme suit:

Les personnes qui ont droit à une rente ordinaire de vieillesse peuvent ajourner sans limite dans le temps le début du versement de la rente; elles ont la faculté de révoquer l'ajournement avec un préavis d'un mois.

Cosignataires: Barthassat, Bugnon, Buttet, Darbellay, Feller, Freysinger, Gross Andreas, Gschwind, Ingold, Leuenberger-Genève, Moser, Nidegger, Pezzatti, Regazzi, Romano, van Singer, Vogler, Voruz, Weibel (19)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

22.01.2014 CSSS-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

01.09.2015 CSSS-CE. Ne pas donner suite

319/16.421 n Nidegger. Affaire Perinçek contre Suisse. Rendre l'article 261bis CPS compatible avec les droits de l'homme (18.03.2016)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 261bis quatrième paragraphe CP est adapté à la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH), la mention de génocide est soit biffée soit précisée comme suit: "... constaté par un tribunal international compétent ..."

Cosignataires: Addor, Bauer, Brand, Bühler, Chiesa, Grüter, Keller Peter, Nicolet, Reimann Lukas, Schwander, Sollberger, Vogt (12)

CN *Commission des affaires juridiques*

320/16.461 n Nidegger. CEDH et casier judiciaire, réparation in integrum, adapter la loi sur le Tribunal fédéral (27.09.2016)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 122 lettre a de la loi sur le Tribunal fédéral sera complété ainsi:

Art. 122

La révision d'un arrêt du Tribunal fédéral pour violation de la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales du 4 novembre 1950 (CEDH) peut être demandée aux conditions suivantes:

Let. a

la Cour européenne des droits de l'homme a constaté, dans un arrêt définitif, une violation de la CEDH ou de ses protocoles, ou la violation a été reconnue devant la cour par le gouvernement suisse;

...

Cosignataires: Addor, Amaudruz, Brand, Bühler, Egloff, Keller Peter, Lüscher, Reimann Lukas, Ruppen, Schwaab, Schwander, Zanetti Claudio (12)

321/15.496 n Nussbaumer. Autoriser les collaborateurs personnels des élus fédéraux à accéder à l'Extranet de l'Assemblée fédérale (17.12.2015)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'ordonnance sur l'administration du Parlement est modifiée de façon à ce qu'il soit donné aux collaborateurs personnels des membres des conseils un accès limité à l'Extranet de l'Assemblée fédérale (dit "e-parl").

Cosignataires: Aebischer Matthias, Badran Jacqueline, Barrile, Friedl, Glättli, Gysi, Hadorn, Hardegger, Landolt, Maire Jacques-André, Marti, Masshardt, Moser, Quadranti, Reynard, Schenker Silvia, Seiler Graf, Wasserfallen, Wermuth (19)

CN Bureau

322/13.455 n Parmelin. Application de la loi sur la protection des eaux. Tenir compte de la réalité dans le terrain (26.09.2013)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale sur la protection des eaux est modifiée de la manière suivante:

Art. 36a Espace réservé aux eaux

...

Al. 2

Le Conseil fédéral règle les modalités et charge les cantons de fixer la largeur de l'espace réservé aux eaux en tenant compte des conditions régionales.

...

Cosignataires: Amaudruz, Barthassat, Binder, Brand, Brunner, Bugnon, Buttet, Clottu, Egloff, Favre Laurent, Fehr Hans, Feller, Flückiger Sylvia, Freysinger, Grin, Gschwind, Hausammann, Joder, Killer Hans, Knecht, Lüscher, Müller Leo, Muri, Nidegger, Pezzatti, Reimann Lukas, Ritter, Rusconi, Stamm, Vogler, Wasserfallen (31)

CN/CE Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie

28.10.2014 CEATE-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

27.10.2015 CEATE-CE. Ne pas donner suite

323/08.420 n Pfister Gerhard. Concrétisation légale de l'intégration (20.03.2008)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi sur les étrangers (LEtr) est modifiée de manière qu'une autorisation d'établissement ne puisse généralement être délivrée qu'après une intégration au sens de l'article 34 alinéa 4. De plus, il convient de déterminer si une loi doit disposer qu'une autorisation d'établissement peut être retirée aux personnes dont le comportement fait apparaître qu'elles défendent des positions extrémistes ou fondamentalistes (y compris dans le cercle familial) et tentent d'imposer des points de vue en contradiction avec notre Etat de droit libre et démocratique.

Cosignataires: Amstutz, Büchler Jakob, Fluri, Häberli-Koller, Humbel, Leutenegger Filippo, Müller Philipp, Müller Thomas, Schmidt Roberto (9)

CN/CE Commission des institutions politiques

27.06.2008 CIP-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

28.08.2008 CIP-CE. Adhésion.

01.10.2010 Conseil national. Le délai imparti est prorogé de deux ans, soit jusqu'à la session d'automne 2012.

28.09.2012 Conseil national. Le délai imparti est prorogé de deux ans, soit jusqu'à la session d'automne 2014.

26.09.2014 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'automne 2016.

30.09.2016 Conseil national. Le délai imparti est prorogé de 2 ans, soit jusqu'à la session d'automne 2018.

324/12.463 n (Poggia) Golay. Partie plaignante dans la procédure pénale. Compléter une lacune de la loi (11.09.2012)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 118 du Code de procédure pénale (RS 312.0; CPP) est complété afin de permettre aux proches de la victime décédée de se constituer partie plaignante lorsque le décès est la conséquence de l'infraction dénoncée, même lorsqu'ils ne peuvent prendre de conclusions civiles contre l'auteur de l'infraction.

CN/CE Commission des affaires juridiques

06.09.2013 CAJ-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

26.12.2013 Conseil national. L'initiative parlementaire est reprise par Monsieur Golay.

15.05.2014 CAJ-CE. Adhésion.

18.03.2016 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session de printemps 2018.

325/12.492 n (Poggia) Golay. Accès au Tribunal fédéral. Abolir une inégalité de traitement injustifiée entre les victimes (11.12.2012)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 81 alinéa 1 lettre b de la loi sur le Tribunal fédéral (RS 173.110) sur la qualité pour recourir est modifié par l'adjonction d'un nouveau chiffre 4:

Art. 81

Al. 1

...

Let. b

...

4. la partie plaignante, si la décision attaquée peut avoir des effets sur le jugement de ses prétentions à l'encontre d'une collectivité ou d'une entité de droit public, lorsque celle-ci est seule habilitée à réparer le dommage causé par le prévenu,

...

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

06.09.2013 CAJ-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

26.12.2013 Conseil national. L'initiative parlementaire est reprise par Monsieur Golay.

15.05.2014 CAJ-CE. Adhésion.

18.03.2016 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session de printemps 2018.

326/13.426 n (Poggia) Golay. Renouvellement tacite des contrats de services. Améliorer l'information et la protection des consommateurs et des consommatrices
(17.04.2013)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La législation est complétée en ce sens qu'une obligation est imposée au prestataire de services, lorsqu'une reconduction tacite du contrat a été convenue, d'informer le client de la possibilité dont il dispose de le dénoncer, et cela au moins un mois avant le terme de la période durant laquelle il peut le faire. A défaut, le contrat doit pouvoir être dénoncé en tout temps par le client, sans pénalité, et le prestataire de services doit rembourser toute somme perçue pour la période contractuelle non écoulée.

Cosignataires: Amaudruz, Barthassat, Bernasconi, Bugnon, Buttet, Feller, Fridez, Friedl, Grin, Hodgers, Leuenberger-Genève, Parmelin, Perrin, Ribaux, Rossini, Schenker Silvia, Schwaab, Tornare, van Singer, Veillon (20)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

26.12.2013 Conseil national. L'initiative parlementaire est reprise par Monsieur Golay.

11.04.2014 CAJ-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

10.02.2015 CAJ-CE. Adhésion.

327/13.441 n (Poggia) Golay. Procédure civile. Mettre sur un pied d'égalité les actions relevant des assurances complémentaires à la LAA et à la LAMal (21.06.2013)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Les articles 7 et 243 alinéa 2 lettre f du Code de procédure civile (RS 272) sont modifiés comme suit:

Art. 7

... et à l'assurance-accidents obligatoire selon la loi fédérale du 20 mars 1981 sur l'assurance-accidents.

Art. 243

...

Al. 2

...

Let. f

... et à l'assurance-accidents obligatoire au sens de la loi fédérale du 20 mars 1981 sur l'assurance-accidents.

...

Cosignataires: Chevalley, Grin, Parmelin, Ribaux, Rossini, Schenker Silvia, van Singer, Vogler (8)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

26.12.2013 Conseil national. L'initiative parlementaire est reprise par Monsieur Golay.

26.06.2014 CAJ-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

17.11.2014 CAJ-CE. Adhésion.

328/15.458 n Quadranti. Congé parental. Une solution globale pour compléter le congé de maternité existant
(18.06.2015)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante conçue en termes généraux:

Il convient d'élaborer les bases légales permettant d'instituer un congé parental de 14 semaines au maximum servant de complément au congé de maternité de 14 semaines suivant l'accouchement. Les nouvelles dispositions préciseront le pourcentage du congé que le père peut ou doit prendre (congé de 100 pour cent envisageable) et ses modalités (en un seul bloc, délai imparti, diminution du taux d'activité), de manière à ce que le congé parental atteigne 28 semaines au plus.

Cosignataires: Bertschy, Friedl, Kessler, Rytz Regula, Trede, van Singer (6)

CN *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

329/16.476 n Quadri. Extension de la légitime défense
(28.09.2016)

Me fondant sur les art. 160, al. 1, Cst. et 107 LParl, je dépose l'initiative suivante:

Modification du code pénal

L'art. 16 (Défense excusable) est complété par un nouvel al. 3.

1 Si l'auteur, en repoussant une attaque, a excédé les limites de la légitime défense au sens de l'art. 15, le juge atténue la peine.

2 Si cet excès provient d'un état excusable d'excitation ou de saisissement causé par l'attaque, l'auteur n'agit pas de manière coupable.

3 Si un tiers s'introduit sans droit dans une habitation, l'état d'excitation du propriétaire ou du locataire est excusable et son saisissement présumé.

Cosignataires: Cassis, Chiesa, Pantani, Regazzi, Romano (5)

x 330/15.435 n Regazzi. Pour une amnistie fiscale fédérale équilibrée et efficace. Encourager la réapparition de revenus et de capitaux grâce à la déclaration spontanée
(09.06.2015)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante sous la forme d'un projet rédigé, aux fins de réduire le délai de péremption en cas de dénonciation spontanée non punissable pour les contribuables qui n'ont pas la qualité d'héritiers.

Ch. I

Les actes suivants sont modifiés comme suit:

1. Loi fédérale du 14 décembre 1990 sur l'impôt fédéral direct

Art. 205d Disposition transitoire de la modification du ...

Al. 1

S'agissant des contribuables visés aux articles 175 alinéa 3 et 181a alinéa 1, la péremption prévue à l'article 152 intervient trois ans après la fin de la période fiscale pour laquelle la taxation n'a pas été effectuée, alors qu'elle aurait dû l'être, ou pour laquelle la taxation entrée en force était incomplète.

Al. 2

L'alinéa 1 n'est applicable que pendant les deux ans qui suivent l'entrée en vigueur de la présente disposition transitoire.

2. Loi fédérale du 14 décembre 1990 sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes

Art. 72r Adaptation de la législation cantonale à la modification du ...

Al. 1

Les cantons adaptent leur législation aux modifications de la présente loi dès l'entrée en vigueur de celles-ci.

Al. 2

Dès leur entrée en vigueur, les modifications prévues à l'article 78f s'appliquent directement en cas de dispositions cantonales contraires.

Art. 78f Disposition transitoire de la modification du ...

Al. 1

S'agissant des contribuables visés aux articles 56 alinéa 1bis et 57b alinéa 1, la péremption prévue à l'article 53 alinéa 2 intervient trois ans après la fin de la période fiscale pour laquelle la taxation n'a pas été effectuée, alors qu'elle aurait dû l'être, ou pour laquelle la taxation entrée en force était incomplète.

Al. 2

L'alinéa 1 n'est applicable que pendant les deux ans qui suivent l'entrée en vigueur de la présente disposition transitoire.

Ch. II

Al. 1

La présente loi est sujette au référendum.

Al. 2

Le Conseil fédéral fixe la date de l'entrée en vigueur.

Cosignataires: Amherd, Brand, Büchler Jakob, Bulliard, Buttet, Cassis, de Courten, Egloff, Estermann, Fehr Hans, Feller, Flüchiger Sylvia, Français, Glanzmann, Gmür Alois, Golay, Gschwind, Hess Lorenz, Hiltbold, Humbel, Hurter Thomas, Killer Hans, Lehmann, Lohr, Lüscher, Merlini, Müller Leo, Müller Thomas, Pantani, Parmelin, Pezzatti, Pfister Gerhard, Pieren, Quadri, Rime, Romano, Rösti, Rusconi, Schilliger, Schneider-Schneiter, Vitali, Vogler (42)

CN Commission de l'économie et des redevances

21.06.2016 Retrait.

Voir objet 16.3621 Mo. CER-CN

331/16.470 n Regazzi. Aligner l'intérêt moratoire appliqué par la Confédération sur les taux du marché (29.09.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 104 CO doit être modifié de sorte que l'intérêt moratoire de 5 pour cent en vigueur soit remplacé par une disposition qui le lie à la tendance générale des taux d'intérêt du marché. Il faut également adapter l'ordonnance sur l'intérêt moratoire en matière d'impôt anticipé, le règlement sur l'assurance-vieillesse et survivants (RAVS) et toutes les autres lois, ordonnances, cir-

culaires et dispositions fédérales concernant les intérêts moratoires.

Cosignataires: Barazzone, Bigler, Brand, Büchler Jakob, Buttet, Chiesa, Gmür Alois, Grunder, Grüter, Gschwind, Guhl, Hiltbold, Müller Thomas, Pantani, Pezzatti, Quadri, Rime, Romano, Rutz Gregor, Schilliger (20)

332/13.438 n Reimann Lukas. Créer un cadre légal pour la vente de snus (15.06.2013)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Les bases légales seront modifiées de manière à ce que le snus soit traité de la même façon que les autres produits du tabac, tels que le tabac à priser et le tabac à mâcher.

Cosignataires: Aebi Andreas, Aebischer Matthias, Aeschi Thomas, Allemann, Amarelle, Amaudruz, Baader Caspar, Badran Jacqueline, Barthassat, Bäumle, Bernasconi, Bertschy, Binder, Blocher, Böhni, Borer, Bortoluzzi, Brunner, Büchel Roland, Büchler Jakob, Bugnon, Buttet, Caroni, Cassis, Chevalley, Derder, Egloff, Eichenberger, Estermann, Fehr Hans, Fehr Hans-Jürg, Feller, Fischer Roland, Flach, Flüchiger Sylvia, Français, Frehner, Freysinger, Galladé, Gasche, Gasser, Germanier, Giezendanner, Gilli, Girod, Glättli, Gmür Alois, Gössi, Graf-Litscher, Grin, Gross Andreas, Gschwind, Hausammann, Heer, Heim, Hiltbold, Hodgers, Humbel, Hurter Thomas, Ingold, Jans, Joder, Kaufmann, Killer Hans, Knecht, Landolt, Lehmann, Leutenegger Filippo, Lüscher, Maier Thomas, Markwalder, Mörgeli, Müller Geri, Müller Thomas, Müller Walter, Müri, Naef, Nidegger, Pantani, Pardini, Parmelin, Pelli, Perrin, Pezzatti, Pfister Gerhard, Pieren, Poggia, Quadri, Regazzi, Reimann Maximilian, Ribaux, Rickli Natalie, Rime, Rusconi, Rutz Gregor, Schelbert, Schilliger, Schneeberger, Schneider-Schneiter, Schwander, Stahl, Stamm, Steiert, Stolz, Trede, van Singer, Veillon, Vischer Daniel, Vitali, Vogler, Voruz, Weibel, Wermuth, Wobmann, Ziörjen (115)

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

13.08.2014 CSSS-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

10.02.2015 CSSS-CE. Ne pas donner suite

333/15.408 n Reimann Lukas. Séquestre d'une part dans la liquidation d'une communauté de biens, appartenant à un débiteur qui n'est pas domicilié en Suisse (11.03.2015)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite (LP; 281.1) est modifiée comme suit:

Art. 271 Cas de séquestre

...

Al. 4

Si un débiteur, qui n'est pas domicilié en Suisse, a droit à des parts dans la liquidation d'une communauté de biens comprenant des valeurs patrimoniales situées en Suisse, ces parts sont réputées situées en Suisse.

Art. 272 Autorisation de séquestre

...

Al. 3

Si un débiteur, qui n'est pas domicilié en Suisse, a droit à des parts dans la liquidation provenant d'une communauté de biens comprenant des valeurs patrimoniales en Suisse, sont compétents pour le séquestre de ces parts tous les offices des poursuites dans l'arrondissement desquels sont situées des valeurs.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

12.11.2015 CAJ-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

21.03.2016 CAJ-CE. Adhésion.

334/15.456 n Reimann Maximilian. Relever l'examen de contrôle périodique effectué par un médecin-conseil de 70 à 75 ans pour les conducteurs âgés (18.06.2015)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière est modifiée comme suit:

a. A l'article 15d alinéa 2, l'âge fixé pour la convocation des conducteurs de véhicules automobiles âgés à l'examen d'un médecin-conseil est relevé de 70 ans à 75 ans.

b. A l'article 2a, les activités de prévention de la Confédération sont étendues, de sorte à couvrir également la sensibilisation des conducteurs âgés et à les amener à décider de leur propre chef quand ils doivent arrêter de conduire.

Cosignataires: Aebi Andreas, Aeschi Thomas, Amaudruz, Borer, Brand, Büchel Roland, Bugnon, Caroni, Clottu, Egloff, Estermann, Fehr Hans, Flückiger Sylvia, Giezendanner, Gmür Alois, Golay, Graber Jean-Pierre, Gross Andreas, Hausamann, Humbel, Joder, Killer Hans, Knecht, Lustenberger, Matter, Miesch, Müller Walter, Müri, Nidegger, Noser, Parmelin, Pieren, Reimann Lukas, Rime, Ritter, Rusconi, Schibli, Stamm, Voruz, Walter, Wobmann (41)

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

16.12.2015 Conseil national. Décidé de donner suite à l'initiative.

08.06.2016 Conseil des Etats. Adhésion.

335/13.407 n Reynard. Lutter contre les discriminations basées sur l'orientation sexuelle (07.03.2013)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 261bis du Code pénal est modifié comme suit:

Art. 261bis

Discrimination et incitation à la haine

Celui qui, publiquement, aura incité à la haine ou à la discrimination envers une personne ou un groupe de personnes en raison de leur appartenance raciale, ethnique, religieuse ou de leur orientation sexuelle;

celui qui, publiquement, aura propagé une idéologie visant à rabaisser ou à dénigrer de façon systématique les membres d'une communauté fondée sur l'appartenance à une race, à une ethnique ou à une religion ou sur l'orientation sexuelle;

celui qui, dans le même dessein, aura organisé ou encouragé des actions de propagande ou y aura pris part;

celui qui aura publiquement, par la parole, l'écriture, l'image, le geste, par des voies de fait ou de toute autre manière, abaissé ou discriminé d'une façon qui porte atteinte à la dignité humaine une personne ou un groupe de personnes en raison de leur

race, de leur appartenance ethnique, de leur religion ou de leur orientation sexuelle ou qui, pour la même raison, niéra, minimisera grossièrement ou cherchera à justifier un génocide ou d'autres crimes contre l'humanité;

celui qui aura refusé à une personne ou à un groupe de personnes, en raison de leur appartenance raciale, ethnique, religieuse ou de leur orientation sexuelle, une prestation destinée à l'usage public,

sera puni d'une peine privative de liberté de trois ans au plus ou d'une peine pécuniaire.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Allemann, Amarelle, Amherd, Aubert, Badran Jacqueline, Bertschy, Carobbio Gussetti, Chevalley, Chopard-Acklin, Derder, Favre Laurent, Fehr Hans-Jürg, Fehr Jacqueline, Feri Yvonne, Fridez, Friedl, Germanier, Girod, Gross Andreas, Gysi, Hadorn, Hardegger, Heim, Hiltbold, Hodgers, John-Calame, Jositsch, Kiener Nellen, Leuenberger-Genève, Maire Jacques-André, Marra, Masshardt, Meier-Schatz, Müller Geri, Naef, Neiryck, Nordmann, Nussbaumer, Pardini, Piller Carrard, Quadranti, Ribaux, Rossini, Schelbert, Schenker Silvia, Schneider Schüttel, Schwaab, Semadeni, Tornare, van Singer, Vogler, Voruz, Wermuth (54)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

21.02.2014 CAJ-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

03.07.2014 CAJ-CE. Ne pas donner suite

11.03.2015 Conseil national. Décidé de donner suite à l'initiative.

23.04.2015 CAJ-CE. Décidé de donner suite à l'initiative.

336/13.430 n Rickli Natalie. Responsabilité en cas de mise en liberté conditionnelle et de décision d'allègement de l'exécution d'une peine (04.06.2013)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Il faut créer une disposition légale, analogue à l'article 380a CP, qui prévoit que lorsqu'une autorité décide de mettre en liberté conditionnelle une personne condamnée pour atteinte grave à l'intégrité physique ou sexuelle ou décide d'alléger l'exécution de sa peine et que cette personne commet à nouveau un de ces crimes, la collectivité publique dont relève l'autorité répondra du dommage qui en résulte.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

14.08.2014 CAJ-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

17.11.2014 CAJ-CE. Adhésion.

337/13.462 n Rickli Natalie. Internements. Dans le doute, pas de libération conditionnelle (27.09.2013)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 64a alinéa 1 première phrase du Code pénal est modifié comme suit:

L'auteur ne peut être libéré conditionnellement de l'internement que s'il est pratiquement certain qu'il se conduira correctement en liberté.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

16.10.2014 CAJ-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

01.09.2015 CAJ-CE. Ne pas donner suite

338/13.463 n Rickli Natalie. Interner les criminels récidivistes (27.09.2013)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 64 alinéa 1 du Code pénal est complété comme suit:

Le juge ordonne l'internement si l'auteur a commis ... et si:

L'auteur a déjà été condamné par un jugement entré en force pour assassinat, meurtre, lésion corporelle grave ou viol.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

16.10.2014 CAJ-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

01.09.2015 CAJ-CE. Adhésion.

339/16.407 n Rickli Natalie. Actes d'ordre sexuel avec des enfants de moins de 16 ans. Instaurer des peines planchers (14.03.2016)

Conformément aux articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Le Code pénal (CP) est complété comme suit:

Art. 187

...

Al. 1bis

La peine est une peine privative de liberté d'un an au moins si la victime a moins de 12 ans.

...

Art. 189

...

Al. 1bis

La peine est une peine privative de liberté d'un an au moins si la victime a moins de 16 ans.

Al. 1ter

La peine est une peine privative de liberté de deux ans au moins si la victime a moins de 12 ans.

...

Art. 190

...

Al. 1bis

La peine est une peine privative de liberté de deux ans au moins si la victime a moins de 16 ans.

Al. 1ter

La peine est une peine privative de liberté de trois ans au moins si la victime a moins de 12 ans.

...

Art. 191

...

Al. 2

La peine est une peine privative de liberté d'un an au moins si la victime a moins de 16 ans.

Al. 3

La peine est une peine privative de liberté de deux ans au moins si la victime a moins de 12 ans.

CN *Commission des affaires juridiques*

Voir objet 16.408 lv.pa. Jositsch

340/16.460 n Rickli Natalie. Suppression de l'aide transitoire prévue pour les membres des Chambres fédérales (21.09.2016)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 8a de la loi sur les moyens alloués aux parlementaires (LMAP) est abrogé.

Cosignataires: Addor, Aeschi Thomas, Amaudruz, Amstutz, Bauer, Brand, Brunner, Büchel Roland, Buffat, Bühler, Burgherr, Burkart, Clottu, de Courten, Dobler, Egloff, Estermann, Fässler Daniel, Feller, Flückiger Sylvia, Frehner, Gasche, Geissbühler, Giezendanner, Glarner, Gmür Alois, Golay, Grunder, Grüter, Hausammann, Heer, Herzog, Hess Hermann, Hess Lorenz, Hiltbold, Hurter Thomas, Imark, Jauslin, Keller Peter, Keller-Inhelder, Knecht, Köppel, Lüscher, Martullo, Matter, Müri, Nattermod, Nidegger, Page, Pantani, Pezzatti, Pfister Gerhard, Pieren, Portmann, Quadri, Regazzi, Reimann Lukas, Reimann Maximilian, Rime, Ritter, Rösti, Ruppen, Rutz Gregor, Schilliger, Schneeberger, Schwander, Sollberger, Stamm, Steinemann, Tuena, Vitali, Vogt, Walliser, Walti Beat, Wobmann, Zanetti Claudio, Zuberbühler (77)

341/13.478 n Romano. Introduire des allocations en cas d'adoption d'un enfant (12.12.2013)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale sur les allocations pour perte de gain en cas de service et de maternité du 25 septembre 1952 (LAPG) est modifiée avec l'ajout d'un chiffre IIIb, sur le modèle du chiffre IIIa, pour introduire des allocations en cas d'adoption d'un enfant:

IIIb. L'allocation en cas d'adoption

Art. 16b Ayants droit

Al. 1

Des allocations pour perte de gain en cas d'adoption sont octroyées aux parents adoptants qui interrompent ou réduisent une activité lucrative salariée ou indépendante lors de l'accueil en vue d'adoption d'un enfant de moins de 4 ans révolus.

Al. 2

En cas d'adoption conjointe ou d'adoption simultanée de plusieurs enfants, les futurs parents adoptifs ne peuvent prétendre qu'une seule fois aux prestations. Celles-ci doivent être versées à une seule personne à la fois. Les parents se répartissent entre eux la durée du droit aux prestations. Ils choisissent lequel d'entre eux bénéficie des prestations et sur quelle durée. Le congé peut être pris de manière flexible par bloc, par journée ou par demi-journée durant la première année suivant l'accueil de l'enfant.

Al. 3

Ont droit à l'allocation les femmes ou les hommes qui:

Let. a

ont été assurés obligatoirement au sens de la LAVS durant les neuf mois précédant le placement de l'enfant en vue de son adoption;

Let. b

ont, au cours de cette période, exercé une activité lucrative durant cinq mois; et

Let. c

à la date du placement de l'enfant en vue de son adoption:

1. sont salariés au sens de l'article 10 LPGA,
2. exercent une activité indépendante au sens de l'article 12 LPGA, ou
3. travaillent dans l'entreprise de leur conjoint ou de leur partenaire enregistré contre un salaire en espèces.

Al. 4

Le Conseil fédéral règle le droit à l'allocation des femmes et des hommes qui, pour cause d'incapacité de travail ou de chômage:

Let. a

ne remplissent pas les conditions prévues à l'alinéa 3 lettre a;

Let. b

ne sont pas considérés comme salariés ou indépendants au moment du placement de l'enfant.

Al. 5

L'adoption de l'enfant du conjoint, au sens de l'article 264a alinéa 3 CC, n'ouvre pas le droit à la prestation.

Art. 16c Début du droit

Al. 1

Le droit à l'allocation prend effet au jour du placement de l'enfant en vue de son adoption, après autorisation délivrée par l'autorité compétente.

Al. 2

La date du jour de l'accueil est confirmée par l'autorité centrale du canton de domicile du ou des parents adoptants qui a délivré l'autorisation d'adoption.

Art. 16d Extinction du droit

Le droit s'éteint le 84^e jour à partir du jour où il a été octroyé. Il prend fin avant ce terme si la mère et le père reprennent les deux leur activité lucrative au taux d'occupation antérieur au congé.

Art. 16h Rapport avec les réglementations cantonales

Al. 1

En complément au chiffre IIIb, les cantons peuvent prévoir l'octroi d'une allocation d'adoption plus élevée ou de plus longue durée et prélever, pour le financement de ces prestations, des cotisations particulières.

Al. 2

Sont réservées les prestations plus étendues prévues par les conventions collectives de travail ou le contrat individuel de travail.

Cosignataires: Candinas, Carobbio Guscelli, Darbellay, de Buman, Fehr Jacqueline, Ingold, Leuenberger-Genève, Lohr, Meier-Schatz, Schenker Silvia, Streiff, van Singer, Vogler (13)

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

21.01.2015 CSSS-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

27.03.2015 CSSS-CE. Adhésion.

342/14.474 n Romano. Sauvegarder les compétences du Parlement en matière de politique étrangère et de législation (12.12.2014)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 152 de la loi sur le Parlement doit être complété par un alinéa prévoyant explicitement que le Conseil fédéral est tenu,

avant que son représentant à une réunion internationale s'exprime, d'associer le Parlement au processus de décision et d'approbation de dispositions de droit mou ou de recommandations, dans la mesure où la mise en oeuvre de celles-ci peut entraîner une adaptation du droit interne.

Cosignataires: Merlini, Portmann, Regazzi, Rusconi (4)

CN/CE Commission de politique extérieure

02.07.2015 CPE-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

21.09.2016 Conseil national. Décidé de donner suite à l'initiative.

343/13.477 n Rossini. LAMal. Révision des catégories de primes enfants, jeunes et jeunes adultes (12.12.2013)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Par voie d'initiative parlementaire, je propose de modifier l'article 61 LAMal, de façon à revoir la répartition des catégories d'âge pour les enfants, jeunes et jeunes adultes et à exiger des assureurs des primes plus basses pour celles-ci. L'article 61 est modifié de la manière suivante:

Art. 61

...

Al. 3

Pour les assurés de moins de 20 ans révolus (enfants et jeunes) et les assurés de moins de 25 ans révolus (jeunes adultes), l'assureur doit fixer une prime plus basse que celle des assurés plus âgés (adultes).

...

Cosignataires: Carobbio Guscelli, Fehr Jacqueline, Feri Yvonne, Fridez, Gysi, Hadorn, Heim, Kiener Nellen, Marra, Munz, Nordmann, Reynard, Schenker Silvia, Voruz (14)

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

15.10.2014 CSSS-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

17.11.2014 CSSS-CE. Adhésion.

07.07.2016 Rapport CSSS-CN (FF 2016 6989)

12.10.2016 Avis du Conseil fédéral (FF 2016 7729)

1. Loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) (FF 2016 7019)

344/16.448 n Röstli. Garantir l'auto-provisionnement en électricité d'origine hydraulique pour faire face à l'actuelle baisse des prix de l'électricité (16.06.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Le Conseil fédéral créera les conditions nécessaires afin que les centrales hydrauliques, qui fournissent plus de 55 pour cent de l'électricité suisse, puissent maintenir leur capacité de production malgré la baisse considérable des prix actuels de l'électricité. Il proposera à cet effet un train de mesures de durée limitée qui comprendra notamment des prêts sans intérêt ou des prêts à taux réduit. Il examinera également, et au besoin mettra en place, un nouveau modèle de marché tel que le modèle de quotas.

Cosignataires: Aebi Andreas, Amstutz, Arnold, Brand, Brunner, Büchel Roland, Buttet, Giezendanner, Glarner, Grunder, Hausmann, Hurter Thomas, Imark, Knecht, Martullo, Müri, Page,

Pieren, Ruppen, Rutz Gregor, Salzmann, Schilliger, von Siebenthal, Wasserfallen, Wobmann (25)

CN *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

345/16.452 n Röstli. Développement de la production d'électricité d'origine hydraulique. Revoir la situation de référence des études d'impact (16.06.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Les dispositions légales seront modifiées afin que les études de l'impact sur l'environnement requises pour le renouvellement ou la modification de concessions hydrauliques se fondent non pas sur l'état qui prévalait avant la mise en place des centrales, dont la concession remonte souvent à plusieurs décennies, mais sur l'état tel qu'il se présente avant le renouvellement ou la modification de concession demandés.

Cosignataires: Amstutz, Brunner, Gasche, Imark, Knecht, Mürli, Page, Ruppen, Wobmann (9)

CN *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

346/15.483 n Rutz Gregor. Pas de subventions de l'Etat pour les partis et les organisations politiques (22.09.2015)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse (RS 446.1) sera modifiée de sorte qu'il ne soit plus versé d'aides financières aux organismes qui poursuivent des buts politiques.

Cosignataires: Amstutz, Binder, Borer, Brunner, Egloff, Frehner, Gössi, Hurter Thomas, Miesch, Mürli, Pezzatti, Pieren, Rickli Natalie, Schilliger, Schneeberger, Schwander, Wasserfallen (17)

CN *Commission des institutions politiques*

21.10.2016 CIP-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

347/15.495 n Rutz Gregor. Activités non prévues dans la concession. Ne les autoriser qu'en cas d'impérieuse nécessité (15.12.2015)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 29 LRTV sera complété de telle sorte que les activités non prévues dans la concession ne soient autorisées qu'en cas d'impérieuse nécessité économique et exclusivement si des opérateurs privés ne sont pas déjà actifs dans les domaines d'activité concernés.

Cosignataires: Bigler, Gössi, Grüter, Pfister Gerhard, Pieren, Rickli Natalie (6)

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

29.08.2016 CTT-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

20.10.2016 CTT-CE. Ne pas donner suite

348/16.441 n Rutz Gregor. Votations. Respect du principe de la proportionnalité dans l'information des citoyens

(08.06.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution (Cst.) et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 10a de la loi fédérale sur les droits politiques sera modifié de sorte à prévoir que le Conseil fédéral ait à fournir aux citoyens des informations sur les objets soumis à une votation fédérale dans le cadre de sa brochure d'explications et, le cas échéant, d'une conférence de presse et d'une brève allocution télévisée. Le gouvernement doit renoncer aux vidéos explicatives et aux autres outils utilisés pour mener une campagne.

Cosignataires: Bigler, Brunner, Gasche, Grunder, Grüter, Pieren, Rickli Natalie (7)

CN *Commission des institutions politiques*

349/16.454 n Rytz Regula. Associations ayant un chiffre d'affaires élevé et poursuivant un but économique. Réforme du droit applicable (17.06.2016)

(17.06.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Les bases légales seront modifiées de telle sorte que les associations de grande taille qui, d'une part, font un chiffre d'affaires élevé et disposent d'une fortune importante et, d'autre part, poursuivent un but économique ou exercent une industrie en la forme commerciale, ne puissent plus se constituer sous la forme d'associations au sens du Code civil ou, alors, soient soumises à une réglementation spéciale dans le cadre du droit de l'association.

Cosignataires: Arslan, Büchler Jakob, Flach, Fricker, Girod, Glättli, Graf Maya, Häsler, Mazzone, Schelbert, Thorens Goumaz, Wermuth (12)

CN *Commission des affaires juridiques*

350/14.455 n (Schibli) Röstli. Préserver les surfaces agricoles utiles et celles affectées à la production ainsi que les zones destinées à la construction ou à l'extension des constructions (26.09.2014)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Les bases légales, notamment en matière d'aménagement du territoire, doivent être adaptées de sorte à ne pas recourir, lors de la revitalisation des cours d'eau, aux surfaces agricoles utiles ou affectées à la production ni à celles destinées à la construction ou à l'extension des constructions. Il faut privilégier une revitalisation qualitative, et non quantitative, des rivières et ruisseaux.

Cosignataires: Aebi Andreas, Amstutz, Binder, Brunner, Fehr Hans, Flückiger Sylvia, Geissbühler, Heer, Joder, Keller Peter, Müller Thomas, Röstli, Walter (13)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

02.11.2015 CEATE-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

03.12.2015 Conseil national. L'initiative parlementaire est reprise par Monsieur Röstli.

23.06.2016 CEATE-CE. Ne pas donner suite

17.10.2016 Retrait.

351/15.472 n Schneeberger. Droit de la révision. Concrétiser le contrôle restreint pour protéger nos PME (19.06.2015)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Les articles 729 à 729c, 730c et 755 CO seront modifiés comme suit:

Art. 729

IV. Contrôle restreint (review)

1. Indépendance de l'organe de révision

Nouvel al. 2

Les exigences en matière d'indépendance de l'organe de révision doivent être adaptées de manière à permettre un accompagnement global de la société par l'organe de révision. Sont notamment compatibles avec l'indépendance:

1. une participation directe ou indirecte peu importante au capital-actions ou une créance ou une dette peu importante à l'égard de la société;

2. une relation étroite entre la personne qui dirige la révision et l'un des membres du conseil d'administration, une autre personne ayant des fonctions décisionnelles ou un actionnaire important, pour autant que cette relation ne laisse pas présumer une partialité évidente;

3. la collaboration à la tenue de la comptabilité ainsi que la fourniture d'autres prestations à la société soumise au contrôle; si le risque existe de devoir contrôler son propre travail en tant qu'organe de révision, un contrôle sûr doit être garanti par la mise en place de mesures appropriées sur le plan de l'organisation et du personnel;

4. l'acceptation d'un mandat, dans la mesure où la part des honoraires perçus au titre de ce mandat est inférieure au tiers du chiffre d'affaires de l'organe de révision.

Nouvel al. 3

Les autres dispositions concernant l'indépendance de l'organe de révision dans le cadre du contrôle ordinaire sont réservées.

Art. 729a

2. Attributions de l'organe de révision

a. Objet et étendue du contrôle

Nouvel al. 4

La limitation prévue pour l'objet et l'étendue du contrôle effectué par l'organe de révision s'appliquent également aux autres contrôles obligatoires de par la loi.

Art. 729b

b. Rapport de révision

Nouvel al. 1 ch. 5

la recommandation d'approuver les comptes annuels, avec ou sans restrictions, ou de les rejeter.

Art. 729c

c. Avis obligatoires

Si les comptes annuels présentés par la société ou si les auditions révèlent (nouveau) que la société est manifestement surendettée et que le conseil d'administration omet d'en aviser le juge, l'organe de révision avertit ce dernier.

Art. 730c

4. Documentation et conservation des pièces

Al. 1

L'organe de révision consigne par écrit toutes les prestations qu'il fournit en matière de révision; il doit, en outre, conserver les rapports de révision et toutes les pièces importantes pendant dix ans. Les données enregistrées sur un support informatique doivent être accessibles pendant une période de même durée.

Nouveau: En ce qui concerne le contrôle restreint, les exigences relatives à la documentation peuvent être allégées de manière appropriée.

Art. 755

IV. (Responsabilité) Dans la révision

Al. 1

Toutes les personnes qui s'occupent de la vérification des comptes annuels et des comptes de groupe, de la fondation ainsi que de l'augmentation ou de la réduction du capital-actions répondent à l'égard de la société, de même qu'envers chaque actionnaire ou créancier social, du dommage qu'elles leur causent en manquant intentionnellement ou par négligence à leurs devoirs.

Nouveau: En ce qui concerne le contrôle restreint, la responsabilité pour le dommage est réduite de manière appropriée.

Cosignataires: de Courten, Flückiger Sylvia, Frehner, Gmür Alois, Gössi, Joder, Lustenberger, Miesch, Pezzatti, Pfister Gerhard, Rickli Natalie, Rime, Rutz Gregor, Vitali (14)

CN *Commission des affaires juridiques*

352/12.413 n Schwaab. Les citoyens ne doivent pas être nommés curateurs contre leur gré (14.03.2012)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 400 alinéa 2 du Code civil (CC) révisé (RO 2011 725, entrée en vigueur au 1er janvier 2013) est modifié comme suit:

Art. 400

...

Al. 2

La personne nommée ne peut l'être qu'avec son accord.

...

Cosignataires: Amarelle, Aubert, Chevalley, Chopard-Acklin, Derder, Fässler Hildegard, Fridez, Marra, Naef, Neiryneck, Nordmann, Piller Carrard, Reynard, van Singer, Voruz (15)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

02.11.2012 CAJ-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

22.01.2013 CAJ-CE. Adhésion.

20.03.2015 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session de printemps 2017.

353/16.433 n Sommaruga Carlo. Panama Papers. Pour une distinction claire entre les avocats judiciaires et les avocats d'affaires (27.04.2016)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Il est légalement opéré une distinction entre les avocats - auxiliaires de la justice - inscrits au barreau des avocats, plaidant devant les tribunaux civil, pénal et administratif, bénéficiant du secret professionnel, et les avocats d'affaires qui ne peuvent

plaider devant les tribunaux et ne sont pas au bénéfice du secret professionnel.

Les deux activités ne peuvent être exercées conjointement. Tout exercice simultané de ces activités est pénalement sanctionné.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Barrile, Birrer-Heimo, Carobbio Guscetti, Fehlmann Rielle, Friedl, Galladé, Guldimann, Gysi, Hadorn, Hardegger, Heim, Jans, Leutenegger Oberholzer, Marra, Marti, Meyer Mattea, Munz, Naef, Pardini, Piller Carrard, Reynard, Schenker Silvia, Schwaab, Seiler Graf, Semadeni, Steiert, Tornare, Wermuth (29)

CN *Commission des affaires juridiques*

354/16.434 n Sommaruga Carlo. Panama Papers. Pour l'exclusion des sociétés offshore de Suisse (27.04.2016)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi sur les banques, la loi sur le blanchiment d'argent, le Code pénal suisse et toute autre loi entrant en considération sont modifiés afin d'interdire, en Suisse, à quiconque, notamment aux banques, aux intermédiaires financiers, aux transitaires, aux dépositaires, aux avocats et aux notaires, toute activité, soit notamment toute opération de nature juridique ou financière avec des personnes morales qui ont leur siège dans un Etat ou une juridiction que le FMI ou le FSF identifient comme un centre financier offshore et avec lequel la Suisse n'a pas conclu un accord d'échange automatique de renseignements en matière fiscale relatifs aux comptes financiers dont l'ayant droit économique n'est soit pas identifiable publiquement, soit pas enregistré dans un registre ad hoc non public en Suisse auquel la FINMA, le Ministère public de la Confédération ou tout autre organisme public désigné par la loi, a accès.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Barrile, Birrer-Heimo, Carobbio Guscetti, Fehlmann Rielle, Fridez, Friedl, Galladé, Guldimann, Gysi, Hadorn, Hardegger, Heim, Jans, Leutenegger Oberholzer, Marra, Marti, Meyer Mattea, Munz, Naef, Pardini, Piller Carrard, Reynard, Ruiz Rebecca, Schenker Silvia, Schwaab, Seiler Graf, Semadeni, Steiert, Tornare, Wermuth (31)

CN *Commission de l'économie et des redevances*

355/16.474 n Stamm. Loi fédérale sur l'impôt anticipé («procédure mixte») (30.09.2016)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale sur l'impôt anticipé sera modifiée de sorte que le droit au remboursement sera déterminé, comme c'était le cas jusqu'à récemment, à travers la procédure de taxation dite mixte.

La non-conformité d'une déclaration doit être sanctionnée par une amende procédurale et non par la déchéance du droit au remboursement.

356/12.453 n Steiert. Exonération fiscale de l'indemnité forfaitaire en matière d'aide et de soins à domicile

(14.06.2012)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi sur l'impôt fédéral direct et la loi sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes doivent être modifiées comme suit:

Art. 24 LIFD

Sont exonérés de l'impôt:

...

Let. j

l'indemnité forfaitaire en matière d'aide et de soins à domicile.

Art. 7 al. 4 LHID

Sont seuls exonérés de l'impôt:

...

Let. m

l'indemnité forfaitaire en matière d'aide et de soins à domicile.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Allemann, Aubert, Bernasconi, Bourgeois, Bulliard, Carobbio Guscetti, Chevalley, Chopard-Acklin, Darbellay, de Buman, Egloff, Fehr Hans-Jürg, Fehr Jacqueline, Flückiger Sylvia, Freysinger, Galladé, Gasser, Geisbühler, Grin, Gysi, Heim, Humbel, Jans, John-Calame, Kaufmann, Killer Hans, Markwalder, Marra, Meier-Schatz, Nussbaumer, Perrin, Pieren, Piller Carrard, Reynard, Riklin Kathy, Rime, Rossini, Schneider Schüttel, Semadeni, van Singer, Veillon, Voruz, Wermuth, Wobmann (45)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

13.08.2013 CER-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

13.02.2014 CER-CE. Ne pas donner suite

08.09.2014 Conseil national. Décidé de donner suite à l'initiative.

357/14.472 n Streiff. Liens d'intérêts des parlementaires. Accroître la transparence (12.12.2014)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 11 alinéa 1 lettre a de la loi sur le Parlement est modifié de telle sorte que les députés doivent indiquer, sous la rubrique "activités professionnelles", le nom de leur employeur et les fonctions qu'ils exercent pour son compte.

Cosignataires: Amherd, Bulliard, Candinas, Darbellay, Gilli, Glanzmann, Glättli, Gmür Alois, Graf Maya, Gschwind, Gysi, Heim, Ingold, Kessler, Kiener Nellen, Lehmann, Lohr, Masshardt, Meier-Schatz, Müller-Altarmatt, Regazzi, Riklin Kathy, Romano, Schläfli, Schneider Schüttel, Schneider-Schneiter, Trede, Tschümperlin, Vogler, Weibel (30)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

26.03.2015 CIP-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

16.11.2015 CIP-CE. Adhésion.

358/15.460 n Tornare. Lutter contre les discriminations raciales, antisémites et homophobes. Introduire un droit de

recours pour les organisations de défense de minorités

(18.06.2015)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Il convient de créer une réglementation fédérale qui accorde aux organisations de défense de minorités la qualité pour agir dans les causes relatives à l'application de l'article 261bis du Code pénal suisse (CP).

Cosignataires: Aebischer Matthias, Amarelle, Amherd, Badran Jacqueline, Barazzone, Bernasconi, Carobbio Guscetti, Chopard-Acklin, Darbellay, Feri Yvonne, Fiala, Fridez, Friedl, Galadé, Golay, Graf Maya, Gysi, Hadorn, Heim, Ingold, John-Calame, Jositsch, Kiener Nellen, Leutenegger Oberholzer, Mahrer, Maire Jacques-André, Marra, Masshardt, Naef, Nussbaumer, Reynard, Ruiz Rebecca, Schwaab, Semadeni, Sommaruga Carlo, Thorens Goumaz, Vogler, Voruz, Wermuth (39)

CN *Commission des affaires juridiques*

359/10.519 n Vischer Daniel. Modifier l'article 53 CP

(14.12.2010)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 53 du Code pénal (Réparation) doit être modifié comme suit:

Art. 53

...

Let. a

si une peine privative de liberté avec sursis d'un an au plus est envisagée;

...

Let. c

si l'auteur a avoué ou s'est déclaré coupable de l'infraction qui lui est reprochée.

Cosignataires: Ingold, Müller Geri, Schelbert, Schmid-Federer, Thanei, von Graffenried, Wyss Brigit (7)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

11.11.2011 CAJ-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

19.06.2012 CAJ-CE. Adhésion.

26.09.2014 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'automne 2016.

30.09.2016 Conseil national. Le délai imparti est prorogé de 2 ans, soit jusqu'à la session d'automne 2018.

360/14.413 n Vischer Daniel. Droit fondamental à l'autodétermination en matière d'information (21.03.2014)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 13 alinéa 2 de la Constitution (Cst.) est modifié de sorte à faire de la protection des données un droit fondamental à l'autodétermination en matière d'information au lieu d'un droit à la protection contre les abus.

Cosignataires: Gilli, Glättli, Gross Andreas, John-Calame, Leuenberger-Genève, Mahrer, Reimann Lukas, Schelbert, Thorens Goumaz, Trede, Tschümperlin, Vogler (12)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

29.08.2014 CIP-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

20.08.2015 CIP-CE. Adhésion.

361/16.428 n Vogler. Article 420 du Code civil. Changer de paradigme (27.04.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 420 du Code civil (CC) sera modifié afin que les personnes auxquelles la curatelle est confiée, notamment les parents et les conjoints, ne soient soumis qu'exceptionnellement aux obligations d'établir des rapports et des comptes périodiques et, le cas échéant, aux autres obligations fixées à l'article 420 CC. En tout état de cause, l'article 420 CC sera modifié de façon à réduire fortement la charge administrative liée à ces obligations.

CN *Commission des affaires juridiques*

362/16.429 n Vogler. Adapter l'article 420 du Code civil (27.04.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 420 du Code civil (CC) sera modifié de telle façon que la liste des personnes que l'autorité de protection de l'adulte peut dispenser de l'obligation de remettre un inventaire, etc., ne soit plus une liste exhaustive. On pourrait imaginer par exemple de libeller la disposition comme suit: "Lorsque la curatelle est confiée à un proche de la personne concernée, notamment au conjoint, au partenaire enregistré, aux père et mère, à un descendant, etc. ..."

CN *Commission des affaires juridiques*

363/16.458 n Vogler. Majoration échelonnée du loyer. Non aux formulaires inutiles (14.09.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 269d CO sera modifié comme suit par l'adjonction d'un nouvel alinéa:

Art. 269d

...

Al. 4

Pour la notification des majorations de loyer fixées dans une convention au sens de l'article 269c, la forme écrite suffit.

Cosignataires: Amherd, Fässler Daniel, Gmür-Schönenberger, Gschwind, Lohr, Müller-Altermatt, Ritter, Schmidt Roberto (8)

364/16.435 n Vogt. Stopper l'inflation normative. Supprimer un texte normatif pour chaque texte normatif nouvellement créé (principe du "un pour un") (02.06.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 141 LParl est modifié de façon à prévoir que lorsque le Conseil fédéral soumet au Parlement un projet de loi entraînant pour les particuliers ou les entreprises des obligations, des

charges ou des contraintes sévères, il lui soumet également des propositions qui permettraient de réaliser ailleurs des allègements administratifs ou fiscaux d'ampleur équivalente. Par ailleurs, les articles 7ss. LOGA sont modifiés de façon à ce que le même mécanisme s'applique aussi aux textes normatifs relevant du Conseil fédéral ou de l'administration. Enfin, les articles 71ss. LParl sont modifiés de manière à disposer que tout projet de loi qui ne prévoit pas de réaliser ailleurs des allègements d'ampleur équivalente doit nécessairement faire l'objet d'un vote à la majorité qualifiée.

CN *Commission des institutions politiques*

365/16.436 n Vogt. Stopper l'inflation normative. Préserver la liberté de décision et la marge de manoeuvre des particuliers et des entreprises (02.06.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 141 LParl est modifié de façon à prévoir que le Conseil fédéral examine tout nouveau projet de loi sous l'angle d'un certain nombre de critères pour soumettre au Parlement des propositions sur les moyens qui s'offrent de préserver la liberté de décision et la marge de manoeuvre des particuliers et des entreprises qu'il touchera. Par ailleurs, les articles 7ss. LOGA sont modifiés de façon à ce que le même mécanisme s'applique aussi aux textes normatifs relevant du Conseil fédéral ou de l'administration. Les critères précités sont les suivants:

1. dispositions facultatives plutôt qu'impératives;
2. possibilité donnée aux destinataires de faire des choix (sous la forme d'opting-in, d'opting-out - par ex. pour les TPE ou les start-up -, d'opting-up, d'opting-down, etc.);
3. obligation faite aux destinataires de mettre sur pied les règles nécessaires, dans un cadre donné (autoréglementation);
4. dispositions qui responsabilisent les destinataires (principes généraux, standards, etc., plutôt que des règles concrètes et détaillées; fixation d'objectifs plutôt que de règles de conduite).

CN *Commission des institutions politiques*

366/16.437 n Vogt. Stopper l'inflation normative. Limiter la durée de validité des lois (02.06.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Les articles 141 LParl, 7ss. LOGA et, au besoin, d'autres lois pertinentes sont complétés de manière à préciser que, dans certaines conditions (voir développement), la durée de validité des actes normatifs est limitée, ou à préciser qu'il incombe au Conseil fédéral d'examiner pour chaque projet de loi l'opportunité de limiter sa durée de validité et de soumettre au Parlement des propositions en ce sens.

CN *Commission des institutions politiques*

367/16.440 n Vogt. Stopper l'inflation normative. Freiner l'internationalisation du droit, la reprise du droit européen et la tendance au "Swiss finish" (06.06.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 141 LParl est modifié de façon à faire obligation au Conseil fédéral de prendre en compte les points suivants s'agissant des projets d'acte portant reprise de dispositions du droit international ou alignement sur le droit international:

1. En ce qui concerne le droit international contraignant pour la Suisse, il fait des propositions qui ne vont pas au-delà des exigences de ce dernier.

2. Il présente les moyens qui permettraient d'atteindre les objectifs visés par le droit international sans reprendre telles quelles les règles que celui-ci établit.

3. En cas de reprise volontaire, il indique notamment: (i) les conséquences qu'entraînerait une non-reprise, (ii) des solutions alternatives à la reprise, et (iii) les moyens qui permettraient d'atteindre les objectifs visés par le droit international sans reprendre pour autant chacune des règles qu'il établit. Il n'y aura de reprise de dispositions du droit international qu'à la condition, notamment, que cela serve l'industrie exportatrice ou facilite l'accès à un marché; on évitera les incidences sur l'économie domestique.

Les articles 7ss. LOGA sont modifiés de façon à préciser que le Conseil fédéral et toutes les unités des administrations fédérales centrale et décentralisée, y compris les autorités indépendantes, observent les principes précités dans leur activité normative (y compris dans l'élaboration de directives internes). Si des dispositions du droit international sont modifiées après qu'elles ont été reprises par la Suisse, le droit suisse est modifié uniquement s'il en résulte des avantages concrets. Le renvoi dynamique à des dispositions du droit international doit rester l'exception.

L'article 7a LOGA est modifié de façon à préciser que le Conseil fédéral ne peut notamment contracter d'engagements internationaux qui entraînent pour les particuliers ou les entreprises des obligations ou des charges importantes, notamment des coûts élevés liés à l'application du droit, ou des atteintes graves à la liberté économique, ou encore des dépenses publiques substantielles.

CN *Commission des institutions politiques*

368/10.500 n von Siebenthal. Combustion du bois non traité. Effets positifs pour l'environnement (01.10.2010)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Les bases légales pertinentes seront adaptées de manière à ce qu'il soit possible de brûler du bois non traité sans obligations particulières.

Cosignataires: Aebi Andreas, Bader Elvira, Bigger, Binder, Bortoluzzi, Bourgeois, Brönnimann, Brunner, Büchel Roland, Büchler Jakob, Cathomas, Darbellay, Dunant, Favre Laurent, Fehr Hans, Flückiger Sylvia, Föhn, Freysinger, Füglistaller, Gadiant, Germanier, Giezendanner, Glauser, Glur, Gobbi, Graber Jean-Pierre, Grin, Grunder, Haller, Hassler, Ingold, Joder, Killer Hans, Kunz, Lustenberger, Miesch, Mörgeli, Müller Thomas, Nidegger, Nussbaumer, Pfister Theophil, Reymond, Rickli Natalie, Rime, Rutschmann, Schenk Simon, Scherer, Schibli, Schmidt Roberto, Schwander, Segmüller, Spuhler, von Rotz, Walter, Wandfluh, Weber-Gobet, Wobmann (57)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

15.11.2011 CEATE-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

13.02.2012 CEATE-CE. Adhésion.

21.03.2014 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session de printemps 2016.

25.09.2015 Conseil national. Ne pas classer

18.03.2016 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session de printemps 2018.

369/12.477 n von Siebenthal. Utilisation du bois suisse dans les constructions financées par des fonds publics (27.09.2012)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Il convient de créer le cadre juridique nécessaire à une utilisation accrue du bois suisse dans les constructions.

Cosignataires: Aebi Andreas, Amstutz, Bourgeois, Brunner, Büchler Jakob, Candinas, Estermann, Fässler Daniel, Favre Laurent, Gmür Alois, Graf Maya, Grunder, Joder, Lustenberger, Müller Leo, Müller-Altermatt, Nussbaumer, Parmelin, Rime, Rösti, Schläfli, Wobmann (22)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

09.04.2013 CEATE-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

22.08.2013 CEATE-CE. Adhésion.

25.09.2015 Conseil national. Le délai imparti est prorogé de deux ans, soit jusqu'à la session d'automne 2017.

370/16.471 n von Siebenthal. Mise en oeuvre de la politique forestière 2020. Conditions de défrichement facilitées (29.09.2016)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Il convient de créer les bases légales visant à faciliter le défrichement de la forêt en vue d'investissements dans l'industrie du bois.

Ce faisant, le Parlement veillera en particulier à ce que l'on puisse renoncer à la preuve de l'implantation imposée par la destination ainsi qu'à des mesures de remplacement, et fixera les conditions qui s'appliquent à un défrichement facilité.

Transformer le bois dans le pays est une condition indispensable pour mettre en oeuvre les objectifs de la Politique forestière 2020. Par rapport à l'étranger, l'industrie du bois suisse est fortement désavantagée (voir également les interventions déposées par les associations faïtières en ce qui concerne le franc fort).

Cosignataires: Bourgeois, Büchler Jakob, Candinas, Clottu, Golay, Grunder, Imark, Rime, Ritter, Rösti, Salzmann, Schilliger, Tuena (13)

371/14.467 n Wobmann. Interdiction de se dissimuler le visage (11.12.2014)

Conformément aux articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La Constitution est modifiée comme suit:

Art. 57

...

Al. 3

Nul ne peut se dissimuler le visage sur la voie publique et dans les lieux ouverts au public (sauf les lieux de culte) ou affectés à un service public. Et nul ne peut obliger une personne à se dissimuler le visage en raison de son sexe.

Cosignataires: Amstutz, Borer, Bortoluzzi, Brand, Büchel Roland, Clottu, Estermann, Fehr Hans, Flückiger Sylvia, Frehner, Freysinger, Geissbühler, Giezendanner, Hausammann, Herzog, Keller Peter, Müri, Pantani, Quadri, Reimann Lukas, Reimann Maximilian, Rösti, Schibli, Schwander, von Siebenthal (25)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

23.04.2015 CIP-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

21.01.2016 CIP-CE. Ne pas donner suite

27.09.2016 Conseil national. Décidé de donner suite à l'initiative.

Conseil des Etats

Initiatives des commissions

372/14.401 é Commission de gestion CE. Prévoir des dispositions pénales efficaces pour poursuivre le crime organisé (révision de l'art. 260ter CP) (31.01.2014)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale et sur l'article 107 de la loi sur le Parlement (LParl), la Commission de gestion du Conseil des Etats (CdG-CE) dépose l'initiative parlementaire suivante:

La disposition pénale relative à la criminalité organisée (art. 260ter CP) est modifiée de façon à mieux tenir compte des organisations et groupements criminels actuels. Dans les grandes lignes, la révision pourrait prendre la forme suivante:

1. L'article 260ter CP devrait mieux définir les éléments constitutifs d'une organisation criminelle (par ex. la mafia, le cartel de Medellín, les yakuzas japonais ou les organisations criminelles de l'Europe de l'Est, qui sont de plus en plus importantes) et prévoir des peines plus lourdes en cas de participation ou de soutien à une telle organisation.

2. Il y a lieu d'opérer une distinction entre l'organisation criminelle et le groupement criminel (par ex. bandes organisées de cambrioleurs, groupements organisés dans le trafic de stupéfiants, clans familiaux criminels, etc.). Le groupement criminel doit faire l'objet d'une nouvelle qualification pénale.

3. Afin de distinguer clairement l'organisation criminelle et le groupement criminel, d'une part, de la bande (groupe fluctuant formé de deux personnes au moins), d'autre part, la notion de bande pourrait faire l'objet d'une définition à l'article 110 CP.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

10.02.2015 CAJ-CE. Décidé de donner suite à l'initiative.

13.11.2015 CAJ-CN. Adhésion.

373/15.430 é Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie CE. Suppression des priorités dans le réseau de transport transfrontalier (29.04.2015)

La Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil des Etats décide d'élaborer une

modification de la loi fédérale du 23 mars 2007 sur l'approvisionnement en électricité (RS 734.7) portant sur la disposition suivante:

Art. 17

...

Al. 2

Lors de l'attribution de capacités au niveau du réseau de transport transfrontalier, les livraisons reposant sur des contrats d'achat et de fourniture internationaux conclus avant le 31 octobre 2002 ont la priorité.

...

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

28.04.2015 CEATE-CE. La commission décide d'élaborer une initiative.

22.06.2015 CEATE-CN. Adhésion.

374/15.429 é Commission des institutions politiques

CE. Inscrire dans la loi les exigences relatives aux systèmes électoraux des cantons (16.04.2015)

La jurisprudence actuelle du Tribunal fédéral en matière de droit électoral cantonal et communal est inscrite dans une loi fédérale. Les points suivants y figureront notamment:

1. Les cantons définissent les systèmes électoraux applicables aux élections cantonales et communales, dans les limites du droit fédéral.
2. Les cantons peuvent adopter des systèmes de représentation proportionnelle ou de scrutin majoritaire, de même que des systèmes mixtes.
3. Les cantons peuvent prévoir des systèmes particuliers pour préserver certaines minorités, notamment régionales ou linguistiques.
4. Les cantons peuvent fixer un quorum légal qui ne peut excéder 10 pour cent.

CE *Commission des institutions politiques*

16.04.2015 CIP-CE. La commission décide d'élaborer une initiative.

375/15.475 é Commission des institutions politiques **CE. Application plus stricte ou définition plus précise des critères concernant l'examen du respect du principe de l'unité de la matière dans les initiatives populaires** (20.08.2015)

Un projet d'arrêté fédéral ou de révision de la loi fédérale sur les droits politiques (LDP) sera élaboré afin que l'Assemblée fédérale applique à l'avenir des critères plus stricts lorsqu'elle vérifiera que des initiatives populaires respectent le principe de l'unité de la matière. Il conviendra de déterminer si le changement de pratique peut être annoncé au moyen d'un arrêté de principe selon l'article 28 de la loi sur le Parlement prenant la forme d'un arrêté fédéral simple ou sujet au référendum ou s'il est nécessaire de compléter l'article 75 alinéa 2 LDP par des critères supplémentaires appropriés et plus précis.

CN/CE *Commission des institutions politiques*

20.08.2015 CIP-CE. La commission décide d'élaborer une initiative.

05.02.2016 CIP-CN. Adhésion.

376/15.476 é Commission des institutions politiques **CE. Délais des initiatives populaires visant à modifier une disposition constitutionnelle dont le délai de mise en oeuvre dans le cadre de la législation n'a pas encore expiré** (20.08.2015)

Un projet de révision de la loi fédérale sur l'Assemblée fédérale (loi sur le Parlement) sera élaboré afin que le délai imparti pour traiter une initiative populaire visant à modifier une disposition constitutionnelle dont le délai de mise en oeuvre dans le cadre de la législation n'a pas encore expiré ne commence à courir qu'à l'expiration du délai de mise en oeuvre.

CN/CE *Commission des institutions politiques*

20.08.2015 CIP-CE. La commission décide d'élaborer une initiative.

05.02.2016 CIP-CN. Adhésion.

377/15.477 é Commission des institutions politiques **CE. Examen préliminaire non contraignant et facultatif des initiatives populaires sur les plans formel et matériel** (20.08.2015)

Un projet de modification de la loi fédérale sur les droits politiques sera élaboré afin de permettre aux comités d'initiative de recourir à un examen préliminaire formel et matériel de leur initiative. Cet examen doit être facultatif et non contraignant.

CN/CE *Commission des institutions politiques*

20.08.2015 CIP-CE. La commission décide d'élaborer une initiative.

05.02.2016 CIP-CN. Adhésion.

378/15.478 é Commission des institutions politiques **CE. Publication des contre-projets indirects dans les explications de vote du Conseil fédéral** (20.08.2015)

Une révision de la loi fédérale sur les droits politiques sera élaborée afin que les explications de vote éditées par le Conseil fédéral contiennent aussi les textes législatifs que l'Assemblée fédérale a décidé de présenter en tant que contre-projets indirects aux initiatives populaires.

CN/CE *Commission des institutions politiques*

20.08.2015 CIP-CE. La commission décide d'élaborer une initiative.

05.02.2016 CIP-CN. Adhésion.

379/16.456 é Commission des institutions politiques **CE. Dénonciation et modification des traités internationaux. Répartition des compétences** (25.08.2016)

La Commission des institutions politiques du Conseil des Etats décide d'élaborer une réglementation de la répartition des compétences applicable en cas de dénonciation des traités internationaux. Ladite réglementation respectera le principe de parallélisme: si l'Assemblée fédérale ou le peuple a la compétence d'approuver la conclusion d'un traité international, elle ou il doit aussi avoir la compétence d'en approuver la dénonciation. En outre, il y a lieu d'examiner si la compétence de modifier un traité international doit être définie de manière analogue à la compétence de conclure le traité en question.

CE *Commission des institutions politiques*

25.08.2016 CIP-CE. La commission décide d'élaborer une initiative.

380/15.473 é Commission des affaires juridiques**CE. Composition de l'Autorité de surveillance du Ministère public de la Confédération. Revoir les règles d'incompatibilité** (14.08.2015)

La Commission des affaires juridiques du Conseil des Etats décide d'élaborer une révision des bases légales concernant les règles d'incompatibilité pour les membres de l'Autorité de surveillance du Ministère public de la Confédération (AS-MPC). Il s'agira notamment de faire en sorte que les avocats membres de l'AS-MPC puissent faire bénéficier cette autorité de leur expérience en matière de poursuite pénale. Dans ce contexte, il sera tenu compte de ce que les possibilités de récusation ne doivent pas entraver le bon fonctionnement de l'AS-MPC.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

14.08.2015 CAJ-CE. La commission décide d'élaborer une initiative.

22.10.2015 CAJ-CN. Adhésion.

Initiatives des députés**381/12.450 é Abate. Modification de l'article 555 alinéa 1****CC. Héritiers inconnus et sommation publique** (14.06.2012)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 555 alinéa 1 du Code civil (CC) doit être modifié de sorte que les ayants droit disposent de six mois au lieu d'un an pour faire leur déclaration d'héritiers, une fois la sommation publiée.

Cosignataires: Comte, Eder, Egerszegi-Obrist (3)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

23.10.2012 CAJ-CE. Décidé de donner suite à l'initiative.

07.11.2013 CAJ-CN. Adhésion.

15.12.2015 Conseil des Etats. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'hiver 2017.

382/14.449 é Altherr. Prix à l'importation surfaits. Supprimer l'obligation de s'approvisionner en Suisse

(25.09.2014)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi sur les cartels sera complétée comme suit:

Art. 4

...

Al. 2bis

Par entreprises ayant une position relativement dominante sur le marché, on entend les entreprises dont dépendent d'autres entreprises qui fournissent ou achètent un certain type de marchandises ou de services commerciaux constituant l'essentiel de leur production ou nécessaires pour assurer l'essentiel de leur activité, dans la mesure où il n'existe pas pour elles de possibilités suffisantes et raisonnables de s'adresser à d'autres entreprises.

...

Art. 7

Al. 1

Les pratiques d'entreprises ayant une position dominante ou une position relativement dominante sur le marché sont réputées illicites lorsque ...

...

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

26.01.2015 CER-CE. Décidé de donner suite à l'initiative.

29.06.2015 CER-CN. Adhésion.

383/15.438 é Berberat. Pour une réglementation destinée à instaurer de la transparence en matière de lobbyisme au Parlement fédéral (10.06.2015)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Le droit parlementaire doit être modifié afin que:

1. les lobbyistes qui souhaitent avoir accès au Palais du Parlement soient accrédités à des conditions qui restent à fixer, et en limitant, le cas échéant, leur nombre;
2. un registre public de ces accréditations soit établi et tenu à jour par les Services du Parlement;
3. ce registre oblige les lobbyistes à signaler chaque mandat et, le cas échéant, leurs employeurs;
4. en cas de violation ou de détournement de ces règles, des mesures soient prises.

Cosignataires: Bruderer Wyss, Comte, Fetz, Janiak, Levrat, Maury Pasquier, Rechsteiner Paul, Recordon, Savary, Seydoux, Stöckli, Zanetti Roberto (12)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

14.03.2016 Conseil des Etats. Décidé de donner suite à l'initiative.

14.04.2016 CIP-CN. Adhésion.

384/16.446 é Caroni. Davantage de fédéralisme dans les messages du Conseil fédéral (16.06.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution (Cst.) et 107 de la loi sur le Parlement (LParl), je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 141 alinéa 2 LParl sera complété par une disposition qui fera explicitement obligation au Conseil fédéral d'inclure aussi dans ses messages un développement consacré au respect du principe de subsidiarité (art. 5a et 43a Cst.).

Cosignataires: Abate, Bischof, Bruderer Wyss, Cramer, Engler, Föhn, Hegglin Peter, Lombardi, Minder, Müller Philipp, Stöckli (11)

CE *Commission des institutions politiques*

385/12.402 é Eder. Rôle de la Commission fédérale pour la protection de la nature et du paysage (29.02.2012)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (LPN) est modifiée comme suit :

Art. 6 al. 2

Lorsqu'il s'agit de l'accomplissement d'une tâche de la Confédération, la règle suivant laquelle un objet doit être conservé intact dans les conditions fixées par l'inventaire ne souffre d'exception

que si des intérêts publics de la Confédération ou des cantons ou une pesée de tous les intérêts en présence le justifient.

Art. 7 al. 3

L'expertise constitue une des bases dont dispose l'autorité de décision, qui l'inclura dans sa pesée de tous les intérêts en présence et l'appréciera.

Cosignataires: Baumann, Bischofberger, Comte, Eberle, Engler, Föhn, Freitag, Graber Konrad, Imoberdorf, Jenny, Keller-Sutter, Kuprecht, Luginbühl, Schmid Martin, Theiler (15)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

18.01.2013 CEATE-CE. Décidé de donner suite à l'initiative.

09.04.2013 CEATE-CN. Adhésion.

16.09.2015 Conseil des Etats. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'automne 2017.

386/16.411 é Eder. Surveillance de l'assurance-maladie.

Garantir la protection de la personnalité (15.03.2016)

Conformément aux articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi sur la surveillance de l'assurance-maladie (LSAMal) est modifiée de manière à garantir la protection des données personnelles. Les modifications suivantes constituent un des moyens possibles pour atteindre ce but:

Art. 35

...

Al. 2bis

Les indications sur les données sont livrées en bloc, de manière à ce qu'aucune conclusion sur des données individuelles ne puisse en être tirée.

Al. 2ter

Les assureurs fournissent à l'institution commune au sens de l'article 18 LAMal les données individuelles nécessaires à la compensation des risques.

...

Cosignataires: Baumann, Bischof, Bischofberger, Caroni, Dittli, Eberle, Engler, Ettlér Erich, Français, Germann, Graber Konrad, Häberli-Koller, Hefti, Hegglin Peter, Keller-Sutter, Kuprecht, Lombardi, Luginbühl, Müller Damian, Müller Philipp, Rieder, Schmid Martin, Vonlanthen, Wicki (24)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

04.07.2016 CSSS-CE. Décidé de donner suite à l'initiative.

13.10.2016 CSSS-CN. Adhésion.

387/16.413 é Eder. Ne pas allouer de défraiement pour les nuitées qui n'ont pas été effectuées (17.03.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Le Bureau proposera au Parlement les bases légales nécessaires pour que le défraiement pour nuitées prévu à l'article 3 de l'ordonnance de l'Assemblée fédérale relative à la loi sur les moyens alloués aux parlementaires (OMAP) ne soit accordé que si le député concerné a effectivement passé en dehors de son domicile une nuit séparant deux journées de séance consécutives.

Cosignataires: Dittli, Fournier, Germann, Hefti, Hegglin Peter, Müller Damian, Müller Philipp, Schmid Martin, Seydoux, Wicki (10)

CE *Commission des institutions politiques*

388/14.417 é Egerszegi-Obriest. Amender le régime de financement des soins (21.03.2014)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi sur le nouveau régime de financement des soins est modifiée de façon:

1. à répartir les compétences en ce qui concerne le financement résiduel des prestations de soins fournies aux patients venant d'autres cantons dans les domaines hospitalier et ambulatoire;
2. à garantir la liberté de choix entre fournisseurs de prestations reconnus;
3. à distinguer mieux et plus clairement entre frais de soins et frais d'assistance.

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

03.07.2014 CSSS-CE. Décidé de donner suite à l'initiative.

15.10.2014 CSSS-CN. Adhésion.

21.03.2016 Rapport CSSS-CE (FF 2016 3779)

03.06.2016 Avis du Conseil fédéral (FF 2016 4383)

1. Loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) (FF 2016 3799)

21.09.2016 Conseil des Etats. Décision conforme au projet de la Commission

389/16.414 é Graber Konrad. Introduire un régime de flexibilité partielle dans la loi sur le travail et maintenir des modèles de temps de travail éprouvés (17.03.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Le Parlement est prié d'introduire un régime de flexibilité partielle dans la loi sur le travail afin qu'elle réponde mieux aux besoins du site scientifique et économique suisse, sans que le temps de travail ne soit augmenté ou que les besoins de protection dans la production industrielle et artisanale ne soient remis en cause. Il complétera à cet effet la loi sur le travail (LTr) comme suit:

Art. 27 al. 3 (nouveau)

Les travailleurs qui exercent une fonction dirigeante et les spécialistes disposant d'une autonomie comparable ne sont pas soumis aux dispositions des articles 9 à 17a, 17b alinéa 1, 18 à 20, 21 et 36 s'ils travaillent dans une entreprise du secteur des services et qu'ils consentent à être libérés du régime fixé dans ces dispositions.

Art. 9 al. 3bis (nouveau)

Certaines branches économiques ou certaines catégories d'entreprises ou de travailleurs peuvent être libérées par voie d'ordonnance de l'obligation de ne pas dépasser une durée maximum de travail hebdomadaire, pour autant que les travailleurs concernés soient soumis à un régime d'annualisation du temps de travail qui respecte, en moyenne annuelle, la durée maximum de la semaine de travail fixée à l'article 9 alinéa 1 lettre a (45 heures par semaine).

Art. 15a al. 2 deuxième phrase (nouvelle)

Pour le travailleur adulte, la durée du repos peut être réduite à huit heures une fois par semaine, pour autant qu'elle atteigne onze heures en moyenne sur deux semaines. Le Conseil fédéral peut fixer d'autres exceptions par voie d'ordonnance.

Art. 15a al. 3 (nouveau)

Pour le travailleur adulte soumis à un régime d'annualisation du temps de travail au sens de l'article 9 alinéa 3bis, la durée du repos peut être réduite à huit heures plus d'une fois par semaine pour autant qu'elle atteigne onze heures en moyenne sur quatre semaines.

Le Conseil fédéral est prié d'apporter aux ordonnances 1 et 2 relatives à la loi sur le travail les modifications allant dans le sens du régime de flexibilité partielle demandé par la présente initiative (voir développement).

Cosignataires: Baumann, Bischof, Eder, Engler, Ettl Erich, Föhn, Germann, Häberli-Koller, Hefti, Keller-Sutter, Schmid Martin, Seydoux (12)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

18.08.2016 CER-CE. Décidé de donner suite à l'initiative.

390/16.408 é Jositsch. Actes d'ordre sexuel avec des enfants de moins de 16 ans. Instaurer des peines planchers (14.03.2016)

Conformément aux articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Le Code pénal (CP) est complété comme suit:

Art. 187

...

Al. 1bis

La peine est une peine privative de liberté d'un an au moins si la victime a moins de 12 ans.

...

Art. 189

...

Al. 1bis

La peine est une peine privative de liberté d'un an au moins si la victime a moins de 16 ans.

Al. 1ter

La peine est une peine privative de liberté de deux ans au moins si la victime a moins de 12 ans.

...

Art. 190

...

Al. 1bis

La peine est une peine privative de liberté de deux ans au moins si la victime a moins de 16 ans.

Al. 1ter

La peine est une peine privative de liberté de trois ans au moins si la victime a moins de 12 ans.

...

Art. 191

...

Al. 2

La peine est une peine privative de liberté d'un an au moins si la victime a moins de 16 ans.

Al. 3

La peine est une peine privative de liberté de deux ans au moins si la victime a moins de 12 ans.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

30.08.2016 CAJ-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

Voir objet 16.407 Iv.pa. Rickli Natalie

391/16.423 é Keller-Sutter. Libérer le personnel dirigeant et les spécialistes de l'obligation de saisie du temps de travail (14.03.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 46 de la loi sur le travail (LTr) est modifié et complété par un article 46a. L'article 46 est modifié comme suit: (nouveau) L'article 46a est réservé.

Art. 46 Registres ou autres pièces

L'employeur tient à la disposition des autorités d'exécution et de surveillance les registres ou autres pièces contenant les informations nécessaires à l'exécution de la présente loi et de ses ordonnances. L'article 46a est réservé. Pour le surplus, la loi fédérale du 19 juin 1992 sur la protection des données est applicable.

Art. 46a Exception à l'obligation d'enregistrer le temps de travail

La saisie du temps de travail n'est pas obligatoire pour les salariés exerçant une fonction dirigeante et pour les spécialistes occupant une position similaire qui disposent d'une grande autonomie dans l'organisation de leur travail et dans la détermination de leur horaire de travail et de leur temps de repos.

Cosignataires: Baumann, Bischof, Bischofberger, Caroni, Dittli, Eberle, Eder, Engler, Ettl Erich, Föhn, Fournier, Germann, Graber Konrad, Häberli-Koller, Hefti, Hegglin Peter, Kuprecht, Lombardi, Luginbühl, Müller Damian, Müller Philipp, Schmid Martin, Vonlanthen (23)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

18.08.2016 CER-CE. Décidé de donner suite à l'initiative.

392/16.439 é Kuprecht. LPP. Renforcer l'autonomie des cantons dans la surveillance régionale des fondations de prévoyance (07.06.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'autonomie des autorités cantonales et régionales chargées de la surveillance des institutions de prévoyance professionnelle sera renforcée. L'article 64a de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse survivants et invalidité (LPP) sera notamment adapté en conséquence. Les cantons détermineront sous leur propre responsabilité les organes de surveillance et les autorités cantonales et régionales de surveillance soumettront leur rapport annuel à la Commission de haute surveillance pour qu'elle en prenne connaissance.

Cosignataires: Baumann, Bischof, Bischofberger, Caroni, Dittli, Eberle, Eder, Engler, Ettl Erich, Fetz, Föhn, Fournier, Germann, Graber Konrad, Häberli-Koller, Hefti, Hegglin Peter, Hösli, Janiak, Jositsch, Keller-Sutter, Lombardi, Luginbühl, Minder, Müller Damian, Noser, Rieder, Schmid Martin, Vonlanthen, Wicki (30)

CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

x 393/15.487 é Lombardi. Optimisation des mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes. Introduction d'une procédure simplifiée pour le renouvellement des contrats-types de travail (23.09.2015)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 360a du Code des obligations (CO; RS 220) est complété par le nouvel alinéa 3 suivant:

Art. 360a

...

Al. 3

Si les dispositions d'un contrat-type de travail fixant des salaires minimaux au sens de l'alinéa 1 font l'objet d'infractions répétées ou qu'il existe des indices que l'arrivée à échéance du contrat-type peut conduire à de nouveaux abus au sens de l'alinéa 1, l'autorité compétente peut, sur demande de la commission tripartite visée à l'article 360b, proroger le contrat-type pour une durée limitée.

Cosignataires: Abate, Baumann, Berberat, Bieri, Bischofberger, Comte, Cramer, Eberle, Egerszegi-Obrist, Engler, Fournier, Graber Konrad, Häberli-Koller, Imoberdorf, Janiak, Levrat, Maury Pasquier, Niederberger, Rechsteiner Paul, Recordon, Savary, Schwaller, Seydoux, Stöckli, Zanetti Roberto (25)

CE *Commission de l'économie et des redevances*

13.09.2016 Retrait.

394/14.470 é Luginbühl. Renforcer l'attractivité de la Suisse pour les fondations (09.12.2014)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Le Parlement est chargé de procéder aux modifications législatives qui s'imposent pour améliorer les conditions-cadres applicables en Suisse au secteur des institutions d'utilité publique et des fondations et assurer ainsi un fonctionnement libéral et efficace de ce secteur, notamment par les mesures suivantes:

1. publication régulière par l'Office fédéral de la statistique (OFS) de données concernant les organisations exonérées d'impôts en raison de leur utilité publique;

2. réglementation plus claire de la légitimation pour déposer une plainte auprès de l'autorité de surveillance des fondations, prévoyant de donner qualité à agir aux personnes ayant un intérêt légitime à contrôler l'activité des organes d'une fondation;

3. optimisation des droits du fondateur par l'extension du droit de modification aux modifications portant sur l'organisation, lorsque l'acte de fondation prévoit cette possibilité;

4. simplification des modifications de l'acte de fondation par des procédures non bureaucratiques, sans acte notarial et par une réglementation ouverte applicable aux modifications mineures de l'acte de fondation;

5. limitation de la responsabilité des membres bénévoles d'organes de fondation par l'exclusion de la responsabilité en cas de négligence légère (sous réserve d'une réglementation statutaire contraire);

6. institution d'un régime de faveur pour les libéralités consenties par des héritiers au débit de la succession, en accordant à ceux-ci une augmentation unique de la déduction fiscale pour les dons l'année du décès ou l'année suivante, ou encore l'année du partage successoral;

7. possibilité de reporter un don sur des périodes fiscales ultérieures si la limite maximale de la déduction pour les dons est dépassée;

8. ni refus ni retrait de l'exonération fiscale pour les organisations d'utilité publique qui versent des honoraires appropriés aux membres de leurs organes de direction stratégique; cette pratique est conforme au Code civil et doit donc également être possible au regard du droit fiscal.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

03.11.2015 CAJ-CE. Décidé de donner suite à l'initiative.

395/15.444 é Minder. Commissions parlementaires. Prévoir la possibilité de rendre publics les documents secondaires (14.06.2015)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Lors de la prochaine révision de la loi sur le Parlement (LParl), celle-ci sera modifiée de telle sorte que les documents secondaires utilisés dans les commissions puissent être rendus publics ou soient, par principe, publics, dans la mesure où ils ne sont soumis à aucune classification. Différents régimes (par commission ou par type et catégorie de classification des documents) devront être prévus.

CN/CE *Commission des institutions politiques*

15.10.2015 CIP-CE. Décidé de donner suite à l'initiative.

14.01.2016 CIP-CN. Adhésion.

396/16.403 é Müller Philipp. Regroupement familial. Même régime pour les personnes à protéger et les personnes admises à titre provisoire (02.03.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Les bases légales sont à modifier de telle sorte que le regroupement familial des personnes à protéger au sens de l'article 4 de la loi sur l'asile (LAsi) soit réglé de la même manière que celui des personnes admises à titre provisoire.

Cosignataires: Abate, Baumann, Bischof, Bischofberger, Caroni, Dittli, Eberle, Eder, Engler, Ettl Erich, Föhn, Fournier, Français, Germann, Graber Konrad, Häberli-Koller, Hefti, Hegglin Peter, Hösli, Keller-Sutter, Kuprecht, Lombardi, Luginbühl, Minder, Müller Damian, Noser, Rieder, Schmid Martin, Vonlanthen, Wicki (30)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

25.08.2016 CIP-CE. Décidé de donner suite à l'initiative.

21.10.2016 CIP-CN. Adhésion.

397/16.410 é Vonlanthen. LRTV. Coopérations non discriminatoires (15.03.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

On complétera la LRTV comme suit:

Art. 29

...

Al. 2bis

Les coopérations de la SSR avec d'autres entreprises de médias au sens de l'alinéa 2:

Let. a

doivent contribuer à renforcer la diversité des opinions et de l'offre, et

Let. b

toutes les entreprises de médias suisses intéressées doivent pouvoir y participer aux mêmes conditions et sans subir de discriminations.

Cosignataires: Bischof, Caroni, Dittli, Eder, Ettl Erich, Hegglin Peter, Kuprecht, Rieder, Seydoux, Wicki (10)

CE *Commission des transports et des télécommunications*

Pétitions

398/15.2012 60 Organisationen der Klima-Allianz Schweiz, vertreten durch WWF und Alliance Sud. Pour une politique climatique équitable (28.05.2015)

CN/CE Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie

399/14.2023 é ACAT-Suisse. Signature et ratification de la Charte sociale européenne (10.02.2010)

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

17.03.2016 Conseil des Etats. Ne pas donner suite

400/16.2011 Baier Peter. Mesures supplémentaires pour promouvoir l'intégration des réfugiés et demandeurs d'asile (18.05.2016)

CN/CE Commission des institutions politiques

401/14.2025 é Baumann Robert. Impartialité des autorités judiciaires (02.10.2014)

CN/CE Commission des affaires juridiques

18.06.2015 Conseil des Etats. Ne pas donner suite

402/15.2044 Bündnis für sinnvolle Gesetzgebung c/o R. Merki. Initiative populaire "Pour une interdiction de se couvrir le visage". Examen de la nullité pour cause de non-respect du principe de l'unité de la matière (05.10.2015)

CN/CE Commission des institutions politiques

403/14.2015 Chabin Anna. Non à un assouplissement de l'ordonnance sur l'exportation du matériel de guerre (14.05.2014)

CN/CE Commission de la politique de sécurité

404/14.2032 Dachorganisation der Frauenhäuser der Schweiz und Liechtenstein. Pour des mesures de lutte contre la violence domestique (25.11.2014)

CN/CE Commission des affaires juridiques

405/16.2000 Fellay Mélanie et 4 associations de protection des animaux. Contre la régulation des populations de cygnes tuberculés en Suisse (26.01.2016)

CN/CE Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie

30.09.2016 Conseil national. Ne pas donner suite

Voir objet 15.3534 Mo. Niederberger

x 406/12.2018 n Fischer Eugen. Pour la création d'un troisième sexe. Intersexualité (03.04.2012)

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

22.03.2013 Conseil national. Ne pas donner suite

29.09.2016 Conseil des Etats. Ne pas donner suite

407/13.2034 Fischer Eugen. Protection du patrimoine suisse. Dissolution (18.05.2013)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

408/14.2004 n Fischer Eugen. Déclarer la part du travail des enfants dans la fabrication de produits et la fourniture de services (09.12.2013)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

13.02.2015 CSEC-CN. Il est donné suite à la pétition et un postulat a été déposé (15.3010).

Voir objet 15.3010 Po. CSEC-CN

409/16.2001 Fischer Eugen. Pour une obligation de s'intégrer (14.01.2016)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

x **410/15.2004 é Flüeler Meinrad. Héritage anticipé pour tous les trentenaires - une nouveauté mondiale!** (20.01.2015)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

16.06.2016 Conseil des Etats. Ne pas donner suite

30.09.2016 Conseil national. Ne pas donner suite

411/16.2009 Fondation SOS Chats. Pour la stérilisation et la castration obligatoires des chats en Suisse (07.04.2016)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

x **412/16.2008 Grand Conseil genevois. Dénoncer l'industrie des prélèvements forcés d'organes en Chine** (06.04.2016)

CN/CE *Commission de politique extérieure*

29.09.2016 Conseil des Etats. Ne pas donner suite

30.09.2016 Conseil national. Ne pas donner suite

413/15.2011 Les Verts genevois, valaisans et vaudois. Stop au transport de chlore. Pour protéger la population et permettre la construction de logements (04.05.2015)

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

25.09.2015 Conseil national. Ne pas donner suite

414/16.2004 Greenpeace, AefU, SKS, FRC. Interdire le glyphosate - maintenant! (04.02.2016)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

30.09.2016 Conseil national. Ne pas donner suite

415/15.2035 Groupe SAM. Amélioration de la situation des producteurs de lait (22.10.2015)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

x **416/14.2027 é Jaiza Marco P. Vente des réserves d'or pour financer l'aide sociale** (31.10.2014)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

18.06.2015 Conseil des Etats. Ne pas donner suite

30.09.2016 Conseil national. Ne pas donner suite

x **417/15.2042 n Jaiza Marco P. Pour une meilleure application du droit au logement** (03.12.2015)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

17.06.2016 Conseil national. Ne pas donner suite

29.09.2016 Conseil des Etats. Ne pas donner suite

418/13.2044 n Session des jeunes 2011. Taxe d'incitation sur les énergies non renouvelables (12.10.2011)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

27.09.2013 Conseil national. Ne pas donner suite

419/12.2070 é Session des jeunes 2012. Vieillesse de la population et AVS (18.11.2012)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

20.03.2014 Conseil des Etats. Ne pas donner suite

420/12.2075 n Session des jeunes 2012. Sortie du nucléaire et énergies renouvelables (18.11.2012)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

27.09.2013 Conseil national. Ne pas donner suite

x **421/13.2061 n Session des jeunes 2013. Conventions Collectives de Travail pour tous les employés** (17.11.2013)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

18.03.2016 Conseil national. Ne pas donner suite

29.09.2016 Conseil des Etats. Ne pas donner suite

422/13.2064 é Session des jeunes 2013. Égalité entre le service civil et militaire (17.11.2013)

CN/CE *Commission de la politique de sécurité*

25.09.2014 Conseil des Etats. Ne pas donner suite

423/14.2034 é Session des jeunes 2014. Complément d'article 261bis CP à propos de la discrimination raciale (16.11.2014)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

17.03.2016 Conseil des Etats. Ne pas donner suite

424/14.2036 Session des jeunes 2014. Valorisation des entreprises qui soutiennent une politique familiale (16.11.2014)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

05.11.2015 CSEC-CN. Il est donné suite à la pétition et une motion a été déposée (15.4083).

08.06.2016 Conseil national. Liquidée avec la discussion de l'objet 15.4083 Mo. CSEC-CN. Certification des entreprises favorables à une politique familiale (voir art. 126 al. 2 LParl).

Voir objet 15.420 Iv.pa. Groupe BD

Voir objet 15.4083 Mo. CSEC-CN

425/15.2024 Session des jeunes 2015. Chauffer avec l'avenir (11.09.2015)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

x **426/15.2026 Session des jeunes 2015. Normes minimales concernant la formation et le suivi des jeunes issu-e-s de l'immigration** (11.09.2015)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

16.06.2016 Conseil des Etats. Il est pris acte de la pétition selon les discussions de la motion 15.3653 Conseil national (Munz). Former les réfugiés pour une intégration durable sur le marché du travail (voir art. 126, al. 2 LParl).

30.09.2016 Conseil national. Ne pas donner suite

Voir objet 15.3653 Mo. Munz

427/15.2027 Session des jeunes 2015. Précision de la loi sur le génie génétique (11.09.2015)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

428/15.2029 Session des jeunes 2015. Transparence des dispositions de protection des données dans les conditions générales de vente (11.09.2015)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

429/15.2033 Juso, Suisse. Plus de droits pour les apprentis (05.10.2015)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

430/15.2018 é Komitee « Gegen den SwissPass-Zwang » c/o Walter Wobmann. Contre les contraintes liées au Swiss Pass (10.08.2015)

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

16.06.2016 Conseil des Etats. Ne pas donner suite

431/16.2003 Komitee der Arbeitslosen und Armutsbetroffenen. Pour un cadre législatif national dans le domaine de l'aide sociale (28.01.2016)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

x **432/15.2037 Madörin Bernhard. Garantie d'une modification de la Constitution du canton de Bâle-Ville** (27.10.2015)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

22.09.2016 Conseil des Etats. Il est pris acte de la pétition selon les discussions de l'objet 16.034 "Constitutions des cantons de Bâle-Ville, Bâle-Campagne et des Grisons. Garantie" (voir art. 126, al. 2 LParl).

27.09.2016 Conseil national. Il est pris acte de la pétition selon les discussions de l'objet 16.034 "Constitutions des cantons de Bâle-Ville, Bâle-Campagne et des Grisons. Garantie" (voir art. 126, al. 2 LParl).

433/15.2023 Märki Thomas, Parti Suisse pour les animaux. Interdire l'importation de produits fabriqués avec de la fourrure d'animaux ayant subi de mauvais traitements (06.10.2015)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

434/15.2043 Menschenrechtsgruppe Zwischengeschlecht. Interdire les mutilations génitales frappant les personnes intersexuées (10.12.2015)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

435/14.2005 Merminod Yves. Réforme du gouvernement. Augmentation du nombre de conseillers fédéraux (03.02.2014)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

436/16.2013 Meylan François. Plus de transparence sur les liens des membres des Chambres fédérales avec des représentants de groupes d'intérêts (25.08.2016)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

437/13.2037 Müller Edgar. Pas de versements en capital dans le cadre du 2^e pilier (20.05.2013)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

438/14.2026 é Müller Edgar. Etablir à la naissance le profil ADN de chaque individu (07.10.2014)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

17.03.2016 Conseil des Etats. Ne pas donner suite

x **439/15.2003 é Müller Edgar. Indexation des salaires en fonction de la conjoncture économique** (15.01.2015)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

16.06.2016 Conseil des Etats. Ne pas donner suite

30.09.2016 Conseil national. Ne pas donner suite

440/15.2007 Müller Edgar. Réintroduction d'examen d'entrée aux Ecoles polytechniques fédérales (22.02.2015)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

441/15.2010 Müller Edgar. Adaptation de l'ordonnance sur les installations électriques à basse tension (27.03.2015)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

442/15.2021 Müller Edgar. Faire de la loi sur les forêts une loi sur le paysage naturel (10.05.2015)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

443/15.2041 Müller Edgar. Législation fédérale unifiée sur l'imagerie médicale (11.10.2015)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

444/16.2002 Müller Edgar. Nouvelles communications ferroviaires et autoroutières en Suisse romande (18.01.2016)

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

445/16.2012 Müller Edgar. Pour l'interdiction de se dissimuler le visage (12.08.2016)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

x **446/15.2017 é Müller-Rüegg Clemens. Modification de la loi sur le contrat d'assurance. Réglementation du pilier 3a** (14.07.2015)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

16.06.2016 Conseil des Etats. Ne pas donner suite

30.09.2016 Conseil national. Ne pas donner suite

447/15.2040 Opacic Aleksandar. Inscrire la notion de torture psychologique dans le code pénal (28.08.2015)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

29.09.2016 Conseil des Etats. Ne pas donner suite

448/14.2000 é Pharm!action. Introduire le tiers payant dans l'assurance maladie obligatoire (02.12.2013)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

19.06.2014 Conseil des Etats. Ne pas donner suite

449/14.2030 Pharm!action. Le pharmacien, spécialiste du médicament et garde-fou de l'automédication (07.11.2014)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

450/14.2024 Pro Solar, WWF Suisse, Greenpeace Suisse. Pour une taxe sur le courant sale (29.09.2014)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

Voir objet 15.465 lv.pa. Bäumle

451/15.2030 Procap et AGILE.CH. Participation politique des personnes handicapées (08.09.2015)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

452/12.2042 n Droit sans frontières, c/o Alliance Sud. Des règles contraignantes pour les multinationales suisses (13.06.2012)

CN/CE *Commission de politique extérieure*

14.12.2012 Conseil national. Ne pas donner suite

20.06.2013 Conseil des Etats. Renvoi à la commission, qui est chargée d'élaborer une initiative ou une intervention parlementaire allant dans le sens de la pétition.

453/16.2007 Romer Jakob. Financement des soins. Suppression des systèmes actuels d'analyse des besoins et des diagnostics (04.01.2016)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

454/15.2008 é Schiesser Jacques. Autorités de protection de l'enfant et de l'adulte. Réexamen des procédures et des compétences (31.03.2015)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

17.03.2016 Conseil des Etats. Ne pas donner suite

455/15.2031 Fédération Suisse de Betteraviers. Sauvons le sucre suisse (15.09.2015)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

456/15.2038 Verein 50plus outIn work Schweiz. Pour en finir avec la discrimination liée à l'âge sur le marché du travail (30.11.2015)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

457/15.2039 Verein 50plus outIn work Schweiz. Pour que la LPP ne désavantage plus les personnes plus âgées (30.11.2015)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

458/15.2034 Verein Tier-im-Fokus. Pas de millions provenant de nos impôts pour Proviande (05.11.2015)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

459/14.2031 von Almen Christian. Protection des biens reconnus par l'UNESCO. Limitation des vols de plaisir (25.11.2014)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

17.12.2015 Conseil des Etats. Ne pas donner suite

x **460/15.2013 n Vonesch Xavier. Améliorer la conduite au sein des communautés de propriétaires d'étages** (28.05.2015)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

17.06.2016 Conseil national. Ne pas donner suite

29.09.2016 Conseil des Etats. Ne pas donner suite

461/16.2005 Vonesch Xavier. Suppression du principe de l'unité de la matière (25.02.2016)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

462/16.2006 Vonesch Xavier. Projets concernant la répartition des compétences entre le peuple et des autorités. Représentation des intérêts du peuple par une autorité de conseil (25.02.2016)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

463/13.2047 é Wäfler Urs. Suppression du numerus clausus pour les études de médecine (12.07.2013)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

25.11.2013 Conseil des Etats. Ne pas donner suite

464/14.2033 WWF Schweiz. Stopper le gaspillage alimentaire (10.12.2014)

CN *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

Initiatives populaires pendantes

Objet	Déposée le	Rapport du Conseil fédéral sur le fond	Décision des conseils législatifs	Expiration du délai
Pour un approvisionnement en électricité sûr et économique (Initiative efficacité électrique) (FF 2013 3427) (14.026)	15.05.2013	26.02.2014	30.09.2016	15.12.2015 ¹
Pour la sécurité alimentaire (FF 2014 5919) (15.050)	08.07.2014	24.06.2015		08.01.2017
Oui à la protection de la sphère privée (FF 2014 8473) (15.057)	25.09.2014	26.08.2015		25.03.2017
Réparation de l'injustice faite aux enfants placés de force et aux victimes de mesures de coercition prises à des fins d'assistance (initiative sur la réparation) (FF 2015 969) (15.082)	19.12.2014	04.12.2015	30.09.2016	19.06.2017
Sortons de l'impasse! Renonçons à rétablir des contingents d'immigration (FF 2015 7603)	27.10.2015			27.04.2018
Pour une monnaie à l'abri des crises: émission monétaire uniquement par la Banque nationale! (Initiative Monnaie pleine) (FF 2015 8819)	01.12.2015			01.06.2018
Oui à la suppression des redevances radio et télévision (suppression des redevances Billag) (FF 2016 338) (16.071)	11.12.2015	19.10.2016		11.06.2018
Pour des denrées alimentaires saines et produites dans des conditions équitables et écologiques (initiative pour des aliments équitables) (FF 2015 8527) (16.073)	22.12.2015	26.10.2016		22.06.2018
Pour la promotion des voies cyclables et des chemins et sentiers pédestres (initiative vélo) (2016 1631)	01.03.2016			01.09.2018
Pour la souveraineté alimentaire. L'agriculture nous concerne toutes et tous (FF 2016 3567)	30.03.2016			30.09.2018
Pour la dignité des animaux de rente agricoles (Initiative pour les vaches à cornes) (FF 2016 3293)	12.04.2016			12.10.2018
Le droit suisse au lieu de juges étrangers (initiative pour l'autodétermination) (FF 2016 6871)	12.08.2016			12.02.2019

¹ Prolongation du délai jusqu'au 15 novembre 2016 (CN 06.05.2015; CE 17.09.2015)

Initiatives populaires annoncées

No	Objet	Forme	Publiée le	Expiration du délai	Initiants
1	Stopper le mitage – pour un développement durable du milieu bâti (initiative contre le mitage)	R	21.04.2015 (FF 2015 2975)	21.10.2016	Comité d'initiative, Zersiedelungsinitiative, case postale, 8031 Zürich
2	Entreprises responsables – pour protéger l'être humain et l'environnement	R	21.04.2015 (FF 2015 2979)	21.10.2016	Comité d'initiative: Verein Konzern- Initiative, Postfach 8609, 3001 Bern
3	Davantage de logements abordables	R	01.09.2015 (FF 2015 5785)	01.03.2017	Comité Initiative logements, Case postale 1163, 3000 Berne 23
4	Oui à la médecine du mouvement	R	11.12.2015 (FF 2015 8529)	22.06.2017	Comité d'initiative; comité "Oui à la médecine du mouvement, Roland Steiner, Säumerstrasse 40, 8800 Thalwil
5	Oui à l'interdiction de se dissimuler le visage	R	15.03.2016 (FF 2016 1501)	15.09.2017	Egerkinger Komitee, case postale 54, 8416 Flaach
6	Pour plus de transparence dans le financement de la vie politique (initiative sur la transparence)	R	26.04.2016 (2016 3447)	26.10.2017	Comité «Initiative sur la transparence», Spitalgasse 34, 3001 Berne
7	Stop aux excès de Via sicura (Pour un régime de sanctions juste et proportionné)	R	03.05.2016 (FF 2016 3563)	03.11.2017	Association Stop aux abus de Via sicura, Contat & Fils Sàrl, Postfach 1446, 1870 Monthey 2
8	Pour un congé de paternité raisonnable – en faveur de toute la famille	R	24.05.2016 (2016 3917)	24.11.2017	Association «Le congé paternité maintenant!», c/o Travail.Suisse, case postale 3119, 3001 Berne
9	Stop à l'îlot de cherté – pour des prix équitables (initiative pour des prix équitables)	R	20.09.2016 (FF 2016 6873)	20.03.2018	Association «Stop à l'îlot de cherté – pour des prix équitables», Amthausgasse 18, 3011 Berne

R = Projet rédigé de toutes pièces

TG = Proposition conçue en termes généraux

Commissions parlementaires

CONSEIL NATIONAL

1. Bureau-CN (Bu)

Markwalder (Présidente), *Stahl* (1er vice-président), *de Buman* (2e vice-président)

Scrutateurs: *Büchel Roland*, *Burkart*, *Estermann*, *Graf-Litscher*

Suppléants: *Clottu*, *Fridez*, *Genecand*, *Golay*

Présidents et présidentes de groupe: *Amherd*, *Amstutz*, *Cassis*, *Glättli*, *Moser*, *Nordmann*, *Quadranti*

2. Commission des finances (CdF)

Kiener Nellen, *Hausammann*, *Aeschi Thomas*, *Amarelle*, *Bigler*, *Bourgeois*, *Brélaz*, *Carobbio Gussetti*, *Frehner*, *Gasche*, *Gmür Alois*, *Grin*, *Grüter*, *Gschwind*, *Hadorn*, *Keller Peter*, *Maire Jacques-André*, *Meyer Mattea*, *Müller Thomas*, *Pezzatti*, *Schmidt Roberto*, *Schwander*, *Sollberger*, *Vitali*, *Weibel* (25)

3. Commission de gestion (CdG)

Heer, *Fiala*, *Birrer-Heimo*, *Büchler Jakob*, *Campell*, *Candinas*, *de Courten*, *Eichenberger*, *Estermann*, *Feri Yvonne*, *Galladé*, *Glanzmann*, *Graf Maya*, *Hess Erich*, *Hess Hermann*, *Marra*, *Nantermod*, *Nicolet*, *Piller Carrard*, *Schelbert*, *Stamm*, *Streff*, *Tschäppät*, *von Siebenthal*, *Walter* (25)

4. Commission de politique extérieure (CPE)

Büchel Roland, *Schneider-Schneiter*, *Aebi Andreas*, *Arslan*, *Béglé*, *Chiesa*, *de la Reussille*, *Estermann*, *Friedl*, *Guldimann*, *Köppel*, *Markwalder*, *Moser*, *Müller Walter*, *Naef*, *Nidegger*, *Nussbaumer*, *Pfister Gerhard*, *Portmann*, *Reimann Maximilian*, *Riklin Kathy*, *Sommaruga Carlo*, *Stamm*, *Tornare*, *Wehri* (25)

5. Commission de la science, de l'éducation et de la culture (CSEC)

Müri, *Bulliard*, *Aebischer Matthias*, *Bigler*, *Chevalley*, *Derder*, *Dettling*, *Eymann*, *Fricke*, *Glauser*, *Gmür-Schönenberger*, *Graf Maya*, *Herzog*, *Keller Peter*, *Marchand*, *Marti*, *Munz*, *Pieren*, *Quadranti*, *Reynard*, *Riklin Kathy*, *Rösti*, *Steiert*, *Tuena*, *Wasserfallen* (25)

6. Commission de la sécurité sociale et de la santé publique (CSSS)

Cassis, *de Courten*, *Brand*, *Brunner*, *Carobbio Gussetti*, *Clottu*, *Feri Yvonne*, *Frehner*, *Giezendanner*, *Gysi*, *Häsler*, *Heim*, *Herzog*, *Hess Lorenz*, *Humbel*, *Ingold*, *Lohr*, *Moret*, *Pezzatti*, *Sauter*, *Schenker Silvia*, *Schmid-Federer*, *Stahl*, *Steiert*, *Weibel* (25)

7. Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie (CEATE)

Müller-Altarmatt, *Nordmann*, *Badran Jacqueline*, *Bäumle*, *Bourgeois*, *Brunner*, *Buttet*, *Fässler Daniel*, *Genecand*, *Girod*, *Grunder*, *Imark*, *Jans*, *Knecht*, *Müri*, *Nussbaumer*, *Page*, *Rösti*, *Ruppen*, *Schilliger*, *Semadeni*, *Thorens Goumaz*, *Vogler*, *Wasserfallen*, *Wobmann* (25)

8. Commission de la politique de sécurité (CPS)

Eichenberger, *Salzmann*, *Amstutz*, *Arnold*, *Büchler Jakob*, *Clottu*, *Dobler*, *Flach*, *Fridez*, *Galladé*, *Glanzmann*, *Glättli*, *Gmür Alois*, *Golay*, *Graf-Litscher*, *Hiltzold*, *Hurter Thomas*, *Keller-*

Inhelder, *Mazzone*, *Müller Walter*, *Quadranti*, *Seiler Graf*, *Sommaruga Carlo*, *von Siebenthal*, *Zuberbühler* (25)

9. Commission des transports et des télécommunications (CTT)

Rickli Natalie, *Graf-Litscher*, *Allemand*, *Amherd*, *Ammann*, *Amsutz*, *Borloz*, *Bühler*, *Burkart*, *Candinas*, *Fluri*, *Giezendanner*, *Grossen Jürg*, *Guhl*, *Hadorn*, *Hardegger*, *Hiltzold*, *Hurter Thomas*, *Maire Jacques-André*, *Pieren*, *Quadri*, *Regazzi*, *Rutz Gregor*, *Rytz Regula*, *Wobmann* (25)

10. Commission de l'économie et des redevances (CER)

Leutenegger Oberholzer, *Rime*, *Aeschi Thomas*, *Amaudruz*, *Barazzone*, *Bertschy*, *Birrer-Heimo*, *de Buman*, *Egloff*, *Feller*, *Flückiger Sylvia*, *Gössi*, *Jans*, *Landolt*, *Lüscher*, *Marra*, *Martullo*, *Matter*, *Müller Leo*, *Pardini*, *Ritter*, *Schelbert*, *Schneeberger*, *Walter*, *Walti Beat* (25)

11. Commission des institutions politiques (CIP)

Brand, *Fluri*, *Addor*, *Amarelle*, *Barrile*, *Buffat*, *Burgherr*, *Campell*, *Glärner*, *Glättli*, *Humbel*, *Jauslin*, *Masshardt*, *Moret*, *Moser*, *Nantermod*, *Pantani*, *Pfister Gerhard*, *Piller Carrard*, *Reimann Lukas*, *Romano*, *Rutz Gregor*, *Steinmann*, *Streff*, *Wermuth* (25)

12. Commission des affaires juridiques (CAJ)

Schwaab, *Schwander*, *Allemand*, *Amherd*, *Arslan*, *Bauer*, *Egloff*, *Fehlmann Rielle*, *Flach*, *Geissbühler*, *Gössi*, *Guhl*, *Markwalder*, *Mazzone*, *Merlini*, *Nidegger*, *Pardini*, *Reimann Lukas*, *Rickli Natalie*, *Ruiz Rebecca*, *Schmidt Roberto*, *Vogler*, *Vogt*, *Walliser*, *Zanetti Claudio* (25)

13. Commission de l'immunité (Cdi)

Pfister Gerhard, *Meyer Mattea*, *Bauer*, *Büchel Roland*, *de Courten*, *Eichenberger*, *Fässler Daniel*, *Flückiger Sylvia*, *Grin*, *Heer*, *Hess Erich*, *Leutenegger Oberholzer*, *Lüscher*, *Nicolet*, *Reimann Maximilian*, *Ruiz Rebecca*, *Schwaab*, *Walti Beat* (18)

CONSEIL DES ETATS

14. Bureau-CE (Bu)

Comte (Président), *Bischofberger* (1er vice-président), *Keller-Sutter* (2e vice-présidente)

Scrutateur: *Fournier*

Suppléant: *Savary*

15. Commission des finances (CdF)

Fetz, *Germann*, *Abate*, *Comte*, *Ettlin Erich*, *Fournier*, *Häberli-Koller*, *Hefti*, *Hegglin Peter*, *Hösl*, *Levrat*, *Müller Philipp*, *Zanetti Roberto* (13)

16. Commission de gestion (CdG)

Stöckli, *Seydoux*, *Caroni*, *Eder*, *Föhn*, *Hêche*, *Janiak*, *Kuprecht*, *Luginbühl*, *Müller Damian*, *Rieder*, *Savary*, *Vonlanthen* (13)

17. Commission de politique extérieure (CPE)

Levrat, *Lombardi*, *Berberat*, *Bischof*, *Dittli*, *Fournier*, *Germann*, *Jositsch*, *Keller-Sutter*, *Maury Pasquier*, *Minder*, *Müller Damian*, *Seydoux* (13)

18. Commission de la science, de l'éducation et de la culture (CSEC)

Häberli-Koller, Noser, Berberat, Bischofberger, Eder, Fetz, Français, Germann, Luginbühl, Rechsteiner Paul, Savary, Seydoux, Wicki (13)

19. Commission de la sécurité sociale et de la santé publique (CSSS)

Graber Konrad, Eder, Bischof, Bischofberger, Bruderer Wyss, Dittli, Eberle, Ettlil Erich, Keller-Sutter, Kuprecht, Maury Pasquier, Rechsteiner Paul, Stöckli (13)

20. Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie (CEATE)

Luginbühl, Eberle, Berberat, Bischofberger, Bruderer Wyss, Cramer, Hösli, Müller Damian, Noser, Rieder, Schmid Martin, Vonlanthen, Zanetti Roberto (13)

21. Commission de la politique de sécurité (CPS)

Baumann, Dittli, Eder, Ettlil Erich, Fournier, Français, Hêche, Hegglin Peter, Jositsch, Kuprecht, Minder, Savary, Wicki (13)

22. Commission des transports et des télécommunications (CTT)

Français, Janiak, Baumann, Comte, Engler, Graber Konrad, Häberli-Koller, Hêche, Hösli, Müller Philipp, Rechsteiner Paul, Savary, Wicki (13)

23. Commission de l'économie et des redevances (CER)

Schmid Martin, Bischof, Baumann, Engler, Fetz, Föhn, Germann, Graber Konrad, Hefti, Keller-Sutter, Levrat, Noser, Zanetti Roberto (13)

24. Commission des institutions politiques (CIP)

Föhn, Bruderer Wyss, Abate, Bischof, Caroni, Comte, Cramer, Engler, Hegglin Peter, Lombardi, Minder, Müller Philipp, Stöckli (13)

25. Commission des affaires juridiques (CAJ)

Abate, Cramer, Caroni, Engler, Hefti, Janiak, Jositsch, Levrat, Minder, Rieder, Schmid Martin, Seydoux, Vonlanthen (13)

DÉLÉGATIONS ET COMMISSIONS COMMUNES

26. Délégation administrative (DA)

N de Buman, Markwalder, Stahl
E Bischofberger, Comte, Keller-Sutter

Présidente: Markwalder
Vice-président: Comte

27. Délégation des finances (DéFin)

N Carobbio Gussetti, Schwander, Vitali
E Comte, Fetz, Fournier

Présidente: Fetz
Vice-président: Schwander

28. Délégation des commissions de gestion (DéICdG)

N Eichenberger, Graf Maya, Heer
E Janiak, Kuprecht, Seydoux

Président: Kuprecht
Vice-présidente: Eichenberger

29. Commission des grâces (CGra)

N Allemann, Bauer, Büchel Roland, Clottu, Hausammann, Humbel, Markwalder, Müller Thomas, Müller-Altermatt, Piller Carrard, Quadri, Seiler Graf
E Föhn, Rieder, Schmid Martin, Stöckli, Vonlanthen

Président: Schmid Martin
Vice-présidente: Piller Carrard

30. Commission de rédaction (CdR)

Membres

allemand **N** Keller Peter, Lohr
E Caroni, Ettlil Erich, Minder, Zanetti Roberto
français **N** Amaudruz, Tornare
E Comte, Fournier, Levrat, Seydoux
italien **N** Cassis, Quadri
E Abate, Lombardi

Suppléants

allemand **N** Gössi, Munz
français **N** Bauer, Buttet
italien **N** Carobbio Gussetti, Chiesa, Regazzi, Romano

Président: Lohr

31. Délégation auprès de l'Union interparlementaire (UIP)

N Amaudruz, Cassis, Kiener Nellen, Lohr, Müri
E Caroni, Hêche, Lombardi

Présidente: Kiener Nellen
Vice-président: Caroni

32. Délégation auprès du Conseil de l'Europe (DCE)

N Büchel Roland, Fiala, Fridez, Grin, Heer, Müller Thomas, Schneider-Schneiter, Tornare
E Comte, Germann, Lombardi, Maury Pasquier

Président: Heer
Vice-président: Lombardi

33. Délégation AELE / Parlement européen (AELE/UE)

N Membres: Aeschi Thomas, Nussbaumer, Riklin Kathy
Suppléants: Egloff, Portmann, Rime

E Membres: Germann, Keller-Sutter
Suppléants: Berberat, Graber Konrad

Président: Aeschi Thomas
 Vice-présidente: Keller-Sutter

34. Délégation auprès de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF)

N Membres: Derder, Grin, Reynard
Suppléants: Bulliard, Clottu, Nicolet

E Membres: Levrat, Seydoux
Suppléants: Berberat, Comte

Président: Levrat
 Vice-président: Grin

35. Délégation auprès de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE (OSCE)

N Membres: Aebi Andreas, Hiltpold, Kiener Nellen
Suppléant: Reimann Maximilian

E Membres: Dittli, Kuprecht, Lombardi
Suppléant: Janiak

Président: Lombardi
 Vice-présidente: Kiener Nellen

36. Délégation auprès de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN (OTAN)

N Eichenberger, Galladé, Salzmann
E Baumann, Dittli, Kuprecht

Président:

37. Délégation de surveillance des NLFA (DSN)

N Burkart, Candinas, Giezendanner, Hadorn, Müller Thomas, Tschäppät
E Baumann, Eder, Föhn, Français, Häberli-Koller, Levrat

Président: Müller Thomas
 Vice-président: Baumann

38. Commission judiciaire (CJ)

N Aebischer Matthias, Bertschy, Frehner, Gschwind, Hess Lorenz, Leutenegger Oberholzer, Lüscher, Nidegger, Schelbert, Schwander, Stamm, Walti Beat
E Berberat, Comte, Eberle, Rieder, Seydoux

Président: Eberle
 Vice-président: Gschwind

Dates des sessions 2016**Etat: 30.09.2016**

Sessions ordinaires (durée 3 semaines)
Hiver

28 novembre - 16 décembre

Elections:

Président du Conseil des Etats

28 novembre

Présidente du Conseil national

28 novembre

Président de la Confédération et vice-président du Conseil fédéral

7 décembre

Réceptions dans les cantons:

Président du Conseil des Etats

30 novembre

Présidente du Conseil national

30 novembre

Autres

15 décembre

Président de la Confédération

15 décembre

Séances ordinaires des Bureaux des Conseils:

11 novembre

Votations fédérales:

27 novembre

Sessions du Conseil de l'Europe:

10 - 14 octobre

Union interparlementaire:

23-27 octobre, Genève (Suisse)

OTAN

18 - 21 novembre

Dates des sessions 2017**Etat: 30.09.2016***Sessions ordinaires (durée 3 semaines)*

Printemps

27 février - 17 mars

Eté

19 mai - 16 juin

Automne

11 - 29 septembre

Hiver

27 novembre - 15 décembre

Elections:

Président du Conseil des Etats

27 novembre

Président du Conseil national

27 novembre

Présidente de la Confédération

6 décembre

Session spéciale (durée 1 semaine)

02 - 05 mai

Réceptions dans les cantons:

Président du Conseil des Etats

29 novembre

Président du Conseil national

29 novembre

Autres

14 décembre

Présidente de la Confédération

14 décembre

Séances ordinaires des Bureaux des Conseils:

03 février

12 mai

24 / 25 août

10 novembre

Votations fédérales:

12 février

21 mai

24 septembre

26 novembre

Sessions du Conseil de l'Europe:

23 - 27 janvier

24 - 28 avril

09 - 13 octobre

Union interparlementaire:

05 avril, Dhaka

14 - 18 octobre, St-Pétersbourg, Russie

APF:

06 - 11 juillet, Luxembourg

OSCE:

23-24 février, Vienne

05 - 09 juillet, Minsk, Belarus

03 - 05 octobre, Andorre La Vella